

34376
+ MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE NIMES.

— F. G. V. —

VII^e SÉRIE. — TOME XXXIX. — Années 1918 et 1919



NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER

A. CHASTANIER, SUCCESSEUR

12 — rue Pradier — 12

TABLE DES MATIÈRES

Pièces liminaires lues à la séance publique du 19 juin 1919.

	Pages.
Les leçons de la Guerre et les devoirs de la victoire par <i>M. le pasteur Trial</i> , président.....	v
1 Compte rendu des travaux de l'Académie pendant la guerre, par <i>M. Emile Reinaud</i>	XVII
1 Rapport sur le concours : Révoil, Canonge par <i>M. Charles Terrin</i>	XXII
Devant la mer, sonnets de <i>M. R. Février</i>	XL
Moun patois. — Invouacion à la pès. — Lou ren- contre par <i>M. Guérin</i>	XLIV

DISCOURS NÉCROLOGIQUES

1 M. Victor Robert, par <i>M. Coulon</i>	LIV
M. Charles Roux par <i>M. Rigot</i>	LVIII
M. le Colonel Robin par <i>M. E. Reinaud</i>	LXIV
M. Félix Mazauric par <i>M. Cabanès</i>	LXVIII
M. de Sorbier de Pognadoresse par <i>M. le général</i> <i>d'Entraigues</i>	LXXV
M. l'abbé Falguyrette par <i>M. Riboulet</i>	LXXXVII

HISTOIRE

1 Le Studium du Pape Urbain V à St-Roman par <i>M. le</i> <i>chanoine Chaillan</i>	5
1 Les Inscriptions Nimoises du Musée de Brunswick par <i>M. Mazauric</i>	43
1 Un advocatus juif à Nîmes vers la fin du IX ^e siècle par <i>M. Kahn</i>	55
1 Jean Claude par <i>M. le pasteur Fabre</i>	61
1 Une perle médicale par <i>M. Bondurand</i>	69

	Pages.
Les Comptes de la Fontaine de Nîmes : Mareschal par M. <i>Raphel</i>	73
La journée du 10 août dans le Gard par M. le cha- noine <i>Durand</i>	169
Souvenirs de la guerre par M. <i>Terrin</i>	205

DIVERS

Le Gard et les régions économiques par M. <i>Giran</i>	251
Les pupilles de la Nation ; En souvenir de Jules Canonge par M. <i>Jouve</i>	259-269
Pensées par M. <i>Granier</i>	54, 72, 204, 250, 280

POÉSIES

Versailles ; A un soldat, par M. <i>Jean Bosc</i>	276
La Fête des Fous à Nîmes par M. <i>E. Reinaud</i>	281

Bureau de l'Académie.....	290
Personnel de l'Académie... ..	291



PIÈCES LIMINAIRES

lues dans la séance publique du 19 juin 1919

LES LEÇONS DE LA GUERRE

ET

LES DEVOIRS DE LA VICTOIRE

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. le pasteur TRIAL.

vice-président

MESDAMES, MESSIEURS,

Si je suis sensible à l'honneur de présider la séance publique de l'*Académie de Nîmes*, en même temps, j'en éprouve un très vif regret, parce que j'occupe la place et remplis la fonction de notre président de l'année, *M. Sorbier de Pougnaresses* qui vient de mourir à l'âge de quarante sept ans. Dès son enfance, il s'était révélé comme une intelligence supérieure. Au cours de sa trop courte existence, grâce à un labeur intensif, il a eu vite fait d'atteindre un haut degré de culture intellectuelle. Cœur chaud, volonté ferme, il s'est acquis la sympathie générale en participant à bien des œuvres charitables ou sociales. Son patriotisme était ardent et la guerre, à laquelle son état de santé ne lui a pas permis de prendre une part active, l'a violemment secoué. Il y a perdu trois beaux-frères, officiers de mérite, tombés au champ d'honneur. Certainement, en quelque mesure, il a été victime de l'usure produite en son organisme par les atgoisses

et les afflictions. Sans doute, au sein de notre Compagnie, il laisse un vide cruel ; mais, combien plus cruel au sein de sa famille à la douleur de laquelle nous nous associons de tout cœur !

Pendant les quatre dernières années, l'*Académie de Nîmes* a rompu avec sa vieille et douce habitude de réunir ses amis dans une séance publique. Faut-il s'en étonner ? Assurément non. Le cauchemar de la guerre pesait lourdement sur toutes nos âmes. Passant par d'incessantes alternatives de revers et de succès, d'angoisses et d'espérances, nous n'étions préoccupés que du sort de notre patrie bien-aimée. Le souci de son salut épuisait toutes nos énergies spirituelles. Aujourd'hui, grâces à Dieu, il en est autrement. Nos armées héroïques nous ont assuré la victoire. Sur notre horizon, monte lentement le soleil de la paix. Il nous est donc possible de renouer la chaîne de nos traditions et nous vous remercions d'avoir bien voulu honorer de votre présence notre séance publique de ce jour.

Chargé de vous adresser une allocution, lorsque je me suis mis en quête d'un sujet susceptible de vous intéresser, je n'ai pas longtemps hésité. Encore sous le coup des événements tragiques auxquels nous avons pris part comme acteurs et trop souvent hélas ! comme victimes, j'ai pensé qu'il serait bon de vous signaler rapidement quelques-unes des leçons que nous donne la guerre et quelques-uns des devoirs que nous impose la victoire.

Parmi les sciences constituées et cultivées par l'esprit humain, il en est une qui a droit à votre compassion : c'est la science de l'universel, la philosophie, pour l'appeler par son nom. Tandis que, pour parler de physique, de chimie, de mathématiques, tout le monde reconnaît qu'il faut avoir étudié ces sciences longuement et patiemment, au contraire, quand il s'agit de philosophie, bien des gens s'imaginent que, sans avoir la plus légère teinture de cette discipline, le premier venu peut en discourir avec compétence. Pour ce faire, il suffit d'un

peu de facilité d'élocution et de beaucoup d'aplomb ; — et de ces qualités, Français n'en manquent point. Aussi, n'est-il pas rare d'entendre porter sur ou plutôt contre la philosophie, des jugements aussi sommaires qu'injustifiés. C'est ainsi que, couramment, on lui reproche son immobilité : « La philosophie, s'en vont répétant bien des personnes qui parlent d'elle comme les aveugles parlent des couleurs, étudie toujours les mêmes questions ; elle n'avance pas ; elle piétine sur place. » C'est absolument inexact. D'abord, en posant autrement que par le passé les anciens problèmes, les penseurs modernes en ont fait surgir de nouveaux. Ensuite, dans le champ de la connaissance, ils sont en train d'opérer des différenciations nécessaires et fécondes. En effet, à l'origine, la religion était une synthèse confuse d'éléments très divers par leur nature propre. En elle, toutes les disciplines étaient mêlées et confondues. Or, les penseurs modernes parviennent à les distinguer nettement les unes des autres. Pour chacune d'elles, ils se posent les questions suivantes : « Quel est son domaine ? Quel est son objet ? Quel est son procédé ? Quel est son but ? » La réponse à ces questions leur permet de constituer et de cultiver séparément, sans toutefois négliger les rapports qu'elles soutiennent entre elles, 1° la science, 2° l'esthétique, 3° la morale, 4° la société, 5° la religion. C'est dans les champs d'activité de ces cinq disciplines que la guerre nous donne des leçons et que la victoire nous impose des devoirs.

..

La science découvre et constate tous les phénomènes sans exception, même les phénomènes esthétiques, moraux, sociaux ou religieux. Elle les met en ordre, les coordonne par similarité et formule leurs lois. En plaçant chacun d'eux dans son groupe ou dans sa série, en le rattachant à sa loi, elle en donne l'explication. De plus, en combinant des phénomènes et des lois suivant des modes nouveaux, elle produit des choses qui n'existaient pas ; elle met au jour des inventions. Telle est la

science. Or, il faut en convenir : depuis quelques années, en fait de découvertes et d'inventions, elle a marché à pas de géant et c'est à juste titre qu'elle soulève notre enthousiasme par ses progrès.

Toutefois, prenons garde : en vertu de sa nature propre, la science n'est ni une source de malheur ni une source de bonheur. A ce point de vue, elle est neutre : elle n'est qu'un instrument. Entre les mains d'hommes corrompus, injustes et méchants, elle est génératrice de souffrance et de mort. Entre les mains d'hommes purs, justes et bons, elle est génératrice de joie et de vie.

Faut-il vous démontrer la première de ces deux vérités ? Par sa conduite, l'Allemagne ne l'a-t-elle pas mise en lumière ? Certes, la science ne lui manquait pas. Mais, cette science, elle l'a mise au service de ses appétits, de ses convoitises, de son ambition, de son orgueil, de son féroce égoïsme. En vue de dominer le monde entier par la terreur et de l'exploiter à son profit, aux armes loyales de jadis, elle a substitué ces armes traîtresses : les liquides enflammés et les gaz asphyxiants. Elle a construit des canons monstrueux, des aéroplanes et des sous-marins qui lui ont permis d'assassiner lâchement des êtres sans défense, des femmes, des enfants et des vieillards. Croire que forcément la science moralise, régénère et contribue au bonheur de chacun et de tous, est un préjugé auquel il faut renoncer désormais. Voilà la leçon que nous donne la guerre. Et voici le devoir que nous impose la victoire. Jusqu'ici dans le domaine scientifique, la France a siégé au premier rang. Puisqu'elle vient de briser la trop fameuse épée allemande, puisque dans l'avenir elle pourra développer librement toutes ses énergies, il importe que, plus que jamais, par les découvertes et les inventions de ses savants, elle marche à l'avant-garde de la civilisation. Oui, son devoir est de contribuer au progrès de la science. Mais, pour elle, au dessus de ce devoir, il en est un autre, plus haut et plus impérieux. N'oubliant jamais que la science est un instrument, de toute nécessité, elle ne doit forger cet instrument que pour le confier à des

hommes de conscience et de cœur. Avant tout, par dessus tout, elle doit éduquer ses enfants, en vue de les rendre tous, purs, justes et bons.

..

Les considérations précédentes s'appliquent aussi à l'esthétique. Cette discipline découvre et constate les causes du plaisir. Elle les met en ordre, les coordonne par similarité et formule leurs lois. Elle parvient ainsi à saisir la beauté qui est essentiellement équilibre, proportion des parties, harmonie de l'ensemble, la beauté qui provoque dans les âmes une activité calme, qui les enveloppe et les pénètre de lumière, de chaleur et de joie sereine. L'homme ne saurait donc trop rechercher et goûter la beauté dans tous les domaines, en particulier, dans la nature et dans l'art. Mais, certains milieux s'imaginent à tort que les jouissances esthétiques peuvent remplacer, en vue du bonheur de chacun et de tous, les ordres de la conscience et les inspirations du cœur. Certes, la race germanique a senti la nature ; certes, les œuvres de ses génies passeront à la postérité. Il serait aussi puéril qu'inexact de nier et même de contester les mérites d'un *Goethe* ou d'un *Beethoven*. Mais, outre que son sentiment de la nature s'évapore souvent dans le vague et dans l'insaisissable, outre que certaines de ses productions artistiques, en particulier, ses monuments tombent souvent dans la lourdeur et le mauvais goût, sa culture esthétique n'a pas empêché ses armées de dévaster, par ordre supérieur, les riantes campagnes de la *Belgique* et de nos départements du nord, de détruire, par ordre supérieur, à coup d'obus ou de mines, des hôtels de ville splendides ou de merveilleuses cathédrales. Il est donc de la dernière évidence que la culture esthétique ne remplace pas l'éducation de la conscience et du cœur. Voilà la leçon que nous donne la guerre. Et voici le devoir que nous impose la victoire. Jusqu'ici, avec son clair et harmonieux génie, dans le domaine esthétique, la France a marché à la tête des nations civilisées. Puisque, grâce au succès de ses armes, dans

l'avenir, elle sera maîtresse d'elle-même et de ses destinées, il faut que, plus que jamais, ses enfants apprécient à sa juste valeur son territoire avec ses sites variés et enchanteurs. Il faut que, plus que jamais, ses enfants cultivent les beaux-arts. Il faut qu'ils proscrivent tout ce qui est vulgaire et laid, par exemple, — ô mesdames, ne vous fâchez pas et pardonnez un accès de sincérité à un pauvre vieux qui n'est pas dans le train, — par exemple, vos modes actuelles qui sont en délicatesse avec l'esthétique aussi bien qu'avec la décence. Il faut que passionnément épris de proportion et d'harmonie, en tout temps et en tout lieu, ils contribuent au triomphe et au règne de de la beauté. Oui, sans doute, il le faut. Mais, pour la France, au dessus de ce devoir, il en est un autre plus haut et plus impérieux. Avant tout, par dessus tout, n'oubliant pas que la beauté peut être considérée comme la splendeur du vrai et du bien, elle doit la chercher et la trouver dans la justice imposée par la conscience, dans la pureté et la bonté des cœurs.

Si la guerre nous donne des leçons, si la victoire nous impose des devoirs dans le domaine scientifique et dans le domaine esthétique, il en est de même dans le domaine moral. L'objet de la morale, ce sont nos actes de volonté, nos volitions. Elle les met en ordre, les coordonne par solidarité. Ainsi, dans la vie pratique, elle apporte la règle, la loi du devoir ; elle constitue l'obligation qui tend à la suppression de la liberté et qui a pour but de rendre la volonté esclave du bien, c'est-à-dire, foncièrement bonne. Telle est la morale. Or, en Europe, est-elle en progrès ? Il est permis d'en douter. En effet, depuis longtemps s'attribuant le monopole de toutes les vertus, l'Allemagne avait pris l'habitude de nous octroyer généreusement le monopole de tous les vices. A l'entendre, épuisé par la débauche et l'alcoolisme, par la paresse et par le jeu, rongé par la tuberculose, notre peuple était incapable et indigne de vivre. A brève échéance, elle ne pouvait manquer de le vaincre, de l'asservir et de l'absor-

ber. C'est pourquoi, quand elle a cru le moment favorable, elle lui a déclaré la guerre. Mais, en peu de temps, un changement à vue s'est produit. Malgré son immoralité qui n'est que trop réelle et contre laquelle, désormais, il nous faut lutter de toute notre énergie, notre peuple a fait preuve d'une vigueur physique et spirituelle, d'une endurance et d'un héroïsme qui ont assuré sa délivrance et son triomphe. Quant à nos ennemis, ils ont levé le masque et, pendant plus de quatre ans, donné le spectacle sans précédent du déchaînement de tous les instincts les plus bas et les plus malfaisants de la bête humaine. Leur empereur, leurs généraux, leurs financiers, leurs intellectuels ont ordonné ou approuvé toutes les violations des commandements de la loi du devoir : meurtres et assassinats, violences contre les femmes, vols et pillages, populations réduites en esclavage, destructions inutiles par le feu et par les explosifs, mensonges et fourberies. Or, leur conduite pendant la guerre nous donne la leçon que voici : la morale est une discipline non pas théorique mais pratique. On l'oublie trop. Certes, depuis leur philosophe *Emmanuel Kant*, les Allemands ont porté la morale théorique à un haut degré de perfection, ce qui ne les a pas empêchés d'épouvanter le monde par la perversité de leur volonté. Donc, il ne suffit pas de discourir savamment sur la nature de la conscience. Il faut encore et surtout la réveiller. Il ne suffit pas de formuler et d'enseigner la loi morale. Il faut encore et surtout faire naître et développer tous les mobiles qui peuvent décider les hommes à l'observer en toute circonstance, partout et toujours. De là, le devoir que nous impose la victoire. Puisque, parmi nous, il s'est rencontré des légions d'hommes de conscience et de cœur qui nous l'ont assurée, continuons leur œuvre. Oh ! sans doute, dans toutes nos écoles, enseignons la morale théorique, dans toutes nos facultés, demandons à nos professeurs de la constituer de plus en plus solidement. Mais, avant tout, par-dessus tout, pratiquons-la et soyons en exemple aux jeunes générations. Quand la conscience ordonne, prenons l'habitude d'obéir et, dans ce but, entretenons dans nos

œurs les sentiments d'amour qui rendent cette obéissance facile et joyeuse.

..

Toutefois, ne l'oublions pas : la morale n'est pas seulement individuelle, elle est aussi sociale. Disons donc un mot de la société. Ses éléments, ce sont les consciences individuelles. Elles sont nombreuses, diverses, et il s'agit de les mettre en ordre, de les coordonner. Or, le seul moyen d'y parvenir, c'est de les soumettre à une règle universelle, à la loi du respect mutuel, à la loi constituée par la réciprocité des droits et des devoirs, à la loi de justice, en un mot. Sans cette loi, pas de société possible, soit entre les hommes, soit entre les nations. L'Allemagne n'a pas saisi cette vérité. Malgré sa passion de l'ordre et de l'organisation, elle n'est pas devenue une véritable société et tant qu'elle ne changera pas de mentalité, elle ne saurait faire partie de la *Société des nations*. En effet, au fond de son âme, elle est persuadée que, seule, la force crée le droit et assure l'accomplissement du devoir. Par conséquent, elle nie la justice. Consultez son histoire. Soutenu par une aristocratie nombreuse et puissante, son empereur s'est emparé du pouvoir absolu. Par la force, il a formé et soumis à une discipline de fer une immense armée. Par la force, il a plié sous son joug et domestiqué son peuple tout entier, avec et y compris la célèbre *social-démocratie*. Et quand il a eu forgé ce formidable instrument, il a entrepris de conquérir et de réduire en esclavage l'univers entier. Que lui a valu sa détestable mentalité ? La haine du genre humain. Quel a été le résultat de sa criminelle entreprise ? La défaite et la ruine. De là, tirons, selon l'expression de *Bossuet*, « une grande et terrible leçon ». Fondée par la force, les sociétés d'hommes ou de nations peuvent avoir quelques années de prospérité matérielle ; mais, elles ne sont pas viables et, inévitablement, tôt ou tard, sous les coups de la force, elles s'écroulent dans la fange et dans le sang. A cette leçon, se joint un devoir que nous impose la victoire. Depuis longtemps, j'allais dire : depuis tou-

jours, la France croit au droit et quoiqu'à la *Déclaration des droits de l'homme*, la Révolution ait eu le tort de ne pas joindre l'affirmation des devoirs de l'homme, elle croit au devoir. La France croit à la justice et, à cause de de cette foi, elle est une véritable société, elle a droit à la première place dans la *Société des nations*. Et si, pendant plus de quatre ans, elle a supporté d'indicibles souffrances, si plus d'un million et demi de ses enfants ont succombé sur les champs de bataille, sans doute, c'est pour la défendre, mais c'est aussi pour défendre la justice. A elle donc de persévérer dans cette voie. Plus que jamais, son devoir est de marcher à la tête de l'humanité comme la justice personnifiée.



Et maintenant, concluons. En mettant en ordre les phénomènes, les causes du plaisir, les volitions, les consciences individuelles, en les coordonnant, en les soumettant à des lois, la science, l'esthétique, la morale et la société développent l'esprit humain extensivement. Mais, ces quatre disciplines laissent en dehors de leurs prises des éléments réfractaires, des incoordonnables, des hors la loi, des absolus. Pour la science, c'est le mystère et c'est le surnaturel ; pour l'esthétique, c'est le sublime ; pour la morale, c'est le sacrifice ; pour la société, ce sont les puissantes individualités et c'est l'amour. La religion s'empare de ces éléments, les représente et les personifie dans un être vivant qui est Dieu. Ainsi, après avoir été dépouillée de la science, de l'esthétique, de la morale et de la société qui, à l'origine, étaient mêlées et confondues en elle, la religion n'en est pas réduite à supplier ces quatre disciplines de la tolérer à côté d'elles et de lui faire une petite place. Au contraire, prenant pied en chacune d'elles, elle les dépasse, les domine et les relie les unes aux autres. Elle devient ainsi la discipline qui développe l'esprit humain intensivement et lui donne la force de poursuivre ardemment le savoir, la beauté, l'accomplissement du devoir et la réalisation de la société de l'amour. Elle est la discipline

suprême. Or, ici encore, la guerre nous donne une leçon. Ivre d'orgueil et d'ambition, l'empereur allemand n'a pas craint de profaner la religion et d'outrager Dieu lui-même. Il a invoqué le Père universel comme s'il était son dieu particulier et le dieu particulier de la race germanique. Il a invoqué le Père saint, juste et bon, comme s'il était le dieu des batailles, des dévastations et des carnages. Il a mis tous ses forfaits sur le compte de celui qu'il appelait son vieux dieu. Oh ! détournons-nous avec horreur de ces blasphèmes odieux et mettons-nous en face du devoir que nous impose la victoire. Quoique les dogmes, les cérémonies, les rites, les sacrements, l'organisation des Eglises chrétiennes soient souvent opposés et même contradictoires, cependant, tous les croyants et ajoutons : tous les incroyants, sont les enfants du Père qui est dans les cieux. Pendant la guerre, cette persuasion nous a permis de conclure et de cimenter dans des œuvres communes l'union sacrée. Notre devoir est de la conserver et de la resserrer. Puissent nos cœurs rester unis à jamais et de plus en plus dans un même amour pour notre patrie et nos volontés dans un même effort pour la rendre prospère et heureuse !

Aimer la France ! Servir la France ! Pour vous y exhorter, permettez-moi de donner la parole à un alsacien. Le 13 mai dernier, à *Strasbourg*, devant la statue de *Kléber*, dans une émouvante cérémonie, *M. Millerand* a décoré trente alsaciens et lorrains parmi lesquels se trouvaient le chanoine *Collin*, l'abbé *Delsor*, et l'abbé *Wetterlé*. Le plus âgé des nouveaux chevaliers était mon vénérable collègue et ami, *M. le pasteur Théodore Gérold*. Il a 82 ans et, au début de la guerre, parce que, dans les hôpitaux, il distribuait quelques douceurs aux blessés français, les allemands l'ont condamné à un mois de prison. C'est lui qui a remercié le gouvernement français. Voici quelques-unes de ses paroles ;

« Oui, nous sommes en droit d'affirmer que nous avons aimé la France d'un amour profond et qui ne

s'est jamais démenti. — Nous l'aimions parce que c'était la France, le pays généreux, dévoué au culte des grandes idées de liberté, de justice, de fraternité, qui portait le flambeau de la civilisation à travers les générations du monde pour l'honneur et le bien de l'humanité.

— Nous l'aimions parce que c'était notre patrie, que nous avions dans l'âme ses passions et ses désirs, ses aspirations et ses idées, que nous nous sentions liés à ses grands souvenirs et associés à ses hautes destinées. — Nous l'aimions, quand elle était grande et glorieuse, et nous l'avons aimée peut-être davantage quand elle était vaincue, humiliée, malheureuse ; quand séparés d'elle par la violence, nous n'avions plus le droit de l'appeler de ce nom si doux de patrie.

» Ah ! que de violences exercées contre nous, pour nous empêcher de l'aimer toujours ! Mais, plus les mesures prohibitives de l'opresseur se multipliaient, et plus cet amour grandissait dans nos cœurs, ardent, invincible. Aujourd'hui, nous jurons de remplir nos obligations envers la patrie, de lui apporter un amour plus profond encore, un dévouement plus absolu. Que notre ambition la plus grande soit de faire une Alsace bien française, de travailler à la satisfaction des grands intérêts de la France, à sa prospérité matérielle et morale, à sa gloire, à sa grandeur ».

Certainement, Mesdames et Messieurs, ces accents vous ont émus. En communauté de sentiment, de volonté, de pensée avec nos chers alsaciens et lorrains nous aimons la France et nous sommes fermement résolus à la servir.

« *L'Allemagne au dessus de tout* », chantaient naguère les Allemands et, à l'univers entier, ce chant était jeté comme un défi et comme une menace. Cette nation de proie rêvait d'être au dessus de tout, par la conquête, par la force, par la violence, par la cruauté. Rêve insensé, rêve criminel, rêve affreux que nos soldats et leurs chefs ont fait évanouir pour jamais !

Pour nous, Français, chantons aussi : « *La France au dessus de tout* ». Mais, dans le ciel de l'humanité,

que ce chant éclate comme un hymne de liberté et de justice, comme un appel à l'entente et à la coopération, comme une promesse de paix et de bonheur ! Oui, « *La France au dessus de tout* », par la splendeur et le rayonnement de ses sciences et de ses œuvres d'art, par son respect des droits et son accomplissement des devoirs, par sa pratique de la justice, par l'ordre et l'intensité de sa vie sociale. Oui, « *La France au dessus de tout* », par son sens du mystère et du surnaturel, par son goût du sublime, par son esprit de dévouement et de sacrifice, par la puissante individualité de tous ses enfants et par l'amour fraternel, passionné, qui les anime. Oui, « *La France sera au dessus de tout* », parce que tous les peuples la chériront et parce que, comme la colonne de feu qui, dans la nuit du désert sinaïtique, conduisait Israël vers la terre promise, elle les conduira vers la vie parfaite et heureuse. Rêve raisonnable ! Rêve bienfaisant ! Rêve magnifique ! Si tous les Français se respectent les uns les autres ; s'ils triomphent de leur égoïsme ; s'ils mettent un terme à ce coupable anachronisme qui s'appelle la lutte des classes ; s'ils s'unissent dans l'amour et le service de leur mère commune, la France, n'en doutons pas : le rêve d'aujourd'hui sera la réalité de demain. *J'ai dit.*

— 161231 —

(1) Les idées principales de ce discours sont tirées de la *Philosophie de la religion* par J.-J. Gourd. Préface de M. Emile Boutroux, de l'Institut. Paris, Félix Alcan, 1911.

COMPTE RENDU
DES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT LA GUERRE
PAR
M. E. REINAUD,
secrétaire perpétuel.

MESDAMES, MESSIEURS,

Si elle n'a pas été atteinte au point de suspendre son existence, l'Académie de Nîmes n'en a pas moins été affectée, comme toutes les institutions, par les événements de ces dernières années.

Et d'abord, comme il n'y a pas chez nous d'âge cano-
nique, je veux dire académique, à des membres de la
Compagnie ont été mobilisés ; d'autres sont décédés
ou ont pris leur retraite et la plupart de ceux qui res-
taient n'avaient pas l'esprit assez libre pour avoir d'autres
préoccupations que celles de la guerre, pour s'adonner
comme jadis à des recherches historiques ou archéolo-
giques, à plus forte raison, à des travaux littéraires ou
de pure spéculation.

Aussi la plupart de nos traditions ont-elles été laissées
de côté et vous savez si la tradition académique est
quelque chose de sacré !

Plus d'élection : nous avons attendu jusqu'en 1918
pour combler les vides en partie ; 1919 nous a donné

4 nouveaux membres et il existe encore à l'heure actuelle deux vacances.

Une seule séance par mois, au lieu de deux et plus de séance publique annuelle.

Le président sortant devait faire le compte-rendu des travaux de ses confrères pendant l'année écoulée. Or, le Président de 1914 M. Coulon a vu ses pouvoirs prorogés jusqu'en 1919. Nous n'avons pas voulu lui imposer cette tâche supplémentaire : C'est au secrétaire perpétuel que ce soin a été confié, mais de même que ce n'est qu'à titre exceptionnel qu'il se charge de ce compte-rendu, de même a-t-il été entendu qu'il se bornerait à présenter une sorte de table de matières de l'activité académique au cours des cinq années. Au surplus toutes les communications importantes ont été déjà insérées dans les Mémoires de l'Académie. En effet, malgré la guerre et à la différence de ce qui s'est produit pour beaucoup de sociétés savantes, nous avons continué la publication de nos mémoires ; seulement au lieu d'un volume annuel, nous avons réuni les travaux de 1914-1915, et ceux de 1916-17 ; un 3^e volume paraîtra au cours de 1920 (les premières feuilles sont déjà imprimées) et il contiendra les travaux de 1918-1919.

Les communications dont je devrais vous entretenir, vous avez donc pu les lire intégrales, vous les avez à votre disposition à la Bibliothèque de la ville et ces mêmes volumes vous pouvez vous les procurer, car ils sont dans le Commerce.

En donnant la place d'honneur à l'Archéologie, nous ne ferons que reconnaître une des plus hautes fonctions de l'Académie : pourquoi faut-il que cinq éminents archéologues ne figurent plus sur la liste des membres résidants ? Deux sont décédés : Maruéjol et Mazaurio ; trois sont devenus membres honoraires : MM. le chanoine François Durand, Bondurand et Georges Maurin. Sans doute, avec le titre, se ralentit l'activité : mais nous espérons bien que MM. Durand et Maurin imiteront l'exemple de M. Bondurand qui vient parfois à nos séances, nous faire admirer une *perle médicale* remon-

tant à 1681 ou nous entretenir du Génie féminin français de Mme Borély ou des Mémoires de Jean Cavalier.

M. le chanoine *François Durand* nous avait intéressés aux trois *Eglises de Sainte-Perpétue* et à l'auteur du *Christ rédempteur*, et M. *Mazauric* aux *Hécatéions* de Nîmes, au plaid tenu en 899 dans le Capitole, au cimetière de la petite *Rayole*, et à de nombreuses découvertes archéologiques.

Disparu encore M. de *Cazenove*, membre correspondant, auteur des *vieilles lunes*.

Bien vivant, au contraire, notre confrère M. *Raphel* devenu depuis quelques jours notre bibliothécaire archiviste, soit qu'il nous parle de la *Cathédrale de Reims*, des *Industries d'Art*, soit qu'il évoque *Mareschal* et présente le relevé des *depenses et comptes de la Fontaine de Nîmes* : c'est une page d'histoire, comme sont des monographies historiques d'un haut intérêt :

Les *Pénitents blancs* de notre regretté président M. de *Pougnadoressa* ; les *Juifs de Nîmes au 17^e et 18^e siècle*, l'*advocatus Josué* et la bulle inédite de *Martin V* en faveur des *Juifs d'Avignon* de M. le rabbin *Kahn* ; la famille *Parée de Villeneuve* de M. le Chanoine *Bascoul* ; *l'abbé Cassagne*, une victime de *Boileau*, de M. le Chanoine *Nicolas* et de M. *Prosper Falgairolle* qui nous a offert en outre son *Histoire de Vauvert* dont M. *E. Reinard* a rendu compte ; c'est encore la *Grande Pyramide*, de M. *Deloche* ; c'est le *Studium de Saint-Roman* de M. l'*abbé Chailan* ; c'est *l'abbé Clémenceau*, le curé *Bonhomme*, figures nîmoises qu'a fait revivre M. le Chanoine *Albert Durand* dont l'activité toujours en éveil nous a entretenus des *prisonniers de guerre à Nîmes en 1642* et nous a présenté de nombreux rapports sur *La Nature* de M. *Berthier*, *La Madeleine* de l'*abbé Requin*, sur *Bonaparte Wyse*, sur la *Lionide* de M. *Savinian*, sur le *Mistral* de *José Vincent*.

C'est enfin l'*Histoire d'un Bâtiment municipal*, le lycée des jeunes filles, de M. *Pierre Guérin* qui prenant sa retraite, a quitté Nîmes pour *Milhaud*, après nous avoir donné des travaux d'ordre économique, comme

le mouvement de population d'une commune rurale, sa statistique de guerre, un dialogue chinois, sur le fonctionnarisme, des rapports sur un patriote italien, sur le carquois empoisonné et puis des contes et poésies en langage languedocien qui ont fait longtemps la joie de nos séances publiques.

Parmi les œuvres de littérature, de philologie ou de démographie, je signale le discours de M. Coulon sur les monuments oubliés : Guizot, Crémieux, Boissier, la décadence du français et la classe de français, de M. l'abbé Bouisson, passé, comme M. Guérin, dans la classe des membres non résidants ; un ancien article de Maruéjou sur le Calendrier ; une visite en Alsace de M. Peyron ; une étude de M. Jouve sur les orphelins de la guerre, qui a précédé la loi de 1917 sur les Pupilles de la Nation ; des Communications de MM. Giran et Henri Mazel sur le Gard et la Région économique, de M. Convergne sur la production du blé dans le monde, de M. Lavergne sur la lutte contre la tuberculose dans le Gard et d'autres rapports de MM. Fabre, Lavergne, Peyron, E. Reinaud et Roux.

La science, spéculative avec M. Maluski, nous entretient des nouveaux points sur la géométrie du triangle, du thermomètre différentiel avec M. Gal ; elle devient moins sévère avec la notice de l'Inspecteur général sur Darboux et se met tout à fait à notre portée avec M. le Chanoine Bonnefoi nous parlant des aéroplanes incapotables, des progrès de l'aviation, des flottes aériennes, de l'épervier électrique, des sous-marins ou encore lorsqu'il ouvre pour nous le livre de famille du Cardinal de Cabrières. Ce sont aussi des travaux scientifiques, que ceux de M. Margier sur les recherches de M. Beringuier, de M. Allard sur les Eaux de la Fontaine, de M. Cabanès sur tel arbre de nos boulevards le micocoulier et le pseudo silex du Maroc.

Enfin, malgré la guerre, les poètes n'ont pas brisé leur lyre : Voici M. Raymond Février avec ses ballades et sonnets de guerre, M. Trial avec son : Kaiser et le Christ suivi de la France et le Christ ; M. Eloy Vincent avec sa

Guirlande sinistre ; MM. Bosc et Lhopital avec leurs sonnets ; M. Fabre et son Ode à Mistral ; M. Emile Reinaud avec sa *petite Patrie* : le Temple de Diane, le spectacle de Guerre, l'âme de la France, Nîmes et les Barbares, la Fontaine Questel, le Siège de Nîmes et des Arènes en 673, Nîmes sous la Neige et la Fête des Fous ; MM. Gal et Bigot d'Alais dans leurs fables patoises ; citons encore les poésies variées de MM. Benoit-Germain, Granier, Tuffier, Albert Roux et Corbier.

J'en ai fini avec cette longue énumération que j'ai allégée autant que j'ai pu ; il ne me reste qu'à m'excuser : je ne recommencerai plus.

Le prix Jules Salles de la valeur, de 300 fr. a été attribué pour 1919 à M. Viala sculpteur qui se destine à la gravure en médailles, pour une série de dessins pris sur le front (il est encore sur le Rhin) dessins qui doivent être gravés et ont été très favorablement appréciés par l'Académie.

Sur les fonds disponibles de la même fondation Jules Salles, une somme de 200 fr. a été attribuée à M. Bergogne des Salles du Gardon pour sa tragédie *Andrada* en 4 actes et 6 tableaux.

L'Académie met au concours pour 1920 le sujet suivant :
Nîmes pendant la guerre.

Etude historique et statistique :

(Mobilisation, œuvres et industries de guerre, mouvement de la population civile, réfugiée, militaire, morts, blessés, prisonniers, réquisitions, restrictions, etc, en un mot contribution nimoise à l'œuvre patriotique).

Un prix de 500 fr. sera attribué au meilleur mémoire.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel au plus tard le 31 décembre 1919.

RAPPORT

Sur le Concours Académique

Henri RÉVOIL — Jules CANONGE

par M. Charles TERRIN

membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

Le temps est heureusement passé où quand une Académie mettait au concours l'étude d'un poète ou d'un artiste, elle réclamait des concurrents un discours pompeux, hyperbolique, où les généralisations solennelles s'ajoutaient aux phrases à effet pour composer ce qu'on appelait alors un panégyrique ou un parallèle. Ce temps n'est plus et nous ne le regrettons pas. La guerre et les besoins de notre activité nationale, nous font un devoir d'inviter les jeunes gens à bien penser, plutôt qu'à bien parler, ou si l'on veut à bien parler, mais en leur rappelant que la véritable éloquence n'est que l'expression d'une pensée saine, et profitable à l'intérêt général, d'une pensée loyale et cohérente, d'une volonté ferme et réalisable, et non de quelque verbiage flatteur et décevant, où la sonorité creuse des mots et le savoir faire de l'orateur remplacent souvent la solidité de l'idéal. Non, MM. l'avenir n'est plus aux beaux parleurs, mais aux esprits précis et aux hommes d'action.

Naguère encore notre littérature versait trop volontiers

dans un dilettantisme qui nous faisait mal juger à l'étranger. La littérature que nous appelons de tous nos vœux et qui ne peut manquer de se développer après la guerre du Droit et de l'Idéal devra, comme notre politique et notre morale, auxquelles elle se rattache étroitement, se recommander par sa droiture, sa modération, sa valeur pratique, son idéalisme conscient et sa précision. La précision d'un esprit suffirait à démontrer sa justesse : quand la chaleur d'une conviction désintéressée s'y ajoute, tenez pour certain qu'on s'approche de la véritable éloquence : La Bruyère l'a dit depuis longtemps : « Quand une lecture vous élève l'esprit, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage ; il est fait de main de maître ». — Je ne doute pas que notre Académie ait voulu rappeler ces principes aux Candidats qui sollicitent ses suffrages, lorsqu'elle leur proposa comme sujet d'étude deux artistes éminents : Henri Révoil, architecte, et Jules Canonge, poète en qui se trouvent réunis à des degrés divers la précision et l'enthousiasme qui doivent inspirer selon nous les nouvelles générations d'écrivains.

En rapprochant Révoil et Canonge, l'Académie a voulu aussi témoigner de son attachement à la cité Nimoise dont ils ont accru la réputation, à ce foyer d'art antique dont le rayonnement dépasse les limites d'une gloire locale, à ce joyau de la civilisation qu'est sous l'éclatant soleil du Midi, l'ensemble des souvenirs et des monuments romains que nous ne nous laissons pas d'admirer. Car MM. pourquoi ne pas le rappeler encore une fois ? Vous vous vantez que votre ville est bâtie comme Rome antique sur sept collines. La gloire romaine, *nomen romanum*, comme disaient les Latins, revit autour de nous. Combien d'historiens, d'artistes et de poètes sont venus chercher ici le sens de la beauté et l'explication de la grandeur classique ! Tous les grands voyageurs ont admiré Nîmes au passage ; et combien de grands esprits ont fait exprès le voyage pour s'instruire et pour s'éduquer. Un jour c'est J.-J. Rousseau qui allant à Montpellier s'arrête et décrit la majesté du Pont-du-Gard et des Arènes. Plus près de nous, Renan, d'abord séduit par la

philosophie Allemande qui inspire l'Avenir de la Science, retrouve le sens de la grandeur classique et française, au contact de la Maison Carrée et de nos monuments romains qu'il visite en 1850 comme le vestibule nécessaire de son voyage à Rome et de son pèlerinage au Parthénon. C'est ainsi que Nîmes entretient comme le feu sacré du plus pur de tous les arts, éveille les esprits, suscite les vocations, nourrit les imaginations, rappelle à soi tous les amants de la beauté depuis les architectes comme Révoil jusqu'aux poètes qui sont ses propres enfants comme Canonge. Les beaux esprits veulent de beaux pays. Aussi est-ce un peu rappeler l'excellence de Nîmes que d'étudier deux hommes éminents qu'elle a inspirés.

Notre Académie se doit encore de jouer un autre rôle. Si elle a reçu de ses premiers fondateurs la mission générale de protéger les lettres et les arts, il lui appartient aujourd'hui plus que jamais d'encourager les initiatives locales qui dans ce pays ci, comme ailleurs, contribuent si puissamment par le développement des tempéraments particuliers, à préciser la physionomie commune de la France. Nous connaissons trop les inconvénients de la centralisation littéraire et artistique, pour en discuter à présent. Mais à l'heure où le régionalisme apparaît à tous les esprits réfléchis comme un progrès nécessaire, alors qu'ici même on s'ingénie à reconstituer par des modes divers la particularité de l'ancienne vie languedocienne, comment à cette heure, l'Académie, gardienne des traditions et par conséquent appelée à réclamer une part importante dans l'organisation régionaliste, comment l'Académie n'accorderait-elle pas un hommage spécial à deux de ses anciens membres qui ont le mieux affirmé leur sympathie pour une renaissance locale, puisque l'un deux, Révoil, a restauré nos monuments ruineux, puisque l'autre Canonge a pensé en homme du terroir, puisque tous les deux enfin ont voulu rester des hommes du Midi alors même que leur réputation s'étendait à Paris et à la France ?

Canonge a fort bien énoncé ce sentiment dès 1832 à

l'heure où jeune poète plein de confiance dans l'avenir il pouvait escompter une gloire parisienne et même nationale.

« N'est-il pas bien près de sa mère,
« L'aiglon ? ...
« Pourquoi quitte-t-il son aire ?
« C'est que, des hautes régions
« Se frayant les routes nouvelles
« Il veut, fier de ses jeunes ailes,
« Du soleil braver les rayons ;
« Mais hélas ! à peine il s'élève
« Qu'un souffle impétueux l'enlève
« Et punit son vol insensé.

Et un peu plus tard :

« Ah ! loin de ma Provence,
« De son ciel enchanté,
« Plus rien n'est la beauté !
« Quand on fuit sa patrie
« Sans espoir de retour,
« Que faire d'une vie
« Qui n'a plus d'heureux jours ?

Et Révoil, pour n'être pas un poète de profession, a cependant exprimé, dans sa spécialité la poésie de la pensée méridionale, lui qui consacra toute sa vie à retrouver parmi les éléments divers de l'architecture romane ceux qui caractérisent le mieux le tempérament particulier de la Provence et du Languedoc.

Telles sont dès l'abord les réflexions générales que nous suggèrent les deux personnalités rapprochées par notre Académie dans un même concours.

Telles sont aussi les caractéristiques principales qui s'appliquent en commun aux deux hommes par ailleurs si différents que nous devons étudier.

Tels qu'ils sont, Ganonge et Révoil offrent à notre réflexion deux types bien marqués de Méridionaux, d'artistes et de penseurs en qui l'inspiration issue de la vie locale, trouve place, à des degrés divers, à côté des grandes sources d'inspiration humaine et nationale ;

deux types d'esprits précis et méthodiques, mais aussi généreux, ardents, enthousiastes, désintéressés, pour qui l'art est un devoir, un privilège, un sacerdoce, bien plus, une forme d'action et de propagande sociale ; deux types d'intellectuels qui ont eu le sentiment de la vie, ayant donné l'un aux mots, l'autre aux pierres une vie intense, et peut-être dans cette émulation de bien faire, celui qui anima les pierres l'emporte-t-il en puissance créatrice sur l'artisan des mots.

II.

Le sort est quelque fois injuste à l'égard d'hommes très distingués. Canonge a éprouvé cette disgrâce, lui qui parti pour être un grand poète, est aujourd'hui presque officiellement ignoré. Que sait-on de sa vie ? Presque rien. Quelques journaux en ont parlé en termes vagues, quand par hasard un incident rappelait l'attention sur ce bon Nimois. Nous devons à la piété de notre confrère M. le Conseiller Jouve une plaquette émue signalant le dénuement où la tombe du poète resta jusqu'à ces derniers jours et à l'érudition de notre collègue M. Pitollet de nombreuses recherches sur la chronologie de ses œuvres et sur ses relations avec quelques uns de ses contemporains. Mais qu'est-cela en comparaison de la publicité dont bénéficie Jean Reboul ? Une étude faite sur Canonge en 1871 au lendemain de sa mort ne dit rien de sa vie. Et ses biographes se sont accordés par négligence pour ne rien dire de celui qu'ils avaient connu et qu'ils n'ont pas aimé au point de le faire connaître autour d'eux.

A la vérité la vie de Canonge est de celles qui passeraient pour n'avoir aucun intérêt, si on ne jugeait d'une vie que par les incidents qui l'ont traversée. Qu'on me permette un rapprochement légitime. Canonge est un contemporain des romantiques. Il en subit les influences et nous le prouverons. Il naît en 1812, peu avant les premières Méditations, il publie son premier recueil en 1835. A cette date Lamartine est déjà

célèbre par son amour pour Elvire, Chateaubriand connaît Pauline de Beaumont ; Hugo a Juliette Drouet ; Vigny, Madame Dorval. Nos grands écrivains ont habitude le public à considérer la poésie lyrique comme inséparable d'une grande passion qui l'embrase et qui la nourrit. Or, rien de tel pour Canonge. Il parle peu d'amour ou sur un ton désenchanté. A part quelques vers dédiés à Madame Colet qui fut une Muse romantique avant de devenir la Muse de Flaubert, il s'adresse peu aux femmes. On ne lui connaît pas de grand chagrin, grave défaut au regard d'une époque où la passion avive nécessairement le talent. Avec cela point de querelle littéraire, point de politique, ou fort peu, point de ces grands éclats qui jettent le nom d'un poète aux quatre coins de l'opinion, en somme rien qui force en faveur de Canonge l'attention du public qui fait les réputations. Un amour qui paraît avoir été très vif pour sa mère, une affection solide pour ses sœurs, un attachement continu pour Henri Crespe qui s'occupa de lui pendant 20 ans, quelques voyages et des relations flatteuses avec quelques très grands écrivains du temps, encore que le souvenir en soit gâté par les manifestations d'une vanité prodigieuse, voilà la vie de Canonge, ou du moins ce que la tradition nous en a conservé : il mourut célibataire et sans parents.

Cette vie dénuée d'incidents s'anime par le sérieux des principes qui la réglèrent.

Canonge appartient à cette catégorie de bons poètes pour qui le travail est la condition essentielle du succès et même du bonheur. Peu d'écrivains ont autant que lui remanié leurs œuvres, corrigé ou refait quelques phrases, retourné une image jusqu'à ce qu'ils aient obtenu l'effet désiré. La conscience professionnelle et la patience sont ses deux principaux mérites, ceux qui nécessairement donnent leur valeur à un écrit. Il croit comme tant d'autres à la mission sociale du poète. Mais au contraire de plusieurs de ses contemporains, qui affectent une allure révolutionnaire, il se pose en défenseur du bien, de la morale et de la société. « Notre époque

« écrit-il dans les *Préludes*, est de nature à faire naître
« de tristes réflexions ; nous voyons les hommes d'élite
« brisés par la perte de leurs illusions ; d'autres, saturés
« de plaisirs tumultueux, épuisés de leur souffrance
« ces contre lesquelles les moralistes du jour ne leur
« offrent de ressource que le suicide, embrassent avec
« désespoir cette arme des cœurs faibles. Et il se trouve
« des voix pour l'apologie de ces fatales idées. »

Qu'il y ait un peu de naïveté dans ces récriminations, c'est incontestable. Ces hommes brisés par la perte de leurs illusions, c'est évidemment Lamartine et Chateaubriand ; ces esprits tumultueux ce sont les victimes du « Mal du siècle » ; ces apologistes du suicide, ce sont les disciples de Werther, de Lara et de René. Qu'un jeune homme de 23 ans critique l'inspiration romantique en 1835, cela nous paraît manquer un peu de vue et même assez arriéré si on songe qu'à cet âge, les idées nouvelles devaient enflammer tous les poètes. A la réflexion, beaucoup d'honnêtes gens ont dû se demander à cette époque si l'exemple de René et de Raphaël n'allait pas briser la volonté de toute la jeune génération. Et de fait, et en vers au moins, la génération de 1815 a vainement cherché des motifs d'action. Ne les trouvant pas, elle s'est rabattue sur la méditation lyrique.

Que Canonge, assez peu actif lui même ait considéré le lyrisme comme la seule échappatoire réservée aux esprits contemporains, nous le croyons ; mais il apparaît que son lyrisme s'applique à d'autres objets que celui des romantiques.

Canonge se range spontanément dans le groupe des écrivains qui, à l'exemple du Lamartine des *Nouvelles Méditations*, demandent à la morale et à la religion les consolations que la vie leur refuse. Il combat le pessimisme d'un Vigny pour qui la nature mauvaise assiste indifférente aux efforts que fait l'homme pour s'arracher à sa destinée. Il condamne le sensualisme d'un Musset qui, faute d'idéal, demande à la volupté les seules satisfactions que la vie rend possibles. Il hésite devant la grandeur olympienne d'un Hugo qui traite d'égal à égal

avec la nature, comme jadis les Géants avec les Dieux. Canonge est plus modeste, et aussi plus respectueux des usages établis. Il manque un peu de feu. Peut-être est-il trop sage ; et il est vrai que la grande poésie veut parfois plus d'indépendance qu'on en trouve chez lui. Mais dans ces limites il pense et il écrit en honnête homme qui prend la vie au sérieux. Chez lui, point de blasphème, point de scepticisme, point d'insulte à la vérité. Il croit aux traditions, au culte de ses pères, à la faiblesse de l'homme compensée par la puissance de l'esprit ; il croit en Dieu et à la Providence. Il est orthodoxe. Il accepte les dogmes ; et en religion comme en politique, il tient pour acquises les autorités consacrées. En somme il appartient à l'école spiritualiste qui renaît en 1802 avec le Génie du Christianisme et qui prend au début du XIX^e siècle sa revanche sur l'athéisme du siècle précédent. En quelques uns de ses poèmes, Canonge se fait le champion de la tradition chrétienne. L'un d'eux oppose la morale chrétienne à la morale païenne ; un autre s'intitule « Espoir, Foi, Charité ». Il professe un optimisme qui réserve les droits de la volonté, la conscience et le libre arbitre. Pour lui, le Mal n'est qu'un aspect du Bien ; et la Providence préside à l'organisation intelligente de l'Univers.

Une question le préoccupe particulièrement c'est le mérite et le démérite moral ; c'est la responsabilité ; c'est l'idée du châtement. Deux écrivains représentent à ses yeux les directeurs de consciences auxquels les contemporains devraient s'adresser ; et ces deux hommes sont les principaux tenants du spiritualisme : c'est Ballanche, l'auteur de la Ville des Expiations à qui il dédie son « Expiatrice » et Lamartine. Encore est-il vrai qu'il s'affranchit un peu de son modèle quand Lamartine tourne au panthéisme peut-être sans s'en apercevoir. Ainsi Canonge, de loin, et tout en se rattachant étroitement à sa province, participe à un mouvement littéraire et moral qui tantôt côtoie le romantisme et tantôt s'oppose à lui ; par là, sa personnalité et son rôle se précisent. Il importe de l'indiquer.

Canonge a beau s'être tenu à distance du romantisme, il serait invraisemblable qu'il n'en eût pas subi l'attrait. Et de fait il l'éprouve comme tous ses contemporains, Lamartine est le héros dont il suit la bannière. Mais Charles Nodier lui inspire aussi quelques vers des *Préludes*. Et Charles Nodier c'est le romantisme à l'allemande, fantasque et ténébreux. Comme de juste, c'est au début de sa carrière que Canonge semble se laisser gagner par les nouvelles Théories. Le décor mis à la mode par les romantiques s'étale dans les *Préludes*. Ici c'est le vieux château féodal aux sombres tours et aux voûtes ogivales, là c'est la gondole ; ailleurs la harpe d'Ossian suspendue aux branches sonores du chêne. L'« Exilé » est un lied à la façon de Heine avec un trouvère et un manoir. La langueur, qui est la maladie du siècle, fournit le sujet d'un autre développement. Par une rencontre curieuse le jeune poète qui condamne les conséquences sociales du romantisme en 1835 prouve sa valeur poétique puisqu'il reproduit quelques uns de ses thèmes préférés.

Avec le temps, Canonge s'affranchit de ses premières admirations. Non pas tout de suite, puisqu'en 1841 dans les « *Premiers Solitaires* » il refait à sa manière la « *Chûte d'un Ange* » parue en 1837, Six ans plus tard, en 1847 il s'inspire encore de Goethe quand il écrit son « *Tasse à Sorrente* ». Et bien des fois au cours de sa carrière, une certaine fluidité du style rappelle la lyre harmonieuse de Lamartine, comme dans certains vers de « *Penser et Croire* » ou dans la pièce liminaire de la « *Reine des Fées* ». Mais imiter Lamartine est malaisé tant sa pensée est fugitive et sa sensibilité délicate ; et pour le style comme pour le fond, on risque à ce jeu de retourner vite au classicisme, faute d'un génie suffisant. Ce fut le cas de Canonge.

Telle est aussi la conséquence des théories morales professées par le poète. Comment pourrait-on être romantique quand on condamne le pessimisme, la mélancolie et le désespoir ? La préface de 1865 de « *Penser et Croire* » contient ces lignes : « Rien ne se trouve en ce recueil,

» de ce qui peut émouvoir les sens ; tout ce qui, frivole « efflorescence de l'esprit ou explosion passionnée du « cœur eût produit quelque désaccord a été réservé « pour des publications d'un ordre moins sévère ». Cette déclaration nous suffit. A son défaut le livre entier prouverait que Canonge est volontairement devenu classique de style et d'inspiration.

Au fond, ne le fut-il pas par tempérament et par sympathie ? Le moyen-âge fournit peu de sujets à ses méditations ; l'antiquité au contraire et la Renaissance l'attirent particulièrement. C'est dans l'antiquité qu'il fait vivre « Phylax le modelleur » et « Térentia », « Le Tasse » et « Ginèvre » fréquentent les paysages Florentins et Napolitains, ceux où le souvenir latin flotte sur les ruines célèbres. Et voici qui est plus caractéristique. Sa construction est régulière, sa composition simple. Les poèmes se divisent généralement en deux parties qui s'opposent. Dans les vers, peu d'images, des comparaisons traditionnelles ou inspirées des anciens, des inversions, des couples réguliers d'alexandrins, des césures à l'hémistiche et des épithètes à la rime, en somme, le vers classique, assoupli, mais traditionnel, d'ailleurs soigné, travaillé selon les préceptes de Boileau, et rajeuni par les exemples glorieux de Lamartine.

Est-ce à dire que Canonge ne soit original que comme penseur et non comme écrivain ? Loin de nous cette intention. C'est une originalité que d'être un poète néo-classique entre 1840 et 1860 et de résister à l'emprise du romantisme qui a secoué plusieurs générations. Dans la tourmente, Canonge apparaît comme un méditatif surpris et timide qui se retire dans son cabinet et qui, loin du tumulte, essaie d'enrayer le flot en vivifiant de tous ses efforts une tradition momentanément délaissée. De sa province, il s'adresse à des amis de Paris, plus puissants et mieux doués que lui, dont il attend les directions et les encouragements. Puis quand ces amis se déroutent, il continue son œuvre, avec une foi louable, avec le désir évident de soulager ses contemporains. Qu'un peu de feu brillât en lui, et il pouvait devenir un

grand poète. Tel qu'il est, il reste un poète très honorable, le digne représentant des traditions littéraires de Nîmes qui l'a élevé.

III.

Le grand architecte Henri Révoil, dont la personnalité a fourni l'autre sujet de concours, est un Provençal qui s'est fixé à Nîmes par goût pour notre ville et par amour de l'art. Je vous laisse le soin de décider s'il est devenu une de nos gloires, l'artiste qui a restauré les Arènes et le Temple de Diane, qui a mis notre Cathédrale au degré d'élégance où nous la voyons, qui a le premier étudié avec compétence les églises romanes du Gard, qui a rendu leurs formes essentielles à l'abbaye de Saint-Gilles, au château de Tarascon, aux remparts, à la Cathédrale et au Pont Saint-Bénézet d'Avignon. La France rend hommage à ce savant en le plaçant au premier rang de ceux qui ont le mieux connu l'architecture romane en général et spécialement dans notre Midi. Elle reconnaît en lui un vrai fils de Nîmes puisque c'est dans notre jardin de la Fontaine qu'un buste lui fut élevé en 1906 sous les auspices du ministère des Beaux-Arts et de nombreux patriotes Nîmois. Ceux d'entre vous, MM. mes confrères, qui eurent l'honneur de fréquenter Révoil ou même d'évoquer son souvenir à l'inauguration de son buste ne me contrediront pas si je célèbre aujourd'hui la vigueur et la précision de son esprit en même temps que le génie intuitif qui présida à ses travaux. Et si quelqu'un dans cette salle s'étonnait qu'on parlât de génie à propos d'un reconstruteur du passé, j'inviterais celui là à se rappeler le chef-d'œuvre des constructions neuves de Révoil, la décoration intérieure de la Cathédrale de Marseille, le plus bel édifice religieux du XIX^e siècle avec la basilique de Montmartre. Je l'inviterais aussi à contempler à la Fontaine le mâle et doux visage de l'homme qui a consacré ses efforts à retrouver l'assiette d'un monument, la vie des pierres, et par de là les pierres, des hommes, des grands artistes ses prédéces-

seurs qui se nourrissent d'idéal au XI^e siècle comme nous nous en nourrissons aujourd'hui.

Cet homme à la forte carrure, au front haut, à la bouche souriante et qui ressemble un peu à Flaubert représente pour nous le travail gai, puissant, intelligent et créateur du Méridional ardent et imaginatif, prompt à saisir la pensée des siècles passés et capable d'infuser comme une vie nouvelle aux édifices qu'il rajeunit avec autant de discrétion que d'originalité. Et n'est-il pas un vrai symbole de la solidarité du passé et du présent, perpétuellement unis dans l'histoire de notre art et de notre civilisation, ce gracieux monument où l'on se demande si c'est la Vierge romane assise sous le buste de Révoil et lisant son beau livre de « l'architecture romane dans le Midi de la France », si c'est cette vierge au profil délicat qui inspire l'artiste, ou si ce n'est pas plutôt l'artiste qui la ranime et lui rend l'éclat que l'injustice de plusieurs générations avait effacé ? Oh ! la touchante pensée que d'avoir rapproché dans une même composition l'image de l'artiste et celle de la statue de Beaucaire que Révoil admirait tant, et qui symbolisait pour lui la beauté française exprimée dès le XI^e siècle avec un succès que nous égalons à peine aujourd'hui. Oui, MM. notre passé et notre présent se rejoignent ; et si la solidarité est une vertu éminemment française, qu'il me soit permis de le proclamer bien haut à l'heure où notre pays convoque toutes nos énergies en vue de l'œuvre de reconstitution nationale que la paix a commencée.

Quel travail délicat que de reconstituer ce que le temps a ébranlé ! C'est ce travail que Révoil entreprit sur les édifices élevés depuis des siècles et que les siècles n'avaient pas respectés.

Construire est toujours malaisé, mais restaurer est toujours difficile.

Qu'on se représente les Arènes que nous contemplons tous les jours, dans l'état où Révoil les trouva quand il reçut la délicate mission de les restaurer. J.-J. Rousseau nous dit ce qu'elles étaient vers le milieu du XVIII^e

siècle, ce qu'elles étaient encore au début du XIX^e siècle. « Ce vaste et superbe cirque est entouré de vilaines petites maisons ; d'autres maisons plus petites et plus vilaines encore en remplissent l'arène, de sorte que le tout ne produit qu'un effet disparate et confus où le regret et l'indignation étouffent le plaisir et la surprise ». Quand Révoil arriva, les maisons avaient disparu et l'arène était déblayée. Mais que de brèches dans le vieil édifice, que de manques, que de pierres délitées, de gradins rompus, de voutes crevées : Quel désordre et quel abandon ! Et quel soin il fallut apporter à la restauration. Il ne s'agissait pas seulement de remplacer des pierres et de combler des trous. Il fallait adapter les nouveaux matériaux aux anciens et redresser les murs ébranlés sans compromettre l'allure générale de l'ensemble. Le danger d'une restauration est d'enlaidir les pierres brunies et patinées, par l'horrible contraste des pierres neuves et blanches. Il fallait respecter à la fois l'intention des premiers constructeurs, les modifications apportées par la suite des âges, respecter les ruines elles-mêmes tout en les consolidant pour les faire durer, en somme faire du vieux et non du neuf ; car les pierres prennent avec le temps une personnalité, et la beauté des Arènes réside moins dans leur nature d'Arènes que dans l'âge des pierres qui la composent aujourd'hui. Travail éminemment complexe qui demande à l'artiste de la précision et de l'intuition, des calculs et de l'idéal, de l'abnégation et de l'originalité, de la patience et de la passion. Quelles critiques qu'on lui ait faites, et elles n'ont pas manqué de se produire, Révoil a réalisé dans les Arènes une œuvre pieuse où le respect du passé se concilie avec l'amour de l'art.

S'il était malaisé de restaurer, il l'était plus encore de faire comprendre l'architecture romane à des générations oublieuses qui n'avaient plus que du dédain pour cette forme d'art depuis longtemps négligée.

Je ne vous ferai pas l'histoire de l'art roman : je n'en ai ni le temps ni la compétence. J'évoquerai seulement devant vous l'image de ces monuments où nos pères

mirent jadis tout leur cœur et toute leur foi. A Nîmes même l'église Saint-Paul peut vous en donner une idée, un narthex, des murailles épaisses, des voûtes en plein cintre et surbaissées, des nefs profondes et peu éclairées, peu de fenêtres, d'énormes piliers cylindriques, un clocher octogonal au dessus du transept en sont les principales caractéristiques. Mais Saint-Paul n'est qu'une copie récente, et il faut se reporter aux édifices originaux pour en comprendre la beauté. Qui de nous n'a pas entendu nommer l'église Saint-Bavon-de-Gand et les églises de Cologne, l'abbaye de Clairvaux, les abbayes de Caen ; et pour ne parler que du Midi, qui recueille toute l'activité de Révoil, qui ne connaît Notre-Dame-du-Port à Clermont, Saint-Sernin à Toulouse, l'abbaye de Moissac, et tout près d'ici Saint-Gilles et St-Trophime d'Arles où le roman admet un peu de style byzantin ? Qu'éprouve-t-on au contact de ces édifices sinon une impression de calme, de piété et de complet recueillement ? L'obscurité voulue des nefs enferme le visiteur dans une atmosphère religieuse où le souvenir du monde, où la vie du dehors, où les plaisirs terrestres sont complètement oubliés. Dans la nef romane le fidèle ne pense qu'à Dieu. Le roman c'est un cloître, c'est une retraite, c'est une voûte, c'est un morceau du ciel qui descend sur nous et qui nous enveloppe de toutes parts ; c'est une prison divine où l'homme se recueille face à face avec la mort, et prépare son salut en vue de l'autre vie. Et si nous pénétrons plus bas, si nous descendons les degrés qui s'ouvrent sous le chœur pour nous enfoncer dans la crypte, alors c'est une église souterraine qui se montre à nos yeux étonnés. Là, la lumière manque complètement, et on ne s'éclaire que par les bougies ; là les voûtes se font plus lourdes, plus basses et plus appesanties. L'homme est séparé du monde, et les voûtes énormes qui l'enserrent le séparent de l'église terrestre tandis qu'il est au contact immédiat des reliques des saints sur lesquelles l'église est bâtie.

Car Messieurs, tout âge a son idéal, et l'art roman création d'une foi ardente, n'élève pas les églises à l'usa-

ge de l'homme : l'église romane est la demeure où sont rassemblées les reliques du saint pour lequel elle fut érigée. Or songez en quel temps troublé on vivait alors. C'est la guerre civile, c'est le pillage ; dans le Midi ce sont les pirates, et souvent, comme aux Saintes-Maries, l'église doit être fortifiée pour résister aux assauts de l'envahisseur. Les reliques sont enfouies sous terre pour être tenues à l'abri des profanations. Il faut donc une église souterraine pour donner au saint un séjour conforme à sa dignité. Il en résulte une architecture originale. Les voûtes soutiennent tout l'édifice, les piliers servent à la fois de supports et de contreforts ; de là leur solidité et leur apparence pesante. Et comme à cette époque on ignore la croisée d'ogive, il faut que des murailles épaisses reçoivent la poussée de l'édifice entier.

Telles sont les idées que Révoil développe dans son livre de l'architecture romane en montrant plus particulièrement les adaptations qu'en ont faites les artistes du Midi de la France. Telles sont aussi les impressions que nous éprouvons devant ces églises depuis que Révoil nous en a révélé la beauté.

Et certes Révoil n'a pas découvert l'art roman. D'autres avant lui l'avaient étudié. Mais il a le mérite d'en avoir expliqué les formes à l'heure où l'admiration publique allait plutôt à d'autres objets.

Nous évoquions le romantisme à propos de Canonge ; il faut le rappeler encore à propos de Révoil. A la suite de Chateaubriand les romantiques ont mis à la mode l'église ogivale, celle que le XVII^e siècle appelait gothique parce que son ignorance ne lui permettait pas d'en saisir la beauté. C'est alors que Hugo écrit « Notre-Dame de Paris ». Nos grandes Cathédrales, Chartres, Amiens, Reims, jadis rayonnante de gloire, aujourd'hui illustre par ses malheurs attirent à elles tous les disciples de la nouvelle théorie. Elles acquièrent vivement et définitivement, malgré l'opposition inintelligente de quelques vieux classiques, le prestige qui aurait dû les préserver à jamais des atteintes de la barbarie. Quand Révoil commence ses travaux, le goût de l'art ogival est devenu

un culte. L'art roman au contraire n'est connu que de quelques initiés. Mais Révoil ne cherche pas une popularité facile. Il n'est pas de ceux qui exploitent le succès que d'autres ont préparé. Il pousse plus loin que l'art ogival, il en cherche les causes, il en trouve la préparation dans l'art roman ; et séduit par la majesté de cette architecture, il en devient l'apôtre, jusqu'à ce qu'il fasse partager son adoration à ses contemporains.

Dès lors il veut aller plus loin encore. Que le roman égale en beauté l'art ogival, c'est beaucoup de l'avoir démontré. Mais il démontre aussi que cet art revêt un aspect particulier dans le Midi de la France. Et je m'en voudrais de ne pas insister sur ce point capital. Admirez nos destinées ; quoi que les Français aient entrepris en art, ils lui ont imposé la marque propre de leur Génie. Bien plus ; ils ont créé. Car si le Midi s'est créé un art roman spécial, c'est la France qui a inventé l'art roman. Quoi que prétendent nos ennemis les Allemands, voleurs de réputation, comme ils sont voleurs d'honneur et de justice, l'art roman n'est pas né en Allemagne, mais en France, de la civilisation latine et du goût de nos ancêtres combinés : et l'art ogival aussi est né en France parmi les artistes français ; et il faut bien qu'on sache que les cathédrales allemandes qu'on voudrait faire passer pour les premières du genre ne sont que les copies des nôtres ; et l'un de nos meilleurs historiens de l'art, M. Émile Mâle dont je m'honore d'avoir été l'élève, a fait œuvre de savant et de patriote en démontrant qu'en art comme dans d'autres domaines la soi-disant originalité allemande n'est que le démarquage des originaux français.

Gloire donc à nos artistes ; gloire à ceux du X^e siècle comme à ceux d'aujourd'hui qui mènent le bon combat de la civilisation et du progrès. Gloire à Révoil, l'érudite, l'initiateur, l'éducateur d'un pays qui semblait avoir oublié une précieuse partie de son patrimoine artistique. En lui le goût français et l'imagination méridionale s'unissent, en lui paraît l'amant de la beauté latine, le restaurateur du passé ; en lui l'architecte original qui

Invente des formes dans la mesure où il développe les principes de ses devanciers.

Ainsi Nîmes compte en Révoil un de ses meilleurs fils. En le retenant, elle a prouvé la puissance de son charme; en l'inspirant, elle s'est illustrée. La ville et l'homme s'acquièrent un droit égal à notre gratitude. Et l'Académie de Nîmes, en choisissant l'œuvre de Révoil comme sujet de concours, a montré comment notre reconnaissance pouvait s'exercer.

IV.

Deux mémoires ont été présentés à l'Académie l'un sur Canonge, l'autre sur Révoil. Dire qu'ils sont excellents serait manquer de vérité. Mais ils se signalent à notre sympathie, par une bonne volonté évidente.

Dans le mémoire sur Canonge j'apprécie la précision, une composition bien ordonnée, une analyse exacte des principales œuvres, un style généralement correct. Son auteur a manifestement l'habitude d'écrire, et si l'on constate quelques lacunes dans son étude, on les excuse en songeant que mobilisé pendant 5 ans, et remplissant très dignement ses devoirs d'officier, l'auteur a préparé son mémoire au front ou pendant des permissions trop courtes : en somme un double mérite.

Le mémoire sur Révoil est assez documenté. L'œuvre théorique de l'architecte est bien analysée. On y voudrait plus de détails sur les travaux de restauration et sur les œuvres originales de l'artiste : un peu plus d'émotion aussi et la preuve que l'auteur connaît l'art roman autrement que par les livres qu'il a étudiés.

En présence de ces deux travaux, l'Académie a voulu être juste. N'ayant pas attribué de prix depuis 1914, elle a décidé d'en accorder deux cette année.

Un prix de 300 fr. est décerné à l'auteur du mémoire sur Canonge.

Le mémoire sur Révoil obtient un prix de 200 fr.

Mais il vous tarde de connaître les noms des lauréats. Les voici donc.

Le mémoire sur Canonge est l'œuvre de M. Toulouse

professeur de philosophie à l'institut Daudet. M. Toulouse a déjà été couronné par l'Académie.

Le mémoire sur Révoil est signé de M. Maurice Vallis, publiciste, rédacteur au *Petit Provençal*.

Nous vous livrons ces noms bien volontiers et nous vous demandons de les applaudir pour confirmer le jugement de votre Académie.

DEVANT LA MER

SONNETS

par M. Raymond FÉVRIER,

membre non-résident.

SALUT A LA MER

Aux poètes épris d'azur et de lumière
Et les regards hantés d'or et de diamants,
Epanche la liqueur de tes enchantements,
O mer, épanouie en ta beauté première !

Sur tes bords pailletés de clairs scintillements,
Je voudrais vivre en paix au seuil d'une chaumière,
Où s'entrelaceraient et la rose trémière
Et le volubilis et les pavots dormants.

C'est là qu'au rythme lent des paresseuses grèves,
Pareils à des ramiers, s'envoleraient mes rêves,
Blonds annonciateurs des bienheureux séjours.

Salut, onde sacrée aux nonchalants contours,
Qui baisas les pieds blancs de la divine Hélène,
Salut, ô mer splendide, ô mer céruléenne !

LEVER DE SOLEIL

Le rivage où le flot meurt dans un doux abri.
Se découpe au travers d'une mince buée.
Mon œil fixe un instant la dansante bouée,
Puis se pose aux villas que le jasmin fleurit.

Un vol de goélands passe et jette un grand cri.
Là-bas dans l'épaisseur d'une molle nuée
L'aile du vent tournoie et creuse une trouée
Par où timidement une clarté sourit.

Il semble que du ciel l'or fin pleuve en ondées,
Que saphirs et rubis roulent par pelletées
Dans le sein jeune et frais de l'Orient vermeil.

Et soudain immuable, éternel, le soleil
Jaillit, triomphateur de l'ombre et des étoiles,
Embrasant l'horizon et la mer et les voiles.

MIDI

Midi. Le firmament éclate en un vitrail
Où l'air brulant comme un encens ondule et fume.
La lame fatiguée expire. Son écume
Pourelèche les galets et s'ouvre en éventail.

La chaleur au zénith recuit du ciel l'émail.
La colombe s'endort, léger flocon de plume.
Un amandier en fleur se défouille et parfume
La vague qui revêt un somptueux camail.

Cependant le soleil fulgurant irradie.
L'aveuglante lumière accroche ses blancheurs
Au clocher de l'église, aux filets des pêcheurs.

Sa haute flamme d'or déroule un incendie ;
Et partout, volontaire et têtu, le mistral
Galope en embouchant son clairon magistral.

COUCHER DE SOLEIL

Le couchant flamboyait. Au bord d'un promontoire,
Debout je contemplais l'infini miroitant,
Des portes de l'azur le lumineux battant
Roulait en un décor de splendeur et de gloire.

Je croyais voir un prêtre au surplis éclatant
Célébrer dans la pourpre un divin offertoire,
Et dressant lentement le soleil pour ciboire
Présider à la Messe éternelle des Temps.

La perle, l'améthyste et la verte émeraude
Scintillaient au travers des flots de lave chaude.
Les vagues moutonnaient sur l'abîme des eaux.

Les senteurs de varechs et des plantes marines,
Comme un parfum puissant montaient à mes narines ;
Et la mer était belle et les cieux étaient beaux !

LE PÊCHEUR

Au bord du firmament la nuit penche et décline.
Déjà l'aube blanchit, au loin, Saint-Raphaël,
Et mêle dans ses tons l'idéal au réel,
Plaquant de violet le flanc de la colline.

Une neuve lueur dans l'orient du ciel
Déroule à l'infini son flot de mousseline,
Et ce ruisseau nacré de lumière opaline
Précède du soleil le flux torrentiel.

Droit dans son batelet, explorant les calanques,
Un pêcheur matinal relève ses palanques,
Et siffle par instants, plus fier qu'un sérasquier.

Il lève son flacon, boit à la régalaide
Et soupèse en ses doigts, frétilante peuplade,
L'anchois, le capelan, le muge et le rouquier.

REVERIE

Là jadis fut un port où de noires trirèmes,
Dressaient leur *aplustrum* sur le flot empourpré,
Où des femmes riaient dans le couchant doré,
Où le parler latin enfantait des poèmes.

Là des Imperators, porteurs de diadèmes,
Elevaient sur la plèbe un front démesuré,
Et les Pontifes saints sur le pavois sacré
Des formidables Dieux promenaient les emblèmes...

Plus de palais, de tours, de voiles et d'agrès ;
Plus de jardins, plus de villas, plus de cyprès ;
Plus de centurion ralliant sa cohorte.

Mais partout, aussi loin que le regard s'étend,
Le sable jaune d'or, le sable miroitant
Et dans le désert nu l'immense plaine morte.

SOUVENIR

A une ombre chère.

Dis-moi, qu'il était pur le ciel où nous allâmes
Cacher notre bonheur, jeunes et beaux époux !
Crois-tu que sur la terre il en fût de plus doux
Et qui mieux s'accordât aux lyres de nos âmes ?

La mer nous y chantait ses longs épithalames
En glissant à nos doigts de liquides bijoux ;
Et pour charmer nos cœurs, suspendant son courroux,
Elle nous câlinait de ses berceuses lames.

Les pins nous enivraient de leurs parfums légers.
Puis nous nous envolions par les bois d'orangers
Qui descendaient nonchalamment jusqu'à la grève.

Là nous n'avons vécu que l'espace d'un jour...
Dès lors le temps a fui, sombre et clair tour à tour.
Qu'importe ? Rien n'est vrai que l'amour et le rêve !

A ma méro : Moun patois

par M. GUÉRIN

membre non-résidant.

MIDAMO, MESSIEUS,

L'a uno mésado ou dos, aviei trouva un titre que me plasié e quauquis idéio que m'anavoun comm'un gant.

Me moque pa en dou couïde : décidère de mettre tout aco en ver, de tournéja moun ovro, de l'apresta coum'uno camiso empésado.

Soulamen quand m'attèle ou mestié per mettre sus pe aqueli moustre de ver, suze coumo un gour, me gratte lou bout dou nas, sente de niéro dia li cambo e de pouncho d'espingo à... ma cadiéro ! Siei coumo un chin courent que japo à la quoueto di mot per trouva la rimo que manquo.

Li ver soun mès à touti lis esprouve e ma cervello es une sallo d'oupéracioun : Estire l'un ; Rougne l'autre ; Poutire d'ici ; Ensaque d'ilai ; l'un es escambaria ; l'autre escrapouchina. Poudès pas vous imajina lou travail qu'es aco. Estounas-vous, après, que me siégue pas mès encaro en trin.

Racino, un pouëto franchiman qu'a fa di ségado e dou caucaje dis airo din noste miéjour un tan pouli tablèu, en parlan de si trajéδιο disié qu'avieé fini quan ié restavo pa que li ver à faïré !

Eh ben ! vous responde que siei pa Racino.

Ovido, un pouëto de Roumo que languissié à mourir, ieun di serre que l'avien servi de Tourmagno, countavo qu'ou tem de sa jouïnesso, tout ce qu'ensajavo d'escrieure s'alignavo en ver : avié forço chango : Aro, bélièu, si ver vouïen pa maï per aco !

Din touti li cas, vous responde que sieï pas maï un Ovido qu'un Racino !

E pamen véz'ici que noste brave « Perpétuel » Moussu Reinaud, me demando, ia juste très jour, un conte patois, uno pouésio din la lengo de Bigot per vous réjouï :

Ounté m'arrapa, bon Diou ! Coumo faire ! Aï pas lou temps d'alena ! Aï paren de preste. Aï pa lou tem ! Aï pas lou tem !!

Piei, uno idéïo me ven ! Se legissiei lou canavas que vouïei mettre en ver !

Ma fé ! Susarieï pas tant e lou moucel sérié pas pu mari !

Lou gran Molléro, un autre franchiman, carabuta, emmas caper jouga uno de sis ovro pas ben trouchado à soun grâ, mita ver, mita fiou d'aïgo, s'escusavo en disen : Ma muso a pas agu lou tem d'enfourca Pégaso e per aquesto lès camino a pe. Soulamen sa Muso èro ben caussado !

La miouno, péchairé ! que camino a pe lou pu souven a pa mémo agu lou tem dé carga si souïé sans couréjoun e a garda si grounlo : tan voou diré que marchò, li pe descau.

Escusas là, siouplé ! se panardéjo un paou.

Seraï pas long ! l'anaraï en touto la banasto ! Vous dounaraï moun canavas tout crus.

Boutas ! me fise à vautri : Save que souprès ié brouda dessus miel que ièu e coumo l'ourès travaïa, lou trouva-rès à voste goüs e ben miel adouba.

A MA MÉRO !

Pauro Méro ! Laisso me te parla coumo s'ères aqui, tout proche !

Te souvènes coumo me charpaves, quan parlave patois :

« Un ome coumo tus, me disiès, un proufessou ! mescla soun francès de mot patois. Moun enfan ! acò vaï pa ! De

qué vos que digue lou Mounde ! Tus qu'aines tao de l'appliqua, de tout ben faire, à chaco moumen l'oublides e lou patois te remonte à la bouco ! »

E ieu de te respondre que n'ères l'en causo, qu'embé tus, lou patois èro ma lengo préférado, que i'a pas à agudre vergougno d'empléga la lengo de sa mèro, quan la mèro es aquí que vous parlo.

Ah ! se saviès, vieïo Mèro ! quant'es moun régrèt din mi vieïl jour !

N'as pas idéïo, e belèu me tratariès de soutralas, de nèci : Tan voou pamen que lou digue :

Es pa de m'estre entesti à parla ta lengo que regrette, mai de la parla tan maou ?

De que vos ? Acò es ansindo !

Chaco fès que moun ieul, même san bésiclo, veï quauqui fausso grimaco, que mis escampadouiro entendoun de prépaou que soun pas de recetto, es tus, vieïo mèro, tus que m'as fa e que m'as abari que parles per ma bouco ; e m'entendriès marmouta : « Que de co de calòs que se perdoun ! Di charlatan n'on po s'espéra que de marido droguo ! Zou ! Zou ! l'escoubo ! Déforo lis estancier e li galaboutan ! Que chacun netteje soun oustaou e soun davan de porto e la carrièro sera propre ! »

Soulamen, bono Mèro ! ai pa lou goût à brama mis aicioun en francès e moun bomi me monto en mari patois.

Ah ! se m'ère mai afféta à escouta li conte de ma gran la borgno qu'amusoun li veiado ou li glu dou maréchal ou dou charroun, li jour de pleujo !

S'avieï miel rétengu ti co de lenguo à l'emporto-pèço, li mot que faou me sérien vengu per tout dire coumo vouieï e coumo fouié !

Mai bougre d'estournel que sieï esta !

Foulastréjave à drècho, à gaucho ! Apprénieï de latin per pa saupre démanda de pan din aquelo lengo ! A mai encaro, pareï qu'ère di fort !!

Récitave de grèco que noun sai, remplissieï ma cervèlo de touti li ovro en francès que me mettien souto lou nas e ségur gn'i avié un clapas !

Oussi pau à pau me semblavo que de me souveni de toun lengaje èro ben lai e marquo de pauriho !

Oï ! ma pauro Mèro ! Tout aquel ensourcelamen ginca-vo pa qu'à me faire oublida ta lengo ! D'aquí ven qu'en tan de seti, reste ou souu e que per sourti-de moun pitre-moun ime trove pas din la lengo qu'ai tète à toun sen li mot que me manquoun e que farien tan ben.

E pamen ai béu vira e révira : sitôt que n'en siei ou piqua de la daïo ; sitôt que volé bada, sounje à tus, me semblo que te parle e li mot patois barunloun din moun gousié, un paou de travès, entrépacha ; mai que d'un co prène lou su per lou mu. Mai t'entende e te responde din la lengo que m'as après.

Mai me faou viel, mai révène emmé plési à mi gous d'enfan : Oussi lou francés me fai l'effé d'un parel de gant que n'on mès per faire visito e que n'on languis de quitta per se servi de si man.

Lou latin e lou grèco m'an l'air d'aqueli coquo que fasiès à mi peu quan ère un pichot drole : n'on s'en souven par faire creire i gen que n'on èro poull ou que n'on es savan.

Vai, vai ! Touti aqueli faribolo voloun pa ti cris, tis espressioun que fasien révièure soute lis ieul tout ce que toucavoun !

E piei ! per de que ouriei vergougno d'aquel parla dret, franc, un paou brutaou mai san touti li bistour que plasoun i faou visaje ?

T'a pas empacha, tus, païsando ounesto, d'aima toun ome touto ta vido, de touto toun âmo, de douna à tis enfan toun respé di paren e la paou de maou faire, d'empli ta bouco de bon counsel e toun cur de bon sentimen.

Quan parlaves, iéu qu'aviei fa mi classo, crésiei entendre li verset de la Biblo, ou li conte di pichot Évangile ou li sentencio li pu belo dis escrivain qu'an précha la moralo din touti li ten e din touti li lengo !

Es ben quicon ! Anen ! anen ! Bono Mèro ! Laisso toun prouffessou oublida soun mestié e révèni à la lengo de si reïre gran.

Lou mïou prouffessou dou mounde es lèu escrafa de

touto mémoiro, per tan ben qu'ague escri ou parla, mémo en bon francès !

Vai ! quan poussarai moun darnié badaï, que digue en francès ou en patois : « Mon Diou ! Perdoune i que m'an fa tort ! » S'agis que siègue vérai é que parte d'ou cur !

Lou bon Diou que sa touti li lengo, se gn'i'a un, m'oura coumprés ; demande ren de mai.

INVOUCACIOUN A LA PÈS !

Sento Pès désirado ! O Tus qu'esperavian
Lou front tout oubleja dou grel de la Vitoiro,
Ma Prièro vers Tus, aqeste jour de Gloiro
Monto dou foun dou cur coumo un vol de gabian.

Siègues bénido ! Esten toun raméu sus la Franço !
Que pouguen à couver di maou que vas gari
Din ta faoudo de maire enfin nous abari,
Prène vido e couré per nosto délivranço !

Fai nous fort per vinci la doulou que nous coi,
Per nous rémettre ou tal san la fougno ou la brodo,
Per douvri li chantié coumo un bal à la modo
Per planta jusqu'ou crus dou sol l'outis que foi !

Estaco noste goûs i machino, à l'araire
Per bounda li fabrico ou clafi li granié !
Fai leva li vendémio en touti li panié
Sus la traço di Viel que nous vésoun, péchaire !

Rend nous sage e sénu ! Que séguen san d'espri
Per pa tavanéjà din lou fio que rabino !
Ieun di fouié dou jour, tenguen nosti babino
E prenguen pa dou bon un sambu per un cri.

Saupéguen que Fierça se passo d'insoulenco ;
Mesclen pa Liberté réglado e Destrucïoun,
Esclavaje e Travail. Sus nostis intencioun
Laißen dire li sot, garden nosti crésenco !

E se nous destacan di Reïre dou viel tems
Aguen lou mémo cur se noun mémo pensado !
Sus la draïo marchen din li mémo pesado
Ver lou Béu, ver lou Bon, ver lou Dret que nous ten !

Fai nous juste ! Qu'aguen pitia de la Pauriho !
Lou pu mandrin a dret à sa part dou goustà !
Perqué lou paoure gus sérié mès de coustà
El qu'a douna soun sang oussi per la Patrio ?

Per chaco malurous cerquen quauqui soulas !
Déraben ou pu lèu jusqu'ou soun di racino
L'Envéjo que nous curo e nous tiro la mino
La jalousié que rend mari li pu soulas !

Fai nous bon ! Que seguen toujours preste à l'adujo !
I'a toujours tan de ben à faire à soun entour
E nous foou oublida tan de maou, chaco jour
Se voulen mérita la graço dou que jujo !

Faguen lou pu gran cas de l'énemi que pound !
En nous tène avisa sus touti nosti tâco
Nous fai t'i pa mïou ? Despouia de sa râco,
Lou vin se boniflo, embaumo lou boundoun !

Fai nous umble de cur, san coulèro i reproche,
Sans ourgul per lou paou que sen ou que pouden,
Counten dou pan dou jour que croussino à la dent,
Plein d'accul i pu bas, sans mespris per li proche !

Fai que jamaï vouguen escalada trop aou
E prène dou vésin la plaço qu'es dégudo !
Passen à noste tour, coumo din li hégudo,
En lissan bon renom e bon vespre à l'oustaou.

Se mesclan nosto vois ou councert que se jogo
Que monte pas trop fort ni davale trop bas :
Sitôt se faire entendre, attiro cacalás.
Quaou per lou toun fai rire e pren marido vogo !

Fai nous dret ! Fai qu'aguen souto nost'ieul fissa
Per miral lou Dévé, la Franchiso per draïo
E coumo arounje sé séguen de nosto daïo
Intérès e Plési, souto li pe trissa.

O Pès tan désirado ! O Pès ! O douço Maïre !
Sus touti esten ta man que done lou répaou !
A touti tan que sian fai lusi toun fanaou
Fai nous coumprene enfin que lis ome soun fraïre !

Appren nous que Jasioou, Libre-pensur, Chrestian
De quanto fe qu'aguen din lou cur un abounde
Aven rempli la Lei que deù sauva lou mounde
Se, groupma din ta faoudo, en fraïre nous aïman !

LOU RENCONTRE

Lou lon dou gran camin, sus lou bord dou valà
Éro estendu, raïde coumo un pestel, jalà.
Sis ieul mita douvert, vira vers lis estello
Fissavoun lou ciel cla san faire farfantello.
Estanla sur la ferro e li bras escampa
N'en prenié tant que faou per soun corp esclapa.
I pé, grounlo traucado e caussetto de fato ;
Sus l'oureïo, bouné crassous ; ou col, cravato
En péïo ; ou corp, camiso empésado d'imou,
Gilé nègre mina, chènïo san coulou,
A pan jusqu'au boutel, à mancho jusqu'i couïde :
Pourtavo soun coumplet, s'avié lou ventre bouïde !
Arenca de marcha nieuch e jour, san repaou,
L'Esquino contr'un acubre, accoutà per lou maou,
S'éro enfin ajaça. San crida sa magagno.

Din lou siaou de la nieu que camino e que lagno,
A bout d'alen, à bout de vido, à bout d'endal,
Tranquinle avié tout soul fà soun darié badal.
Un passan matinié en brouncant à sa saquo
L'avié près tout d'abord per quauque suço raquo.
Piei l'espinchan de proché e de paou pessuga,
Per cerca de secous s'éro ou miel emplèga.
Mairo, Gardo e Gendarmo en marchant din li mouto,
Avien dou vieil mandrin fa la fuïo de routo.
Vite, din dé bos blan, plein d'estéio e de nous
Lou ménusié ressavo une caïssou, rénous,
E san maï de tracas, tout esca, noste losso.
Avié fini soun arsi et de roula sa bosso.
Din sa boïto, au supplô, se carravo sans frès.
Preste per lou gran som que nous espèro après !

II.

Ieou oussi, prévengu, dret davan lou cadabre,
M'ère avança per veïre e faire lou curious.
Certô ! avié pas besoun, per faire paou, d'un sabre !
Pamen, lou regardave en d'ieul presque jalous !
La barbo ruffo e sanlo, e li gauto tiradô
Fasien dou crébo-fam ressortre la panlou ;
Si dé rougnous, si man de crousto rousigado
Di jour san pan, san fiô cridavoun la doulou.
Maï quan s'éro acouta per lou darié vouïaje,
Quan din lou gargaté mountavo lou rouffeou,
Quan sentié la Camardo, ieun de tout vésinaje
Lou sagatâ tout viou, l'abeurant de soun feou,
Dou men, avié pougu pausâ sa testogrèvo
San que per la vira res vengue l'emmasca ;
En faço de la mort, lou doulent que res trèvo
Avié pas qu'à lucha contr'ello e si péca.
Rès per l'entrebouli, frèta soun escupagno !
Pas de souspir, de rire e surtout pas de cris !
Pas de gardo-malaou per embouïa l'escagno,
L'empasta de sirop e de bômi à tout pris.

Gès de man farfouïso an mounta la flassado,
Empachan l'air d'empli si paoure bouffé plat :
Rès a pas pastouïa si car amoulounado,
Mès en plaço si bras, si cambo e soun col fla.
Gès d'ieul an espincha sa darièiro bélugo ;
A pas senti passa sus sa caro ou si peou
Quan ven la tressusou, lou moucadou que suyo
La man que se proumèno ou l'alèn que vous beou.
Lou panto a pas servi coumo de marionetto
I man di estafié qu'abloun qu'a mita,
Quan brandouïan lou mort per ié faire toiletto
Ié passoun soun (frusquin) fendu sus li cousta.
Gès de vieïo bigôto i'a barra si lanterno).
Mes li dos man en crous, ni sarra lou mentoun,
Per fairé d'un viel gus que gès de lei gouverno
Un Sent acrouchouni que dort din soun cantoun.
Gès de noro per el a mancha de veiado,
Partido de plési per li gen couvida.
Li vésin, lis amî, sus soun ié de parado
L'an pas toïsa, susprès, coumo un viel oublida !
Rès s'es pas soucïta de souna li campano,
De cousi emm'ourgul lou numèro dou glas,
De se douna, per el, un air faou de Marano,
D'un lon « Panejyrique » entounant lou soulas.
Pas lou mendre courtèje e pas de Coumédio :
Ni prièro, ni Cant, ni gran Doou, ni Discour !
Coum'un colis suspét qu'au pu léou s'espédio,
L'an bandi din soun cros, san troumpo e sans tambour !
Soulet, s'es en ana, san poumpo, san grimago,
Sans enquesto, san bru, de rès pas counégu !
Pas maï qu'un vol d'ousseu, oura lissa de traço
Coumo se din la vido èro jamai vengu !

III.

Din toun desfèci, o vieil Pagan, Coumo t'envèje !
Coumo voudrïei paga cent fès di mèmo maou
Din moun cros oublida, uno pès que m'oumbrèje,

La mémo que te gardo e que me fai tant gaou !
S'en ana ou beou cla de la luno amistouso
Mu, fré, tranquinle e di messorgo libéra !
Pas sentre à son entour de lengo vérinouso,
D'enfant, de parent traïte e d'ami qu'an vira !
Dispareïsse avali din la terro founsudo,
Pas counégu de res coumo tus ! Coumo tus
Empourta lou sécret de soun âmo mourudo,
Estre dis escrafa que se parlo pas pus.
Din soun pître garda lou mespris que vous cacho
Dî lachetà dis ome e de tant de Judas ;
Se teïsse à n'en créba, ladre à tout ce que fâcho,
Pu léou que per castiâ de se mettre trop bas !
Din sa caïsso embarra si pantai e si péïo,
Si lagui, sis amour, sa fe, sis aïcioun !
Gardâ d'aquel issam que roundino is ouréïo
Pasque per se toujours l'immourtèllo cansoun !
O vieil Pagan ! Vaqui lou bonur que t'envèje
E que de ta magagno es lou grand pagamen !
Vaï ! Dors en pès, tranquinle ! As quino embé lou trèje !
— Ah ! se pouïei coumta sus ti darié moumen !!

DISCOURS ET NOTICES NÉCROLOGIQUES

1^o Victor ROBERT

PAR

M. A. COULON

membre résidant

MESSIEURS,

Jamais je n'ai aussi amèrement regretté qu'une grave affection oculaire ne n'ait pas permis d'étudier et d'exposer avec l'ampleur qu'elle méritait non seulement l'œuvre académique mais encore la vie intellectuelle si riche et si pleine de Victor Robert. Et cependant l'Académie de Nîmes ne peut rester silencieuse en cette triste journée où se consomme la dernière séparation avec un des Membres qui lui ont fait le plus d'honneur, orateur, lettré, artiste, car il avait sur l'Art qu'il aimait passionnément dans toutes ses manifestations les conceptions les plus justes et les hautes.

On ne comprendrait pas d'ailleurs tout l'ascendant que Robert a exercé par la parole, tout l'éclat qu'il a jeté sur son ordre, si on ne rappelait que son éloquence a été puisée aux sources les plus pures de la littérature et de l'art. Que de fois dans nos entretiens, faisant passer sous mes yeux le tableau des grands avocats avec lesquels il s'était mesuré, en adversaire digne d'eux, il m'avait tracé le portrait de celui qui, dans sa pensée, les dominait tous : c'était un maître de notre belle langue oratoire : Henry Barboux, membre de l'Académie fran-

çaise, qui, à une dialectique vigoureuse et serrée avait su joindre tour à tour les élégances de l'esprit le plus fin et la puissance du style le plus pathétique, lorsque le sujet provoquait de telles envolées.

Victor Robert qui aurait pu déployer ses rares qualités sur de plus vastes théâtres est resté fidèle à sa cité natale qui lui a rendu en considération universelle et en respect sa filiale affection.

L'Académie de Nîmes ne put lui offrir qu'un des modestes sièges dont elle dispose, mais il l'a orné par son talent si souple et si complet.

Ses aptitudes et ses connaissances scientifiques égalaient son goût littéraire, et tel fut le rayonnement précoce de sa jeune renommée que, dès le 6 Avril 1878, alors qu'il n'avait pas accompli sa 33^e année, il était appelé à prendre place dans les rangs de notre compagnie.

Le nouvel académicien s'y distingua surtout par cette forme oratoire qui lui était si chère et qui lui a valu de si beaux triomphes.

Tout autre cependant est le ton qui règne dans le remarquable rapport que notre ancien confrère présenta en 1887 sur les résultats d'un concours littéraire ouvert par l'Académie et qui avait pour objet une étude sur le Félibrige.

Dans ce document qui fut en son temps le sujet de controverses aussi vives que courtoises, se révèlent à la fois la science du philologue et le style sobre et ferme de l'écrivain formé aux sévères disciplines de la langue de Pascal. L'auteur, tout en rendant hommage au génie poétique de Mistral et aux grâces des nouveaux troubadours, montra peu d'illusions sur l'avenir de ce qu'on dénommait alors la renaissance de la langue provençale et la considérait comme désertée par l'âme populaire. La fraîche idylle n'était pas destinée à avoir de lendemain.

Quel souffle lyrique au contraire et quelle éblouissante synthèse de son riche trésor littéraire admirons nous dans le discours que Victor Robert prononça comme Président annuel de notre Académie à la séance publique du 20 Mai 1888. Il avait pris pour sujet le poème (du Ciel) tel qu'il

resplendit par fragments épars dans l'œuvre immense de Victor Hugo. « Le ciel, dit-il, y est représenté dans les spectacles merveilleux qu'il déroule incessamment sur nos têtes ou présenté comme le lieu de tous les rêves de l'âme et de ses sublimes espérances ». Et quel commentaire étincelant sur ce foyer de divine lumière, source de tout amour et de toute poésie, inspirateur des antiques religions et de ces mythes de l'Inde Védique sur lesquels l'orateur fait entendre des accents d'une virtuosité magnifique !

Combien vifs furent nos regrets quand nous vîmes notre confrère de plus en plus absorbé par son labour professionnel restreindre peu à peu son assiduité à nos séances du soir. Un moment vint où ne pouvant plus remplir comme il le désirait ses devoirs académiques, il dut abandonner son siège de membre résidant. Mais nos suffrages unanimes lui conférèrent l'honorariat et il nous demeura attaché moins sans doute par un lien matériel que par le plus affectueux souvenir.

En retraçant les phases de cette brillante carrière académique, je n'ai été que l'interprète de notre compagnie. Mais souffrez que ce soit l'ami qui ait le dernier mot.

Pendant près de 30 années, j'ai vécu avec Victor Robert dans un échange presque continu d'impressions sur les hommes, les événements et les doctrines qui sollicitaient notre attention. Dirai-je que ce qui m'a particulièrement séduit en lui, c'est la finesse et l'étendue de son esprit, la variété de son érudition, le charme de sa causerie. Non ! Ce que j'ai le plus admiré, c'est l'exquise délicatesse de sa pensée et de ses sentiments, les scrupules de sa conscience. Quelque bien trempé que soit le métal humain, il s'y mêle trop souvent quelques scories. Par un effort incessant de la volonté notre ami parvenait à se dégager de toutes ces impuretés que forment nos préjugés, nos rancunes, certaines bassesses innées de notre nature. C'est ainsi que jusqu'aux dernières lueurs d'une vie que nos regards attristés ont vu si brusquement s'éteindre, il nous a présenté le spectacle d'une âme toujours plus ennoblie, d'une ascension toujours plus haute vers l'idéal

suprême de générosité, de justice, de patriotisme éclairé. Mais pourquoi accumuler les traits pour dépeindre une physionomie qui laissera un souvenir ineffaçable. Il suffit de le résumer en deux termes profondément vrais dans leur simplicité : Ce fut un grand esprit et un noble cœur.

Il eût le bonheur mérité de trouver à son foyer familial une compagne héritière elle même des plus brillantes traditions intellectuelles, des enfants formés à son image, et de recevoir ainsi le plus puissant des réconforts au cours de nos longues et communes épreuves.

2^o J. CHARLES-ROUX

par P. H. BIGOT

membre non-résidant.

M. Jules Charles-Roux vient de mourir.

Né à Marseille, le 14 Novembre 1841, il a succombé à Paris le 7 Mars 1918 aux suites d'une congestion pulmonaire qu'il avait contractée en assistant, le 25 Février à Port-de-Bouc, au lancement d'un navire construit par les chantiers de Provence dont il était président. Il faisait, ce jour-là un violent mistral. Il y prit froid. Au lieu de se soigner immédiatement dans cette bonne ville de Marseille où il avait reçu le jour, il ne fit qu'y passer la nuit. Parti le 26 février, de Marseille, il se rendit encore à Paris, prit part aux délibérations de la C^o Générale Transatlantique, le jeudi, 28 février, et se plaignit de points de côté. Il réclama une bouillote d'eau chaude, puis il rentra chez lui et s'alita. Mais le mal s'aggrava très rapidement et, le 7 Mars, malgré les soins les plus pressés et les plus dévoués, il s'éteignit.

Cette existence de 76 ans fut des mieux remplies et, sur quelque théâtre que se manifestât son activité, elle marquait dignement son passage : tour à tour on le vit dans le monde des affaires à Marseille, dans la Chambre à Paris, dans les lettres en Provence et dans le Midi où il parut tour-à-tour érudit et felibre également distingué.

I.

Entré dans la vie publique à Marseille, dès 1872, il réunit, vingt ans après, les études qu'il avait faites : Questions municipales, travaux de toutes sortes ; des

rapports sur une série de délégations qu'il avait reçues en France et à l'étranger, ainsi que des Etudes économiques et des discours parlementaires, (Paris, Guillaumin et C^{ie} 1892).

Membre de la Chambre de Commerce de Marseille, il étudia le moyen de réunir par un canal le Rhône au port de cette ville « *Le canal de jonction du Rhône à Marseille avec 6 cartes et plans.* » Paris Th. Delagrave 1894.

Puis « *Les voies de communication et les moyens de transport à Madagascar* » avec 5 cartes et plans, Paris, A. Colin 1898 ;

Avec « *Notre Marine Marchande* » Paris, A. Colin 1898.

Puis « *L'Isthme et le Canal de Suez* » Historique, état actuel, avec 5 planches, 12 cartes ou plans hors texte et 268 gravures, 2 vol. Paris, Hachette 1901.

Enfin « *Nos colonies à l'Exposition de 1909* » Paris, A. Thallamel 1901.

Et « *l'Exposition Universelle de 1900* » : L'organisation et le fonctionnement de l'Exposition des Colonies et pays de protectorat, Paris Imp. Nat. 1902.

Notre éminent concitoyen s'était en quelque sorte spécialisé dans les questions coloniales, aussi le gouvernement l'appela-t-il à la direction de l'*Exposition Coloniale de Marseille* (1906). Sa haute compétence, ses nombreuses relations dans la société Marseillaise lui facilitèrent sa tâche de Commissaire général. Il se montra dans l'accomplissement de ces fonctions à la hauteur des circonstances. Il sut provoquer autour de lui un concours de dévouements dont Marseille n'a oublié le souvenir. C'est à cette occasion que se réunit le 1^{er} congrès des Sociétés Savantes de Provence. L'escadre de la Méditerranée vint stationner un temps à Marseille, et, en son honneur, les troupes coloniales promènèrent à travers l'Exposition le grand dragon d'Annam. Il y appela également la Tarasque, unissant ainsi dans une même fête la colonie et la métropole.

II

C'est en cette circonstance que M. J. Charles Roux prononça le plus beau discours provençal qu'il nous fut permis d'entendre et se révéla un maître en cette langue. Ainsi s'explique la sympathie et l'amitié qui unirent ce Marseillais et le poète de Maillane. C'est cette influence qui fit au chantre de Mireille une douce violence pour lui faire accepter, en 1909 du gouvernement républicain la cravate de commandeur de la Légion d'honneur que ses admirateurs et ses amis avaient demandée pour lui dans le *Mémorial d'Aix* (Mai 1904) après les fêtes de de Font-Ségugne.

Outre ce discours, il donna comme œuvres Félibréennes :

Une cour d'amour en 1886, ill. de dessins à la plume M. Morice Viel (Paris A. Lemerre 1904).

Il réunissait, en même temps, les *Souvenirs du Passé* :

Le Cercle artistique de Marseille, avec une gravure au burin, 31 héliogravures, 2 planches en couleurs hors texte, 686 dessins originaux et illustrations dans le texte. Paris A. Lemerre, Lyon A. Reyet et C^{ie}, Marseille P. Ruat.

Le Costume en Provence, 2 vol. avec préface de F. Mistral 24 pl. en couleurs hors texte et 653 dessins orig. et illust. dans le texte Paris, Lemerre 1907.

Légendes de Provence avec une héliogravure, 13 planches en couleurs et 408 dessins originaux et ill. dans le texte, Paris, Lemerre 1909.

St-Gilles : sa légende, son abbaye, ses coutumes avec 190 ill. dont 2 en couleurs dans le texte. Paris. A. Lemerre 1910.

Arles : son histoire, ses monuments, ses musées avec 492 ill. 23 autographes et 45 planches hors texte. Paris Lemerre 1914.

Puis ce fut le tour du *Livre d'or de la Camargue*, tom. I. : le pays, les mas et les châteaux ; le Rhône Camar-

guais par J. Ch.-Roux, J. de Flandreysy et Etienne Mellier, préface de J. d'Arbaud avec 11 cartes et 350 ill. dont 13 hors texte. Paris Lemerre 1916.

Il alimenta un temps la *Bibliot. Régionaliste* avec :

Aix-en-Provence, 18 grav. hors texte. Blond et C^{ie} 1907.

Nîmes. 26 grav. hors texte, Blond et C^{ie} 1908.

Fréjus, 21 grav. et 2 plans hors texte, Blond et C^{ie} 1908.

Vienne, 30 gr. hors texte, Blond et C^{ie} 1909.

Aigues-Mortes 132 grav. dont 3 hors texte en couleurs de J. Hamman, Blond et C^{ie} Paris 1910 et une autre édition *d'Arles: son histoire, ses monuments, ses musées*, pol. in-4°, 65 grav. dont 51 hors texte et 6 autographes Blond et C^{ie} Paris 1914.

Le jubilé de Frédéric Mistral : Cinquantenaire de Miraille avec une héliogravure, 509 illustrations dont 130 portraits de F. Mistral de 1852 à 1912 et 73 autog. du Poète, Paris. Lemerre 1912.

J.-H. Fabre, en Avignon, 1 vol. in-4°, 2 héliogravures et 96 ill. dans le texte, Paris, Lemerre 1913.

Un félibre Irlandais : William Bonaparte-Wyse, sa correspondance avec Mistral, avec 207 illust. dont 30 hors texte et 42 autographes. P. A. Lemerre.

Cet ouvrage peut donner une idée de l'œuvre que le regretté défunt préparait sur Mistral et les Félibres. Il donna un aperçu de ses intentions dans deux autres publications :

Une conférence qu'il fit à Valence, le 21 Juillet 1916, devant un groupe de Félibres et de notabilités régionales au dévouement desquels il voulait faire appel, leur indiqua l'immense tâche qu'il se proposait d'entreprendre. M. Joannis Rey dans « *une félibrée Valentinoise* », 1 br. in-8° de 26 p. illust. hors texte, Valence et Paris, J. Céas et fils 1917, s'est fait le secrétaire de cette Félibrée et donne le plan que se proposait M. J. Charles-Roux.

Celui-ci est revenu encore sur ce sujet devant l'Académie de Vaucluse dont il était Membre d'honneur. C'est le mémoire des « *Troubadours à Mistral* », 1 vol. in 8° de 90 pages, 18 illust. ou autographes (Avignon F. Séguin 1917). Il nous donne ainsi le plan d'une véritable histoire

de la littérature du Midi, C'est de cet ouvrage qu'il voulait faire une sortie d'*Hagiographie Félibréenne ou Mistralienne*, parlant tour-à-tour des troubadours depuis les origines jusqu'à Guiraud Riquier ; puis *des poètes méridionaux du XV^e au XVIII^e siècle*, groupés par centres régionaux ; puis *des précurseurs des Félibres*, que suivent *les Félibres eux-mêmes* et, pour couronner l'œuvre, une magistrale étude sur *Mistral, sa vie et ses œuvres*.

Pour accomplir et conduire à son terme un travail de Titan comme celui-là, il avait fait appel à toutes les bonnes volontés et avait groupé autour de lui un certain nombre de fidèles qui, semblables aux abeilles vigilantes, cherchent partout les documents de 1^{re} main, manuscrits, photographies, dessins et tout ce qui peut jeter un jour nouveau sur l'homme, le pays dont il est sorti et l'œuvre qu'il a produite. Parmi ces dévoués collaborateurs citons surtout Madame J. de Flandreysy et son vaillant père, M. Et. Mellier, l'éminent archéologue de Valence.

III.

Comme le Maître avait essayé de réaliser une partie de son œuvre, le *Trésor du Félibrige*, dans son *Museon Arlaten*, J. Charles-Roux, à son tour, essaya de réclamer son œuvre et sa pensée dans un Musée qui devait être à Avignon le pendant de celui d'Arles. Des relations de famille avaient fait de la Cité des papes une seconde patrie pour le Majoral Marseillais. Il y avait trouvé un hôtel seigneurial qui pouvait rivaliser de grandeur et de majesté avec l'hôtel de Laval, c'était le Palais du Roure ou plutôt l'ancien *Collège du Roure*. Le pape Jules II (1441-1513) de la Rovere, neveu de Sixte IV, qui fut le 1^{er} archevêque d'Avignon, avait acquis une aile adjacente au palais occupé par son neveu de Baroncelli et y avait fondé le Collège du Roure. Sur la porte du vénérable hôtel se voient encore les armes parlantes de celui qui devait être l'adversaire de Louis XII, des branches de chêne entrelacées (*Roure*, en italien *Rovere*). Cette

demeure seigneuriale était hier encore la propriété de la famille de Baroncelli-Javons, majoral du Félibrige.

C'est une immense habitation du XIV^e siècle « conservée comme au temps de la reine Jeanne », s'il faut en croire P. Mariéton. « On y voit, dit-il, la chambre de Jules II qui est de la famille, celle où ont habité St-François de Paule et Henri IV, puis des panneaux merveilleux de Salvator Rosa et du Parrocel *des Batailles*, à côté du casque et de l'épée du brave Crillon, un grand oncle, un Provençal qui a sa statue de bronze » jadis sur la place de l'Horloge — où se trouve aujourd'hui le monument de la réunion du Comtat Venaissin à la France, — maintenant sur la place du Palais.

C'est cette demeure qu'a achetée M. J. Charles-Roux. Sur son invitation Mme J. de Flandreysy, la patiente « abeille » et son vénéré père, l'érudit M. Etienne Mellier se rendaient à Avignon pour y installer les collections du Majoral de Marseille. A côté des peintures des Maîtres Italiens et Provençaux devaient prendre place tous les souvenirs des principaux de la région Rhodanienne, peintres, graveurs, sculpteurs, dessinateurs, architectes et tutti quanti. Tous les ouvriers en métaux et en bois qui, suivant le mot du poète, ont su donner la vie à la matière; tous les artistes de la musique et du chant y marquaient leur place. Ainsi se reconstituait, sous les yeux de nos contemporains, grâce à la munificence du majoral J. Charles-Roux, et au zèle infatigable de ses collaborateurs un musée ethnographique où se miraient les différents âges de la Provence.

IV.

Aussi nous inclinons-nous respectueusement devant la dépouille de ce travailleur infatigable qui sut être tout à la fois un homme d'étude et un homme d'action : s'il fut un grand Marseillais et un grand Provençal, il fut également un grand Français qui voulait travailler déjà à la résurrection de la Patrie, sortant victorieuse de la fournaise actuelle.

3^o Colonel ROBIN

PAR

M. E. REINAUD,

membre résidant,

MESSIEURS.

A la séance du 28 janvier 1899, M. Bardon Président de l'Académie de Nîmes, souhaitait la bienvenue au Colonel Robin, qui dans l'espoir de retourner au pays natal n'avait voulu accepter que le titre de correspondant. Le Colonel Robin était pourtant arrivé à Nîmes en 1897, avec la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur, celle du Nicham, la médaille Coloniale, les palmes d'officier de l'Instruction publique. Mais le président ajoutait que si les désirs du Colonel se modifiaient, la Compagnie s'empresserait de se l'attacher par des liens plus étroits. Et en effet, le 16 décembre 1899, le Colonel Robin était élu membre résidant : déjà à demi nimois par son mariage, cette élection le consacrait citoyen de la ville de Nîmes.

Au cours de cette année là, il ne s'était pas contenté de suivre les séances de l'Académie ; il l'avait entretenue d'un grand chef indigène, intelligent et fin, chevaleresque et magnifique, grand seigneur de la tente Mokrani, qui longtemps fidèle serviteur de la France, s'était tourné contre elle après la déchéance de l'Empire et jeté dans la révolte, au nom de la guerre sainte, jusqu'au jour où il succomba en pleine bataille. Un silence impressionnant remplaça soudain la clameur répercutée par les échos des profonds ravins : les troupes privées de leur chef se retiraient sans bruit ; cette mort providentielle avait sauvé l'Algérie d'une situation particulièrement critique.

Par cette communication et celles qui suivirent, le Colonel Robin continuait parmi nous les récits animés, d'une exactitude scrupuleuse, d'un patriotisme soutenu, dont il avait commencé la publication dans la Revue Africaine et les journaux Algériens. C'est, en effet, en Algérie qu'il avait poursuivi depuis 1861 comme lieutenant, la plus grande partie de sa carrière militaire.

Ainsi avons-nous entendu en 1900, avec grand intérêt, une étude sur le Mزاب et les Mozabites, sur la pénétration du Sahara, en 1901 un autre travail sur l'extension de l'islamisme, sur cette société musulmane foncièrement théocratique, dans laquelle l'autorité spirituelle marche de pair avec l'autorité temporelle; le Colonel Robin a décrit l'ère des grandes conquêtes musulmanes jusqu'à la fin du 17^e siècle et, depuis, les progrès réalisés en Orient et sur le continent noir; dans les temps modernes, ajoutait l'écrivain, la pénétration de la France, de l'Angleterre, de la Russie en pays d'Islam ont déterminé par réaction un réveil de la foi, une recrudescence de zèle pour la propagation de l'islamisme, au point de constituer pour les colonies un péril musulman.

En 1902 notre confrère abandonnant pour une fois l'Afrique nous a lu les souvenirs d'un soldat de l'armée d'Italie de 1796 à 1799, récit curieux dans lequel pourtant tels de nos confrères ont noté quelques faiblesses de mémoire, quelques oublis et confusions.

Nous revenons au continent africain en 1903 avec une étude relative à l'organisation et la conduite des convois dans la région saharienne. En Algérie, prétend un aphorisme bien justifié, l'ennemi ce n'est pas l'arabe, ce n'est pas la saison, l'ennemi c'est le convoi. Le convoi éveille naturellement la silhouette du chameau, cet animal d'utilité incomparable à qui le Colonel a consacré de nombreuses pages, et ces pages sont certainement les plus intéressantes, les plus précises, les plus belles qu'ait inspirés ce quadrupède.

Notre confrère a été un des premiers à faire connaître à fond le Maroc, son histoire, ses ressources naturelles et

ses tares, (l'esclavage avec tarif pour les femmes jeunes et vieilles); il a vanté la douceur de son climat, l'abondance des eaux, la fertilité du sol, la variété des productions, l'heureuse situation commerciale entre deux mers, à l'angle d'un Continent.

Ceci était lu en 1905; on est heureux de rappeler ces constatations en un temps où une transformation radicale s'est opérée et consolidée au Maroc, pour le plus grand profit de la France.

Signalons enfin un mémoire sur les Imessebelen, nom que prennent en grande Kabylie des jeunes gens qui s'offrent en sacrifice pour la défense de leurs foyers menacés, et un autre mémoire sur l'Emir Abd-el-Kader, ce surhomme d'une grande puissance d'attraction, éloquent et fin lettré qui a laissé quelques poésies gracieuses et vibrantes et qui pendant 11 ans a soutenu la lutte contre le Maréchal Clauzel.

Comme vous le voyez, Messieurs, la vie académique du Colonel Robin fut active, disons mieux, elle fut utile.

Vaillant encore et ne se sentant pas autrement atteint par la loi inexorable de la limite d'âge, il a continué par la plume, sinon par l'épée, à servir la patrie.

Aussi bienveillant que sympathique, d'une exquise urbanité qui ne nuisait en rien à la rondeur militaire, traitant des sujets qu'il possédait à merveille pour les avoir étudiés pendant le temps passé aux affaires indigènes, ayant bien vu et beaucoup retenu, le Colonel Robin s'est imposé à l'Académie toujours heureuse d'écouter sa parole limpide, entraînante, sincère, comme son âme elle-même. Quand parlait le Colonel Robin, quand parlait le Général Bertrand, quand parle... mais je n'ai pas à citer les vivants... nous avons senti, nous sentons passer de leurs récits dans nos cœurs un peu de cette flamme qui a toujours animé, qui anime aujourd'hui plus que jamais les chefs aimés des troupes françaises. Aussi grande est notre joie de les accueillir parmi nous, mais aussi combien cruelle la séparation !

Le Colonel Robin devenu membre honoraire depuis le 15 avril 1918, est mort hier matin, debout, comme frappé

par une balle au cœur, ainsi qu'il convenait à un soldat.

Il y a quelques jours à peine, se sentant affaibli depuis un mois, il confiait à un ami cette phrase qui résumait ses vœux et son espoir : Dieu me permettra bien, sans doute, de voir la fin de cette guerre et d'assister à la victoire !

Mon Colonel, vous n'aurez pas vu la fin du drame, mais votre âme entendra un jour le cri de la victoire : j'en ai pour garants la vaillance de nos soldats et de leurs chefs, leur ardeur patriotique qui furent les vôtres.

L'Académie s'incline respectueuse et émue devant votre cercueil.

4^o Félix MAZAURIC

PAR

M. CABANÈS

membre résidant

MESSIEURS, MES CHERS COLLÈGUES,

C'est avec la plus vive émotion, la plus profonde tristesse, que je viens, au nom de l'Académie de Nîmes, dire un dernier adieu à notre bon, à notre cher Collègue Félix Mazauric, à celui qui, depuis plus de 25 ans déjà, est resté pour moi un fidèle compagnon de labour, le meilleur des amis, le plus loyal collaborateur.

Et ma douleur est d'autant plus grande, que je me vois, moi, l'ainé, en présence du cercueil d'un collègue plus jeune....

Félix Mazauric était d'origine cévenole. Il est né à Valeraugue le 20 septembre 1868, dans la fraîche et pittoresque vallée de l'Hérault, au pied du massif imposant de l'Aigoual, d'une famille modeste, mais infiniment supérieure à sa condition.

Dès bonne heure, son père lui fit connaître leurs montagnes, lui apprit à les admirer, à les aimer.

Notre ami fut frappé par la nature si belle, si variée, si impressionnante du pays natal : les plantes, les mille fleurettes de ses prairies, de ses rochers, de ses bois furent l'objet de ses premières observations, de ses premières études.

Venu à Nîmes faire ses études, il y apporta cet esprit de curiosité, cet esprit critique qu'il avait commencé à acquérir au sein de sa famille, et que nous lui connais-

sions tous, ne se faisant pas faute, à l'occasion, de discuter avec certains professeurs dont l'enseignement lui paraissait par trop classique.

Pendant les vacances, il revenait dans sa chère vallée. C'est alors que le désir lui vint de connaître l'histoire, l'origine de ces masses rocheuses qui dominaient de toutes parts la maison paternelle. Dès ce jour, l'amour de la Géologie s'empara de lui : par une pente toute naturelle, l'étude de cette Science le conduisit insensiblement à celle de la Préhistoire, puis à celles de l'Archéologie, de la Numismatique, toutes Sciences où il était passé Maître et qui ont été la passion de sa vie.

Je n'oublierai jamais que, le premier, il m'a guidé dans ses montagnes, me faisant partager son enthousiasme, me les faisant aimer comme il les aimait lui-même, au point que je leur suis, à mon tour, demeuré fidèle, tout comme lui. Que de fois nous les avons parcourues ensemble, pour nos études respectives !

Un séjour de quelques années à Vauvert lui donna l'occasion, après l'étude des terrains anciens de ses Cévennes, de faire connaissance avec les terrains récents du Rhône à la mer.

Fixé définitivement à Nîmes, il étudia dans tous leurs détails les terrains crétacés du Gard, ce qui nous valut de beaux travaux sur les canons du Gardon et de la Cèze, sur l'Hydrologie souterraine du massif garrémien du Bouquet, etc, etc.

La Spéléologie était une science toute nouvelle alors. Il visita sans exception toutes nos grottes. Ses travaux sur l'Espélunque de Dions, le gouffre de Bramabiau, les grottes des vallées du Gardon et de la Cèze, sur la formation des avens, cavernes et canons sont des œuvres qui resteront.

C'est lui qui, contre l'opinion des géologues les plus autorisés, a démontré de façon irréfutable, parce que toujours et partout vérifiée, que la formation des grottes et abîmes souterrains est due, non à des bouleversements du sol, mais à l'action lente des eaux le long des lignes de cassure de la roche calcaire.

Nous avons tous présent à la mémoire le souvenir de sa traversée si émouvante, et qui faillit se terminer, de façon tragique, du grand abîme de Bramabiau, en compagnie de son ami Randon.

Esprit observateur, positif et sagace mais aussi nature ardente, primesautière, enthousiaste, âme de savant, d'artiste et de poète à la fois, il allait ainsi, témérairement, sans songer au danger, irrésistiblement attiré par ces merveilleux spectacles de la Nature pour leur arracher leurs secrets !

Il fit aussi, dans les grottes, où il savait se diriger infailliblement, d'heureuses trouvailles en Zoologie : plusieurs petits animaux cavernicoles, non observés avant lui, lui ont été dédiés par des Maîtres de la Science.

Et, comme il savait, au cours des nombreuses communications qu'il nous faisait, nous faire partager son admiration débordante !

Les restes de l'homme primitif qu'il découvrit dans les cavernes de notre région le passionnèrent de même, il devint bientôt un ardent Préhistorien.

Il acquit dans cette science, si jeune, si nouvelle encore et quelque peu chancelante, une renommée de bon aloi, une autorité incontestée qui, le 25 novembre dernier, m'était confirmée dans notre ville même, par un des plus grands Maîtres de la Préhistoire : j'ai nommé M. Cartailhac, de Toulouse.

La belle Collection qu'il a formée chez nous occupe une place des plus honorables à notre Muséum d'Histoire naturelle : elle est fréquemment visitée par les spécialistes qui l'apprécient beaucoup.

Nommé par la confiance éclairée de l'Administration municipale à l'emploi de conservateur du Musée archéologique et des monuments antiques de la Ville de Nîmes, il s'inspira tout d'abord des travaux de ses devanciers, des Maîtres de l'Archéologie du Gard, les Ménard, les Pelet, les Aurès, les Germer-Durand et tant d'autres.... Il se forma surtout à l'École de ses contemporains : de Georges Maurin, que l'état de sa santé éloigne momentanément de nous, de notre tant regretté Maruéjol et de

plusieurs autres de nos collègues de l'Académie qui ont illustré ou qui continuent à illustrer notre Compagnie.

Notre histoire locale, nos monuments antiques, nos vieilles inscriptions, nos archives, n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. Ses fouilles, ses patientes et persévérantes recherches lui ont valu de nombreuses et intéressantes trouvailles inédites. Il les a relatées tout au long, année par année, ainsi que les dons qu'il savait faire affluer dans nos collections locales, sur les listes si substantielles des acquisitions faites par nos Musées.

Intelligence ouverte, vaste, esprit libre, indépendant même, n'aspirant qu'à la découverte de la Vérité, il se refusa toujours à admettre sans contrôle les théories toutes faites, à accepter une discipline extérieure par trop absolue : il a jugé indispensable de les soumettre au crible de sa propre critique.

Tout en tenant le plus grand compte des idées de ses devanciers, il a voulu tout voir, tout contrôler par lui-même. Ses nombreuses communications, ses travaux relatés ou publiés dans nos Mémoires ou dans ceux de diverses Sociétés savantes, portent ainsi une empreinte tout-à-fait personnelle, tout-à-fait originale qui en constitue le premier mérite.

Félix Mazauric est avant tout le fils de ses œuvres : il connaissait la haute valeur de l'effort personnel. C'était la modestie même. Il n'a pas recherché les honneurs qui lui sont venus. Il était Conservateur des Musées archéologiques de notre ville et des antiquités d'Art de notre département, Membre résidant et Bibliothécaire de l'Académie de Nîmes. Elu comme Président de notre Compagnie dans une de nos dernières séances, il dirigerait nos travaux au cours de l'année présente si la maladie n'était venue le terrasser, la mort nous l'enlever. Il était aussi président de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Chevalier du Mérite Agricole, Officier de l'Instruction publique.....

Une telle existence a été trop courte, hélas ! comme si

la mort aveugle, implacable, se plaisait à frapper parmi les meilleurs !

Mazauric meurt à 50 ans, dans la pleine force de l'âge, dans toute la maturité de ses facultés intellectuelles, à la période de la vie où le modeste travailleur, devenu désormais un savant, allait, enfin, nous donner le fruit de ses labeurs accumulés. Il nous quitte, sa tâche inachevée. Tout au plus pouvons-nous compter sur le beau travail dont le manuscrit a été, je crois, terminé dans les derniers jours de sa maladie, sur son lit de souffrances, travail relatif à notre amphithéâtre romain.

Il est enlevé à l'affection des siens, à l'estime de ses amis, à la Science par un mal implacable qui, lentement, insidieusement, a fini par avoir raison de sa robuste constitution de Cévenol.

Depuis quatre années déjà, nous avions tous remarqué l'altération de sa santé. Il ne se passait pas de jour où quelqu'un des nôtres ne vint m'exprimer sa peine, ses craintes.

Mazauric n'y croyait pas lui-même, mais, sans qu'il en eût bien conscience peut-être, il perdait, en même temps que ses belles couleurs, cette vivacité d'esprit, cette gaieté franche que nous lui avions connues dans des jours meilleurs.

Le mal se déclara de façon très apparente dès les premières années de la Guerre et ne fit qu'empirer..... Le labeur incessant, les fatigues de longues courses, le séjour prolongé dans les grottes où il perdait la notion du temps avaient dû commencer à l'affaiblir.... Mais les peines morales, les angoisses patriotiques qu'il éprouva dès le début des hostilités mirent à une trop grande épreuve son âme si sensible, son idéal de justice si élevé : l'affection cardiaque qui le minait s'aggrava tout à coup.

D'une part, placé entre deux mères dont chacune avait un fils unique au danger immédiat, il était appelé à tout instant à les reconforter, alors qu'il était si angoissé lui-même. Un de ces enfants, qu'il aimait comme un fils, mourut au champ d'honneur, en pleine action, à Verdun....

D'autre part, l'annonce de nos revers momentanés, la France mise à feu et à sang, les crimes perpétrés froidement, systématiquement, chez nous par un ennemi qui s'est mis lui-même au ban de la civilisation, lui portèrent le dernier coup. Dans nos conversations, il ne cessait de crier Justice ; il l'attendait avec impatience, mais avec une confiance inébranlable ; il n'a jamais désespéré.

Le 12 novembre dernier, hors de joie, ivre de bonheur à l'annonce de la Victoire, il voulut participer à l'allégresse générale, il sortit..... Les trop grandes joies tuent parfois les âmes d'élite plus sûrement que les trop grandes douleurs ! Ce fut le coup de grâce. Dès ce moment, une crise grave se produisit, suivie de plusieurs autres, dont la science et les soins les plus dévoués ne purent qu'ajourner les conséquences funestes.

La maladie avait altéré ses traits, attristé son caractère, mais la douleur ne lui a pas arraché une plainte : s'il nous a quittés avec le regret de n'avoir pu terminer son œuvre, il a envisagé la mort avec le calme et la résignation du philosophe.

Attiré d'abord vers lui par une vive sympathie, puis uni à lui par les liens de l'amitié, de l'affection même, j'ai toujours suivi ses travaux de très près, j'ai pendant plus de 25 ans partagé ses fatigues, ses espérances et ses satisfactions intellectuelles. C'est pourquoi j'ai le droit de proclamer ses grandes qualités d'intelligence et de cœur, de dire de lui qu'il a été un travailleur désintéressé, plein d'idéal, persévérant, opiniâtre, ne se laissant rebuter par aucune difficulté, qu'il a été un bon ouvrier de la Science à laquelle il a consacré sa vie en y creusant un sillon large et profond, qu'il a personnifié le Devoir, le dévouement professionnel, qu'il a été un ami sûr, loyal, un excellent et parfait Collègue.

A une époque où les vocations désintéressées deviennent rares, où chacun, où bien des jeunes surtout, recherchent les plaisirs futiles, les situations lucratives et faciles, celui dont nous déplorons la perte nous apparaissait comme une figure frappée à l'antique, et il forçait

l'admiration. Aussi emporte-t-il les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu, et principalement ceux de l'Académie de Nîmes, où il était hautement considéré.

A sa veuve, à sa jeune fille éplorées, à ses vieux parents inconsolables, à tous les siens, nous offrons le respectueux hommage de nos bien sincères et bien vives sympathies, de nos condoléances attristées.

Quant à toi, mon cher ami et Collègue, repose en paix, le vide que tu laisses parmi nous est immense. Mais nous nous inspirerons de ton exemple, nous suivrons la voie féconde que tu nous a tracée, et nous garderons toujours au cœur, fidèlement, ton souvenir.

Mon cher Mazauric, mon pauvre ami, mon bon compagnon de labeur, adieu !

5° DE SORBIER DE POUGNADORESSÉ

PAR

M. Le Général d'Entraigues

membre-résidant.

En m'associant, au double titre du voisinage et de l'amitié, aux éloges qui viennent d'être adressés à l'homme intime et à l'homme public que personnifiait avec tant de distinction, Monsieur de Sorbier de Pougna-doresse, il me reste un douloureux devoir à remplir au nom de l'Académie de Nîmes dont il venait de prendre la Présidence lorsque firent leur apparition les premières atteintes du mal qui devait l'emporter.

Au hasard de l'improvisation, je ne remplirai que très incomplètement une mission qu'eut assumée avec plus d'autorité la Délégation du Bureau de notre Société, si les difficultés du voyage n'avaient mis obstacle à son déplacement.

Elu, bien jeune encore, en 1907, au fauteuil laissé vacant par la mort du Marquis de Valfons, M. de Pougna-doresse y fut porté par le prestige déjà très accusé, d'une culture littéraire qui s'était affirmée aussi bien dans la science du Droit dont il détenait le Doctorat que dans des essais d'histoire locale.

Très assidu aux séances de l'Académie dont il fut longtemps le Trésorier, son culte des lettres le disputait aux rares loisirs que lui laissaient ses devoirs de chef d'une famille nombreuse, les œuvres religieuses et sociales dont il avait accepté très généreusement la charge, et, enfin, les consultations d'ordre juridique qui venaient fréquemment le solliciter.

Appelé, au déclin de 1918, à occuper le siège de la Présidence de l'Académie de Nîmes, à l'unanimité de nos suffrages, son discours d'usage reflétait, dans un style d'une élévation et d'une facture délicate, tout ce que son cœur renfermait d'affectueuse reconnaissance envers ses collègues ; tout son désir de donner à la prochaine assemblée générale publique l'éclat d'une séance auréolée par la victoire.

A peine pouvait-on y deviner une teinte de cette mélancolie qui engendre l'incertitude dans la continuité de l'effort.

Aussi bien, peut-être, pour mieux se préparer à soutenir cet effort, notre Président devançant l'époque coutumière, vint-il, ici, demander à ses chers horizons le calme et le réconfort dont le séjour à la ville était trop avare.

Par deux fois il dut s'excuser de ne pouvoir présider à nos séances. La seconde et dernière fois, il le fit dans des termes qui ne laissaient aucun doute sur le danger dont il se sentait menacé ; c'était de son lit de douleur, en des lignes d'une sublime résignation que Pognadoresse faisait ses adieux, et sollicitait la désignation de son successeur.

En vous apportant ici Messieurs, le témoignage de notre émotion d'alors, et de notre douleur d'aujourd'hui, de notre respectueuse sympathie pour tous les siens, je viens, au nom de tous ses collègues de l'Académie, déposer sur la tombe du Président de Pognadoresse l'hommage de notre affectueux et indéfectible souvenir.

6° L'Abbé FALGUEYRETTE

par M. Riboulet.

membre résidant,

Le 19 mars 1918, l'Académie de Nîmes, qui pendant toute la durée de la guerre n'avait procédé à aucune nomination, admettait sept nouveaux membres résidants qui comprenaient à peu près toutes les classes intellectuelles de la Société : Armée, Magistrature, Religion, Barreau, Médecine et Administration avaient leur représentant choisi par ses pairs sans compétition et sans brigue.

Deux ans ne se sont pas encore écoulés depuis cette promotion et voilà que l'un d'entre nous vient d'être emporté par un mal implacable que n'ont pu conjurer ni la science ni l'affection, après de longs mois de cruelles souffrances supportées avec une héroïque patience.

L'abbé Falguyrette était un de ceux dont la vie calme et bien ordonnée pouvait promettre la plus heureuse et la plus longue vieillesse.

Dans cette existence tout entière consacrée au devoir et à la pratique des vertus de son état, rien d'extraordinaire ni d'anormal. On a dit avec raison : « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire. » On pourrait le dire également de ceux dont la vie offre la régularité et l'harmonie d'une eau que ne troubla jamais aucune tempête.

Né à St-Ambroix, le 8 décembre 1857, Paul Falguyrette fait ses premières études chez les Assomptionnistes

de la Savoie et vient les terminer à Nîmes, au collège de l'Assomption, sous la direction de deux maîtres éminents, le Père d'Alzon, fondateur de la Maison et Germer Durand, agrégé de l'Université.

En 1875, cédant à l'appel d'en haut il entre en religion et après un noviciat de trois ans, il est nommé professeur à Alais, dans un établissement d'enseignement secondaire dirigé par ses maîtres. Viennent les jours mauvais de la persécution, il est expulsé de France en 1880 et son exil en Espagne dura cinq ans.

Lorsque la tempête commença à s'apaiser, il revient en France en 1885 et il est nommé professeur de rhétorique au Collège de l'Assomption de Nîmes. Il avait trouvé sa voie, qu'il suivit jusqu'à la mort. Enfin en 1910, il est appelé à diriger le Collège de l'Assomption tout en restant professeur de rhétorique, double tâche dans laquelle il sût se montrer supérieur. Sous sa direction et grâce à son enseignement la Maison retrouva une prospérité que la confiscation de l'ancien Collège n'avait pu altérer.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous retrace, même sommairement, le tableau de cette noble existence qui vient de s'éteindre. Je n'ai pas qualité pour cela et je laisse à de plus éloquents ou de plus habiles le soin de défendre sa mémoire. Je n'ai d'autre titres à vous parler de lui que de l'avoir beaucoup connu et beaucoup aimé et à défaut d'autres mérites plus éclatants, l'affection que je lui portais suppléera à mon insuffisance.

Dans cette vie si simple en apparence et si calme en réalité, on peut étudier tour à tour l'homme, le professeur et le prêtre, et c'est à ce triple point de vue que je vous parlerai de celui qui vient de nous quitter.

L'homme était avant tout un sympathique, sympathie qui avait sa source dans une bienveillance inaltérable. La bonté était le fond de son caractère et tous ceux qui l'approchaient lui reconnaissaient ce mérite. Quelles que fussent ses occupations, si accablants que soient parfois les soucis causés par la direction d'une grande

maison, où le Supérieur est la cheville ouvrière, il vous écoutait toujours avec condescendance et alors même qu'il ne pouvait satisfaire à votre demande, la façon dont il refusait ne vous laissait ni rancune ni amertume.

C'est surtout dans son rôle de professeur que l'abbé Falguyrette s'est montré incomparable.

Il était à peine de retour d'Espagne que voulant être digne de la tâche qui allait lui être confiée, il suivit les cours de la Faculté de Montpellier et il emportait facilement son diplôme de licencié. Il aurait voulu aller plus haut et concourir pour l'agrégation, mais il paraît que les règlements de la Faculté exigeaient que les candidats prissent l'engagement d'enseigner dans l'Université. Il est vraiment malheureux que dans un pays généreux comme la France, alors que tous nos monuments publics portent cette admirable devise : Liberté, Egalité, Fraternité, on établisse ainsi des catégories et des proscriptions indignes d'une nation civilisée.

L'abbé Falguyrette ne fut pas admis à concourir, il en prit bravement son parti et il resta simple licencié ès-lettres: Il employa les loisirs que lui laissaient ses devoirs d'état à perfectionner ses études et à étendre dans tous les sens le cercle de ses connaissances : Philosophie, histoire, sciences, rien ne lui resta étranger. Son ardeur au travail facilitée par une riche mémoire, il devient un littérateur de premier ordre, tout en fortifiant ses connaissances par des études accessoires.

Dans les conseils qu'il adresse à un jeune homme de vingt-ans, le Père Gratry parle du danger des études spéciales et exclusives : Les mathématiques isolées, dit-il, dessèchent l'esprit, la philosophie le boursoufle, la physique l'obstrue, la littérature le met tout en surface, la théologie parfois le stupéfie. Croisez ces influences, superposez ces cultures diverses ; rien de bon ne se perd et beaucoup de mal est évité (1). »

(1) Logique. *Les Sources*. Science comparée.

L'abbé Falguyrette avait suivi ces conseils et sa science littéraire était solidement assise. Nommé professeur de rhétorique en 1885, on le verra pendant 35 ans former ses jeunes élèves au culte du beau et à la défense du vrai. Qu'il explique un chant d'Homère ou un chœur d'Eschyle, qu'il développe en les commentant les longues périodes de Tive Live ou les vigoureux raccourcis de Tacite, qu'il fasse sentir à ses jeunes auditeurs, le charme de notre littérature si riche et si variée, il était toujours intéressant et il savait relever par des vues nouvelles et des rapprochements ingénieux ce que l'enseignement des belles lettres a quelquefois de fastidieux et de monotone. A le voir au milieu de ses élèves avides de recueillir son enseignement varié et fécond, on eut crû voir Socrate entouré des jeunes Athéniens et expliquant à ses disciples cette science nouvelle : « *Connais-toi toi-même* ».

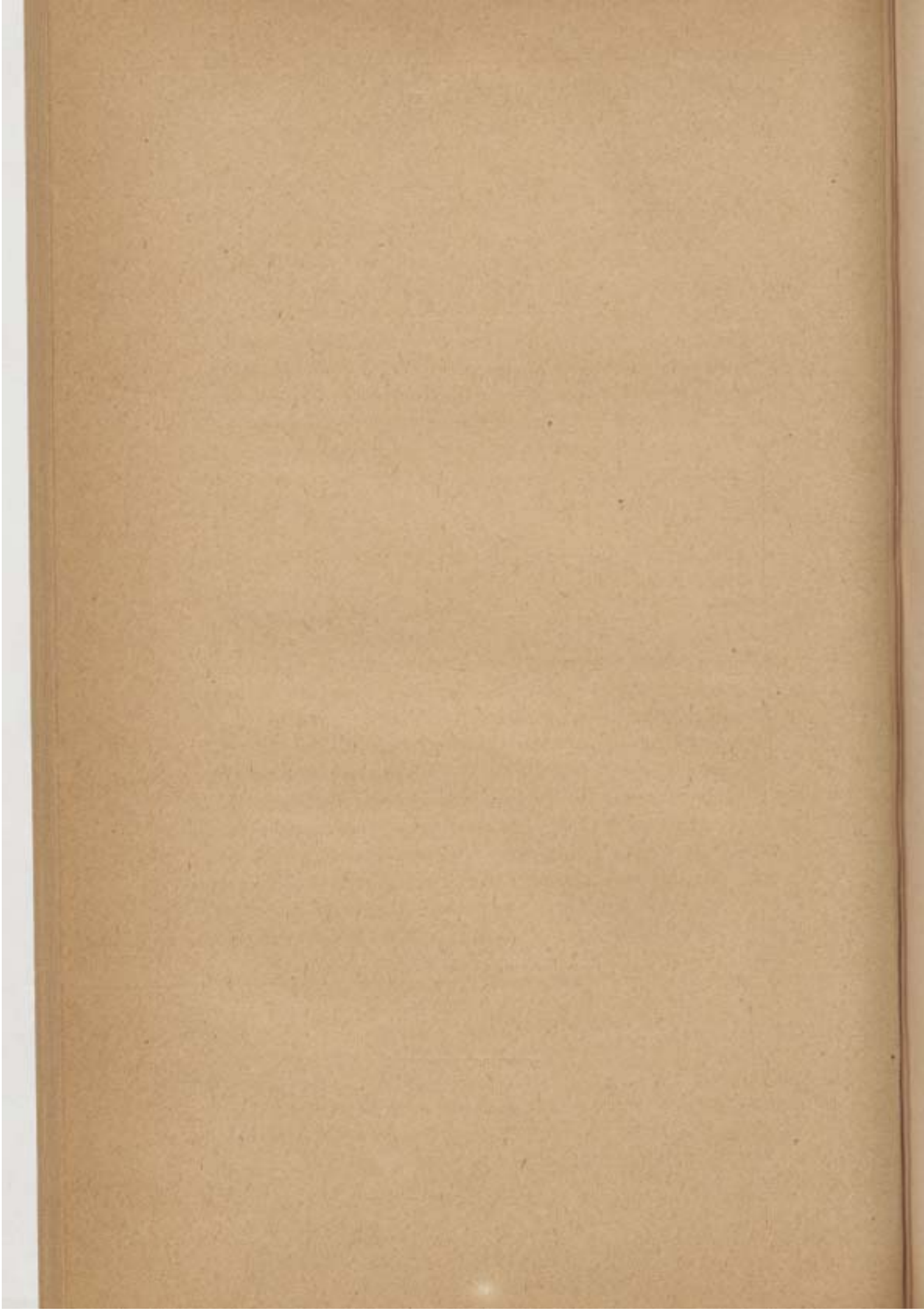
Ce rôle si intéressant de professeur présente de telles satisfactions et procure de si agréables jouissances, qu'on est surpris de voir certains d'entre eux (et non des moindres) abandonner l'*Alma Mater* pour entrer dans la politique ou le journalisme ; nous ne savons que trop ce que ces deux marâtres ont fait des plus belles intelligences que l'ambition a dévoyées. Prévost Paradol, un des plus brillants esprits contemporains, sombre dans un suicide inexpliqué ; Burdeau philosophe profond et travailleur infatigable succombe prématurément à une tâche au dessus de ses forces ; Edmond About est emporté par une mort mystérieuse dont il serait douloureux de rechercher les motifs. Et n'avons-nous pas vu ce que la politique contemporaine a fait d'un des mathématiciens les plus sagaces de notre temps, en le livrant, sans défense, tel un bâton flottant, entre les mains des intriguants qui l'avaient hissé au pouvoir ?

Ce n'est pas ainsi que l'abbé Falguyrette avait compris la vie et les devoirs qu'elle impose : Professeur à 20 ans, il l'est resté jusqu'à sa mort, s'acquittant avec conscience et avec joie de la tâche qu'il avait assumée et restant égal à lui-même du commencement à la fin :

Qualis ab incepto processerit, servetur ad imum et sibi constet ».

Son rôle de professeur et la façon scrupuleuse dont il s'en acquittait ne lui firent jamais oublier ses devoirs de prêtre qu'il pratiqua avec la plus parfaite exactitude. Ici comme dans ses relations mondaines, comme dans sa chaire de professeur, il fut un modèle de régularité et de zèle. Comme directeur du collège, il avait à parler aux enfants aux principales fêtes de l'année, c'était merveille de voir avec quel à-propos il savait intéresser ces jeunes intelligences et former ces jeunes âmes à la piété et à la vertu et lorsque dans des circonstances plus solennelles, devant un auditoire plus nombreux et plus instruit, il avait à prononcer un discours approprié aux intelligences auxquelles il s'adressait, sa parole prenait une ampleur, son enseignement une élévation qui révélaient l'ardeur de sa foi et la profondeur de son enseignement.

On était surpris que malgré le labeur écrasant que suppose la direction d'un grand collège, malgré les détails infinis auxquels il faut veiller à chaque instant et régler d'une façon rapide et exacte, il trouvât encore le temps de ces méditations profondes dont il livrait le résultat à ses auditeurs émerveillés. C'est qu'il n'était pas seulement un littérateur et un savant, il était encore et surtout un théologien consommé pour qui la science divine n'avait pas plus de secrets que les sciences humaines, et qui comme le père de famille dont parle l'Écriture, savait tirer de son fond des choses anciennes et des choses nouvelles, *nova et vetera*, des vérités vieilles comme le monde et des considérations appropriées aux goûts et aux besoins de ses contemporains.



LE STUDIUM DU PAPE URBAIN V

à Saint-Roman

PAR

le chanoine M. CHAILLAN

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

membre honoraire

I

Le précieux manuscrit qui fut fait, sur l'ordre du Pape d'Avignon Clément VII, en vue de la canonisation d'Urbain V, est très souvent cité dans les travaux d'histoire ecclésiastique. Pour mon compte, je n'ai cessé d'y recourir et d'y trouver les éléments d'une information sûre autant qu'abondante. Or, parlant du zèle qui animait le docte pape Urbain V à l'égard de la science et de sa diffusion, l'auteur du manuscrit 4026 de la Bibliothèque Vaticane, publié par le chanoine U. Chevalier, s'exprime de la sorte :.....

Dominus Urbanus a principio suæ felicis assumptionis ad papatum in diversis studiis particularibus.... fecit tenere magistros suis expensis, qui gratis.... legerent et docerent in moribus et doctrina..... ad scholas grammaticæ, logicæ et philosophicæ (1).

J'ai déjà fait connaître les *studia* pontificaux consacrés aux études de grammaire, de philosophie, de droit, qu'Urbain V avait établis à Trets, Manosque, Saint-Germain-de-Calberte, Montpellier, Avignon.....

Aujourd'hui, je viens ajouter un nouveau *studium* à cette intéressante liste.

Il se trouvait dans l'ancien diocèse d'Arles à cinq

(1) *Liber de Vita et Miraculis Beati Urbani Pape quinti.* U. Chevalier, *Actes anciens et documents concernant le Bienheureux Urbain V.*

kilomètres environ de Beaucaire, sur le territoire d'Argence, un des plus fertiles des bords du Rhône si chers aux agriculteurs, aux artistes, aux archéologues. Les uns et les autres savent trouver dans cette nature voisine du fleuve arrivant majestueusement à la mer quelque chose qui attache profondément leurs cœurs, leurs yeux, leurs esprits.

L'Argence a pris son nom, semble-t-il, de la riche production de son terroir, de l'aspect particulier du feuillage argenté des aubes, de l'efflorescence saline qui blanchit le sol (1). Ce curieux pays avait une moyenne largeur de six à sept kilomètres sur quatre lieues de long. Il était limité au midi par le petit Rhône (2), à l'est par le Rhône et le Gardon, au nord-ouest par Clausonne, Meynes, Jonquières, Saint-Paul *in Vallorciis*, Saint-Gilles.

Les centres de population y étaient multipliés de Fourques à Clausonne et les souvenirs intéressants abondent dans ce triangle s'appuyant aux diocèses d'Uzès, de Nîmes, d'Arles, d'Avignon. C'est la « villa de Furchis » à l'endroit où le Rhône se divise en deux branches, *Salatianum*, *Adavum* plein de ruines romaines, Saint-Pierre de Camp Public avec son église des Templiers, l'antique et agréable Saint-Sixte, Saint-Nazaire qui a eu pour prieur Pierre Roger, le futur pape Clément VI, le *castrum* de Beaucaire, Rhodanusia où survivent des restes de la vieille Gaule, de Grèce, d'Italie, Bassargues, village détruit, l'église de Saint-Laurent de Jonquières dont la toiture est en dalles ou vieilles pierres remployées, Comps, Meynes, Clausonne devenue une jolie résidence, enfin les chaussées des rives et petits ports du

(1) G. M. Domergue, qui a fait une monographie de Saint-Roman, y a joint une vieille *Carte de l'Argence* très utile. Elle complète son beau travail historique, ses recherches consciencieuses, sa description des lieux faite avec soin.

(2) On voit encore deux mas. près de Fourques, qui ont conservé le nom d'Argence : c'était, autrefois, des commanderies relevant du grand prieuré de Saint-Gilles.

Rhône où la circulation demeurerait si active même après le mois de foire mondiale de Beaucaire (1).

J'ai un regret immense de laisser tant de noms célèbres sans cueillir ou répandre sur chacun d'eux une fleur d'antiquité, de poésie, de sainteté. Mais je dois me borner à Saint-Roman, ou mieux à l'évocation d'une de ses gloires. Saint-Roman — *Sanctus Romanus, castrum Sancti Romani de Acu* — domine l'Argence. Il est situé entre l'embouchure du Gardon et Beaucaire, au contrefort supérieur de la colline de l'Aiguille et de Triple-Levade. Les moines s'y installèrent dans un de ces sites ensoleillés qu'affectionnaient spécialement les Romains, amoureux de l'horizon, de l'hygiène, du confortable. Autour de l'habitation ornée d'une terrasse magnifique du côté du levant, du midi et du couchant, le feuillage gris et vert des oliviers et des amandiers, des chênes, des genêts et des buis ; en bas, le Rhône avec ses corbeilles d'osier, ses aubes plantureux, ses vignobles ; sur la cime, la molasse des carrières dans un décor de lignes gracieuses où se réunissent les silhouettes des châteaux lointains, les larges méandres du fleuve, les teintes adoucies du paysage enchanteur qui va de Nîmes aux Cévennes, d'Avignon au Mont-Ventoux, d'Arles aux Alpines, en Camargue, aux Etangs....

Le courant monastique du V^m siècle ranima avec la règle de Cassien de Marseille un grand nombre de villas gallo-romaines plus ou moins battues et démolies par les invasions de Barbares.

Sans pouvoir fixer avec certitude l'origine même du monastère de Saint-Roman (2), je crois qu'il existait déjà à l'époque carolingienne.

(1) — Abbé M. Chaillan, *Les barques de Marseille à la foire de Beaucaire*.

(2) Saint Romain ou Roman vivait comme Cassien au V^m siècle, un siècle de miracles et de floraison chrétienne. L'éclat des vertus du moine Roman est constaté par Grégoire de Tours (*Vita Patrum cap. I*). Il nous autorise à conjecturer qu'il fut la cause de l'hommage rendu à son nom et de la diffusion de son patronage. Le

L'an 824, en effet, se produisit un échange entre Noton, archevêque d'Arles et le comte Leibulfe ; le premier céda quelques propriétés en Terre arlésienne, et celui-ci donna plusieurs églises, maisons, vignes, jardins « *in Agro Argentea* ». De la sorte tombent de regrettables enclaves que le morcellement excessif de la propriété ou les circonstances des luttes féodales avaient arraché aux droits de l'église d'Arles dans l'Argence (1). On voit mieux confirmée, par un acte de 961, la haute antiquité des églises d'Argence.

L'archevêque d'Arles, Manassès, frère de Boson II, y fait des concessions importantes à Aicard et à son épouse Poncia (2). Un bref de la même époque, concernant les possessions du même archevêque Manassès, désigne expressément, après l'église des Saintes-Maries de-la Mer ou de *Ratis* « l'abbaye de Saint-Roman (3). Oui, Saint-Roman était une abbaye indépendante, nous répète une charte datée de Saint-Gilles, le 29 mars 1102 (4).

Gibelin, une des belles figures de l'épiscopat arlésien, sacré à Rome au commencement de l'an 1081 par l'intrépide pape Grégoire VII, ancien religieux de Cluny, voulant mettre de l'ordre dans les instituts monacaux de sa région, réalisa deux réformes importantes.

En 1098, ce fut lui qui fulmina la sentence, ratifiée par Urbain II (5), sur les plaintes des abbés de Psalmodi contre Saint-Victor de Marseille. Cette sentence favorable à l'abbaye psalmodienne l'affranchit de toute

nombre des églises ou d'agglomérations qui portent le titre de Saint-Roman est considérable. Dans le seul département du Gard on en compte sept, presque tous anciens prieurés.

(1) Ulysse Chevalier, *Arles. Gallia christ. noviss.*, n° 195.

(2) Ibid. n° 269.

(3) Ibid. n° 261 : « *Abbatia Sancti Romani* ».

(4) * n° 462.

(5) La bulle d'Urbain II approuvant le jugement du conseil d'évêques, tenu au château du Caylar, est datée de Saint-Pierre de Rome, le 1^{er} mai 1099. Parmi les possessions qu'elle cite, je vois l'église de Saint-Roman de l'Aiguille.

sujétion à celle de Marseille (1). Quatre ans plus tard, ledit archevêque prononça la déchéance de l'abbaye de Saint-Roman et classa le monastère au simple rang de prieuré, dépendant de Psalmodi. Il fallait du courage et la certitude du droit et du bien pour provoquer un conseil comme celui qui eut lieu à Saint-Gilles, dans l'église de Saint-Privat.

Par devant Gibelin et les chanoines d'Arles, Bertrand, sacriste, Raymond, doyen, Girard Martin, capiscol, Pons et Michel, Pierre Hugo et Bertrand de Saint-Rémi. . . .

D'un côté, Fulcho, abbé de Psalmodi, et une nombreuse délégation de ses religieux.

De l'autre, Martin, abbé de Saint-Roman avec ses moines Durand, Foucault, Jean Long, Guillaume, Albaric, Pons Caniode, Gaufredi Pustelle et ses clercs Pierre de Agarna, Pierre Bénédict, Gilles Guiraud.

Témoins et conseillers, le comte Bertrand, le vicomte Rostang Guillaume et ses frères Raymond et Alphant ; Pons, Guillaume et Pierre d'Aramon ; Raymond de Aguilla, Aimeric Guiraud, lieutenant et régisseur du comte, Gandalmand, Pierre Balbe, Pierre Guillaume, chevalier de Beaucaire, Rostang Albaric.

Il fut reconnu par l'archevêque et ses chanoines prénommés, par Martin abbé, ses moines et clercs de Saint-Roman, par le comte Bertrand, le vicomte Rostang Guillaume et ses frères, par Bremond de Vallabregues et beaucoup d'autres, que le susdit monastère de Saint-Roman était une abbaye de fort longue date — *abbatiam esse antiquitus* — et que notamment, Garnier et Royer y avaient été abbés.

« De l'avis donc et en présence des parties témoins et conseillers susdits, moi, Gibelin, archevêque d'Arles, j'enlève à Saint-Roman son titre d'abbaye et le convertis en celui de prieuré, je dépose Martin de sa charge d'abbé et de prieur, je donne à Psalmodi le

(1) Bouquet, *Recueil*, t. XIV, pp. 104-6.

nouveau prieuré, chargeant Fulcho, son abbé, d'y élire un bon et honnête prieur. Au surplus, toutes les possessions de Saint-Roman je les attribue à l'abbaye de Psalmodi, tant celles qui sont dans le comté d'Arles que les églises situés dans les diocèses d'Aix, de Sisteron, de Maguelone (1)-^s.

Je ne citerai pas les quinze églises rapportées dans le document si précieux du Livre rouge de l'Archevêché d'Arles, mais il convient de souligner qu'elles étaient importantes et très anciennes, telles Saint-Laurent, Saint-Sixte et Saint-Nazaire de Beaucaire, Saint-Vincent de Cannois, Sainte-Marie-de-Urbano, Saint-Etienne-de-Heremo, Saint-Pierre-de-Termino, en Argence, Saint-Vincent, près Tarascon.

L'amitié de Gibelin pour Psalmodi s'efface devant la gravité d'actes affectant la personne de Martin, abbé de Saint-Roman, le régime de sa communauté, la solution d'un différend déjà soulevé précédemment (2). D'ailleurs, l'archevêque montra sa noblesse d'âme en désignant la meilleure et la plus honorable place au prieur de Saint Roman, quand il viendrait en Arles pour les synodes, ou à Psalmodi pour la réunion des Chapitres. Il n'exigea aucun cens, aucun revenu du prieuré de Saint-Roman, mais seul le droit de suprématie spirituelle et l'obédience aux mandements. En dernier lieu, il renouvela l'autorisation d'inhumer, dans le monastère, tous hommes ou femmes qui n'étaient pas excommuniés par leurs fautes, ce qui procurait un bon casuel. Le prieur continua aussi d'administrer tous les biens de Saint-Roman et de ses dépendances, d'assigner chapelains et clercs aux églises sujettes, de recevoir des postulants pour le sacerdoce et la main d'œuvre, de détenir pour la mense chacun de leurs apports. Cependant les moines demanderont la bénédiction de l'abbé de Psalmodi et lui promettent obédience. Le prieur ne pourra, en

(1) *Livre rouge de l'Archevêché d'Arles*, f° 401 v°.

(2) *Archives du Gard*, H. 100.

aucun cas, être déposé sans l'assentiment et la présence de l'archevêque.

La Terre d'Argence, où se trouve le prieuré de Saint-Roman, est mentionnée quantité de fois dans les archives du diocèse d'Arles durant les XII^e, XIII^e, XIV^e siècles. Après que Raymond, comte de Saint-Gilles, croisé tout contrit, eut réparé ses iniquités à son encontre (1), elle est inféodée, moyennant redevances au comte de Toulouse, l'an 1143 (2), et à Simon de Montfort, le héros de la croisade contre les Albigeois, le 30 janvier 1244 (3). Ici, paraît la qualification de *castrum* donné à Saint-Roman. Nous trouvons dès lors cette expression de « *castrum Sancti Romani* » et de *Acalia* » employée dans beaucoup de documents qui se réfèrent à notre prieuré (4). N'en soyons pas surpris, c'est l'époque des croisades, suivie peu après de celle des compagnies, des gens d'armes, de certains envahisseurs qui pillaient tout sur leur passage, incendiaient les bourgs, saccageaient avec plaisir les églises et les couvents. Aux supérieurs qui avaient la charge de ces établissements incombait le soin de les protéger de tours et hautes murailles. Les ruines originales de Saint-Roman accusent les deux états par lesquels il a passé comme monastère et comme châteaufort, et un croquis fait avant les démolitions dernières montre bien cet aspect militaire et religieux.

Le double corps de bâtisse profilait une ligne de créneaux, de petites fenêtres croisillées, une tourelle, des sculptures, des enceintes, des fossés, tout une réminiscence d'Avignon. . . . Il y avait, à l'intérieur, galeries, appartements, chambres. . . . En bas, des excavations dans le massif de pierres, une grande salle, la chapelle entièrement taillée dans le rocher, des tom-

(1) *Livre noir de l'Archevêché d'Arles*, f^o 12.

(2) U. Chevalier, *Arles, Gallia christ. noviss.*, n^o 548.

(3) U. Chevalier, *Arles, Gallia christ. noviss.*, n^o 828.

(4) *Ibid.*, n^{os} 738, 1057, 1197.

beaux creusés dans le sol ou aux parois, de même que les *loculi* des Catacombes. . . . Dans les environs, à la cime de l'Aiguille, plusieurs cellules façonnées sur le flanc des pitons. L'ensemble des excavations et constructions constitue un projet d'étude archéologique d'un puissant intérêt. Les chemins pavés qui sillonnent le bois et mènent à la vieille demeure, les gros arbres qui ont poussé sur les murs ou la toiture ajoutent un attrait de plus à toutes ces ruines de la période carolingienne, romane, gothique.

L'abbaye de Psalmodi, sur la rive droite du petit Rhône, voisine des marais et d'Aigues-Mortes, créa dans ce vieux bourg un port capable de favoriser le commerce maritime. Aussi, saint Louis préparant sa première Croisade considéra, pour plusieurs motifs, cet emplacement avec une particulière attention et l'obtint par un échange de terres considérables le long du Vidourle près de Sommières. L'acte authentique est de 1248. Il réservait aux moines le droit de pêche sur la côte de la mer.

Philippe-le-Bel apprenant que ce droit leur avait été enlevé par des officiers royaux enjoignit de le rendre.

Imitant encore Louis IX dans ses sympathies pour la Terre d'Argence que le saint roi avait reçue, après l'inféodation des Montfort (1), il termina de son autorité souveraine une affaire de gravité exceptionnelle. Le sénéchal de Beaucaire avait pris le monastère de Saint-Roman de l'Aiguille et en avait chassé les religieux. Le roi donna l'ordre au sénéchal, le 19 novembre 1310, de réinstaller les moines dans leur possession (2).

La suprématie d'Arles sur l'Argence, nous l'avons vue rayonner à travers les siècles du moyen âge ; elle

(1) *Gallia christ. noviss.*, n° 1197. Par une transaction d'octobre 1259, entre Bertrand Malferrat, archevêque d'Arles et saint Louis, roi de France, il fut assigné à l'église d'Arles une rente annuelle de 100 livres, au sujet de l'Argence.

(2) *Archives du Gard*, H. 106.

continua jusqu'à la Révolution. Un des plus purs, des plus saints martyrs de cette époque, massacré aux Carmes, celui que Bonnemant (1) devait appeler l'ange et l'édification du diocèse, Mgr Dulau, dernier archevêque d'Arles, visita l'Argence peu après sa prise de possession. Et le sacristain Chastel, dans ses Mémoires, ajoute : « le 22 septembre 1777, l'archevêque fut au château de Saint-Roman pour faire sa visite... »

Ce furent pour cette antique retraite les adieux des Pontifes d'une église qui, selon Mgr Dulau lui-même « fut le berceau de la foi catholique dans les Gaules et se montra digne d'en être l'ultime retranchement » (2).

II

Mais il nous faut arriver à notre période des Papes d'Avignon. Les rois de France, généreux bienfaiteurs de Psalmodi, contribuèrent à y faire nommer des abbés remarquables (3). Un bulle de Jean XXII préposa à l'abbaye, en 1332, Raymond VI de Serinhac qui avait été successivement abbé de Gellone et prieur de Goudargues, puis, abbé de Saint-Gilles. Il siégea vingt ans. Son successeur, nommé en 1352, par bulle d'Innocent VI, fut Gaucelin de Deaux. Issu d'une vieille et noble famille du diocèse d'Uzès, qui comptait plusieurs membres distingués dans l'état ecclésiastique, entre autres le cardinal Bertrand de Deaux et Paul de Deaux, docteur en droit canonique à l'Université de Montpellier, Gaucelin fut Trésorier de la Chambre Apostolique en 1361 (4), et évêque de Nîmes en 1362 (5). Il affectionnait le port d'Aigues-Mortes, l'horizon mélancolique de ses étangs emplis des souvenirs chauds encore des Croisés de saint Louis, il

(1) *Gallia christ. noviss.*, n° 2471.

(2) *Ibid.* n° 2490.

(3) E. Goiffon, *L'abbaye de Psalmodi*, p. 44 et s.

(4) *Arch. Val. Intr. et Exil.* vol. 296, f° 1.

(5) E. Goiffon, *L'abbaye de Psalmodi*, p. 47.

aimait particulièrement son abbaye, son église, sa riche bibliothèque, ses livres rares et savants enchaînés sur sept tables énormes (1).

Du petit monticule environné d'eau où se dressait Psalmodi, de sa bordure marécageuse, il remonta plusieurs fois, le long du Rhône, jusqu'à l'Argence, et visita cette vieille Terre toute saturée d'éléments monacaux. Saint-Roman, son *castrum* avec ses rentes foncières, Gaucelin de Deaux le connaissait bien puisque c'était un des plus importants prieurés soumis à sa juridiction. Et parce qu'il savait formellement ses hôtes bien disposés, son emplacement favorable, ses revenus opulents, sans doute il le désigna lui-même au Souverain Pontife pour l'installation d'un *studium*.

Urbain V qui appréciait beaucoup son Trésorier, sa sagesse, la direction intelligente de son esprit, sa culture supérieure, approuva le choix de Saint-Roman et le *studium* s'ouvrit aussitôt.

III

Nous sommes au début même de ce Pontificat qui commença le 6 novembre 1362. Dès le mois de janvier 1363, le recrutement des écoliers est organisé sous la géniale impulsion du Saint Pape qui n'avait rien de plus à cœur que les études. Les enfants, les jeunes gens pauvres qui montrent des dispositions intellectuelles et morales sont partout recherchés, habillés, conviés enfin gratuitement à l'instruction la plus large.

Dans le premier des documents qui suivent, je vois Bernard de Saint-Etienne, parent d'Urbain V, son secrétaire, conduire à Marseille, le 10 janvier 1363, Jean Pagan. Ce jeune homme sortait de l'école pour aller revêtir l'habit monacal à Saint-Victor. Son trousseau et son voyage coûtèrent trente-trois florins.

(1) Archives du Gard, H. 107.

Le texte des Collectories, qui ne dit pas d'où venait Jean Pagan, nous fournit d'autres précisions curieuses. Il nous parle de chaussettes, de brayes, de tuniques, de manteaux, de tout un vestiaire pour dessous et dessus, en faveur de pauvres écoliers. Et il ajoute, ce qui a un grand prix pour nous, qu'il existait un *studium* à Saint-Roman. Jean Bertelmi y avait été nommé proviseur par ordonnance du Trésorier, Gaucelin de Deaux. Parmi les enfants qui étudiaient — *pueri studentes in loco Sancti Romani* — à l'établissement se trouvaient deux neveux de Pierre Rogelle, chanoine de Saint-Saturnin, Toulouse. A leur intention, la Chambre Apostolique verse 40 florins.

« Le 5 septembre 1364, Bertrand de Fanaresio, clerc du diocèse de Sarlat, se trouve gouverneur du *castrum* de Saint-Roman, dépendant de l'abbaye de Psalmodi, et administrateur des écoliers du *studium* que le Pape y tient. Ledit Bertrand en raison de la direction du *studium* et du *castrum* de Saint-Roman reçoit pour vêtements et une partie de son salaire, 30 florins d'Aragon, 22 sols. . . . »

Vers la fin de cette même année 1364, le bienheureux Urbain a une attention spéciale pour ses étudiants du *castrum* de Saint-Roman. Jean Garrige, chanoine, collecteur de Narbonne, sur ordre papal, fait monter à Saint-Roman vingt barriques de bon vin. Cette provision pourrait permettre une évaluation, car j'ai noté qu'au *studium* d'Avignon (1), la Chambre Apostolique fournissait un florin de vin pour chaque élève, tous les six mois. Au prix calculé sur le naulage (2) et l'achat (3), « les vingt barriques pleines » accuseraient un joli personnel scolaire. Néanmoins, sans documents nouveaux et plus explicites, je m'abstiendrai de fixer un chiffre. Je doute que notre *studium* fut aussi important que celui de Trets, de Manosque, de Saint-

(1) Abbé M. Chaillan, *Le studium d'Avignon*, pp. 18, 19, 35.

(2) Cf. *Documents III*.

(3) Cf. *Documents IV*, p. 219.

Germain-de-Calberte. Si j'osais émettre un avis, je dirais que c'était une sorte de Petit-Séminaire composé surtout d'adolescents. Les expressions — *pueri studentes, magister puerorum* — des textes incitent aussi à penser qu'on étudiait plutôt la grammaire, que la philosophie.

Quoiqu'il en soit, il me reste à analyser une pièce copieuse autant qu'intéressante des Régestes d'Avignon. Elle a pour titre : *Chapitre des dépenses faites pour la communauté de Saint-Roman de l'Aiguille*.

C'est le compte détaillé d'un procureur consciencieux qui note jour par jour, articles par articles, tout ce qu'il achète, tout ce qu'il reçoit, tout ce qu'il débourse. Son carnet commence le 16 juin et finit en décembre 1364. Il a vingt-six pages. La première partie regarde surtout les victuailles, la cire pour luminaire, le paiement de la blanchisseuse. Il y a au si quelques chargements de blé pour le moulin, plusieurs achats de marmites, chaudrons, verres, coupes, amphores, ustensiles de cuisine. La chair fraîche de mouton ou de bœuf paraît tous les jours au réfectoire, sauf le vendredi et le samedi où l'on mange du poisson et des œufs. Chaque jour, le procureur marque ses dépenses, chaque semaine il les additionne, chaque mois il récapitule et forme le total. La nature des objets n'est pas d'une riche variété ; cependant, sous cette uniformité de détails, se cachent des renseignements précieux : par exemple, la célébration solennelle du 15 août, en l'honneur de la Sainte-Vierge, et la fête de Saint-Roman, le 18 novembre. Grand concours d'invités ce lundi de novembre — *fuimus plures* — ! Il fallut douze sols, la moitié d'un florin, pour viande de boucherie. Ces chiffres, les dépenses journalières, les évaluations de la carte à manger pourraient faire l'objet de plusieurs rapprochements avec le « livre de raison » concernant le *studium* de Trets (1). Et puisque nous connaissons exactement le

(1) Abbé M. Chaillan. *Le studium du Pape Urbain V, à Trets*.

nombre des étudiants à l'École papale de Trets, on serait amené, par comparaison, à déterminer approximativement le personnel scolaire de Saint-Roman. Mais encore une fois, laissant ces supputations de personnes, abordons le sujet des impenses diverses, ordinaires et extraordinaires. Comme toujours c'est de là que surgissent les informations les plus instructives, les plus utiles, et souvent les plus satisfaisantes. Voici quelques points particuliers. Et d'abord, les maîtres et serviteurs continuels du *studium* :

Pons Amorosse.

Le Gouverneur.

Nicholas Maysechi, professeur.

Bérenger Mafrède, moine.

Jean Bernard.

Pierre Ote, chapelain et sommelier.

Un jardinier.

Un cuisinier.

Un saumetier.

Un barbier.....

A plusieurs de ces hôtes le gouverneur achète des chaussures qui valent de six à huit sols. Il paye le chapelain à raison de quinze florins l'an, soit quinze sols par mois. Même gage au jardinier et au chef de cuisine. Le sommelier n'obtient que douze florins annuellement.

Un médecin vient de Beaucaire, sans doute, soigner les malades. Le compte d'apothicaire, depuis le 22 juin jusqu'à fin novembre, s'éleva à un florin et demi.

Au service du *studium* venaient fréquemment des gens du dehors pour nettoyer le blé et conduire les sommaiges au moulin, pour apprêter les celliers et les emplir de provisions, pour faire la fenaison et rentrer les récoltes des céréales, des raisins, de tous les autres fruits.

Les directeur, professeurs, moines du *studium* avaient à leur disposition des roussins. Il est souvent question de leurs courses à cheval. Nous les suivons à

Beaucaire, à Vallabrègues, à Tarascon, à Avignon..... Quelquefois, ils sont accompagnés d'un domestique avec un âne. On profite de ces sorties pour le ferrage. Le maréchal exigeait deux sols pour un fer de cheval et dix-huit deniers pour un fer d'âne. Sont à signaler le bât pour les bêtes de somme, la selle pour le cavalier, l'évaluation des draps de lit et du papier à écrire, des seaux, et des écuelles en fer, des plants de choux achetés à Tarascon, de la canne d'huile et de l'émine de sel, des sacs à blé et des barriques de vin. Harnacherie, étoupe, licols, sangles, serrures, chaîne de fer pour fermer le pont ; matériaux de bâtisse, journées de maçons et de manœuvres, journées de charretiers, frais de nourriture aux travailleurs ; incendie de vignobles, estimation du sinistré ; entretien avec le Trésorier pontifical, prix des voyages, tout est minutieusement inscrit. Pour préconiser et faire promulguer les revenus de Saint-Roman à Beaucaire et à Vallabrègues, l'administrateur paya deux sols dans chacune de ces localités.

L'approvisionnement du froment, viâ le Rhône, mérite une mention spéciale. Nous avons vu dans notre *studium* d'Avignon (1), ce qu'était la Pignotte. Cette Maison d'Aumônes pontificales a déjà fait à Saint-Roman livraison de porcs salés, de vin, d'autres provisions. Eh bien, le 13 juillet, sur mandement du Trésorier, Guillaume Amic, chapelain de la Pignotte, remit deux cents grosses charges de blé au gouverneur du *studium* de Saint-Roman. Pour mesurer, manier, embarquer ce stock de marchandises sur un navire du port d'Avignon, il fut dépensé cinq florins. Augardien du navire, je remarque une gratification de cinq sols. Le prix du frêt d'Avignon à Beaucaire se monta à dix florins, qu'encaissa Pierre Saumaye. Ce n'est pas tout, il fallut sortir cette cargaison du bateau arrivé et amarré à Beaucaire. Portefaix et sommeliers

(1) Abbé M. Challan, *Le studium du Pape Urbain V, à Avignon.*

demandèrent cinq florins, quatre sols. Une location de maison à Beaucaire servant d'entrepôt à l'envoi pontifical coûta quatre florins. De sorte que, surajoutant les frais de six journées de voyage pour conduire à terme le convoi, je trouve un total de vingt-quatre florins, quinze sols, six deniers.

Joli chiffre, en rapportant l'estime du florin à 60 francs au moins de notre pouvoir actuel, comme de savants auteurs l'ont indiqué (1), belle somme employée au seul transport du blé ! Quelle marque touchante de prévoyance, d'amour d'Urbain V pour son *studium* de Saint-Roman !

Actuellement, sans autres pièces justificatives, je ne pourrais dire si le *studium* tranquille et poétique dans la montagne d'Aiguille survécut à son fondateur (2). Ce que j'ai acquis d'une série d'informations précises, abondantes, c'est qu'Urbain V est un des plus illustres, des plus saints Papes qui aient occupé le trône de Saint-Pierre. Il est aussi un des plus profondément cultivés. Toutes les études sérieuses il les encouragea, tous les savants il les récompensa ! Convaincu que la science élève l'âme, il se fit toujours un plaisir de fournir les moyens de s'y appli-

(1) Cf. *Le studium de Saint-Germain-de-Calberte*, p. 18.

(2) Le prieuré de Saint-Roman subit les vicissitudes et les conditions d'existence de l'abbaye de Psalmodi dont il dépendait. Un souffle de décadence passa sur les monastères qui peu à peu prirent des allures de liberté inconnues aux siècles antérieurs. La commende de la fin du XV^e siècle amena les sécularisations. En 1537, Saint-Roman fut cédé au Chapitre d'Aigues-Mortes, et l'année suivante, il passa aux mains de François du Conseil contre l'échange d'une maison et d'autres fonds. Le Chapitre séculier se réserva les dîmes ; elles furent offertes au chapelain qui devait continuer le service religieux et prendre le nom de prieur. Très ardentes dans le pays, les guerres de religion eurent leur contre-coup à Saint-Roman. M. de Porcellet y devint seigneur en 1638. Le domaine passa, successivement, aux Brancas, aux Forbin des Issarts, aux Raousset Boulbon. M. de Chatellier l'acquît en 1864. Aujourd'hui, il appartient à l'honorable M. Antonin Libes, de Nîmes, qui avec la plus gracieuse sympathie a favorisé mes recherches locales.

quer. Pour abolir la grande corruption de son siècle, il sema des germes de vertu, et sachant bien que celle-ci fleurit par les études, il ordonna d'allumer un grand nombre de foyers de lumières. La jeunesse, gratuitement, vint s'y éclairer des rayons de l'instruction la plus complète.

C'est, ici, le sixième *studium* dont je publie les textes inédits copiés aux Archives Vaticanes. Il me confirme dans la pensée que le bienheureux Pape est un patron tout spécial des étudiants, des écoles, des séminaires, des Universités. A ce titre, nous avons là un modèle admirable que nous devons prier et imiter.

De nos jours où les vocations ecclésiastiques manquent, les apôtres du recrutement trouveront ces *studia* d'Urbain V bien propres à évoquer des imitateurs. Par eux, également, les bons catholiques, les chrétiens seulement de nom — *nomine christiani* — comme disaient nos conciles du XIV^e siècle, et tous les autres auront une preuve de plus de l'action bienfaisante de l'Eglise dans le développement des œuvres d'enseignement et de charité.



DOCUMENTS

I

*Payements par la Chambre Apostolique pour
le Studium de Saint-Roman*

— 1363 —

Expense pro pueris studentibus et aliis pauperibus de genere.

Primo expendi pro tribus tunicis et III^{er} paribus caliguarum atque tribus mantellis pro dictis pueris, videlicet..... (1).

Item pro factura, videlicet..... XIII gross.

Die X^a januarii anno MCCCLXIII, dominus B. de Sancto St[ephano] yvit Massiliam et tradidi eidem Johannem Pagani, filium Pagani, causa induendi in monachum, tradidi Bertrando Raynardi pro expensis dicta de causa faciendis, videlicet..... XXX fl Franc.

Item de blenqueto cum suis caligis.. III fl. Ca.

..... Solvi domino Johanni Bertelmei, procuratori domini mei thesaurarii in loco Sancti Romani atque provisorii puerorum studentium ibidem, pro expensis duorum nepotum meorum atque Petri Rocelli, canonici Sancti Saturnini Thol[osani], videlicet..... XL fl. Franc (2).

(1) Le scribe a omis le chiffre de la dépense.

(2) Arch. Vatic. *Collectoriae*, vol. 385, f^o 40.



II

*Traitement fourni par le Trésorier Apostolique
à Bertrand de Fanaresio, directeur
du Studium de Saint Roman*

— 5 Septembre 1364 —

Die eadem (v mensis septembris 1364), soluti fuerunt Bertrando de Fanaresio, clerico Sarlaten[is] dioc[esis] nuper gubernatori castri de Sancto Romano a monasterio Psalmodien. dependen. ac administratori scholarium quos dominus noster papa ibidem tenet, pro vestibus et salario ipsius Bertrandi factis. ratione administrationis ipsorum scholarium et gubernationis dicti castri, tempore quo dictum monasterium dominus noster papa ad manum suam tenebat, et ex post. Ipso Bertrando recipiente manualiter..... XXX flor. Aragon.
..... XXII s.

Presentibus domino G. Glorie et Nicolao Chardenarii, clerico Remensis dioc (1).

(1) *Arch. Vatic. Urb. V, Introit et Exit., vol. 308, f° 161 v°.*

On trouve le même texte, consignnant des dépenses identiques pour ledit Studium de Saint-Roman, dans *Intr. et Exit.*, vol. 302, f° 67, et vol. 310, f° 166 v°.

III

*Par mandement d'Urbain V, il est envoyé
vingt barriques de vin
au Studium de Saint-Roman, pour les étudiants
— 31 Décembre 1364 —*

Die eadem (ultima mensis decembris 1364), facto computo cum dicto domino Geraldo (de Calma), administratore domus elemosine Panhote (1), de expensis per ipsum solutis seu eius gentes, pro naulo LXIX botarum vino repletarum pro provisione hospicii predicti Panhote et scolarium studentium in Sancto Romano factis nuper per dominum Johannem Garigie, collectorem Narbon. in partibus Agathen; de quibus fuerunt dimisse de mandato domini thesaurarii domini nostri pape in dicto loco de Sancto Romano pro dictis studentibus XX bote plene, et alie fuerunt dicto domino Geraldo pro usu dicte domus. Repertum est ipsum solvisse prout in magno libro expresse continetur, inclusis VII botis vacuis emptis pro premissis, et aliis expensis solutis ratione dictorum vinorum et III XXII libr. III s. — Que summa fuit eidem soluta, singulis florenis pro XXVI s. computatis, in II^e XLVII flor. Ca. XXII s (2).

(1) Sur l'Aumônerie de la Pignotte voir mon *Studium du Pape Urbain V à Avignon*, pp. 9, 10, 11 et suiv.

(2) *Ibid. Intr. et Exit.* vol. 310, p. 97.

IV

*Dépenses ordinaires et extraordinaires faites
pour le Studium de Saint-Roman*

— Juin - Décembre 1364 —

(Fol. 209) (1). Capitulum expensarum factarum pro com-
muni societate Sancti Romani de Acu, in victualibus.

Et primo posui die dominica XVI mensis iunii, pro V pecis mutonis, ad rationem pro carterio	VIII soli- dorum.....	X sol.
Item e[a]dem die, pro duabus libris cande- larum de cepo.....	..	III sol.
Item die lune sequenti XVII dicti mensis, pro carnibus.....	..	X sol.
Item pro una aymina salis.....	..	V sol.
Item die martis XVIII mensis, pro carni- bus.....	..	X sol.
Item die mercurii sequenti, pro carnibus.	..	X sol.
Item die iovis XX dicti mensis, pro carni- bus.....	..	X sol.
Item die veneris et die sabati sequentibus, pro ovis.....	..	XIII sol.
Summa huius septimane..	..	LXXI sol.
Valent tres floreni et II sol. computando flor. pro.....	..	XXIII sol.
Item die dominica XXIII dicti mensis, pro carnibus.....	..	X sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus..	..	X sol.
Item die martis XXV dicti mensis, pro carnibus.....	..	X sol.
Item die mercurii sequenti, pro carnibus.	..	X sol.
Item die iovis XXVII dicti mensis, pro carnibus.....	..	X sol.
Item die veneris et die sabati sequenti- bus, pro ovis..	..	XIII sol. VI den.

(1) *Arch. Vatic. Regest. Aven. Urb. V, vol. IX, fol. 209-222 vs.*

Item solvi Billotussi, pro pannis abluendis.... X sol.
Item die dominica,ultima dies mensis iunii,
pro carnibus..... X sol.
Summa huius septimane, III or libre et III sol.VI d.
Valent tres floreni et XV sol. et VI d.
Summa istius pagine, VI flor. et XVII sol. VI d.

(Fol. 209 v^o). Item die lune, prima dies
mensis iulii, pro carnibus..... X sol.
Item die martis, secunda dicti mensis,
pro carnibus. X sol.
Item die mercurii sequenti,pro carnibus... X sol.
Item die iovis III^{ta} dicti mensis, pro
carnibus. X sol.
Item die veneris V dicti mensis,pro ovis. VI sol. VI d.
Item die sabati sequenti, pro ovis..... VI sol. VI d.
Summa huius septimane*..... LIII sol.
Valent duos flor. et VII sol.

Item die dominica VII dicti mensis, pro
carnibus X sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus..... X sol.
Item die martis IX die dicti mensis, pro
carnibus..... X sol.
Item hemi unum cartayronum de cande-
lis. Constitit..... XXX sol.
Item die mercurii X dicti mensis, pro car-
nibus..... X sol.
Item die iovis sequenti, pro carnibus..... X sol.
Item die veneris sequenti, pro ovis..... VI sol. VI d.
Item die sabati XIII dicti mensis, pro
ovis..... VI sol. VI d.
Summa huius septimane, III or libre et... XIII sol.
Valent III flor. et XII d., computando
florenum pro XXIII sol.
Summa huius pagine, VI flor. et VIII sol.

(Fol. 210). Item die dominica XIII mensis
iulii, pro carnibus..... X sol.

Item die lune XV dicti mensis, pro carnibus..	X sol.
Item die martis sequenti, pro carnibus.....	X sol.
Item die mercurii sequenti, pro carnibus...	X sol.
Item die iovis XVIII dicti mensis, pro carnibus.....	X sol.
Item die veneris sequenti, pro ovis.....	VIII sol.
Item die sabati, XX dicti mensis, pro picibus.	VIII sol.
Summa huius septimane.....	LXVI sol.
Valent tres flor. minus III sol.	

Item die dominica XXI dicti mensis, pro carnibus.	X sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus.....	X sol.
Item die martis XXIII dicti mensis, pro carnibus....	X sol.
Item die mercurii sequenti, pro carnibus...	X sol.
Item die iovis XXV dicti mensis, pro carnibus...	X sol.
Item die veneris, pro ovis.....	VII sol. VI d.
Item die sabati XXVII dicti mensis, pro ovis.	VII sol.
Summa huius septimane, (moins les III sols de la semaine précédente).....	LXI sol.
Valent duos flor. et XV sol.	

Item die dominica XXVIII mensis iulii, pro carnibus	X sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus.....	X sol.
Item die martis XXX dicti mensis, pro carnibus.....	X sol.
Item die mercurii, ultima dicti mensis, pro carnibus	X sol.
Summa istis III or diebus	XL sol.
Valent unum flor. et XVII sol.	
Summa huius pagine.....	VII flor. et VII sol.
Summa totius mensis iulii.....	XIII flor. et XV sol.

(Fol. 210 v.). Item die iovis, prima dies mensis augusti, pro carnibus.....	X sol.
Item die veneris, secunda dies dicti mensis, pro ovis..	VII sol.
Item die sabati sequenti, pro ovis.....	VI sol.

Summa istis tribus diebus..... XXIII sol.
Valent unum florenum.

Item die dominica III^{ta} dies mensis au-
gusti, pro carnibus..... X sol.
Item die lune V dicti mensis, pro carni-
bus..... X sol.
Item die martis sequenti, pro carnibus.. X sol.
Item die mercurii VIII dies mensis, pro
carnibus..... X sol.
Item die iovis sequenti, pro carnibus... X sol.
Item die veneris et die X sabati sequen-
tibus, pro ovis..... XIII sol.
Summa huius septimane..... LXIII sol.
Vale[nt] duos florenos et XVII sol.

Item die dominica XI mensis augusti,
pro carnibus..... X sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus... X sol.
Item die martis sequenti, pro carnibus.. X sol.
Item solvi pro oleo quod expendimus a
die XX mensis iulii usque ad istam
diem VII sol. VI d.
Item die mercurii XIII dicti mensis, que
fuit vigilia beate M^e, pro ovis..... VI sol. VI d.
Item die iovis XV dicti mensis, pro car-
nibus..... X sol.
Item die veneris sequenti, pro ovis..... VI sol. VI d.
Item die sabati XVII dicti mensis, pro
ovis VI sol. VI d.
Summa huius septimane..... LXVII sol.
Valet flor. tres minus II sol.
Summa huius pagine..... VI flor. et XVII sol.

(Fol. 211). Item die dominica XVIII men-
sis augusti, pro carnibus..... X sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus... VIII sol.
Item die martis XX dicti mensis, pro car-
nibus. VIII sol.

Item feci purgare XXI sestaria frumenti, et solvi.....	V sol.
Item collocavi unam cadrigam pro portan- do predictum frumentum ad molen- dinum MontisF[rini ?] (1), et constitit.	IX sol.
Item die mercurii XXI dicti mensis, pro carnibus.....	VIII sol.
Item die iovis sequenti, pro carnibus....	VIII sol.
Item die veneris et die sabati sequentibus.	XIII sol.
Item solvi Bilotussi.....	X sol.
Summa istius septimane.....	LXXIX sol.
Valent tres flor. et X sol.	

Item die dōminica XXV dicti mensis, pro carnibus.....	X sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus...	VIII sol.
Item die martis, pro carnibus.....	VIII sol.
Item die mercurii, pro carnibus.....	VIII sol.
Item die iovis sequenti, pro carnibus....	VIII sol.
Item die veneris, pro ovis.....	VI sol. VI d.
Item die sabati ultima dies dicti mensis, pro ovis.....	VI sol. VI d.
Summa huius septimane.....	LV sol.
Valent duos flor. et.....	IX sol.
Summa huius pagine.....	V flor. et XIX sol.
Summa tocius mensis augusti...	XII flor. et XIII sol.

(Fol. 211 v ^o). Item die dominica, prima dies mensis septembris, pro carnibus.	X sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus....	VIII sol.
Item (die) martis III ^a dies, pro carnibus.	VIII sol.
Item die mercurii, pro carnibus.....	VIII sol.
Item die iovis V die dicti mensis, pro carnibus....	VIII sol.
Item die veneris et die sabati sequenti- bus, pro ovis....	XIII sol.

(1) Il y avait à Montfrin, village situé à 8 kil. de Saint-Roman un moulin important, fréquemment cité dans les actes du moyen âge.

Item feci portare VI porcos salatos de hospicio Pyote [= Pinhote] ad portum Rodani, solvi.....	III sol.
Item solvi pro portatura ad Sanctum Romanum.....	VI sol.
Summa huius septimane.....	LXV sol.
Valent duos flor. et XIX sol.	
Item die dominica, VIII dies dicti mensis, pro carnibus.....	VII sol. VI d.
Item die lune sequenti, pro carnibus..	VII sol. VI d.
Item die martis, X dicti mensis, pro carnibus.....	VII sol. VI d.
Item die mercurii, pro carnibus.....	VII sol. VI d.
Item die iovis, XII dicti mensis, pro carnibus.....	VIII sol.
Item die veneris et die sabati sequentibus, pro picibus.....	XIII sol.
Summa huius septimane, LI sol. valent duos flor. et V sol.	
Item die dominica, XV dicti mensis, pro carnibus.....	VII sol. VI d.
Item die lune sequenti, pro carnibus...	VII sol. VI d.
Item pro VI vitis et duabus ollis magnis.	VII sol. VI d.
Item die martis XVII dicti mensis, pro carnibus.....	VII sol. VI d.
Item die mercurii XVIII mensis, pro carnibus.....	VI sol. VI d.
Item pro sale.....	III sol. et VI d.
Item feci portare tres botas vini ad Sanctum Romanum, et dedi cadrigariis pro pitensa.....	XVIII d.
Item die iovis XIX dicti mensis, pro carnibus.....	VIII sol.
Item die veneris et die sabati sequentibus, pro picibus.....	XIII sol.
Summa huius septimane.....	LXII sol. VI d.
Valent duos flor.....	XVI sol. VI d.
Summa istius pagine, VII flor. XVII sol. VI d.	

(Fol. 212). Item die dominica XXII mensis
septembris, pro carnibus..... VII sol. VI d.
Item die lune sequenti, pro carnibus.. VII sol. VI d.
Item die martis XXIII dicti mensis, pro
carnibus VII sol. VI d.
Item die mercurii, pro carnibus et ovis. VIII sol.
Item die iovis XXVI mensis, pro carnibus. VII sol.
Item die veneris, pro ovis..... VI sol. VI d.
Item die sabati, pro ovis..... VI sol. VI d.
Summa huius septimane..... LI sol. VI d.
Valent duos flor. V sol. VI d.

Item die dominica XXIX dicti mensis,
pro carnibus..... VII sol. VI d.
Idem die lune ultima dicti mensis, pro
carnibus VII sol. VI d.
Summa his duobus diebus..... XV sol.
Summa huius pagine, duos flor. et.... XX sol.
Summa tocius mensis septembris, X
flor. XIII sol. VI d.

(Fol. 212 v*). Item die martis prima dies
mensis octobris, pro carnibus..... VII sol. VI d.
Item die mercurii sequenti, pro carnibus. VII sol. VI d.
Item die iovis III dicti mensis, pro car-
nibus..... VII sol. VI d.
Item die veneris et die sabati sequen-
tibus, pro ovis..... XIII sol.
Item pro pannis abluendis... X sol.
Summa huius septimane. XLVI sol. et VI d.
Valent duos flor. et VI d.

Item die dominica VI dicti mensis, pro
carnibus..... VII sol. VI d.
Item die lune sequenti, pro carnibus.... VII sol. VI d.
Item die martis VIII dies mensis, pro
carnibus..... VII sol. VI d.
Item die mercurii, pro carnibus... VII sol. VI d.
Item die iovis X dicti mensis, pro car-
nibus..... VII sol. VI d.

Item die veneris et die sabati sequenti,
pro ovis..... XIII sol.
Summa huius septimane..... LIX sol. V Id.
Valent duos flor. et XIII sol. VI d.

Item die dominica XIII dicti mensis,
pro carnibus..... VIII sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus.... VII sol. VI d.
Item die martis XV mensis, pro carnibus. VII sol. VI d.
Item die mercurii, pro carnibus et ovis. VIII sol.
Item die ovis XVII mensis, pro carnibus. VIII sol. VI d.
Item die veneris et die sabati sequen-
tibus, pro ovis.. XIII sol.
Summa huius septimane..... LI sol. et VI d (1).
Valent duos flor. V sol. et VI d.
Summa istius pagine, VI flor. et XII sol. et VI d.

(Fol. 213). Item die dominica XX octobris,
pro carnibus..... VIII sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus.... VII sol. VI d.
Item die martis XXII mensis, pro car-
nibus..... VII sol. VI d.
Item die mercurii, pro carnibus et ovis. VIII sol.
Item die iouis, pro carnibus..... VIII sol.
Item die veneris, pro ovis..... VII sol.
Item die sabati, pro picibus..... VII sol.
Summa istius septimane..... LIII sol.
Valent duos flor. et VII sol.

Item die dominica XXVII dicti mensis,
pro carnibus..... VIII sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus.... VIII sol.
Item die martis XXIX mensis, pro
carnibus..... VII sol. VI d.
Item die mercurii, pro carnibus..... VII sol. VI d.
Item die iouis, ultima dies mensis,
pro picibus. VIII sol.

(1) Le scribe a commis une erreur dans ces deux semaines ; mais
le Summa pagine se trouve exact.

Item solvi pro duabus canis cum dimidia olei, pro calibet cana.....	XVIII sol.
Valent duos flor. minus II d.	
Item pro una aymina salis.....	III sol.
Summa his V diebus, tres flor. et XVIII	sol.
Computando flor. pro.....	XXIII sol.
Summa istius pagine, VI flor. et II sol.	
Summa istius mensis octobris, XIII flor. minus VI d (1).	

(Fol. 213 v*). Item die veneris prima dies mensis novembris, pro picibus.....	VIII sol.
Item die sabati, pro ovis.....	VII sol. VI d.
Item die dominica ^a tertia dicti mensis, pro carnibus.....	VII sol. VI d.
Item die lune sequenti, pro carnibus....	VII sol. VI d.
Item die martis V dies mensis, pro car- nibus.....	VII sol. VI d.
Item die mercurii, pro carnibus et ovis.	VIII sol.
Item die iovis sequenti, pro carnibus...	VII sol. VI d.
Item die veneris VIII dies mensis, pro picibus.....	VII sol. VI d.
Item die sabati, pro picibus.....	VII sol. VI d.
Summa istis IX diebus.....	LXVIII sol. et VI d.
Valent tres flor. minus VI d.	

Item die dominica, X dicti mensis, pro carnibus.....	VIII sol. VI d.
Item die lune sequenti, pro carnibus...	VII sol. VI d.
Item feci purgare de frumento XV sau- matas cum dimidia, et solvi pro sau- mata, X d. valent.....	XII sol. VIII d.
Item die martis XII dicti mensis, pro carnibus.....	VII sol. VI d.
Item die mercurii, pro carnibus et ovis..	VIII sol.
Item die iovis, pro carnibus.....	VII sol. VI d.
Item die veneris et die sabati sequenti- bus, pro picibus.....	XIII sol.

(1) L'addition est inexacte.

Summa huius septimane..... LXIII sol. et VIII d.

Valent duos flor. et XVIII sol. et VIII d.

Summa istius pagine, V flor. et XVIII sol. et II d.

(Fol. 214). Item die dominica XVII mensis novembris fuit vigilia Sancti Romani, et fuimus plures, et solvi pro carnibus..... XII sol.
Item die lune fuit festum Sancti Romani, et solvi pro carnibus..... XII sol.
Item solvi Bilotussi pro abluendis pannis et mapis altaris..... XII sol.
Item die martis, pro carnibus..... VII sol. VI d.
Item die mercurii XX dicti mensis, pro carnibus..... VII sol. VI d.
Item die iovis, pro carnibus..... VII sol. VI d.
Item die veneris XXII mensis, pro ovis. VI sol. VI d.
Item die sabati, pro ovis..... VI sol. VI d.
Summa huius septimane..... LXXII sol.
Vale[n]t tres flor. et III sol.

Item die dominica XXIII dicti mensis, pro carnibus..... VII sol. VI d.
Item die lune XXV mensis, pro carnibus. VII sol. VI d.
Item die martis, pro carnibus..... VII sol. VI d.
Item die mercurii, pro carnibus et ovis.. VIII d.
Item die iovis, pro carnibus..... VII sol. VI d.
Item die veneris, pro ovis. VI sol. VI d.
Item die sabati ultima dies mensis, pro picibus..... VI sol. VI d.
Summa huius septimane..... LI sol.
Valent duos flor. et V sol.

Summa istius pagine, V flor. et VIII sol.

Summa istius mensis novembris, XI flor. III sol. et VI d.

(Fol. 214 v°). Item die dominica prima dies mensis decembris, pro carnibus. VII sol. VI d.
Item die lune sequenti, pro carnibus... VII sol. VI d.
Item die martis III dicti mensis, pro carnibus VII sol. VI d.

Item feci volvere bladum, expendiderunt	
homines	VI sol.
Item die mercurii, pro carnibus.....	VII sol. VI d.
Item die iovis V die mensis, pro carnibus.	VII sol. VI d.
Item die veneris et die sabati sequentibus,	
pro picibus..	XIII sol.
Item hemi XII cupas fusteas et duas	
amphoras vitreas.....	XIII sol.
Summa huius septimane.....	LXIII sol. et VI d.
Valent duos flor. et XVII sol. et VI d.	

Item die dominica VIII dicti mensis,	
pro carnibus.....	VII sol.
Item die lune sequenti, pro carnibus...	VII sol.
Item die martis X dicti mensis, pro	
carnibus	VII sol.
Item die mercurii, pro carnibus	VII sol.
Item die iovis, pro carnibus.....	VII sol.
Item pro una aymina salis	III sol.
Item die veneris, pro ovis.....	VI sol. VI d.
Item die sabati, pro ovis... ..	VI sol. VI d.
Summa huius septimane.....	LI sol.
Valent duos flor. et V sol.	
Summa istius pagine, V flor. minus....	VI d.

(Fol. 216) (1). Capitulum ex diversis modis
expensarum. Et primo expendidi die XV
mensis iunii que veni Bellicadrum
pro me et famulo et roncino per tota
(sic) die, et die sequenti, in viperdio (2),
quia Pontius Amorossi non erat in villa,
neque fuit usque ad sequentem diem
post prandium..... XVIII sol.

Item feci ferare assinum de uno pede, die
sequenti, costitit..... XVIII d.

(1) Le fol. 215 a été laissé en blanc.

(2) Dans le *Glossarium* de Ducange, le mot *viperdium* (?) ne se trouve pas.

Item ego veni Avinione die prima iulii pro loquendo cum domino, et fui ibi III or dies, et solvi pro expensis ronsini.....	XII sol.
Item feci ferare roncinum de uno pede, constitit.....	II sol.
Item hemi duos libros papiri, et costi- terunt.....	XXI sol.
Item die VII mensis iulii, hemi unum capistrum pro assino, et unan tortoy reriam et una sigla (sic) et unum pectorale, et constiterunt omnia.....	IX sol.
Item feci reparare unum feratum, et constitit.....	II sol.
Item feci portare XVII sestaria frumenti ad molendinum et solvi.. ..	III sol.
Item feci portare aliquas garbas de con- damina de censu Bellicadri (1), et constiterunt.....	VIII sol.
Item locavi duos roncinos pro caricando predictas garbas et salem... ..	XVIII sol.
Item locavi unum hominem pro restin- gendo predictum bladum, et dedi sibi..... VIII sol. cum expensis.	
Item die XVII mensis iulii feci referare assinum de uno pede, et feci ferare roncinum de uno fero et solvi.....	II sol. et VI d.
Item die XXII mensis iulii, hemi unum barile pro portando aquam.....	XII sol.
Item eadem die, hemi unum feratum, et constitit.	XI sol.
Item hemi duo cordilia ad reponendum ollas	VI d.
Item hemi unum caterium papiri magni formis	VI sol.
Item solvi Pontio Amorossi pro VI sacos (sic) pro portando bladum, unum flor. et medium.	

(1) Beaucaire, uni à Tarascon par un pont suspendu sur le Rhône.

Item tradidi predicto Pontio, duos flor. quod solvit estimis factis pro igne in vineis Sancti Romani.....	II flor.
(Fol. 216 v ^o). Item die X mensis augusti feci ferare assinum et solvi.....	XVIII d.
Item die XXII mensis augusti hemi duas canas olei precio pro calibet, XIX sol.	XXXVIII sol.
Item die XXVI mensis augusti, misi or- tolanum Tharascone (1), pro plantis caulum alborum et solvi.....	XIII sol.
Item eadem die, hemi unum bastum pro assino, et costitit.....	XVIII sol.
Summa istarum expensarum usque ad primam diem mensis septembris, XII flor. et XIII sol. et VI d. computando flor. pro XXIII solidis.	
Item die prima mensis septembris feci ferare assinum de uno pede, solvi...	XVIII d.
Item feci ferare roncinum de duobus, et referare de uno pede, solvi.....	III sol. VIII d.
Item die XIII mensis, hemi duo paria linreaminum pro familia, solvi duos flor. et medium.	
Item eodem die, feci volvere bladum, et expenderunt homines.....	III sol.
Item hemi de fune ad ligandos sacos, costitit	XII d.
Item hemi duodecim parapsides de ligno, costiterunt.....	III sol.
Summa istarum expensarum mensis septembris, tres flor. et III sol. et VI d.	
Item die prima mensis octobris, feci ferare assinum de duobus pedibus...	III sol.

(1) Tarascon sur Rhône.

Item eadem die feci poni in basto assini VI libr. de bora.....	VI sol.
Item hemi unum funum et unum super- singlum, constitit.....	III sol.
Item hemi unum quintale de cande- lis de cepo et constiterunt V flor. et V grossos.	
Computatis III or libris quod expen- deramus.	
Item feci preconissari redditus Sancti Romani Bellicadri, et solvi.....	II sol.
Item feci similiter Valobrisco (1), et solvi.	II sol.
Item Berengarius et ego fuimus Valo- brisco, et expendimus in domo.....	II sol.
Item feci reparare saraturam porte hos- picii Bellicadri, et costitit.....	III sol.
Item feci ferare ronsinum de duobus pedibus, die XXV mensis octobris..	III sol.
Summa istarum expensarum mensis octobris, VI flor.....	III sol.
Item die prima mensis novembris solvi barbitensori pro stipendiis suis, duos flor.	
Item feci, die III dicti mensis, reparare duas destrales et costiterunt	XII sol.
Item Berengarius monachus venit Avi- nion pro loquendo domino, expen- didit.....	IX sol.
Item predictus monac[h]us fuit Tharas- cone pro[levando] redditus, expendi- dit.....	XII d.
Item die X dicti mensis, feci ferare assi- num de tribus pedibus, solvi.....	III sol.
Item feci ferare roncinum de uno pede, solvi.....	II sol.
Item hemi unum funem ponderantem XVIII libras ad reponendum vinum in castro, et costitit.....	XXVI sol.

(1) Vallabrègues, village sur le Rhône, voisin de Saint-Roman.

Item hemi unam catenam feri pro claudendo pontem, constitit.....	XXV sol.
Item hemi unum barrile ad tenendum oleum.....	V sol.
Summa istarum expensarum istius mensis, V flor. XV sol.	
Item die prima mensis decembris solvi pro [s]cripturis factis contra illos qui possuerunt ygnem in plano Sancti Romani, unum flor.	
Item feci purgare, die V dicti mensis, CXX sestaria frumenti, et solvi pro colibet sestario II d., valent.....	XX sol.
Item solvi pro expensis trium hominum illa die.....	VI sol.
Item feci mutare predicta CXX sestaria ad aliud hospicium et constitit.....	VI sol.
Item hemi unum cofinum pro blado remutando.....	II sol. VI d.
Item hemi duas manus papiri.....	V sol.
(Fol. 217 v ^o). Item hemi, die X mensis decembris, unum gresale pro abluendo scutellas.....	VI sol.
Item hemi unam ollam.....	III sol.
Item hemi una chanata pro reponendo carnes.....	II sol. VI d.
(Fol. 218). Ce folio est en blanc.	
(Fol. 219). Capitulum vini emti et expense facte pro portu ad Sanctum Romanum.	
Primo die lune XV mensis iulii, hemi tres botas vini scilicet.....	XLV flor.
Videlicet pro bota, XV flor.	
Item feci portare predictas tres botas ad Sanctum Romanum de Bellicadri et solvi.....	duos flor. et medium.

- Item solvi hui homini qui replevit predictas botas et custodivit vinum donec fuit in hospicio..... V sol.
- Item feci portare, die XVIII mensis septembris, III or botas vini cum aqua, illas quas dominus Bertholmus, biticularius domini nostri pape, dimiserat Bellicadri et solvi..... duos flor. et med.
- Item Poncius Amorosi recepit per manum domini Guillelmi Amici, capellani de Pyota (1), XX botas vini non plenas, et solvit pro extraendo de navigio duos florenos cum dimidio. II flor. [et] med.
- Item solvit pro portu ad Sanctum Romanum X flor.
- Item locavi V homine[s], duos dies, qui assender[un]t predictas botas in castro et possuer[un]t eas in sellario et recipiebat quilibet V sol. = L sol.
- Valent duo flor. et III sol.
- Item solvi pro carnibus quas comederunt cadrogarii, qui fuerunt VIII duos dies, et predicti V homines..... XVIII sol.
- Item hemi media[m] libram de estopis.. VIII d.
- Summa istarum expensarum, LXV flor. XVI sol. II d.
- (Fol. 219 v^o). Capitulum de sotularibus emtis. Primo die III^{ta} iulii, hemi pro domino Petro Oti, capellano et biticurario (sic), unum par sotularium..... VIII sol.
- Item eadem die pro me, unum par.. VI sol.
- Item eadem pro magistro Nicholao Mayseci, magistro puerorum, unum par VI sol.
- Item de mense augusti XXII mensis, hemi unum par pro domino P. supra dicto..... VIII sol.

(1) Sur *Pyota, Pinhota*, voir pp. 18, 25, 31, 44.

Item eadem die, aliud pro magistro, constitit.....	VII sol.
Item unum par pro me.....	VI sol.
De mense septembri.	
Primo hemi unum par pro Berengario Mafredi, monacho.....	VIII sol.
Item eadem die, aliud pro Iohanne Bernardi.....	VIII sol.
Item ego feci poni antepedes et solas in estivalibus meis.....	VI sol.
De mense octobri.	
Item die prima dicti mensis, hemi unum par pro domino P.....	VIII sol.
Item eadem die, aliud par pro me.	VI sol.
Summa usque ibi, LXXVII sol. valent tres flor. et VIII sol.	
(Fol. 220). Ce folio a été laissé en blanc.	
(Fol. 221). Capitulum solutionum factarum pro servitoribus hospicii.	
Primo die ultima mensis iunii, solvi domino Petro, capellano et biticulario, ad rationem pro anno, XV flor. pro medietate mensis.....	XV sol.
Item solvi ortolano pro medietate mensis ad rationem pro anno, XV flor.....	X sol.
Item quoquo totidem.....	X sol.
Item saumaterio ad rationem pro anno XII flor. solvi.....	XII sol.
Summa huius solutionis medietatis mensis iunii, XLVII sol. valent duos flor. minus XII d.....	II flor.
Sequitur solutio predictorum mensis iulii.	
Primo solvi supradicto capellano.....	XXX sol.
Item solvi ortolano.....	XX sol.
Item solvi quoquo.....	XX sol.
Item saumaterio.....	XXIII sol.
Summa, III or libr. et XII sol.	

Valent III or flor. et XII d. computando
flor. pro XXIII sol.

Solutio predictorum mensis augusti.

Primo solvi capellano predicto, de mense augusti.....	XXX sol.
Item ortolano.....	XX sol.
Item quoquo.....	XX sol.
Item saumaterio.....	XXIII sol.
Summa, III or flor. et XII d.	

(Fol. 221 v^o). Solutio predictorum mensis septembris.

Primo solvi domino P. capellano.....	XXX sol.
Item solvi ortolano.....	XX sol.
Item solvi quoquo.....	XX sol.
Item solvi saumaterio.....	XXIII sol.
Summa, III or flor. et XII d.	

Solutio mensis octobris.

Primo solvi predicto capellano.....	XXX sol.
Item solvi ortolano.....	XX sol.
Item quoquo.....	XX sol.
Item saumaterio.....	XXIII sol.
Summa, III or flor. et XII d.	

Solutio mensis novembris.

Primo solvi domino P. capellano.....	XXX sol.
Item ortolano.....	XX sol.
Item quoquo.....	XX sol.
Item saumaterio.....	XXIII sol.
Summa, III or flor. XII d.	

Summa usque ibi, XXII flor. et III sol.

(Fol. 222). Capitulum expensarum pro
fenis recolligendis.

Primo XXVI mensis iulii, locavi octo homines pro sindendo prata, et solvi cuilibet..... X sol. = III or libr.	
Item collocavi duas cadrigas per duos dies, et recipiebant quolibet die, XXX sol. = LX sol.	
Item die XII mensis septembris, collo- cavi III or homines, quilibet VII sol. = XXVIII sol.	
Item locavi unam cadrigam per unum diem, XX sol.	

Summa istarum expensarum, IX libr. et VIII sol.
Valent VIII flor. et III or solidos.

Capitulum pro reparationibus hospicioꝝ.

Primo, hemi V escandaya de calce. XV sol.

Item tenui unum magistrum cum manobra — XX dies, et recipiebat cum manobra VIII sol. quolibet die, valent VIII libr.

Summa, VIII libr. XV sol.

Valent VII flor. et XIII sol.

Capitulum bladi portati Bellicad[rum].

Primo die XIII mensis iulii, recepi de mandato domini II^r saumatas frumenti grossas, per manus domini Guillelmi Amici, capellani de Peyota, quas feci portare Bellicad. et primo solvi pro mensurando et portando ad navigium V flor. minus II s. et VI d. ; computando sa[u]matan, VII d. cum medio, et computando flor. pro XXIII sol.

Item solvi illi qui custodiebat navigium. V sol.

Item solvi pro portu de Avinione Bellicad[rum], Petro Saumaye. X flor.

Item solvi pro mensurando, extraendo de navigio et portando ad hospiciu[m]. . . V flor. III sol.

Item expendidi ego cum rontino in VI diebus, XIII sol.

Item locavi unum hospiciu[m] Bellicad. protenendo predictum bl[a]dum. III flor.

Summa istarum expensarum, XXIII flor. et XIX sol. et VI d.

Computando flor. pro XXIII sol.

(Fol. 222 v^o). Capitulum expensarum pro infirmis.

Primo feci compositum cum ypothecario die ultima mensis novembris, de omnibus receptis ab ipso, et solvi sibi a festo sancti Batiste usque ad die[m] superius nominatam, unum flor. et medium — unum flor. et med.

Summa istarum expensarum, unum florenum et medium.

LES INSCRIPTIONS NIMOISES

du Musée de Brunswick

PAR

M. Félix MAZAURIC

membre résidant

Une des questions qui, à l'heure actuelle, attirent avec le plus d'insistance l'attention du monde artistique et littéraire français, est celle des réparations à exiger de l'Allemagne pour la destruction volontaire et systématique des milliers d'œuvres d'art ou d'antiquité qui faisaient l'orgueil de nos pays du Nord et de l'Est.

On exige de tous côtés le remplacement *en nature* de toutes ces œuvres et déjà quantité de sociétés et académies — au premier rang desquelles il convient de placer l'Académie des Beaux-Arts — ont adressé dans ce sens des vœux au gouvernement de la République.

Toutes ces déclarations se trouvent aujourd'hui concrétisés dans une proposition de loi déposée sur le bureau de la Chambre par MM. les députés Amiard, Goust et Dariac, proposition qui réclame le « paiement en œuvres d'art des indemnités pour les pertes artistiques que l'Allemagne a fait subir à la France ».

Dans le choix des objets d'échange, il est impossible de ne pas songer avant tout aux productions de notre génie national ou intéressant plus particulièrement l'histoire de notre pays.

Au cas où cette thèse, fort légitime, viendrait à être admise lors du règlement des comptes auquel faisait allusion notre illustre Premier dans un de ses discours à la

Chambre, — il nous a paru utile de rappeler que la vieille cité nimoise avait, elle aussi, certaine revendication à exercer sur laquelle il serait peut-être fort à propos d'appeler l'intérêt des pouvoirs publics.

Je laisse de côté, bien entendu, les centaines d'objets divers qui furent extraits de notre sol, soit vers 1621, soit de 1738 à 1750, et dont il serait aujourd'hui presque impossible de retrouver la trace à travers les principaux cabinets d'Europe.

Mais il est un fait particulièrement caractérisé sur lequel il ne sera peut-être pas sans intérêt d'attirer l'attention de l'Académie.

Vers 1755, nous trouvons établi à Nîmes un pasteur du Refuge originaire de la Ville de Brunswick et connu sous le nom de Georges de Superville. Il se montre très amateur d'antiquités et entretient une correspondance avec les antiquaires de son temps, notamment avec notre illustre Séguier et avec Calvet d'Avignon. Mais l'amour de la science ne lui fait pas perdre de vue l'intérêt de la petite patrie. Aussi, le voyons-nous bientôt offrir au duc de Brunswick la cession d'un grand nombre d'antiquités nimoises dont la liste complète se trouve à la Bibliothèque d'Avignon (Manuscrits Calvet, *Provence et Languedoc*, fol. K.).

L'affaire fut conclue — du moins en partie — et une douzaine de nos petits monuments nîmois prirent le chemin de l'Allemagne. Séguier, bien placé pour être au courant de toutes ces négociations, affirme dans ses manuscrits qu'ils furent transportés par voie maritime : « *in aula ducis de Brunswick per viam maris devectæ.* »

Néanmoins toute une légende ne tarde pas à se créer autour de cette affaire mystérieuse. Certains affirment que les pierres furent enlevées clandestinement et rendues à domicile par des chemins détournés de montagne. D'autres, comme E. Germer-Durand, déclarent sans preuve que le projet de cession au duc de Brunswick ne fut pas exécuté. . — Mieux renseigné cependant, ce dernier aurait pu savoir qu'elles figuraient sur un catalogue des inscriptions du Musée de Brunswick publié en 1826 sous

la signature de Spangerberg (in *Neues vaterlandisches Archiv*, I, 354).

Mais voici qui enlève tous les doutes à cet égard.

Lorsque l'Académie de Berlin décida la publication de cette œuvre colossale qui porte le nom de *Corpus inscriptionum latinarum* (ou Recueil de toutes les inscriptions romaines connues jusqu'à maintenant), elle chargea l'illustre professeur Otto Hirschfeld de rédiger le tome XII^e intéressant notre région de Nîmes. Pour cette rédaction, le savant épigraphiste utilisa tous les renseignements bibliographiques connus depuis le XVI^e siècle. Il voulut aussi, naturellement, s'assurer si les inscriptions de Superville se trouvaient toujours au Musée de Brunswick, et pria son ami Eugène Bormann de Marbourg d'en faire la vérification et de lui en envoyer le cas échéant une exacte description.

Le résultat fut entièrement confirmatif des assertions de Ségulier et les 12 inscriptions nimoises figurent aujourd'hui dans le tome XII du C. I. L. paru en 1888, avec la description de Bormann et, pour quelques-unes, avec le n^o d'ordre qu'elles occupent dans le catalogue du Musée de Brunswick.

A consulter :

1^o) *Corpus Inscript. Latin.*, t. XII ; n^{os} 3047, 3051, 3073, 3219, 3354, 3406, 3430, 3469, 3684, 3834, 3944 et 4028.

2^o) *Hist. du Languedoc*, Edition Privat t. XV : N^{os} 6 et 753, 78 et 526 ; 459, 239, 556, 623, 647, 687, 932, 1083, 1203 et 1293.

— Comme bien on pense, le choix de Superville s'était porté sur des documents particulièrement intéressants.

Au point de vue épigraphique, on y remarque plusieurs autels dont un à la Foudre de Jupiter, — des tombes de personnages importants l'une entièrement rédigée en grec, — des noms celtiques d'avant la conquête, etc...

Au point de vue artistique, il faut noter la présence de plusieurs monuments en marbre blanc ou rouge (Bormann), — d'autres sont ornés de belles moulures et rin-

ceaux de feuillage, — l'un d'eux porte même en relief certains insignes professionnels, etc., etc.

Comment toutes ces pierres devinrent-elles la propriété de Georges de Superville ? C'est ce qu'il n'est pas bien facile d'établir aujourd'hui. Pour l'une d'entre elles au moins (le n° 3051 du Corpus), il nous a été facile de prouver qu'elle avait été *dérobée* au Temple de Diane où on l'avait déposée au cours des fouilles de la Fontaine.

La plupart des autres provenaient du charmant petit hôtel de la rue Dorée qui servit au XVII^e siècle de demeure au savant antiquaire Gaillard Guiran (maison *No quid nimis*).

Dans tous les cas la façon mystérieuse et clandestine dont ces documents furent enlevés, à l'insu de l'Intendant et de toutes les autorités provinciales, indique suffisamment que les auteurs avaient pleinement conscience d'accomplir un acte délictueux.

— En résumé, il est incontestable que ces douze monuments lapidaires constituent un ensemble absolument déplacé en milieu germanique et qu'ils ne sauraient recouvrer toute leur valeur historique et documentaire que dans notre Musée de Nîmes, à côté de centaines d'inscriptions semblables constituant aujourd'hui un ensemble unique dans notre pays.

J'insiste donc pour qu'il soit profité des circonstances actuelles éminemment favorables et qui ne se renouveleront probablement jamais plus, pour solliciter la réintégration de cette partie intéressante de notre patrimoine local si malencontreusement dispersée en pays étranger.

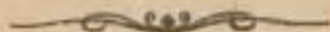
VŒUX PROPOSÉS

L'Académie de Nîmes,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. MAZAURIC, sur les inscriptions nîmoises du Musée de Brunswick, émet les vœux suivants :

1^o) Que dans le remboursement des indemnités dues par l'Allemagne pour la destruction volontaire et systématique de nos œuvres d'art, figurent les productions françaises dispersées dans les musées et collections diverses de ce pays ;

2^o) Que, le principe admis, toutes diligences soient faites pour réintégrer au Musée de Nîmes les inscriptions nîmoises de Brunswick, clandestinement enlevées au cours du XVIII^e siècle.



TEXTE DES INSCRIPTIONS

Bibliogr. — Voir *Corpus Insc. Latinar.* XII, n° 3047 page 390.

FVLGVR
DIVOM

Epaisse table de *marbre* (Bormann), de *calcaire* (Guiran) dont les dimensions seraient à peu près les suivantes :

Hauteur 0^m 41. Largeur 0^m 49.

Jadis dans l'église de St-Gervasy. Passée ensuite dans la maison Gaillard Guiran. — Transportée en 1757 avec toutes les suivantes.

N° 1 de Spangerberg 1826.

Bibl. — Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, n° 3051, page 390.

GENIO
P. CORNELI N
CHELIDO - L IIIII

Cippe en pierre ordinaire, très probablement en forme de gaine d'hermès, mutilé à la 3^e ligne.

Provenant des fouilles de la Fontaine et déposé au Temple de Diane, du temps de Ménard (VII, p. 232).

Figure au Musée de Brunswick sous le n° 2.

Bibliogr. — Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, n° 3073, p. 393.

I - N - P
VERVS
V. S. L. M

Petit autel à Jupiter (?) — Pas d'autre d'inscription que

celle de Bormann qui affirme que la pierre est en calcaire commun de Nîmes.

N° 3 du catal. Spangerberg (1826).

Bibliog. — Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, n° 3219, p. 415.

DĪS - MANIB
FIRMĪ - LVCANĪ - L
IIII VIR - AVG
ORNAMENTĪS
DECVRION - NEMAVSĪ
HONORATO

Cippe de forme quadrangulaire, encadré de moulures et d'un rinceau de feuillage.

Signalé dès le début du XVI^e siècle, près de la statue dite des Quatre Jambes, non loin du Palais.

Bibliog. — Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, n° 3354, page 432.

pilei quatuor
—
D - M
L - IVLII - PHONGI
FAVSTVS - TERPNVS
STROBILVS
PATRONO
PIENTISSIMO

forfex (?) instrumentum fabrilis

—
pilei tres.

Cippe quadrangulaire avec cadre mouluré dans l'intérieur duquel sont figurés : à gauche 2 couteaux pointus placés en croix, l'un à lame étroite, l'autre à lame large ; — à droite autre couteau ? — Hors cadre, 7 bonnets d'affranchis. Pierre calcaire des environs de Nîmes.

Chez le sieur Chautouzel, du temps de Peyresc ; puis à la maison Guiran d'où elle fut transportée à Brunswick.

Bibliog. — Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, n° 3406, p. 437.

(-)EOIC - KATA(-)O
NIOIC
ANNIA EYTYXIA
ANNIOC ANNIOC
ANOVAY CTIANOC
MHTPI
EYCEBECTATH

Cippe avec cadre mouluré, entouré d'un superbe rinceau de feuillage. Lettres fort belles d'après Ménard. En marbre d'après Spangenberg (n° 23).

Mesure environ 0^m 46 de haut et 0^m 48 de large.

Le personnage appartiendrait d'après Hirschfeld à la famille d'Ap. Annus Trebonius Gallus, consul romain.

Bibliog. — Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, n° 3430, p. 439.

G) - ATILI
E)NTYCHETIS
STEPHANIS
CONTVBERNAL
OPT

Table de marbre rouge (d'après Bormann). Signalée dans le portique de la maison Martin, plus tard couvent des Augustins, rue Mûrier-d'Espagne. Incomplète.

N° 18 du catal. Spangenberg (1826).

Bibliogr. — Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, n° 3469, p. 443.

D - M
BÉLIAE - PRĪMĪ - F
M. VĪBIVS
CAMPANVS
VXORĪ - OPTIMÆ

Cippe en marbre rouge (Bormann) mesurant environ 0^m 81 de haut et 0^m 30 de large.

Figure au catalogue du musée sous le n° 22 (Spangerberg). Provient de la maison Gaillard Guiran, rue Dorée.

Bibliog. — Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, n° 3684, p. 463.

DIS > MANIB^{vs}
IVLLINO > IVLLINI - F.
CAPRARIVS FRATER

Cippe en marbre rouge (Bormann) provenant de la maison Gaillard Guiran, rue Dorée.

N° 25 du catal. du Musée de Brunswick.

Bibliog. — Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, n° 3834, p. 476.

POSILIA > SEX - F >
SEX > SERVENIO >
/ FRATRI - SVO - VIVA /

Table de marbre analogue au n° 1 ci-dessus (n° 3047 du Corpus). N° 17 du Catal. de Spangerberg (1826).

Bibliog. — Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, n° 3914, p. 486.

TERTIVS - CINTVLLI - F - SIBI-ET - CINTVLLO
ATEPONIS F. PATRI-SVO - ET-IVLIAE.
TROVCILLI-FILIAE. MATRI-SVAE-ET-QVINTAE
CINTVLLI. F. SORORI - SVAE - ET - SECVNDAE
TOVTILLI FILIAE - VXSORI - SVAE.
EXTESTAMENTO

Pierre calcaire ordinaire de Nîmes, mesurant environ 0^m 44 de haut et 1^m 17 de long.

Provient de la maison Gaillard Guiran, rue Dorée.

Noms celtiques : Cintullus, Troucillus, Troucius, Tou-tillus. Remonte à l'époque d'Auguste.

N° 27 du Musée de Brunswick, Spangerberg (1826).

Bibliog.— Voir *Corp. Insc. Lat.* XII, (n° 4028), p. 494.

D - M

L. VTVLII

ALBINI

AVITI - FIL

IVLIAE - SERVATAE - VXOR

L. VTVLIVS - SEIANVS

L. VTVLIVS - CELSIVS

L. VTVLIVS - AVENTIN

L. VTVLIVS - INVENTVS

L. VTVLIVS - NIGELLIO

LIBERTI - PATRONIS

Table de marbre avec bordure ornée, lettres bonnes.
Découverte en 1645 parmi les ruines du Palais de Justice
et transportée rue Dorée chez G. Guiran.

N° 29 du catalogue Spangerberg (1826).

PENSÉES D'UN ATRABILAIRE

PAR

M. E. GRANIER.

membre non-résidant.

L'homme gonflé d'orgueil, qui joue la modestie, fait penser à un bœuf qui voudrait se faire aussi petit qu'une grenouille.

La douleur féconde le cœur, comme le soc féconde la terre, en le déchirant.

Les sentiments sont des plantes délicates qui s'étiolent si on ne les cultive pas.

Une femme du monde oublie une grave injure plutôt qu'un compliment maladroit.

On se donne parfois beaucoup de mal pour être sincère alors qu'un peu de sincérité suffirait.

L'envie est un hommage que la médiocrité rend au vrai mérite.

Les honneurs s'acquièrent parfois aux dépens de l'honneur.

La politesse maniérée et froide est la forme la plus élégante de l'impolitesse.

Les menteurs choisissent leurs amis suivant le degré de crédulité qu'ils leurs connaissent.

Il est des gens si susceptibles qu'ils ont toujours l'air d'avoir un poignard dans une plaie.

UN ADVOCATUS JUIF A NIMES

VERS LA FIN DU IX^e SIÈCLE

par M. KAHN,

membre-résident.

Notre distingué confrère, M. Mazauric, a entretenu notre compagnie, dans sa séance du 16 décembre 1916, d'un document inédit (1) relatif à un plaid qui se déroula, en 898, à l'intérieur du Capitole (Maison Carrée) de Nîmes. L'évêque Agilard revendiquait devant le Tribunal, présidé par le juge Milon, assisté du vicomte Bernard, le domaine de Garons qu'avait laissé, en 640, à l'Eglise Cathédrale de Nîmes l'évêque Remossaire et dont s'étaient emparés certains adversaires de l'Eglise qui, au nombre de 13, étaient présents aux débats.

L'avocat ou plutôt le mandataire d'Agilard s'appelait Josué.

Dans un autre plaid tenu à la même époque, d'abord près de l'Eglise Notre-Dame de Carrugières (2), située entre la Vaunage et la mer, *in Litoraria*, et ensuite au Château des Arènes, après un délai de 40 nuits, accordé pour l'appel en garantie par la loi salique, l'Advocatus Josué demanda, au nom d'Agilard, devant le Tribunal

(1) Ce document a, depuis, été publié dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, VII^e série, T. XXXVIII. — Années 1916 et 1917, p. 322 et suiv.

(2) Commune d'Aiguesvives, Canton de Sommières, dep. du Gard.

du vicomte Bernard, la restitution de l'Eglise Notre-Dame de Pérignargues, (1) donnée dans les premières années du IX^e siècle au chapitre de la Cathédrale par l'évêque Chrétien et usurpée par un certain Rostaing (2).

A quelle nationalité appartenait l'Advocatus Josué ? Était-il goth, salien, romain ou juif ? Les documents ne le disent pas. Essayons de suppléer à leur silence.

Mais auparavant il nous paraît intéressant d'indiquer quelle fut la composition des Tribunaux devant lesquels se sont tenus les plaids dont nous venons de parler.

Le Tribunal qui eut à connaître du différend entre l'évêque Agilard et les treize usurpateurs de son domaine était composé, en dehors du Juge Milon et du vicomte Bernard, de trois juges goths ou saliens, de douze ecclésiastiques et de vingt laïcs, sans compter un certain nombre de Notables que le document désigne sous le nom de *nobilium virorum*.

Celui qui était appelé à se prononcer sur la revendication par l'évêque Agilard de l'Eglise de Pérignargues comprenait, pour le plaid tenu *in Litcraria*, outre le vicomte Bernard et les comtes Raymond et Bérenger, les vassaux Sentilde et Anselme, sept juges goths, dix-sept juges saliens et romains, onze ecclésiastiques et un certain nombre de personnages appelés *boni homines*.

Au plaid du Château des Arènes figuraient avec l'évêque Agilard, le vassal Arland, le comte Raymond et le vicomte Bernard, sept juges saliens, onze juges goths, sept ecclésiastiques et d'autres Notables dont nous ignorons les noms.

Pourquoi ce nombre inégal de juges, d'ecclésiastiques et de Notables ? Pourquoi la présidence du Tribunal confiée tantôt au juge Milon et tantôt au vicomte Bernard ? Pourquoi dans le plaid relatif au domaine de

(1) Commune du canton de Saint-Mamert.

(2) Germer-Durand, *Cartulaire du Chapitre de l'Eglise Cathédrale Notre-Dame de Nîmes*, p. 16-18.

Bizac (1) la présence des deux viguiers ? Pourquoi enfin, ici l'application de la loi gothique au même plaideur et là celle de la loi romaine ? (2) Est-ce le fait du hasard ou du caprice de l'autorité vicomtale ? Une étude comparée des législations alors existantes, étude pour laquelle nous n'avons personnellement aucune compétence, pourrait seule nous donner la solution de ce problème.

Quoi qu'il en soit, il fallait aux juges une connaissance spéciale des législations différentes dont relevaient leurs justiciables : la loi gothique, la loi salique et la loi romaine, car la loi n'était alors pas territoriale, c'est-à-dire imposée à tous les habitants d'un même pays ; elle était personnelle. Le principe était le suivant : à chacun sa loi d'origine, la loi de la nation à laquelle il appartient.

Ce système des lois personnelles a d'ailleurs été appliqué dès le VI^e siècle dans l'ancienne Gaule romaine. « Le roi des Wisigoths, Alaric II, rédige une loi pour ses sujets romains. Les Wisigoths ont aussi leur code de lois nationales. Le roi des Burgondes, Gondebaud, déclare formellement que les Romains seront jugés suivant leur droit national. Il promulgue deux lois, l'une pour les Romains, l'autre pour les Burgondes » (3) La plupart des Francs vivaient sous la loi salique, mais ils permettaient aux peuples soumis à leur domination d'être jugés suivant leur code national. Voilà pourquoi les Tribunaux renfermaient des juges de la nationalité de chaque plaideur. C'est la conséquence du principe que chacun soit jugé par des hommes de sa nation (4).

(1) Germer-Durand, *ouvr.*, cité. p. 3. Cf. Ménard, *Histoire de la Ville de Nîmes*, t. I. Preuves, p. 10.

(2) *Arch. dép. du Gard*, série G. n^o 22 et Germer-Durand, p. 17 et 19.

(3) L. Stouff. *Etude sur le principe de la personnalité des lois dans Revue Bourguignone*, t. IV, p. 3.

(4) L. Stouff., *ouvr.* ; cité.

Dans le procès de l'évêque Agilard contre les usurpateurs du domaine de Garons siègent des juges goths et des juges saliens comme dans celui de Josué et de Rostaing. Avocat et plaideurs se réclament dans les deux cas de la loi gothique. Dans le premier, *Josue gotum se dixit et caeteri nominati similiter goti se esse dixerunt*. Dans le second, Josué déclare être goth — *gotum se esse dixit* — et Rostaing être salien — *Rodestagnus salicum* (1). Ici, le Tribunal, conformément à la loi gothique, se prononce d'après la Charte qu'il estime *vera et bona* ; là, au contraire, il la déclare sans valeur — *inofficiosa non bona*, et impose à Rostaing l'*Adramitio*, c'est-à-dire le serment en usage chez les Francs (2). Ailleurs, au cours d'un plaid tenu en 902, en vue de la revendication par Agilard de propriétés enlevées à son Eglise par un certain Anselme, le Tribunal juge suivant la loi romaine que les deux partis en présence avaient du reste également réclamée — *ambutrique partes Romanos se esse dixerunt* (3). L'Eglise, dit M. Stouff, est considérée comme d'origine romaine. Les Barbares l'ont trouvée établie dans l'Empire. Le Chef de l'Eglise est à Rome ; les évêques, les prêtres etc. ont été pendant longtemps des Romains (5). Il semble donc que l'évêque Agilard aurait dû être jugé suivant la loi romaine dans les différents procès intentés pour la revendication des biens de son Eglise. Or, les plaids tenus, en l'an 898, au Capitole et au Château des Arènes témoignent à l'encontre de l'assertion de l'auteur de l'*Etude sur le principe de la personnalité des lois*.

Mais revenons à la question qui nous intéresse particulièrement ; quelle était la nationalité de l'Advocatus Josué ? Nous savons fort peu de chose en ce qui le concerne. Divers documents le font figurer parmi les hommes les plus éminents de notre cité ou le comptent

(1) Germer-Durand, *ouvr. cité*, p. 17.

(2) *Ibid* ; p. 18.

(3) *Ibid* ; p. 19.

au nombre des témoins instrumentaires (1). M. Stoff, se basant sans doute sur ces termes : *Josue gotum se esse dixit*, l'appelle le goth Josué. Or, il est de toute évidence que ces mots s'appliquent non à l'Advocatus mais à son client, en l'espèce, l'évêque Agilard qui, étant goth, demanda par l'organe de son mandataire l'application de la loi de la nation à laquelle il appartenait. Rien n'indique non plus que Josué fût d'origine salienne ou romaine. Nous ne sommes donc pas éloigné de croire, quant à nous, que l'avocat de l'évêque Agilard fut juif et voici les raisons qui semblent militer en faveur de notre supposition :

On sait que vers la fin du VII^e siècle une Communauté juive s'était fondée à Nîmes et que, chassés par le roi Wamba pour s'être refusés à se convertir à la foi chrétienne, les membres qui la composaient n'avaient pas tardé à revenir dans la ville qui les avait si généreusement défendus contre les persécutions du roi wisigoth. L'histoire nous apprend, d'autre part, que les Juifs possédaient de bonne heure de grandes propriétés situées entre Caissargues et Vendargues, dans le quartier appelé *Burgus Judaicus* (2) et qu'ils avaient à Nîmes une Synagogue dans la rue du Chapitre ou rue de la Fabrique ou plutôt de la Fabrière (3) et un cimetière qui se trouvait sur le côteau nord désigné dans une Charte sous le nom de *Poium* (*Podium*) *Judaicum* ou *Puech-Juzieu*, *Puech-Jésiou* ou *Jasiou* (4), aujourd'hui le Mont-Duplan. Il n'y a donc aucun doute qu'il y eût des Juifs à Nîmes en l'an 898 et nulle impossibilité, par conséquent, à ce que l'advocatus Josué puisse être compté au nombre de ces derniers.

Que si l'on nous objecte que nos documents ne mentionnent pas, en ce qui concerne Josué, la qualification de

(1) L. Stoff, *ouvr.* ; cité, p. 294.

(2) Germer-Durand, *ouvr.* ; cité, p. 277.

(3) Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, T. I p. 155-156. et Germer-Durand, p. 168.

(4) Ménard, *ouvr.* ; cité, p. 166 et G. Durand^s p. 231.

« *Judaicus* » que les Notaires font, presque toujours, suivre dans les actes relatifs aux Juifs, nous répondrons que ce qualificatif n'apparaît, en général, qu'au XIII^e siècle après la guerre des Albigeois et le Concile de Latran qui se montra si dur envers les Juifs ; qu'avant cette époque on rencontre tantôt celui d'Hébreu tantôt celui d'Israélite (1) et qu'il arrive souvent même que le scribe s'abstient de toute qualification (2).

Mais comment reconnaître alors, dira-t-on, que l'on se trouve en présence de Juifs ? Mais uniquement à cette particularité qu'ils portent des noms empruntés à l'ancien Testament (3). C'est le cas non seulement pour Josué mais peut-être aussi pour Danihel et Samuhel cités dans le document communiqué par M. Mazauric en qualité de Notables et dans d'autres actes publiés par Germer-Durand comme témoins instrumentaires ou propriétaires de *mansi* (métairies) (4).

En résumé, s'il est vrai — et tout semble l'indiquer — que l'Advocatus Josué était juif, le seul choix d'un sectateur de la loi de Moïse en qualité de défenseur des intérêts temporels de l'Eglise de Nîmes fait également honneur et au prélat qui a su s'élever au-dessus des préjugés de son époque et à la Communauté juive qui a eu le bonheur de voir un de ses enfants occuper, dès le 9^e siècle, une haute situation dans notre hospitalière cité.

(1) Saige, *Les Juifs du Languedoc*, p. 129... Jossep Ebreo ; p. 132, in vinca Mosse hebræi ; p. 133, hoc donum facti consilio, et laudamento Clarimosis hebrei.... et Jean Regué, *Etude sur la condition des Juifs de Narbonne, Pièces justificatives*, n^o 111. ...ego Petrus Raymundi, sacrista, venditor sum tibi Abomari et Abraham, Isralite...

(2) Venditores sumus vobis Samuel et ad Irates tuos Moïsen et Isacum et Levi filios Abraham, emptores. Saige, *ouvr., cité, Pièces justificatives*, II et III, p. 223 et 224, in manso de Bonojucef... in manso de Meir Crasso ; p. 225, ... ego Bonisacus Saluecius et uxor mea Mairona et filie mee regina ac Bonamancipa ; p. 227... totam illam peciam terre... quam habemus in terminio Prati judaici super Clarimoscium et Bondiam...

(4) J. Regué, *ouvr., cité*, p. 156.

(5) *Arch., dép., du Gard, série G, n^o 22*. Cf. Germer-Durand, *ouvr. cité*, p. 76 108, 141 et 202.

Jean CLAUDE

pasteur à Nîmes, l'adversaire de Bossuet,

PAR

M. Gustave FABRE,

membre résidant.

C'est une vraie gloire pour l'Eglise réformée de Nîmes, qui a compté d'ailleurs tant de ministres remarquables, de pouvoir nommer parmi eux un pasteur dont le caractère et le talent honorent sans conteste le pays tout entier qui l'a vu naître, et j'ai pensé qu'il pourrait être utile, en cette année et en ce mois de son troisième centenaire, de vous offrir dans une étude, puisée pour un grand nombre de détails à des sources originales, le tableau de sa vie et de son œuvre.

Jean Claude naquit à la Salvetat de Drop dans l'Agénais en Décembre 1619. Son père, François Claude, pasteur instruit et dévoué, dirigea ses premières études, puis l'envoya étudier la théologie à Montauban. Reçu ministre à l'âge de 26 ans, il fut appelé à desservir l'Eglise de la Treyne, fief appartenant à la maison de Duras ; mais dès l'année suivante, en 1646, il fut nommé pasteur à St-Affrique et y demeura 8 ans. Sa réputation d'orateur s'étant répandue, l'Eglise de Nîmes le demanda et l'obtint en 1654.

Les délibérations du Consistoire de Nîmes relatent en détail le souvenir de cet appel. Jean Claude, accompagné par 3 membres du Consistoire qui étaient allés le chercher, arrive en cette ville le 7 octobre et descend au logis de la Pomme, gîte probablement peu confortable d'où l'on juge qu'il est séant de le faire sortir. Le lendemain

le Consistoire exprime sa satisfaction de l'arrivée de son nouveau pasteur et arrête que celui-ci sera visité par plusieurs de ses membres. Le mercredi suivant 14 octobre Jean Claude est déjà là, présidant la séance ; il répute en grande faveur la recherche que cette église a faite de son ministère et s'acquittera de sa charge le mieux qu'il lui sera possible. Un collègue de Claude, le pasteur Rosselet, lui souhaite au nom du Consistoire la bienvenue et après lui avoir demandé d'adhérer aux décisions du Synode tenu à Montpellier touchant les théories audacieuses de Saumur, le déclare installé dans sa charge nouvelle. On donne à quelques membres la mission de payer le voyage de sa famille et le port de son mobilier. Et dès lors s'ouvre ici pour lui un ministère très actif. Il préside souvent les séances du Consistoire, est souvent délégué aux différents Synodes, souvent chargé de missions délicates auprès des autorités du pays, souvent appelé à résoudre certaines questions difficiles et à calmer de violents conflits. Or ces conflits, chose bizarre, avaient très fréquemment pour cause des prétentions contraires relatives aux bancs du temple. L'attribution de ces bancs ou bien à des particuliers ou bien à des corporations, celles des médecins ou des étudiants en théologie par exemple, amenait des troubles nombreux dont le Conseil avait à s'occuper. Une fois même Claude eut à soumettre au Consistoire le cas de deux dames qui, dans le temple au culte du dimanche, s'étaient, pour l'usage d'un banc, battues en face de toute l'assemblée ; les diacres et anciens avaient été forcés de se lever pour les faire sortir et ce scandale amena pour les délinquantes une juste réparation. L'une et l'autre furent exclues de la Cène jusqu'à nouvel ordre et ne furent réintégrées qu'après comparution devant le Consistoire et garantie de repentir. Jean Claude eut à régler comme modérateur, le mot était ici tout-à-fait à sa place, toute la procédure relative à cet incident qui occupa de nombreuses séances et donna au nouveau pasteur l'occasion de montrer sa sagesse et sa chrétienne autorité. Certes on est étonné, chez des personnes d'une

assez haute situation, de telles infractions aux convenances les plus élémentaires, et les paroles de Jean Claude condamnant de pareils scandales ne peuvent qu'être approuvées par tous. N'est-on pas cependant tenté, quand on songe à l'indifférence où nos populations du Midi se complaisaient avant la guerre, de dire tout bas, oh ! bien bas : Heureux temps où l'on se battait pour avoir une place au temple... ou à l'église.

Mais l'influence de Jean Claude s'étendait de jour en jour ; sa prédication attirait de nombreux auditeurs autour de sa chaire et sa science lui permit d'ouvrir pour les étudiants un cours d'homilétique et d'exégèse où se formèrent des pasteurs distingués, par exemple David Martin, le traducteur bien connu de la Bible. D'une façon à peu près unanime on rendait justice à son zèle, à son talent, à son esprit judicieux et pondéré. Une fois pourtant un certain professeur de philosophie au Collège de Nîmes qui s'appelait Rodon s'est plaint devant le Consistoire que M. Claude ayant conçu de l'inimitié contre lui le diffamait en le donnant comme hérétique. Mais après mûr examen de la chose le Consistoire a déclaré Claude innocent de cette accusation. Sauf cet incident minuscule, rien ne vint entraver ou troubler pendant 7 années le ministère si utile et si brillant du grand prédicateur.

Mais en 1661 une épreuve sérieuse le menaça. Un projet de rapprochement entre les 2 Communions avait été mis en avant sous l'influence de la Cour par le prince de Conti, gouverneur du Languedoc. Il ne s'agissait pas d'un *modus vivendi* qui aurait rapproché les cœurs en respectant les consciences, quelque chose qui eût été ce que nous appelons aujourd'hui l'union sacrée. Cela, toujours certainement, et de nos jours plus que jamais, il faut le souhaiter et travailler à l'accomplir. Mais c'était, le mot même mis en avant l'indique, un accommodement, c'est-à-dire en définitive l'abdication de la Réforme devant l'Église omnipotente. Quelques pasteurs inclinaient, semblait-il, à accepter cette proposition, particulièrement, dit-on, un collègue de M. Claude,

le pasteur Rosselet, qui cependant, il faut le dire, s'en est très vivement défendu devant le Conseil. En tout cas le Synode tenu à Nîmes en Mai 1661 s'éleva énergiquement contre cette pensée. Or Claude était modérateur de ce Synode ; il avait pris une part personnelle soit à la délibération soit aux conclusions adoptées. Prévenu par le Commissaire royal, qui assistait à la séance, Louis XIV, après avoir cassé la délibération du Synode, interdit à Claude l'exercice de son ministère à Nîmes et l'obligea à quitter la province.

Claude partit pour Paris, délégué à la fois par son Consistoire et par ceux de Montpellier et d'Uzès en vue de faire rapporter cette mesure et d'obtenir d'être rétabli dans sa charge. Toutes ses démarches furent vaines ; en son absence ses collègues le suppléèrent de leur mieux ; mais la situation qui déjà avait duré plus de six mois se prolongeant sans espoir de succès, on appela d'abord un pasteur auxiliaire pour *consoler* le troupeau, l'expression est touchante ; puis les autres pasteurs étant *fort fatigués*, c'est le mot du procès-verbal, on demanda au Synode d'Uzès l'envoi de deux pasteurs pour le service de l'Eglise.

Claude n'espérant plus obtenir gain de cause auprès du roi et de la Cour revint à Nîmes afin de faire ses adieux à ce troupeau qu'il avait exhorté fidèlement pendant près de huit ans ; on lui paya ses arrérages, on lui paya ses frais de séjour à Paris, où il avait rempli, non pas une mission purement personnelle, mais un mandat au nom de l'Eglise, et même, on peut le dire, de toutes les Eglises, et emportant l'estime et la reconnaissance de ses chers paroissiens, il se rendit à Montauban où l'attendait la double charge de pasteur et de professeur.

Frappé, après 4 ans d'activité dans cette ville, sans motif, même sans prétexte, d'une nouvelle interdiction, Claude retourna à Paris où pendant son premier séjour il s'était fait connaître avantageusement. Sa réponse aux deux traités de Nicole sur la Transsubstantiation, réponse écrite à la demande de Mme de Turenne, avait eu un très

grand succès ; plusieurs églises importantes désiraient son ministère, et il allait se rendre à un appel du Consistoire de Bordeaux, quand l'Eglise de Charenton, qui, très voisine de Paris où les assemblées réformées ne pouvaient pas être tenues, était alors la métropole du protestantisme français, le réclama pour son pasteur en 1666.

Pendant 19 ans, c'est-à-dire jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, Claude rendit à l'Eglise protestante des services signalés. Non seulement il remplissait de son éloquente parole le temple de Charenton, le plus grand qui eût jamais été construit en France, puisqu'il pouvait contenir 14.000 personnes ; non seulement il déployait dans les Synodes toutes les qualités de sa riche nature, mais défenseur zélé des droits de ses coreligionnaires, il protesta par de nombreux écrits contre les vexations de cette époque tourmentée.

Et ce n'est pas uniquement la plume à la main que Jean Claude eut à défendre son Eglise. La mode était alors aux conversions ; plusieurs de ceux qui abandonnaient leurs croyances désiraient que ce fût avec éclat, et c'est ainsi qu'une parente de Turenne, Mlle de Duras, décidée comme lui à abjurer, voulut que cette abjuration apparût comme la conséquence d'une conférence solennelle. Elle réussit à l'organiser : l'un des champions était Jean Claude, l'autre simplement Bossuet ; Bossuet, c'est-à-dire le plus grand orateur de la chaire française à toutes les époques, Bossuet, l'homme qui s'impose à l'admiration de tous, même de ceux dont il fut l'adversaire, par l'éclat de son éloquence et la splendeur de son génie. La conférence eut lieu à l'Hôtel de Roye, en présence de quelques personnes de l'une et l'autre religion. Elle roula sur l'autorité de l'Eglise et eut, à Paris tout d'abord, ensuite dans tout le royaume, un très grand retentissement.

On a tout dit sur l'inutilité de ces discussions publiques ; chacun des polémistes garde son opinion ; aucun d'eux ne s'avoue convaincu par son adversaire, les deux champions s'attribuent la victoire et les partis poursuivent leur carrière avec un zèle et une ardeur qui souvent

même, grâce à la controverse, n'ont fait que croître et embellir. N'ai-je pas là quelque part que les convictions sont comme les clous : plus on frappe dessus, plus on les enfonce ? Ce qu'on peut dire toutefois, c'est que tout en ayant devant lui un tel adversaire, Jean Claude se tira de sa mission à son honneur. Rien ne le prouve mieux que la lettre adressée par Bossuet à son rival en lui envoyant son ouvrage sur *l'Exposition de la doctrine catholique* et dans laquelle il rend le plus complet hommage à la noblesse de son âme comme à la distinction de son esprit.

Mais l'intérêt de ces discussions publiques pâlissait devant le danger des persécutions croissantes. On sentait que la Révocation se préparait ; on en donnait déjà un avant-goût dans les mesures décrétées par la Cour. Claude lui-même fut l'objet d'une machination bizarre ; on devait envahir le temple de Charenton et transformer le culte, au moyen de gens apostés, en séance d'abjuration. Comme il sut déjouer la chose en supprimant ce jour-là le service, il reçut l'ordre de quitter le pays en vingt-quatre heures ; tandis que les autres pasteurs par l'Edit de révocation avaient pour cela quinze jours, il eut le douloureux honneur d'être le premier des pasteurs exilé en terre étrangère. Le 22 octobre 1685, Laguerre, le valet du roi, l'accompagna jusqu'à la frontière et Claude partit pour la Hollande où son fils Isaac était pasteur. Il se fixa près de lui à La Haye et après avoir refusé une chaire de professeur à Groningue et une place de professeur à l'Université de Francfort-sur-l'Oder, il continua ses travaux, y joignant des études littéraires et prêchant aussi de temps en temps. Le jour de Noël 1686, après une émouvante prédication, il tomba malade et mourut quelques jours après, le 13 janvier 1687, à l'âge de 66 ans.

Telle est la vie de ce pasteur de Nîmes qui a joué un rôle si glorieux dans notre Eglise protestante. Et maintenant comme conclusion de cette étude, résumons les différents traits qui à nos yeux distinguent celui qu'elle concerne et qui est vraiment digne de notre admiration.

Admiration en effet, le mot n'est pas trop fort pour un tel personnage.

Nous admirons en lui tout d'abord le théologien ; non qu'il ait porté ses efforts d'une façon particulière sur ce côté de la culture pastorale ; mais, à cette époque surtout, le pasteur ne se bornait pas à diriger les âmes dans la voie du salut ; il voulait les initier aux spéculations de la pensée théologique, et soit dans sa prédication soit dans quelques écrits dont plusieurs en latin, qui ont paru après sa mort, il aborde avec compétence les problèmes les plus complexes.

Nous admirons en lui le polémiste. Ses ouvrages les plus nombreux sont des traités de controverse, dont plusieurs furent composés, comme celui que nous avons déjà cité, à la demande de Mme Turenne. Avec Nicole ou Arnauld, les grands jansénistes, avec le jésuite Nouet, avec l'évêque de Grenoble et surtout avec Bossuet, dans cette conférence dont nous avons parlé et dont il a donné après son illustre rival une relation écrite, il manie avec une implacable habileté les armes de la dialectique. Boileau, qui est pourtant injuste à son égard, montre en citant son nom dans des vers très connus la valeur qu'il attache à sa personne et, qui plus est, un mot même de Bossuet est frappant à ce point de vue ; pensant aux convictions de ses propres fidèles, il me faisait trembler, disait-il, pour ceux qui l'écoutaient.

Nous admirons en lui le grand prédicateur. Sa parole a les qualités du siècle de Louis XIV, simplicité, noblesse, belle ordonnance, majesté. Son traité sur la Composition d'un sermon est extrêmement remarquable et ses rares sermons publiés offrent des trésors d'éloquence, sans faux brillants, sans recherche oratoire, éloquence de la raison plutôt qu'éloquence du cœur. D'ailleurs les moyens extérieurs, qui laissent souvent une si vive impression sur un auditoire, lui faisaient tout à fait défaut. Son aspect n'était ni élégant ni artistique ; son organe n'était ni agréable ni sonore ; il avait un accent défectueux très prononcé, ce qui, lorsqu'il fut question de le nommer à Charenton, faisait dire au pasteur Morus : Il aura

toutes les voix pour lui, hormis la sienne. Mais il rachetait ces lacunes par une puissance oratoire, faite de pensée élevée, de logique et de profondeur.

Enfin nous admirons ou mieux nous aimons en lui le chrétien. Tous ceux qui l'ont connu, même ses adversaires, témoin le Cardinal Bausset, louent la dignité de sa vie et l'intégrité de ses mœurs. Sévère pour lui-même, Claude était plein de dévouement et de charité pour les autres. Pendant son ministère, à la Treyne comme à St-Affrique, à Nîmes et à Montauban comme à Charenton, sa demeure était un refuge pour tous les affligés, et à la Haye il témoignait à tous ses frères, exilés comme lui, la plus ardente sympathie ; le mémoire brûlant qu'il écrivit pour eux : *Les plaintes des protestants opprimés*, en est le touchant témoignage.

Et sa mort fut comme sa vie ; même au milieu de ses souffrances, il songea à ces églises de France auxquelles il s'était consacré tout entier et voulut avant de mourir leur rendre un hommage suprême, réduisant ainsi à néant le bruit qui a tenté de le montrer prêt à les renier. Il eut pour ceux qui l'approchaient des paroles de foi profonde et de chétienne affection, disant à un ami fidèle qui le veillait le mot de l'apôtre St-Paul : *Je sais en qui j'ai cru* ; il regarda la mort en face et s'éteignit calme et paisible, laissant un noble exemple à ses contemporains qui, devant l'hommage de la postérité, l'appelaient déjà le grand Claude.

UNE PERLE MÉDICALE (1681)

par M. BONDURAND,

membre honoraire.

Quelques-uns de mes confrères de l'Académie peuvent se rappeler ma publication, dans *Nemausa*, tome I, pages 119-123, d'*Une consultation de médecins au XVIII^e siècle*. Il s'agissait d'un malade d'Amargues atteint de « tension spasmodique du système des solides ». Les accidents venaient par *paroxysmes* amenés par le dérangement des digestions, et les professeurs Fizes et Montagne, de Montpellier, après avoir ordonné nombre de remèdes plus effarants les uns que les autres, conseillaient au malade de « s'aguerrir sur ses attaques ». On était alors en 1742.

Aujourd'hui, il s'agit d'un certificat médical de 1681, délivré au baron de Vauvert par le professeur Chabaud, de Montpellier.

Une fièvre, avec paroxysmes où de grandes vapeurs s'élèvent du bas-ventre au cerveau, donne lieu à une théorie savoureuse des humeurs. On y voit que la « mélancholie » et « l'atrabile » sont des humeurs « crasses et viscidés », très difficiles à décoller du bas-ventre. Notre médecin s'y est employé de son mieux, au moyen de remèdes que malheureusement il ne nous fait pas connaître, mais les paroxysmes n'en mettent pas moins le malade dans un état pitoyable. Aussi le savant professeur lui conseille-t-il de demeurer en repos dans son lit un fort long temps, le déclarant incapable d'entreprendre un long voyage.

*Certificat de maladie du baron de Vauvert
en 1681.*

Je, Siméon Chabaud, docteur en médecine de l'université de Montpellier, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que noble Gabriel d'Hauteville, baron de Vauvert, est attaqué depuis très longtemps de plusieurs maladies à moi connues, lui ayant ordonné et fait prendre en temps et lieu les remèdes convenables à son mal. Et particulièrement j'atteste que le dit sieur baron est tombé en rechute depuis le 8^m du présent mois, auquel jour, ayant été appelé pour le visiter et médicamenter, m'estant acheminé à son château dudit lieu de Vauvert, l'ai trouvé gisant dans son lit. Et après lui avoir touché, par diverses fois, le pouls, ai remarqué que ledit sieur baron estoit attaqué d'une fièvre continue, avec redoublements. Dans lesquels paroxysmes s'eslevoient de son bas-ventre de si grandes vapeurs au cerveau, qui, picotant ses membranes et eschauffant extraordinairement sa substance, mettoient le malade presque dans le délire. Auxquels paroxysmes il fallut exercer plusieurs remèdes, sans que pourtant ils aient calmé entièrement, ces mêmes vapeurs s'eslevant de temps en temps, qui lui causent le retour du même accident ci-dessus nommé. Et comme ces dites vapeurs proviennent de plusieurs humeurs qui se ramassent dans le bas-ventre, comme la mélancholie, l'atrabile et autres semblables, qui sont des humeurs crasses et viscidales, et comme collées dans quelque partie du bas-ventre, il faut aussi un très long temps pour expulser les dites humeurs, et par ce moyen abattre les vapeurs qui, s'eslevant au cerveau, troublent presque tous les sens du malade, et le mettent dans un estat pitoyable lorsqu'il est dans le paroxysme.

Ainsi j'estime que ledit sieur baron doit demeurer en repos dans son lit ou dans la maison un fort long temps, pour lui faire prendre les remèdes nécessaires, et crois qu'il est impossible qu'il puisse entreprendre aucun

voyage, et par conséquent se mettre en chemin par quelle voiture que ce soit, sans qu'il y ait danger pour sa vie.

En foi de quoi ai dressé et signé le présent certificat, selon Dieu et ma conscience, pour servir comme il appartiendra. Fait à Vauvert, ce 21^e septembre 1681. Chabaud, médecin.

(Archives du Gard, E. 1244, pièce 92.)

PENSÉES

PAR

M. E. GRANIER.

(Suite)

Les cendres d'un manteau de pourpre ne pèsent guère plus que celles d'une robe de bure.

Celui qui sait souffrir sans se plaindre, trouve de la douceur dans la douleur et finit par croire que sa souffrance est un privilège.

Il faut que la valeur d'un homme d'esprit soit bien grande pour qu'il ne sorte pas diminué d'une réunion où sa réputation l'avait précédé.

Le mépris de la vie est le partage des gens incultes, qui ne savent pas ce qu'elle vaut et des délicats qui savent trop ce qu'elle coûte.

La fierté est l'orgueil des modestes, l'orgueil est la fierté des sots.

Se remettre au travail après un long repos est encore une façon de se reposer.

La vieillesse ressemble quelquefois à une récompense et souvent à une expiation.

La ligne droite est le plus court chemin de la pauvreté à la fortune.

Il en est de certaines difficultés insurmontables en apparence seulement, comme de l'ortie qui ne blesse que lorsqu'on l'effleure.

Les Comptes de la Fontaine de Nîmes.

Jacques - Philippe MARESCHAL

par M. Max RAPHEL,

membre résidant.

Notre bon historien local Ménard nous a conservé la relation détaillée de toutes les études qui précédèrent la réalisation du projet considérable des améliorations de la source de la Fontaine vers 1733, et qui aboutit à la création de notre superbe jardin devenu célèbre à travers le monde.

Il n'est pas dans notre pensée de reprendre même en la résumant cette partie si intéressante de l'histoire de Nîmes, mais le travail de Ménard s'arrête en 1755.

A peine à cette époque l'entreprise principale des travaux est-elle achevée, le compte officiel des dépenses est à peine arrêté, et ce n'est qu'à l'article correction du VII^e vol. que Ménard note :

« Qu'au surplus ce fut cette année 1753 que finirent les travaux commencés depuis plus de douze ans pour procurer l'abondance des eaux de la Fontaine et pour embellir ses bords.

« La dépense que ces différents ouvrages ont coûté est très considérable et revient à la somme d'un million.

« Ce calcul au reste est très exact : je le tiens de l'Hôtel de Ville même où l'on a de la dépense générale les notions les plus justes et les plus certaines. (vol. 7 p. 715. Ménard.) »

Puis, il n'est plus question de la Fontaine, et c'est dommage, car tout ce que nous en avait conté Ménard constitue une série de documents vécus et particulièrement intéressants.

Pourtant en 1753 les travaux étaient loin d'être terminés, les mémoires n'étaient pas encore présentés, ni vérifiés, ni réglés, leur réception officielle n'était pas faite.

Il manque donc un dernier chapitre à l'histoire de la construction de la Fontaine. Ce chapitre, les lettres retrouvées pêle-mêle dans les liasses poudreuses des archives de l'hôtel de ville nous permettront sans doute de l'écrire.

Il peut paraître puéril de donner du temps à l'étude d'un aussi mince problème, mais notre histoire n'est-elle pas composée de ces sortes de petits faits.

Il sera peut-être intéressant de lire ces lettres et d'examiner les comptes même en gros. On apprécie souvent mieux un objet lorsqu'on en connaît l'histoire, l'origine et le coût.

Cette lecture nous permettra de découvrir à travers les années, un incident qui n'est pas nouveau, un simple épisode de l'histoire du travail et de la peine des hommes.

Aussi bien, une entreprise qui coûta plus d'un million de livres, soit près de trois millions de notre monnaie, et que l'on ne pourrait réaliser à notre époque sans y consacrer au moins cinq millions (1) cette aventure qui passionna nos anciens pendant cinquante années, et qui aboutit au résultat le plus extraordinairement différent de la solution cherchée au moment où le problème fut posé ; une pareille aventure n'est-elle pas suffisamment attrayante pour que nous y consacrons ensemble quelques heures d'attention ?

Le Problème de l'eau.

Les alentours de la source de Nemausus étaient loin d'être alors dans l'état où nous les trouvons aujourd'hui.

(1) En 1917.

De l'orifice encombré de débris de toutes sortes, l'eau s'échappait et formait un ruisseau sur les bords duquel avaient été construits quelques moulins.

L'étudiant Balois, Thomas Platter, allant faire ses études de médecine à Montpellier et passant à Nîmes de 1595 à 1599, inscrivait dans son carnet de voyage :

« Hors de la ville nous allâmes voir aussi le bassin de
« la Fontaine qui est intarissable, car elle reçoit plusieurs
« sources et fait tourner trois moulins à peu de distance
« les uns des autres, l'eau est, dit-on, la meilleure de la
« contrée de là le proverbe : Aygo dé Nîmes. On m'a affir-
« mé que Messieurs de la ville l'avaient fait sonder sans
« jamais atteindre le fond.

Et Platter nous conserve cette parcelle de la sagesse des nations :

- « Pain d'Uzès
- « Tripes d'Alais
- « Aygo dé Nîmes
- « Vin de Couvisson
- « Figues de Marseille
- « Cabas d'Avignon
- « Qui voudra des p. . . . (filles)
- « A Montpellier n'y a pron.....

Cette eau fameuse par sa saveur et sa limpidité, avait donc une réputation assise dans le Bas Languedoc, elle traînait un manteau de légendes ; les lettrés de la Renaissance la plaçaient sous l'invocation de Nemausus fils d'Hercule, d'après Anne de Rulman et quelques autres.

Les poètes chantaient la Nymphé de sa source.

Les fouilles que l'on entreprit pour déblayer le creux, et qui amenèrent la découverte de substructions importantes, paraissaient indiquer que les Romains avaient particulièrement honoré ce coin de Nîmes en y élevant des thermes ou des Temples majestueux.

Aujourd'hui même elle continue à inspirer les poètes, l'Aygo dé Nîmes a conservé sa renommée et cela malgré les analyses, et les souvenirs de très nombreuses années où la peste, le choléra et la typhoïde, visi-

tèrent la ville et y firent, peut-être à cause de son eau, tant de victimes.

Pourtant les vrais Nimois de père en fils ont conservé leur culte à l'eau précieuse.

Un notable citoyen nous disait il y a quelques mois, qu'on ne servait sur sa table, que de l'eau de la Fontaine parce que plus pure, et plus fraîche, que l'eau du Rhône !! Celui-ci croyait, et lorsqu'on croit..... on fait aisément abstraction des microbes pathogènes et autres inventions diaboliques ! seulement... la fontaine de l'Avenue bordant son hôtel, lui distribuait depuis bientôt vingt ans de l'eau du Rhône ; les canalisations qui conduisaient l'eau de la source n'ayant pas tardé à s'encombrer depuis 1844 de fibrines végétales qui les ont mises hors d'usage.

Après avoir fait tourner les roues des moulins jusqu'en 1745, cette eau limpide se perdait à peu près inutilisée et cela augmentait d'autant plus les regrets des Nimois qui pendant les nombreuses périodes de sécheresse, tiraient la langue et en étaient réduits à la seule eau de leurs puits.

Le difficile problème de l'alimentation en eau qui n'a été résolu à peu près définitivement que de nos jours, se posait donc dès le commencement du XVIII^e siècle.

Question importante s'il en fut : la ville se développait, sa population augmentait (1722 : 18.140 habitants - 1754 : 20.255 habitants).

Les divers projets

Les conseils s'étaient préoccupés en 1725 de rechercher les moyens d'augmenter le débit de la source. Ils y employaient les Sieurs Montfaucon et Cassagne, qui rendaient compte de leur mandat dans un rapport anodin et verbeux, mais qui ne réglait rien.

En 1739, sur la requête des fabricants et teinturiers, le roi autorisait la ville à demander un projet à l'ingénieur De Clapiès, directeur des travaux publics de la province. Mais, De Clapiès vieux et fatigué, s'adjoignait deux spé-

cialistes plus jeunes et plus actifs : un Nimois, Louis Mathieu et Guillaume Rollin (qui venait d'être nommé architecte de la province en 1735.)

Ces deux architectes furent chargés de commencer les fouilles nécessaires à l'établissement du projet. Au cours de ces travaux de déblais, ils découvrirent les substructions d'un groupe important de monuments antiques : ce que l'on a appelé : « les Bains Romains ».

Cette découverte fut l'épisode le plus intéressant du travail de Olapiès. Le surplus de ses études, ses sondages, ses tranchées, faits dans les terrains placés au dessus du temple de Diane, dans la partie rocheuse de la colline, sont autant d'erreurs déjà sévèrement jugées par Mareschal en 1741 et qui font sourire depuis les travaux récents de Torcapel sur les origines de la source de la Fontaine.

Sur ces entrefaites, De Olapiès mourut, les travaux furent provisoirement suspendus, et plusieurs ingénieurs et architectes reprirent à leur compte les relevés d'état actuel des ruines romaines.

Une sorte de concours public fut sans doute ouvert par l'administration de la ville, puisque nous retrouvons aux archives, à l'Hôtel de Ville, plusieurs projets et relevés signés par Rollin, Mathieu, Guiraud, Mauric et Dardhailion, sur le même sujet. D'autres encore, si nous en croyons Ménard qui parle de : « citoyens dénués de la » connaissance des premiers principes de la géométrie, » de l'hydraulique, de l'architecture civile, de l'antiquité, » en un mot des parties essentielles pour concevoir et » conduire un système utile et solide ».

Et ce sont des discussions et réfutations, des mémoires explicatifs, et des polémiques, que notre imagination conçoit et s'explique facilement lorsqu'elle les compare aux études des derniers projets importants proposés pendant ces vingt dernières années à Nîmes.

Cependant il fallait prendre un parti. A quelle décision s'arrêter ? A quel projet donner la préférence ? Quelle bonne idée adopter ? On comprend très bien l'embarras de nos consuls et de notre lieutenant de maire.

Sur la requête présentée au roi en son conseil par les maire et consuls, un arrêté intervient le 20 décembre 1740 qui pourvoit au remplacement de De Clapiès et lui désigne comme successeur Jacques Philippe Mareschal, Officier d'Infanterie et Directeur des Fortifications de la province, « pour examiner les plans présentés, en réduire » ou en augmenter l'importance, en dresser, si besoin » est, de nouveaux ».

Cette nomination remplit les Nimois de joie. On allait enfin avoir de l'eau en abondance, qui aurait osé en douter ?

Il semble bien qu'il y ait eu quelques ombres au tableau.

L'ingénieur Louis Guiraud, s'étant déjà occupé de la question, Ménard, son ami, écrit à son sujet :

« Ce fut par là toutefois qu'on perdit les attentions » laborieuses de Guiraud qui, dès lors, cessa de diriger » les ouvrages et se contenta de servir la ville par de » simples observations ».

Par la suite, il ne se fit pas faute de critiquer et de conduire la critique.

Les trois concurrents principaux : Guiraud, Mathieu et Dardhalion, sont des Nimois ; mais qu'importe... , ne convient-il pas de donner raison une fois de plus au vieux proverbe : « Nul n'est prophète dans son pays ! » Mareschal avec l'autorité qui s'attache à son grade d'officier supérieur et directeur général, avec la juste réputation qu'il rapporte de Trèves où il avait fait d'importants travaux, départagera tout ce monde d'inventeurs de systèmes.

Haut fonctionnaire, il est proposé au roi par le haut fonctionnaire, l'intendant de Bernage (1) ; il arrive ainsi, met tout le monde d'accord, sans pourtant donner une éaille à chacun.

Guiraud et Mathieu sont évincés. Mais Mareschal en homme prévoyant et prudent, et sans doute parce qu'il craint d'écorcher tout vif, celui qui paraît bien avoir

(1) De Bernage, Intendant du Languedoc, nommé Prévot des Marchands de Paris en 1743.

quelque mérite, propose aussitôt de confier à Dardhalion la surveillance, l'inspection journalière des travaux.

Il en fut ainsi fait, et la relation historique intervient sous une forme qui paraît donner satisfaction à tout le monde.

Le projet de Mareschal

Mareschal mit trois ans à étudier les divers plans qui avaient été soumis à son contrôle.

Après avoir examiné « le sieur Mareschal aurait connu « qu'il ne pouvait en adopter aucun parce que, à l'exception de celui du sieur Dardhalion, dont il avait fait usage, tous les autres manquaient dans le point essentiel de la conservation des eaux en ce qu'ils ne pouvaient être exécutés sans surcharger la source.

C'est-à-dire sans relever le plan d'eau de la source.

Et donc Mareschal se détermine à dresser un nouveau plan qui est présenté à l'approbation du Contrôleur général des Finances Orry en 1744.

Dans le désordre des archives de l'Hôtel de Ville, nous aurions désiré trouver les plans primitifs qui servirent à l'approbation du projet. Ces plans signés par Mareschal, ont disparu (1) et nous ne rencontrons, au cours de nos recherches, qu'un plan signé de Clapiès, un autre signé de Mauric et dédié à l'Evêque de Nîmes, un troisième daté de 1740 et dressé par Esprit Dardalhion architecte de la ville. Ce plan présente un dispositif tout à fait différent de celui qui est exécuté à l'étude ; nous n'avons pu apercevoir en quoi ce document aurait pu servir à Mareschal.

Nous trouvons ensuite une quatrième esquisse qui indique nettement le nouveau parti, l'embryon de l'idée dont nous voyons l'exécution aujourd'hui et qui constitue déjà un très beau plan, un parti grandiose, bien écrit et joliment composé. C'est là le travail dont s'est servi Mareschal.

(1) Un plan et des coupes ont été conservés dans les placards de la bibliothèque Municipale. (Cat. Manuscrit.)

Du bassin des Romains où arrive l'eau qui vient de baigner le stylobate antique, partent deux embranchements de canaux qui aboutissent au grand canal ; à leur jonction de grandes surfaces étudiées en bassin, aux angles arrondis, sortes de miroirs d'eau, reflèteront les frondaisons des quinconces que l'on projette d'établir.

Les lignes de ces canaux latéraux ne comportent pas encore le quart de ronds qui les rattachent au bassin des Romains, mais la composition est symétrique par rapport au grand axe : la capitale ; qui sert de pivot et de directive à l'ensemble.

En 1910 lorsque nous l'avons vu pour la première fois, ce plan portait en marge une vignette dessinée représentant dans un écusson les armoiries de Nîmes ; il était signé Esprit Dardalhion. A la suite d'une réparation (on l'a collé sur toile depuis) les marges ont été enlevées par un relieur maladroit, la vignette et la signature ont disparu ; à la feuille on a épingle l'ancienne rubrique n° 211. Or l'inventaire des archives attribue les numéros de 208 à 217 à des travaux à exécuter à la Fontaine par Esprit Dardalhion, architecte de la ville en 1740. (1)

Enfin un cinquième plan, rendu, c'est-à-dire bien arrêté et bien dessiné, par opposition aux esquisses précédentes, porte la côte 262-263, et nous représente un plan *des ouvrages à faire à la Fontaine suivant le projet de Monsieur Mareschal*. Ce plan, bien dessiné, est daté de 1744. Il est encore signé : Dardalhion.

Quelle part Mareschal a-t-il eu dans l'établissement de cette pièce à peu près définitive, mais qui ne porte pas encore les traces des entourages de voirie, ni le Cours neuf, ni la Plateforme, et qui place les lavoirs dans l'emplacement extérieur que nous appelons : le Bosquet de la Fontaine ?

(1) Un autre plan semblable et portant la vignette existe dans les cartons de la Bibliothèque Municipale, il est signé E. Dardalhion. (Cat. Manuscrit.)

Il est bien difficile de le dire exactement, mais un rapprochement de dates s'impose et Dardalhion ne deviendra inspecteur de Mareschal que le 1^{er} avril 1745.

On objectera que déjà Dardalhion pouvait collaborer avec Mareschal dès l'arrivée de celui-ci à Nîmes. Cette collaboration est évidente, elle s'imposera au cours des travaux et plus tard on la jettera à la tête du directeur. Si celui-ci déclare qu'il s'est servi des études de Dardalhion, on peut en être certain, et il est assez bon juge pour s'en être servi à bon escient.

Comment expliquer d'autre part que Mareschal, si hautain, si orgueilleux de ses talents et de son œuvre, en ait laissé signer la première manifestation dessinée par un subalterne ; alors qu'il signera toujours de son beau paraphe toutes les autres pièces : ordres, dessins et mémoires ?

C'est une bien curieuse figure que celle de Jacques Philippe Mareschal ; brillant officier d'infanterie du génie, Colonel, Directeur des fortifications du Languedoc, il était au service déjà sous Louis XIV, il peut avoir de 48 à 50 ans à son arrivée à Montpellier ; homme supérieur à n'en pas douter dans son art qui est celui des bastions, fossés et contrescarpes ; il est également expert en travaux hydrauliques et il revient de Trèves où il a laissé, d'après ce qu'il nous dit lui-même, « d'assez beaux ouvrages ».

Sa carrière, lorsqu'il est désigné pour diriger les fortifications du Languedoc, s'est employée à concevoir et à diriger des travaux du génie militaire. Il a été à l'École de Vauban, c'est certain, mais il n'a pris les leçons ni de Perrault, ni des Mansard, ni des Blondel.

Il ne saurait au surplus être universel, et l'on ne sait généralement que ce que l'on a appris (1).

(1) J. E. Blondel dans le « catalogue de la plupart des architectes dont il est fait mention dans son cours d'architecture, » nous parle de Béliidor, Colonel d'infanterie et qui a publié un excellent traité d'architecture hydraulique, mais c'est le seul nom d'officier mêlé à ceux des Gabriel, des Boffrand, des Robert de Cotte, Daviler, notre compatriote Gautier, etc. etc.

Cet officier-ingénieur, devient brusquement, architecte à Montpellier. MM. Bonnet et Joubin dans une très intéressante étude qu'ils ont publiée sur l'art monumental au XVIII^e siècle à Montpellier, le placent de pair avec les meilleurs architectes de cette ville ; avec d'Aviller, Etienne — Jean — Jean Antoine Giral et Donnat, tous artistes de grand talent.

Mais MM. Bonnet et Joubin n'ont vu dans l'entreprise hydraulique de la Fontaine que « la transformation en un jardin public des thermes Romains. »

Et nous savons que çà n'est pas tout à fait exact ; les Nimois voulaient surtout augmenter leurs ressources en eau, et il leur importait peu d'avoir un beau jardin public.

Lors donc que ces auteurs nous décriront avec enthousiasme, les qualités de plan et l'ordonnance du joli théâtre que Mareschal a construit à Montpellier, nous nous tiendrons un peu sur la réserve. D'abord ils ne l'ont pas vu, (1) ils n'en ont conservé qu'une photographie que tout le monde peut voir puisqu'elle est dans leur recueil. La façade est tout à fait quelconque dans sa banalité ; surtout si l'on risque une comparaison avec les superbes morceaux composés par Jean Antoine Giral au Peyrou. (Basse promenade et Château d'eau) qui pourraient être signés par les maîtres architectes du XVIII^e siècle.

Ce qui reste du plan primitif du théâtre, est conservé chez M. Salze à Montpellier. Ce plan ne présente rien d'original ni de particulièrement neuf ; il a été visiblement inspiré d'un projet de théâtre gravé dans l'ouvrage de Blondel « l'Architecture Française. »

Le seul mérite qui paraît incontesté pour ce projet de théâtre, c'est qu'il avait été choisi parmi les projets de trois concurrents (dont l'un Jean Antoine Giral), et recommandé par Gabriel, premier architecte du roi,

(1) Cet édifice a été détruit par deux incendies successifs, l'un à la fin du XVIII^e siècle, l'autre en 1881.

l'immortel auteur de l'École Militaire, du garde meuble de la Place de la Concorde (Place Louis XV à Paris), et des embellissements de Bordeaux.

Mais on ne nous dit pas pourquoi, ni comment, Mareschal avait obtenu cette haute recommandation !! Probablement par M. de Tourny, gouverneur de Bordeaux, et lié avec Mareschal, qu'il recommandera souvent.

Homme du monde, écrivant très bien, beaucoup mieux qu'il ne dessine, la correspondance conservée à Nîmes, nous le montre remarquablement fin et adroit dans la discussion : il est également très habile à faire sa cour aux puissants du jour et à leur tirer adroitement, appuis, interventions et louanges. Il collectionne dès l'origine, une importante série de lettres de compliments, qu'il paraît avoir provoquées, pour s'en servir au moment voulu. C'était un homme fort occupé et l'on se demande où il prenait le temps de tout faire et de tout entreprendre à une époque où l'argent était si rare et les travaux si peu nombreux.

Nous le voyons absorbé d'abord par son importante fonction de Directeur général « le service du Roy » Comment peut-il avoir suffisamment de loisirs pour songer utilement au même moment, au théâtre et à l'hôpital militaire de Montpellier, à la modification de tout un quartier également à Montpellier, enfin aux travaux de la Fontaine !!

Il nous apparaît donc comme une sorte de « brasseur d'affaires » ayant un appétit d'argent considérable. Les grands artistes, nos maîtres, embrassaient moins pour faire mieux.

Nous allons bien le voir. L'aventure de la Fontaine racontée par les pièces écrites conservées aux archives ne nous le montre pas très brillant, malgré une belle défense et de hautes protections.

Le pauvre homme, après s'être tant agité n'a pas fait fortune ; il a eu de gros ennuis, des procès, dont l'un a entraîné sa ruine ; en 1774 il devient suppliant, il écrit à Monsieur frère du roi Louis XVI.

Il lui dédie le « Plan de Nîmes et de sa Fontaine » en

lui rappelant que « vieux Colonel et ancien Directeur des « Fortifications du Languedoc, il est peut-être le plus « ancien officier du royaume ayant eu l'honneur de servir « sous trois de nos rois. »

Son gendre, M. de Montbrizon, viendra à Nîmes solliciter pour lui auprès de Monseigneur l'Evêque.

Il n'a laissé aucun élève se réclamant de son talent et, malgré de nombreux ouvrages, son nom est resté obscur jusqu'en 1886 même à Nîmes (1). Il n'est cité dans aucun des ouvrages d'architecture de l'époque qui parlent de d'Aviler, des Giral, et de Raymond. Toutes les querelles que lui firent les Giral de Montpellier, et sans doute aussi quelques Nimois dont Guiraud, proviennent de ce qu'il n'était peut-être pas assez scrupuleux lorsqu'il s'agissait d'un travail qui devait lui rapporter de l'argent, qu'il savait trop bien évincer ses concurrents et tirer parti du travail d'autrui.

Chargé d'une fonction importante et qui n'était pas honorifique ; il parait l'avoir souvent négligée pour s'occuper d'ouvrages qui rapportent, mais auxquels il n'est pas préparé et qui dépassent sa compétence. Officier de l'École de Vauban, il transforma les abords de la poétique source en véritables fossés de forteresse. Les moellons Romains (l'Opus réticulatum) extraits des substructions antiques lui servirent à édifier ce développement prodigieux de murs de soutènement :

« Cette architecture lourde et prétentieuse, qui porte à « la fois l'empreinte de la spécialité de son auteur, « comme constructeur de fortifications, et ce style rococo « qui caractérise cette époque de décadence. » C'est ainsi que l'appréciait un contemporain.

En 1758 Winckelmann écrivait de Rome à Clérissieu en lui parlant des travaux exécutés à la Fontaine.

« Oh barbarie ! On a détruit les restes précieux, on « a renversé avec de la poudre ces masses anciennes que

(1) C'est à cette époque qu'on donna le nom de Mareschal à la rue des Stes-Maries.

« le temps avait respectées et pourquoi ? Pour les revêtir
« à la Française..... »

Une ordonnance du 23 octobre 1745 avait fixé à 2.000 livres les appointements annuels du directeur à partir du 1^{er} avril 1745. Le 23 février 1746 une nouvelle ordonnance fixera les traitements d'Esprit Dardalhion, Inspecteur et de son fils Gabriel, à 900 et 600 livres.

A ce traitement accepté sans réserves par Mareschal; il fut d'abord ajouté une somme 4.000 livres pour son plan et son devis. Une nouvelle indemnité de 1.000 livres fut ajoutée le 5 mai 1747 pour payer la deuxième partie des plans (Plateforme et canal de l'Agau). Enfin, le 11 mai 1748, il recevra un supplément de 600 livres pour « rétribuer » les nouveaux plans d'alignement entourant la Fontaine.

Mareschal est en outre logé aux frais de la ville chez un sieur Vierne, propriétaire d'une maison voisine de la Fontaine (Maison Guibal) et l'on payera de ce fait un loyer de 200 livres pendant 9 années.

Ces diverses rétributions ne doivent pas être jugées suffisantes par Mareschal qui doit souvent réclamer contre la décision du contrôleur Orry qui les a fixées (par intérim) dit-il ; car nous retrouverons dans la correspondance une suite de lettres écrites en 1750 et 1751, relatives à une indemnité spéciale que l'on propose d'allouer au directeur sous la forme d'un don en nature.

Il est question de se l'attacher en lui donnant le titre de citoyen de Nismes, et on ajoutera, ce qui est mieux, un lot de terrain placé à l'angle du nouveau cours (Boulevard de la République) ainsi que la pierre de taille nécessaire pour la construction d'une maison particulière.

Mais comme il convient de ne pas confondre le traitement annuel avec la gratification (Mareschal paraît y tenir) et afin de conserver les convenances, il est entendu que la donation sera faite au nom de Mlle Mareschal.

Ces arrangements décidés entre le lieutenant de maire et les Consuls n'ont pas encore reçu la consécration

d'un vote régulier du conseil politique, mais la promesse verbale se précise en 1751, il y a déjà six ans que les travaux sont commencés.

En 1748 Mareschal est allé faire un voyage à Rome, l'Italie est à la mode à cette époque. Il restera absent une année, puis une autre année à Paris, et en son absence Esprit Dardalhion et son fils Gabriel dirigeront, dessineront, ordonneront, toiseront et vérifieront.

L'Adjudication — les Travaux — l'Entreprise.

Les travaux de maçonnerie avaient été adjugés au sieur Hilaire Ricard, architecte à Montpellier sous la caution de Jacques et Jean Antoine Giral, architectes de la même ville.

L'entrepreneur s'engageait à commencer les travaux le 22 avril 1745, il devait les terminer 3 ans après.

1^{er} marché. — Le premier marché comprenait les travaux de la partie extérieure de la ville jusqu'au pied de la montagne et visait l'exécution du Canal, de la Porte principale, des bassins réservoirs et l'entourage de la source.

2^{me} marché. — Mais en 1747 il restait un lot important réservé au moment de l'adjudication et un nouveau marché intervient. Il est passé avec trois maçons nimois : Antoine Rey, Etienne Roux et d'Assas, sous le cautionnement d'un bourgeois de Nîmes, Claude Bruquier.

Ce nouveau marché était relatif aux parties extérieures de la ville depuis une ligne OP fixée sur le plan, jusque dans le terrain de Madame l'abbesse de Beaucaire, ce qui constituait jusqu'en 1871 la Plateforme entre le grand bassin Ouest et le Cadereau.

Il y était aussi question de bassins à laver dans le canal de l'Agau.

3^{me} marché. — Enfin un troisième marché d'additions fut passé avec le sieur Ricard, le 27 Février 1749. Il visait les ouvrages à faire « à la montagne, qui est en

« arrière de la Fontaine, grande terrasse, escaliers, murs
« de soutènement, etc. etc... l'établissement des bassins
« de teinture et de lavage de l'Agau, jusqu'en dessus du
« moulin du sieur Guiraud ». D'autres travaux qui paraissent avoir été exécutés par les adjudicataires réunis et qui sont relatifs à l'exécution d'ouvrages faits pour les alignements des rues du faubourg du nouveau Nîmes et de ceux qui entourent les quais.

Pour sacrifier aux idées à la mode, qui présidèrent à la construction de la place Stanislas à Nancy ; les Gouverneurs de province avaient imaginé un jeu assez amusant, mais fort coûteux. Il s'agissait de faire sa cour à S. M. Louis XV qui venait d'ordonner la construction des Champs Elysées, la régularisation des quais et la place Louis XV.

Déjà Lyon, Dijon, Rennes, Bordeaux et Reims, avaient élevé des statues équestres en bronze au roi, sur des places monumentales.

M. de Tourny avait attaché son nom aux embellissements de Bordeaux.

Sous l'impulsion de Mareschal, Nîmes voulut suivre l'exemple ; obligation fut faite à tous les propriétaires riverains de la Fontaine, de se plier aux indications architecturales imposées par le plan d'ensemble.

La ville se chargeait de construire les parties de façades dans la hauteur du rez-de-chaussée. Ce plan était grandiose, et il est tout à l'honneur de Mareschal. Il amorçait les rues St-Dominique et des Tilleuls, ainsi que le Boulevard de la République, les quais le long desquels il créait ce qu'il appelait des « bâtiments de symétrie » avec consoles de balcons dont il reste encore de nombreuses traces. Enfin, il comprenait à l'extrémité Ouest dans l'axe du Grand Canal, la construction d'une grande terrasse décorée de parterres, la Plateforme, avec rond point, escalier monumental, qui devait être terminé par la silhouette d'une statue équestre en bronze de Louis XV le Bien-Aimé.

L'arrêt autorisant l'exécution de ces travaux fut rendu au camp de Harnal le 26 août 1747.

Les autorisations étaient données ; mais les ressources pour leur réalisation furent plus difficiles à obtenir. Le manque d'argent ne tarda pas à se faire sentir et sans doute nous pouvons nous en féliciter si nous nous reportons aux dessins d'ensemble qui datés de 1774, sont conservés à la bibliothèque de la ville.

Cette édification folle de murs en pierre, cette superposition de terrasses et d'escaliers couvrant la colline jusqu'à la Tourmagne, le pavillon à dôme terminant le tout, nous ont été heureusement épargnés.

On peut se demander ce qui serait advenu aux malheureuses finances de la Ville, s'il avait été donné suite aux fantaisies architecturales de Mareschal ? Depuis longtemps on ne songeait plus aux prescriptions du devis imprimé.

Nous avons là une notion assez curieuse de la façon dont on engageait un travail aussi important en 1745.

Il n'avait été annexé aux plans aucun avant métré détaillé, ni aucune série des prix d'application des ouvrages projetés au devis descriptif, on n'avait aucun devis estimatif.

On ne savait donc pas en commençant, on n'avait aucune idée de ce que deviendrait la dépense totale approximative avant que le premier coup de pioche fût donné.

Ceci explique les surprises auxquelles il est fait allusion dans la correspondance, et les requêtes et les plaintes qui s'en suivirent.

On allait donc à l'aveuglette, aucune des conditions de délai ne fut suivie, beaucoup d'obligations inscrites au devis descriptif devinrent lettres mortes. Il arriva un moment où Mareschal ne fournit plus les plans nécessaires, où il abandonna le chantier, et décida de ne plus revenir à Nîmes.

La Correspondance

Les relations de Mareschal avec la ville de Nîmes ont donné lieu à l'échange d'une importante correspondance

et à la rédaction de longs mémoires et de volumineux rapports.

C'est d'abord l'expression vive du plaisir que l'on éprouvait à voir se réaliser le fameux projet d'utilisation et de conservation de l'eau ; ainsi que nous l'avons dit, on parlait d'un projet assez insuffisant comme étude et sans se préoccuper de la dépense. Mais au fur et à mesure de l'avancement des travaux, on déchantait, et bien que le ton reste poli et courtois, des réclamations, d'abord timides, puis plus précises et plus véhémentes, se produisent ; on discute, on s'attaque, on se défend.

Voici quelques-unes des lettres de cette époque :

1^{er} Mars 1745.

Le Maire et les consuls à Mareschal.

« Nous avons reçu le plan général que vous avez
« dressé des ouvrages à faire à la Fontaine de cette
« ville, avec le devis, les affiches pour indiquer l'adjudi-
« cation au 30 du mois courant et les profils des différents
« ouvrages contenus dans le plan général.

« Vous avez eu raison, Monsieur, de dire que nous
« touchons au moment de voir remplir le désir de tous
« les habitants de cette ville, cette fontaine qui est leur
« seule ressource sera désormais inestimable par les
« ornements dont elle sera environnée et par l'utilité
« que l'on espère retirer de la juste distribution de ses
« eaux.

« La lecture que nous avons faite du devis a développé
« les idées que nous nous étions formées sur une répa-
« ration qui procurera l'utilité et l'agréable.

« Le plan général présente d'abord une idée très
« avantageuse des ouvrages et donne à connaître parfaite-
« ment l'étendue des lumières de celui qui en est l'au-
« teur... et pour être en état de répondre au public

« nous prendrons la liberté de vous prier de nous donner
« là-dessus quelques éclaircissements pour ne laisser
« à désirer autre chose qu'une exécution prompte et
« suivie de tous ces ouvrages à la direction desquels
« nous espérons que vous voudrez bien donner tous vos
« soins, pour les conduire avec succès à leur entière per-
« fection. »

Le devis détaillé des travaux dressé le 12 Février 1745, fut imprimé à Nîmes, l'adjudication eut lieu à Montpellier le 30 Mars. M. de Joubert lieutenant de maire et Desdier 1^{er} consul, se rendirent à Montpellier pour y assister.

Mareschal, en excellent fonctionnaire, commença les travaux, en même temps il obtenait à cette époque une lettre du Contrôleur général Orry.

26 Mars 1745.

M. Orry, Contrôleur général à Mareschal,

« Lorsqu'on m'a rendu compte des plans et devis que
« vous aviez dressé pour les réparations de la Fontaine
« de Nîmes, j'ai examiné par moi-même dans le plus
« grand détail toutes les différentes parties de votre
« projet, et je n'ai pu qu'approuver le parti que vous
« avez pris de ne point surcharger la source, et de vous
« rapprocher autant qu'il était possible de ce qui avait
« été pratiqué par les Romains pour la direction et la
« manœuvre des eaux, etc..... »

Eau bénite de cour ! que pouvait bien comprendre Monsieur le Contrôleur général, Ministre, le financier Orry, à la plus ou moins grande surcharge de la source ?

Pourtant l'exécution des travaux ne semblait pas marcher sans à coups ; il est question d'une cabale : probablement les partisans de Guiraud s'agitent et critiquent ; d'où plaintes de Mareschal à l'intendant Le

Nain (1) ; plainte qui amène une réponse aimable et l'assurance que la cabale sera bientôt réduite au silence.

Ainsi fut fait et en 1746, Le Nain pouvait encore écrire à Mareschal une lettre officielle de compliments que notre ingénieur, homme de précaution, gardera soigneusement et dont il fera état le moment venu.

4 Mai 1746.

Intendant Le Nain à Mareschal.

« Je crois, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait
« l'honneur de m'écrire le 1^{er} de ce mois, que nonobstant
« les mouvements d'une cabale qui s'est formée pour tra-
« verser l'exécution des ouvrages de la Fontaine de
« Nimes, vous avez obligé les entrepreneurs de mettre
« sur pieds une vingtaine d'ouvriers pour commencer
« l'ouvrage, que vous leur en avez donné le tracé, et
« que vous vous proposez de les bien presser et de
« les obliger à augmenter le nombre des ouvriers.

« Je ne puis qu'approuver tout ce que vous avez fait ;
« et je vous supplie de continuer toujours tous les ordres
« nécessaires pour l'exécution du projet et l'avancement
« des ouvrages, sans vous arrêter à l'opposition de la
« Cabale.

« J'écris à ce sujet à Monsieur le Contrôleur général,
« et je ne doute pas de recevoir bientôt ses ordres pour
« lui imposer silence.

Mareschal écrira plus tard dans la marge de cette lettre :

« M. Mareschal semble né pour essuyer les cabales,
« et mieux il a tâché de faire, plus il s'en est attiré. De là
« tous ces discours et les malignités que les mal inten-
« tionnés ont pris soin de répandre. »

(1) Le Nain, Marquis d'Asfeld, Intendant du Languedoc de 1743 à 1751.

Le 30 juin 1746.

Intendant Le Nain à Mareschal,

« Il est aisé de voir que les ouvrages de la Fontaine ne
« seraient pas aussi avancés si vous n'aviez eu autant
« d'attention pour surveiller les entrepreneurs et pour
« obvier à toutes les difficultés qu'ils auraient pu faire
« pour les prolonger et en augmenter la dépense. »

Et voici la partie de cette correspondance relative au
projet de donation :

28 Décembre 1750.

Le Maire et les Consuls à Mareschal.

« Nous comptons toujours, Monsieur, dans tout le
« mois prochain, de faire finir la « cession qui doit vous
« fixer en cette ville. »

27 Janvier 1751.

Des mêmes au même.

« Nous ne perdons point (l'affaire) de vue. Il est cer-
« taines choses à arranger pour l'acquisition du fonds,
« qui doivent nécessairement précéder la délibération
« qui vous concernera — l'ordre que nous sommes obli-
« gés de garder dans cette affaire, et les sûretés qu'il
« faut que vous ayez de votre côté, peuvent seules
« différer l'exécution de la bonne volonté que nous avons
« tous de vous obliger ».

13 Mars 1751.

Des mêmes au même.

« Nous ne perdons pas de vue l'affaire qui regarde
« Mlle Mareschal, nous vous annonçons avec plaisir que
« tous les préliminaires sont remplis ; les différentes

« portions de terrain qui n'étaient pas à la ville sont
« acquises ; la communauté peut à présent en disposer ;
« c'est à nous à conduire la barque et à prendre les
« mesures pour réussir dans une affaire que nous souhai-
« tons avec beaucoup d'empressement ».

19 Avril 1751.

Des mêmes au même.

« Nous joignons à cette lettre une minute de la délibé-
« ration que l'on doit proposer au premier conseil, et que
« la Commission a unanimement approuvée pour céder à
« Mlle Mareschal le terrain du pavillon que vous désirez.

« Nous avons été chargés de vous la communiquer
« avant de la rédiger en forme pour être assurés de
« l'acceptation que vous en ferez et examiner en même
« temps si vous y trouverez quelque chose à réformer.
« Tout ce dont nous pouvons avoir l'honneur de vous
« assurer, Monsieur (et les sieurs Dardalhion et Ricard
« en ont été témoins) c'est qu'on ne peut rien ajouter à
« l'unanimité et aux sentiments que toute la Commission
« a témoigné.

« Nous sommes charmés en notre particulier que la
« chose ait réussi comme nous le désirions, et que nous
« ayons pu, dans cette occasion, vous en donner et à
« Mlle Mareschal, des marques du respectueux attache-
« ment avec lequel nous avons l'honneur d'être.

24 Avril 1751.

Des mêmes au même.

« Nous avons donc l'honneur de vous assurer, Monsieur,
« que notre intention et celle du Conseil de Ville en
« délibérant comme on se l'était proposé, n'était point de
« déroger aux appointements qui vous sont attribués
« par l'arrêt du Conseil jusqu'à la fin des ouvrages, mais
« uniquement pour vous donner un témoignage de recon-
« naissance en vous faisant un don qu'il fallait néces-

« sairement titrer de gratification, pour la rendre suscep-
« tible d'autorisation.

« Quoiqu'il soit certain, Monsieur, que le terrain dont
« il s'agit, avec les murs de clôture et la pierre de taille
« soient un effet de près de 7,000 livres, nous aurions
« souhaité que la valeur en eût été encore plus considé-
« rable, nous sommes persuadés que le Conseil de Ville
« l'aurait cédé avec le même empressement.

« En vous réservant les dédommagements que vous
« trouverez à propos de demander après le parachève-
« ment des ouvrages.

« Nous attendons d'avoir conféré avec vous là-dessus
« et de chercher ensemble tous les moyens possibles
« pour faire prendre à cette affaire une tournure telle
« que vous et nous la désirons ».

L'engagement était formel, il ne lui a manqué que la
consécration d'une décision du Conseil politique — nous
verrons que cette décision ne fut jamais prise.

Cependant à la même époque une communication sévère
est adressée par le Maire et les consuls à M. Mareschal.

On lui écrivait :

Le 13 Mars 1751.

Le Maire et les Consuls à Monsieur Mareschal.

« L'amitié et l'attachement autant que la considération
« que nous avons pour vous, nous engagent d'avoir
« l'honneur de vous informer de ce qui s'est passé dans
« le conseil de ville tenu Mercredi dernier et des plaintes
« portées par toute l'assemblée au sujet des ouvrages de
« la Fontaine, de la lenteur avec laquelle on y travaille,
« de l'imperfection des parties les plus utiles — des
« dépenses excessives qui s'y sont faites, enfin des pro-
« jets nouveaux qui, selon ces Messieurs, paraissent
« tous les jours pour accabler la ville d'une multitude
« de dettes dont elle ne pourra jamais se libérer.

« Il est vrai que les indemnités accumulées qui furent
« rapportées à ce conseil, jointes à un nouvel emprunt de

« 40 000 livres qu'il a fallu délibérer, mirent ces Mes-
« sieurs de mauvais humeur.

« Il leur parut extraordinaire qu'ayant déjà dépensé
« près de 500 mille livres (dont 200 mille ont été emprun-
« tées) on ne put se flatter de voir la fin de ce qui est
« commencé.

« Nous fûmes les premiers exposés en qualité d'admi-
« nistrateurs à des reproches qui auraient pu facilement
« être excusés, si nos représentations avaient été capa-
« bles de tempérer la vivacité de leurs plaintes.

« Nous avons cru, Monsieur, que nous ne devons pas
« laisser ignorer ce dont il s'agit. Le mal n'est pas
« grand dans le fond; on grossit ordinairement les objets
« quand on se plaint, mais il n'est pas facile de contenter
« le public.

« Aussi sommes-nous persuadés que vous voudrez
« bien nous rendre justice sur les motifs qui vous font
« agir et concourir avec nous à des arrangements capa-
« bles de calmer les esprits inquiets.

« Permettez-nous donc, Monsieur d'avoir l'honneur de
« vous exposer en détail les griefs de ces Messieurs :

« 1° On se plaint de ce que le public ne peut pas se
« servir des lavoirs.

« 2° L'entrepôt des terres sur le penchant du rocher
« de la Fontaine leur paraît déplacé, parce que les murs
« de soutènement auraient dû le précéder ou du moins le
« suivre de près pour prévenir les éboulements que les
« torrents des eaux pluviales pourraient causer.

« 3° Ils ne veulent point du tout entendre parler de
« bassin, ni de réservoir derrière le mur de l'inscription,
« ni d'aucun autre ouvrage dans le champ de Comert (1).

« 4° Ils demandent qu'on travaille au canal de l'Agau.

« 5° Qu'on fasse déblayer pendant le mois d'août pro-
« chain le bassin de la source.

« 6° Que l'on finisse les ouvrages commencés et qu'il

(1) Aujourd'hui occupé par la vilaine cascade qui semble
en pierre déshonorer notre magnifique jardin.

« ne soit plus question de rien changer ni ajouter à ce
« qui est fait à la réserve des fontaines pour les Casernes.
« 7° d'envoyer le plan général du nouveau faubourg
« de la Fontaine.

« Voilà à peu de chose près, Monsieur, les articles
essentiels sur lesquels roulèrent les réclamations.

« Nous en aurions à la vérité été moins touchés, si
« nous n'avions senti comme ces Messieurs, la situation
« où nous nous trouvons par rapport aux emprunts,
« aux dépenses déjà faites, et à celles qui sont encore
« indispensables pour mettre les ouvrages dans leur état
« de perfection.

« Nous savons, Monsieur, que tout ne peut pas se
« faire à la fois, que vous êtes occupé ailleurs ; aussi ne
« prétendons-nous pas être indiscrets et penser tumul-
« tuairement comme le public. Nous sommes d'ailleurs
« persuadés des bonnes intentions et de la bonne volonté
« où vous êtes d'aller au plus grand bien.

« Nous vous supplions, à cet effet, Monsieur, pour le
« présent, de vouloir bien déterminer et nous envoyer
« l'entier plan du mur de face de l'inscription, depuis le
« rocher du Temple de Diane jusqu'au jardin de M.
« Laliaud. Cela avait été ainsi convenu avec feu M. Le
« Nain.

« Du mur de soutènement de la seconde terrasse pour
« prévenir les éboulements des terres.

« De nous envoyer la police passée avec le Sieur
« Ricard pour les pierres de Lens, le dessin des claires
« voies avec un petit devis pour les donner à la « moins
« dite. »

« Plusieurs serruriers de cette ville se sont offerts.
« Il ne convient pas à la communauté d'acheter le fer et
« d'entrer dans le détail de cet ouvrage que nous vous
« prions au surplus de faire le plus simple qu'il sera
« possible pour en diminuer le prix.

« Nous marquer précisément la quantité de terrains
« que nous devons acquérir sur la profondeur des deux
« façades du nouveau cours afin de délibérer sur cet arti-
« cle au plus tôt.

« Vous pourrez ensuite, Monsieur, en attendant
« l'honneur de vous voir dans ce pays, de préparer
« à votre aise les plans de la Gau, et des fontaines, et de
« donner ensuite vos ordres sur les lieux pour les arran-
« gements qui doivent précéder le déblai de la source.

« Nous ne doutons point que vous ne nous accordiez la
« grâce que nous avons l'honneur de vous demander,
« votre repos et votre satisfaction y sont intéressés.

Sous une forme des plus courtoises, la critique était lancée ; à partir de ce moment il ne fut plus, pendant longtemps question du don d'un terrain et d'un pavillon. Mareschal sentit l'aiguillon, il répondit le 22 Mars 1751, une longue lettre, presque un plaidoyer, en réponse, et où il le prenait de très haut comme on va le voir.

Montpellier, le 22 Mars 1751.

Mareschal, à M. le Maire et les Consuls de Nîmes.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
« m'écrire le 13 de ce mois ; comme elle est un peu
« longue, je vous prie de trouver bon que j'y réponde
« par apostille pour ne rien omettre de tout ce qui s'y
« trouve d'essentiel.

« 1^o Les sentiments que vous me faites l'honneur de
« me témoigner, Messieurs, me flattent infiniment, j'en
« ai toute la sensibilité et la reconnaissance que je dois,
« et pour vous marquer la confiance que j'y ai, je vais de
« mon côté m'expliquer avec la même franchise.

« Je ne suis d'abord aucunement surpris des plaintes
« tumultueuses ; je dois y être accoutumé depuis que la
« Cour m'a fait l'honneur de me charger de la direction
« de vos ouvrages.

« Vous les avez Messieurs, assez désapprouvé vous-
« même dans plusieurs occasions, et je sais ce qu'on doit
« attendre d'un public très peu au fait de ces sortes de
« matière et qui, j'ose le dire, n'y a rien compris qu'à
« mesure que le tout a été exécuté.

« Il a donc fallu que le succès lui arrache la conviction,
« et que, de mon côté, je n'oublie point la fable du Meu-
« nier que la Fontaine, homme si connaisseur, nous a
« décrit avec tant de grâces et de vérité.

« 2^o Il est vrai que l'on eût pu achever les ouvrages
« un an plus tôt, mais qui sait mieux que vous, Mes-
« sieurs, tous les mouvements que je me suis donnés à
« ce sujet ? Mille plaintes que je vous ai portées en font
« foi.

« Monsieur Le Nain et M. D'heur, n'en ont pas été
« moins instruits, quand ma présence pendant des mois
« consécutifs n'a pu opérer ce que je désirais. Vous savez
« combien de fois j'ai prié M. Le Nain de vouloir bien
« donner des ordres, tant pour l'accélération et la bonne
« façon des ouvrages, que pour faire nommer des com-
« missaires de la ville et vous revêtir même de son auto-
« rité.

« Monsieur Le Nain l'a fait et ses ordres, ainsi que
tous les mémoires qui y sont relatifs, subsistent.

« Ce n'est donc pas à moi qu'on doit s'en prendre s'il
« y a eu quelquefois de la lenteur, je n'ai cessé de crier
« pour l'augmentation des ouvriers et l'avancement
« de l'exécution, et même pour coopérer autant qu'il était
« en moi ; j'ai passé chaque année à Nîmes des trois et
« quatre mois entiers en différents temps quoique j'eusse
« bien pu m'en dispenser n'étant chargé que de diriger
« les ouvrages, c'est-à-dire de donner tous les dessins et
« mémoires nécessaires pour leur exécution ; de les
« tracer, et de les établir de la manière qu'il n'y ait plus
« qu'à aller de l'avant.

« Le surplus, Messieurs, est du ressort de l'Inspecteur
« et ne me regarde point, mais il s'en faut bien que j'y
« aie regardé de si près. Le désir de procurer à la ville
« l'utilité qu'on attendait de mon projet a été mon pre-
« mier mobile, et je ne m'y suis certainement épargné
« en rien, témoin ce travail immense (ne fût-ce qu'en
« dessins seuls sans parler de tout le reste) qui aurait peut-
« être épouvanté tout autre que moi et sur lequel on peut
« encore satisfaire sa curiosité, mais la chose était néce-

« saire et je m'y suis livré sans prétendre la faire valoir.

« 3° — Les parties les plus utiles selon moi, sont les
« grands canaux, les réservoirs, les aqueducs, les
« manœuvres, les lavoirs, les bassins de teinture et les
« Ponts de communication.

« Tout cela est fait et parfait à l'exception du seul canal
« de la Gau que nous sommes toujours convenus de
« remettre au temps que les gros ouvrages seraient finis :
« ils le sont ; car on doit compter pour rien le bout de
« pavé qui reste à faire du côté des bains, et qui n'em-
« pêche en rien la manœuvre des eaux, Qui peut donc
« empêcher qu'on mette cette année la main à la Gau
« comme je l'ai prescrit positivement à l'entrepreneur
« l'année dernière, et comme j'en suis encore convenu
« avec vous ! C'est donc une alarme prématurée qu'a pris
« le conseil politique, et sur laquelle vous pouvez, Mes-
« sieurs, le guérir plus que personne. Il y a cependant
« encore quelque chose à finir ; c'est le pavé du
« bassin inférieur des lavoirs du linge, et deux petits
« réservoirs à leur extrémité qui peuvent faire tout au
« plus l'objet de 3 ou 4 jours de travail. Le Sieur Ricard
« sait depuis longtemps de quoi il s'agit ; je lui ai expli-
« qué et prescrit de le faire. Si les ordres que j'ai donnés
« sur cela tant de fois, ainsi que sur l'enduit qui reste à
« faire dans l'intérieur de l'aqueduc près des P.P.
« Ricollets ne s'exécutent point, je n'en suis plus garant ;
« il y a un Inspecteur, et votre autorité, au surplus une
« fois ces petits réservoirs faits, rien n'empêche qu'on ne
« mette définitivement l'eau dans les lavoirs.

« A l'égard des manœuvres d'eau, il n'y manque que
« les palastres. Vous saviez Messieurs, que vous en aviez
« passé le marché. Un ouvrier avide a dépossédé le
« premier adjudicataire en diminuant le prix de quelque
« chose, et vous savez ce qui en a résulté. Son travail
« informe et très mauvais n'a pas été susceptible de
« réception : il faut donc attendre qu'on y ait suppléé et
« le Sieur La Plaine y travaille.

« Voilà à peu près en quoi consiste l'imperfection de
« tant de parties utiles. — Le public peu instruit se fait

« ordinairement un objet de simples minuties ; pour vous,
« Messieurs, qui jugez sainement des choses, vous pen-
« sez, je crois, bien différemment.

« 4^e — Je ne sais pourquoi l'on regarde aujourd'hui
« la dépense comme excessive. Il y a quelque temps
« qu'on ne la regardait pas de même. La forme du dessin
« n'a point changé : ce sont toujours les mêmes canaux,
« les mêmes aqueducs, le même établissement des
« ouvrages antiques, etc... tout a été approuvé et
« ordonné.

« La seconde branche qui avait été suspendue a été
« sollicité par vous-même ; la Cour et M. Le Nain y ont
« acquiescé. Quels changements réels ou de quelque
« conséquence peut-on donc supposer ? Si l'on excepte le
« mur de soutènement du pourtour des bains dont le
« pavement devait d'abord être fait de moëllons smillés
« et que vous avez demandé être fait avec pierre de
« taille, et si l'on excepte encore les balustrades du pour-
« tour du bassin des Romains et des bains, et le chan-
« gement fait au Pont antique que vous avez vous-
« mêmes désiré.

« Tous les étrangers et les connaisseurs estiment vos
« ouvrages plus d'un million, et ils ont raison. Il n'y a
« personne qui n'y soit trompé : mais j'ose le dire (et la
« modestie, toujours d'ailleurs si nécessaire ne serait
« point ici) j'ose donc dire que si j'eusse traité mon devis
« et mes toisés d'une manière moins attentive aux intérêts
« de la ville, et moins conforme à ma façon de penser,
« la dépense porterait effectivement à des sommes bien
« plus grandes, puisque les seuls vieux matériaux
« feraient une différence de plus de 150 mille livres.

« Le parallèle en est aisé à faire, et vous le reconnai-
« trez facilement par les toisés où j'ai moins consulté le
« travail immense, attaché à ma manière d'opérer, que
« le désir d'épargner vos fonds en réduisant toutes cho-
« ses à leur juste valeur ; peut-être qu'ailleurs on m'en
« saurait quelque gré !

« Quand donc, Messieurs du Conseil politique se
« récrient sur des dépenses excessives, ils sont priés

« d'ouvrir les yeux sur l'étendue, l'utilité, et peut-être la
« beauté de tout ce qui a été fait ; et, s'ils veulent ensuite
« comparer cet ouvrage, qui ne ternit point certainement
« ce qui reste à la ville de si célèbre et de si recomman-
« dable, avec (par exemple) ce qui a été fait récemment
« à Carcassone où une simple conduite sans décoration
« à coûté près de cent mille écus, ils conviendront je
« pense, qu'il s'en faut bien que nos ouvrages montent
« à une dépense excessive. A Dieu ne plaise néanmoins
« que ce que je dis ici, porte en rien sur ce qui a été fait
« à Carcassonne. On y a fait tout ce qu'on a jugé de
« mieux et je n'ai garde d'y trouver à redire, je n'en
« suis que pour la comparaison de la dépense.

« Il en coûte à la vérité pour le dédommagement des
« particuliers à qui l'on a été obligé de prendre quelques
« portions de terrains ; mais ce ne doit pas être une
« nouveauté. On s'y attendait bien à l'avance, et le plan
« l'indiquait assez. Mais c'est un article qui ne m'a
« jamais regardé et qui n'était point de ma compé-
« tence.

« Il en coûte encore, dira-t-on, pour faire vivre les
« taffetassiers de la ville que la cherté et la disette des
« soies ont réduit la plupart à une triste inaction, et que
« le bien du commerce veut néanmoins que l'on conserve.
« Rien n'est plus digne, Messieurs, de votre piété et de
« votre zèle ; mais la voie qu'on a prise pour soulager
« leur misère en les faisant travailler aux ouvrages
« de la Fontaine, sans égard au produit de leur travail
« et, dans la vue seule de trouver le moyen de les faire
« subsister, doit-elle naturellement entrer dans la
« dépense des ouvrages ? La moindre réflexion fait
« connaître que la toise cube de la terre qu'ils transpor-
« tent ne coûterait que 4 livres 10, si l'entrepreneur s'en
« mêlait, tandis que pour faire vivre les taffetassiers, elle
« revient à plus du triple.

« Or, si l'on veut faire entrer cette charité dans la
« dépense des ouvrages, le calcul n'est pas juste non plus
« que celui qu'on voudrait tirer de la construction
« des écorchoirs qui n'y ont aucun rapport. Il faut

« donc distinguer les œuvres de surrogation d'avec
« ceux qui concernent uniquement notre objet.

« Enfin Monsieur Le Nain lui-même s'est porté de son
« propre mouvement à ce qui pouvait contribuer à don-
« ner encore quelque embellissement à ces travaux.

« L'objet lui en paraissait digne comme il l'a fait con-
« naître en tant d'occasions, et surtout à l'égard des
« marbres de La Mosson. Ce marché que j'ai fait n'a cer-
« tainement pas été ruineux.

« Monsieur le Maréchal de Richelieu a eu encore la
« bonté d'y réchérir à son dernier passage : et vous-
« mêmes, Messieurs, vous y avez été si disposés qu'il
« n'a pas fallu solliciter ni pour le pavillon du corps de
« garde, ni pour la construction d'un nouveau cours,
« ni pour l'entretien de l'ancien, ni pour le déblais de
« vos fossés, et qu'on fait néanmoins entrer dans la
« dépense de la Fontaine quoiqu'il n'en soit rien porté
« dans le projet et que le tout n'ait été fait qu'à votre
« propre sollicitation.

« 5^e Où sont les nouveaux projets qui paraissent tous
« les jours ? Pour cet article, je me flatte, Messieurs,
« que vous voudrez bien convenir avec moi, qu'il n'a pas
« été trop pesé dans l'assemblée extraordinaire du Con-
« seil politique. Cette expression est bien peu mesurée,
« et prouve bien que ceux qui tiennent un pareil langage,
« ne sont au fait de rien. Car enfin il faut les produire
« ces nouveaux projets et ne pas sonner le tocsin sur des
« choses qui n'ont d'autres fondements que l'imagination
« de ceux qui veulent bien se former des chimères pour
« avoir le plaisir de les combattre. Pour moi, je n'en
« connais d'autre que celui du petit bassin des laines
« surges, dont j'ai envoyé le dessin et qu'il faut bien
« mettre quelque part, étant un accessoire indispensable
« à l'objet qu'on s'est toujours proposé du bien du com-
« merce. Ainsi il doit toujours être fait là ou ailleurs.

« Peut-être veut-on parler du projet de la montagne !
« Il est vrai qu'il fait partie du projet primitif et qu'il est
« même convenable en tout point. Mais comme il a été
« suspendu, et non ordonné, il n'en a jamais été question,

« et je ne me suis même prêté à décorer un peu la
« seconde enceinte du bassin de la source, que sur le
« désir que vous avez témoigné de voir l'emplacement
« de l'inscription distingué du commun des ouvrages.

« Vous ne vous en êtes pas tenu là, Messieurs, et pour
« ne pas laisser cette partie imparfaite, comme je le
« voulais, pour me conformer à l'énoncé du devis, vous
« avez demandé avec instance qu'on travaillât à la
« partie de la droite qui, dans le projet primitif, dût
« symétriser avec l'autre.

« Mais vous savez aussi, que jusqu'à présent, je n'ai
« pas voulu prendre la chose sur moi, et que j'ai
« toujours insisté à être autorisé dans cette augmentation
« de la dépense, en quoi j'ai quelque lieu d'applaudir à
« ma prévoyance, car à quelles clameurs ne serais-je
« pas exposé aujourd'hui, si j'eusse eu de la condescen-
« dance pour un travail lequel, quoique nécessaire pour
« la perfection de cette partie, donnerait au moins un
« prétexte un peu plausible de rejeter sur ma facilité
« ou sur l'envie d'embellir ce qui n'est qu'une suite de
« goût que cette partie exige. Je n'ai donc garde de vou-
« loir jeter la ville dans de nouvelles dettes et encore
« moins de l'y engager pour ma propre satisfaction.

« 6^e — Je n'ignore point, Messieurs, les indemnités
« qui ont été données et avec juste raison. Le particu-
« lier ne doit jamais souffrir de tout ce qui se fait pour
« le bien public.

« La justice et la charité y sont également intéressées.
« Mais sont-ce bien les indemnités faites à l'occasion de
« la Fontaine qui ont formé toutes les dettes de la ville
« et qui occasionnent encore l'emprunt de 40.000 livres
« qu'elle fait aujourd'hui ? Le nouveau cours, le déblai
« des fossés, les écorchoirs, qui font un très gros objet,
« et le travail qu'on a fait par mes soins, pour délivrer
« les principales parties de la ville des cloaques qui
« l'infestaient, et du refoulement des eaux n'y entrent-ils
« pour rien ?

« Un peu plus de mémoire et d'attention de la part de
« Messieurs du Conseil politique les aurait mis un peu

« moins de mauvaise humeur et nous aurait épargné,
« Messieurs, des plaintes et des reproches qui n'ont pu
« être fondés que sur des connaissances très imparfaites,
« ou sur une envie de gronder bien marquée.

« 7^e — Vous m'obligez infiniment, Messieurs, de me
« faire part de ce qui s'est passé. Je suis même bien
« charmé d'apprendre par vous même que le mal n'est
« pas grand, et que l'on grossit ordinairement les
« objets dont on se plaint. Vous ajoutez qu'il n'est pas
« facile de contenter le public ; cela n'est que trop vrai,
« et j'en aï fait, comme vous le savez, la plus forte
« expérience, mais j'en reviens toujours à la fable du
« Meunier, et persuadé comme je suis que des chefs tels
« que vous pensent tout différemment d'un public souvent
« peu éclairé, et presque toujours extrême, je me
« prêterai toujours avec empressement à tous les arran-
« gements que vous jugerez convenables, et s'il ne faut
« pour calmer les esprits inquiets que répondre encore
« aux articles suivants de votre lettre, je vais tâcher d'y
« satisfaire.

Suivent treize articles détaillés, sans grand intérêt, où
il est question des résolutions prises, de promesses sous
conditions, où l'on sent très bien le desir de Mareschal
de prendre des garanties, de se couvrir et ne rien vouloir
faire sans approbations spéciales, le tout émaillé de
phrases dans le goût de celle-ci : « Il est cependant bien
« difficile de vouloir jouir du beau et de l'utile sans y
« mettre le prix », et la lettre se termine ainsi :

« Dès que j'aurai arrangé le projet de ces ouvrages et
« que j'aurai terminé quelques affaires indispensables
« qui concernent le service du roi, je me rendrai à
« Nimes pour établir ce qui reste à faire et sûrement l'on
« n'attendra pas après moi : le sieur Ricard a déjà de
« quoi se bien occuper, ainsi il me reste à vous supplier,
« Messieurs, de vouloir bien de votre côté concourir à ce
« que les matériaux et les ouvriers soient prêts, afin qu'il
« ne m'arrive pas comme les autres années de passer un
« temps considérable à Nimes sans pouvoir donner aux
« ouvrages le mouvement que je voudrais.

« Votre satisfaction s'y trouverait ainsi que mon repos.
« Pardonnez-moi, s'il vous plaît, la longueur de cette
« lettre, mais la matière foisonnait, et l'on ne peut guère
« se dispenser d'être un peu diffus quand on est obligé
« de faire son apologie....

« J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement,
« Messieurs, votre très humble et très obéissant servi-
« teur.

« MARESCHAL ».

Ce plaidoyer termine les relations cordiales entre les représentants de la communauté et Mareschal. On ne retrouvera plus au long des jours, aucune trace des promesses faites au sujet du pavillon. Le Directeur est mis en demeure de préciser, de cesser à l'avenir les nouvelles propositions en se limitant aux ouvrages seulement nécessaires.

Malgré tout, les consuls désirent conserver des formes courtoises, mais ils s'en tiennent avec les marques d'égards les plus apparents, aux précisions nécessaires et utiles.

29 Mars 1751.

« Le Maire et les Consuls à Mareschal.

« Il certain, Monsieur, et nous vous prions d'en être
« persuadé, que nous pensons comme nous le devons sur
« les ouvrages de la Fontaine. La manière dont vous
« les avez conduits, le goût qui s'y fait remarquer font
« l'admiration de tous ceux qui veulent juger sans
« préventions.

« Nous connaissons les soins et la peine que le détail
« de ces travaux vous a donné, l'attention que vous
« avez eue dans toutes les opérations du toisé pour
« concilier les intérêts de la ville, avec ceux des entre-
« preneurs suivant les règles de la justice la plus exacte.

« Aussi sommes-nous pénétrés pour vous de toute la
« reconnaissance qui vous est due. Ce témoignage de

« notre part n'est, ni suspect, ni flatteur, et vous n'en
« sauriez trouver ailleurs de plus sincère.

« Pour ce qui concerne le mur de soutènement de la
« seconde terrasse pour prévenir l'éboulement des terres,
« la continuation du mur de l'inscription, les fontaines
« pour les casernes, les lavoirs pour les laines surges,
« les déblais de la source..... si tous ces articles n'ont
« pas été autorisés nommément, ils sont censés l'être
« du moins en partie ; puisqu'en exposant à M. Le Nain
« la nécessité d'occuper les pauvres ouvriers dans la
« délibération prise le 5 Décembre dernier, nous
« avons avancé que les terres seraient transportées sur
« le penchant de la montagne pour masquer le coup
« d'œil désagréable que présente un rocher sec et aride,
« et qu'on pouvait faire la maçonnerie de la terrasse
« inférieure.

« Cette délibération a été autorisée par ordonnance
« du 10 du même mois (Déc. 1750) d'ailleurs nous avons
« toujours cru que cette partie était comprise dans le
« plan général et par l'arrêt du conseil qui en a permis
« l'exécution. »

Mareschal avait passé une année 1748-1749 à Rome. A son retour il part pour Paris d'où il revient en 1751 ; quelques jours après les consuls lui adressent la lettre suivante. Comme il ne répondait pas toujours aux communications qui lui étaient adressées, on charge Dardalhion de lui apporter cette lettre et de lui développer les desiderata de la communauté.

15 Décembre 1751.

Les Consuls à Mareschal. (1)

« Nous avons appris avec un véritable plaisir votre
« arrivée à Montpellier en bonne santé malgré les fati-
« gues d'une course qui a été longue et pénible. Nous

(1) Lettre qui lui fut apportée par C. Dardalhion (fils d'Esprit, qui est mort en 1750). Cette lettre est accompagnée d'un Etat mémoire au sujet des travaux.

« ne doutons point que vous n'en ayiez été beaucoup
« fatigué. Aussi était-il juste de vous laisser reposer,
« et nous n'aurions pas pensé d'avoir l'honneur de vous
« faire aucune demande pour la Fontaine si le voyage
« que M. Dardalhion va faire à Montpellier pour vous
« communiquer les copies des dessins des claire voyes
« ne nous en fournissait l'occasion (1).

« Permettez-nous donc, Monsieur, d'avoir l'honneur
« de vous rappeler la promesse que vous nous fites
« la veille de votre départ, de nous envoyer le plan de la
« continuation du mur de l'inscription et dessin de la
« première terrasse, de même que le plan des murs de
« clôture à faire du côté de Madame l'Abesse en suivant
« le projet dont nous convinmes ensemble.

« Le premier de ces plans est d'autant plus nécessaire
« que nous ne pouvons vous dissimuler la crainte que
« nous avons de voir tomber toutes les terres mises en
« dépôt sur le penchant de la montagne si on diffère de
« construire les murs de soutènement, les pluies qui
« sont tombées au commencement de ce mois ont occa-
« sionné des gercures et crevasses considérables.

« M. Dardalhion est chargé de vous en faire le rapport
« et vous jugerez par ce qu'il aura l'honneur de vous
« dire, qu'il est essentiel pour nous mettre à l'abri de tout
« reproche de prévenir les accidents qui arriveraient
« infailliblement pendant cet hiver.

« Nous sentons en même temps, Monsieur, combien
« vous êtes occupé d'ailleurs par les ouvrages qui sont
« une dépendance de la Direction générale des fortifica-
« tions. Votre dessinateur ne peut fournir à tout et c'est
« dans la vue de le soulager et de ne pas le détourner
« de ses occupations que nous avons engagé le sieur
« Dardalhion de rester auprès de vous, si vous l'agréez,
« pour vous donner tous les secours nécessaires.

(1) Ces claires voyes ont été données à l'adjudication le 5 septem-
bre 1751. Leclair signe un reçu des dessins et devis le 3 novem-
bre, on les communique au Directeur en décembre.

« La ville se charge des frais de son séjour, vous pour-
« rez le retenir pendant tout le temps qu'il vous sera
« utile.

« Nous vous supplions aussi, Monsieur, de vouloir
« parler à Monsieur l'Intendant de la continuation de
« l'alignement du chemin de Sauve jusqu'au Cadereau.

Suit l'état des ouvrages de la Fontaine dont
M. Mareschal a promis de délivrer les plans et que
M. Dardalhion qui va à Montpellier pourra copier.

« 1° Continuation du mur de l'inscription et de la
« première terrasse pour soutenir les terres.

2° Dessin des balustrades du pont antique de la
« deuxième enceinte des bains et du pourtour du bassin
« de la source.

« 3° Plan des murs de clôture du terrain de Madame
« l'Abesse le long du chemin de Sauve et de la rue qui
« qui va vers la colline (ancienne Plateforme) et en même
« temps plan de la plantation des arbres qui doit être
« faite dans ce terrain depuis la dernière terrasse jus-
« qu'au mur de soutènement qui la sépare de la rue.

« 4° Le dessin des armes de M. de St-Priest et déter-
« miner la place où doivent être placés les anciens
« vases de pierre de Lens.

« 5° Décider en quel endroit on doit enchasser les
« deux inscriptions trouvées dans les deux circulaires,
« et placer aussi entre deux la table de marbre qui doit
« faire mention de cette découverte (stylobate du creux).
« etc. etc. »

Dardalhion part pour Montpellier où il remet ces dési-
dérata à Mareschal ; il reste assez longtemps auprès du
directeur, puisque ce voyage et les frais de séjour qui lui
sont remboursés, s'élèvent à 566 livres (art. 147 du
27 janvier 1751-

Et le 5 janvier 1752 un mémoire est adressé par la
ville à l'intendant.

« Depuis six ans que les ouvrages de la Fontaine sont
« commencés, tout le revenu des subventions, et ceux
« qui étaient entre les mains du Trésorier de la Bourse,
« accumulés pendant les années précédentes, ont été

« employés au paiement des indemnités dues aux proprié-
« taires des fonds qui ont été pris pour l'emplacement
« de ces mêmes ouvrages et des entrepreneurs.

« Outre ces revenus, il a été emprunté jusqu'à aujour-
« par six différentes ordonnances, la somme de deux cent
« quarante mille livres pour, avec les fonds courants
« continuer et achever la perfection des ouvrages.

« Le revenu des subventions se porte annuel-
« lement à 42,000 livres sur lesquelles il faut déduire
« les intérêts des sommes déjà empruntées, les gages
« des officiers municipaux, les appointements de
« M. Mareschal, ceux de M. Dardalhion et de Cerens
« jardinier (1200 livres), ceux de Sieur Larchevêque
« sculpteur.

« Ce qui restera, ces sommes déduites, est fort modi-
« que, en sorte que pour achever les ouvrages de la
« Fontaine, il faudra emprunter encore plus de deux
« cent mille livres.

« Ces considérations ont fait impression sur le
« Conseil de ville qui voit avec peine ces emprunts et
« qui craint que la communauté n'augmente ses dettes à
« un point qu'elle ne pourra jamais s'en libérer sans en
« venir à surcharger les bien fonds...

Quelques-unes des façades des maisons en bordure des
cours sont commencées en 1753.

Les travaux s'achèvent péniblement et les mémoires
définitifs arrivent dans le silence des années 1753 et
1754, on ne rencontre pas de nouveaux incidents. Le
26 janvier 1754 le Maire et les Consuls écrivent à Mares-
chal :

« Nous avons reçu le relevé du toisé général de la
« Fontaine fait pour le S. Ricard, il est aisé, à la vérité,
« de juger par l'abrégé de ce travail, de l'immensité du
« total de la peine qu'il vous a donné.

« Tous les paiements qui ont été faits à cet entrepre-
« neur jusqu'à ce jour se portent à la somme de 370,616
« livres, les prix des ouvrages à 440,530 livres. Encore
« qu'il reste dû la somme de 69,914 livres.

Les Consuls écrivent au Ministre qui leur enjoint d'avoir à payer les intéressés.

Monseigneur,

« Les entrepreneurs des ouvrages de la Fontaine
« viennent de nous remettre les règlements qu'ils ont eu
« l'honneur de vous présenter pour demander le paiement
« de ce que la communauté leur reste à devoir sur
« lesquelles il a été rendu une ordonnance de soit com-
« muniqué pour en faire délibérer.

« La conjonction présente de la récolte et de la foire de
« Beaucaire rend l'assemblée du conseil politique très
« difficile à cause de l'absence d'un nombre de conseil-
« lers.

« Dès que la chose sera possible, nous ferons ce qui
« dépendra de nous pour leur procurer la satisfaction
« qui leur est due, mais nous ne pouvons vous cacher,
« Monseigneur, la crainte que nous avons que cette
« assemblée ne persiste dans son refus comme par
« le passé à cause du défaut de réception des ouvrages
« et de l'incertitude des termes où ils sont reçus et finis
« si une fois les entrepreneurs payés à peu de choses
« près, n'ont plus d'intérêt de presser M. Mareschal.

« M. le Vicomte de St-Priest (1) nous a fait l'honneur
« de nous écrire à ce sujet et de nous marquer que nous
« vous proposons de terminer avec M. le Contrôleur
« Général les ouvrages qui restent à faire à la Fontaine.
« Nous avons adressé à cette occasion, un mémoire
« que nous vous avons faites sur le local.

« Nous vous supplions de vouloir bien y avoir égard,
« principalement de nous procurer la remise du plan
« d'alignement du faubourg de la Fontaine et des
« façades des maisons qui doivent border les quais et
« le cours, et de faire cesser les appointements de
« M. Mareschal et du Sieur Dardalhion dont la ville

(1) Vicomte de St-Priest avait remplacé M. Le Nain en 1751.

« ne croit jamais d'être délivrée si vous n'avez pas la
« bonté de prendre à cet effet les mesures les plus
« efficaces.

Cette demande de M. l'Intendant de St-Priest relative aux travaux qui restent à faire donne lieu à la rédaction d'un devis nouveau, nous dirions aujourd'hui un devis de travaux supplémentaires. Mareschal l'établit avec quelques difficultés, puis il le discute dans un mémoire critique ; ces deux pièces sont datées du 16 mars 1755.

Nous les analysons seulement pour en tirer le total, mais ce total n'est pas du goût du Conseil politique qui y pratique des coupes sombres, et c'est ainsi que le chiffre récapitulatif de la dépense générale supplémentaire s'élevant à 169.579.13 livres proposée par Mareschal, devient, en le réduisant aux seuls ouvrages indispensables 83.053,128 livres.

Le Conseil estime que cette somme doit encore être réduite et il décide enfin que les ouvrages qu'il sera décidé de faire doivent être adjudés en bloc (à forfait) et être fait sous l'inspection journalière du préposé de la communauté qui sera payé de ses vacations après réception définitive.

C'est déjà une proposition de suppression des fonctions de Mareschal.

Grenoble, 15 octobre 1755.

Lettre de St-Priest au Maire et aux Consuls.

« M. le Contrôleur Général, Messieurs, vient de
« m'adresser le plan de la nouvelle ville de Nimes. Il me
« charge de vous le remettre et j'exécute ses ordres en
« vous priant de m'en accuser réception, de même que
« l'état estimatif des ouvrages qui restent à faire pour
« perfectionner la Fontaine, avec un mémoire d'observa-
« tions relatifs à chacun des articles de l'état que je
« joins pareillement à la présente.

« Je vous prie d'examiner attentivement ces deux
« pièces afin que, conformément aux instructions du
« Ministre, je puisse, à mon passage à Nimes, me porter
« avec vous sur le local et y déterminer les ouvrages
« auxquels il faudra se livrer comme indispensables
« et régler les sommes qu'il sera nécessaire d'emprunter,
« tant pour cet objet, que pour le payement de ce qui
« est dû aux entrepreneurs auxquels je ferai donner
« un à compte en attendant la réception définitive des
« ouvrages faits à laquelle l'intention de M. le Contrôleur
« Général est qu'on travaille dans le courant du mois
« prochain ; ce ne sera même qu'après cette réception
« qu'il rendra compte au Roy des demandes qui ont été
« formées tant par la ville que par d'autres person-
« nes.

« Je suis très parfaitement, etc...

« St-Priest. »

Propositions nouvelles et additionnelles présentées par Mareschal.

Le 16 Mars 1755.

Analyse de l'état Estimatif de ce qu'il pourra coûter pour achever de donner aux ouvrages de la Fontaine de Nimes toute la perfection dont ils peuvent être susceptibles (présenté par Mareschal).

Cet article peut être différé :

1° Terminer par une façade décorée l'extrémité du grand canal joignant le mur et masquer cette partie des anciens murs de l'enceinte qui fait un mauvais effet.

Total de cet article... .. 5.130,13.9

Peut être également différé cependant

Report.....

si la communauté le désire ne sera jamais qu'un objet assez médiocre.

2° Augmenter les eaux du grand lavoir et faire à cet effet un aqueduc pour conduire les eaux depuis la manœuvre de leur prise jusqu'au milieu de ce lavoir.

Total de cet article..... 6.562,10.8

(Indispensable)

3° Rétablir en pierre de Roquemaiïère la partie du dessus des lavoirs qui était en pierre de taille de Baruthel et qui a été calcinée par la gelée.

Exhausser en même temps de 6 à 7 pouces les banquettes qui servent de marchepied, et donner une plus grande issue aux saletés du linge par des écouloirs.

Total de cet article..... 6.128,13.4

(Indispensable)

4° Faire un escalier pour descendre du petit pont sur le lavoir C, — rétablir le parapet qui bordait ce lavoir et qui a été détruit par la chute du mur de la ville, et faire aussi un autre escalier D. pour monter à la fausse braie.

Total de cet article..... 1.068,12.2

(Cet article n'est point pressant)

5° Pour couronner d'une tablette de pierre de taille de Beaucaire de 8 à 9 pouces de hauteur le mur de la fausse braie E. F. depuis le petit lavoir jusqu'à la porte de la Madeleine.

Total de cet article..... 955.17.6

Report..... 14.713,52.20

<i>A reporter.....</i>	14.713,52.20
(On ne peut s'en dispenser)	
6° Pour paver la rampe de l'abreuvoir et le traverser de trois pieds en trois pieds par des solivaux en bois de chêne.	
Total de cet article.....	307,11.6
(Cette partie ne peut demeurer imparfaite)	
7° Pour achever tout ce qui reste à faire aux murs de clôture qui enveloppent les ouvrages depuis l'angle de l'Enclos des Récollets, près du fossé et de son opposé, jusqu'à l'extrémité supérieure des ouvrages.	
Total de cet article.....	8.471.3.6
(Indispensable)	
8° Pour achever ce qui manque aux balustrades qui terminent la partie antique des ouvrages.	
Total de cet article.....	2.770,0.0
(On pourrait commencer d'acheter le terrain, l'exécution viendrait dans un temps plus favorable)	
9° Pour achever la terrasse qui termine les ouvrages à l'extrémité du grand canal et faire en simple maçonnerie son mur de soutènement tant du côté de la plaine que du côté du chemin.	
Total de cet article.....	12.628,5.7
10° Achever le mur de soutènement et les escaliers de la première terrasse à laquelle sont placées les inscriptions ; et	
<i>Report.....</i>	38.895,72.19

<i>A reporter</i>	38.895,72.19
pour finir en même temps les escaliers collatéraux des deux ovales de l'extré- mité, le tout jusqu'au mur qui doit sou- tenir la seconde terrasse.	
Total de cet article	28.631,12.0
11° Pour former la seconde terrasse le mur de soutènement est indispensable, (mais quant à présent la dépense de cet article peut être réduite à 25,017,13).	
Total de cet article	31.007,13.1
Faire en tous temps :	
12° Pour faire les deux murs de soutè- nement de la dernière terrasse avec les escaliers nécessaires pour y arriver.	
Total de cet article	55.258,11. 1
Indispensable :	
13° Pour tailler dans le roc trois fossés à différentes hauteurs de la mon- tagne, pour empêcher que les eaux de pluie ne coulent sur les murs de soutè- nement des terrasses et ne le détruisent, et pour jeter en même temps ces eaux dans le champ de Comert d'où elles s'écoulent par un aqueduc dans la partie circulaire du grand canal.	
Total de cet article	10.658,6. 8
Total récapitulation de la dépense générale	169 579,1. 3
Total récapitulation des ouvrages in- dispensables dans l'état actuel	83.053,12.8

Fait à Montpellier le 16 Mars 1755.

Signé : MARESCHAL.

Cet état estimatif est accompagné d'un commentaire explicatif rédigé par Mareschal et discuté par le Conseil politique. On lui tient tête, et l'on se permet d'avoir des appréciations différentes sur plusieurs articles.

Mareschal a construit les lavoirs en pierre de taille de Baruthel, pierre très gélive, et donc les blocs se fendent et se brisent à la première gelée. On désire voir changer l'emplacement des lavoirs.

« La mauvaise exposition dans laquelle les lavoirs ont
« été placés, fait connaître qu'il y a dans ce change-
« ment plus de nécessité que de complaisance. Le froid
« excessif qui se fait sentir a occasionné des accidents
« qu'il est de l'humanité de prévenir. »

Le commentaire adressé à M. de St-Priest, se termine ainsi :

« Enfin on observe encore qu'à tous ces articles il
« doit en être ajouté un qui a sans doute échappé à
« M. Mareschal, il consiste dans l'enduit en cendrée des
« bassins et canaux à hauteur ordinaire des eaux pour
« prévenir toute filtration et en conserver le plus possible
« tout le volume.

« Enfin les ouvrages qu'il sera décidé de faire, doivent
« être adjugés en bloc et être faits sous l'inspection
« journalière du préposé de la communauté qui sera
« payé de ses vacations après la réception définitive.

« Fait et arrêté dans l'assemblée de la commission
« nommée pour tout ce qui concerne les ouvrages de
« la Fontaine, à Nîmes le 4 Novembre 1755. »

Cette délibération fixe un point intéressant, à savoir, que les travaux n'étaient pas entièrement terminés au 4 Novembre 1755, puisqu'on discute à cette époque la demande d'autorisation d'un nouveau crédit de 83053 livres.

Les travaux n'étaient pas encore reçus ; leur réception officieuse faite par Mareschal est signée également par Dardalhion Gabriel ; elle est datée du 11 nov. 1755.

« Réception des ouvrages du sieur Ricard.

« Nous, Directeur général des fortifications, Ponts et
« canaux du Languedoc et des « ouvrages de la Fon-

« taine, certifions avoir vu et examiné en présence du
« sieur Dardalhion Inspecteur des dits ouvrages,
« (Messieurs les Consuls invitez) tout ce qui a été cons-
« truit à l'occasion de la dite Fontaine par le Sieur
« Ricard, entrepreneur, depuis la naissance du travail
« par lui commencé en 1745 jusqu'au 20 Février 1755,
« dont le détail est compris dans le relevé du toisé défi-
« nitif du dit 20 Février et avons reconnu :

« Que tout avait été bien et duement exécuté confor-
« mément au premier marché passé au dit entrepreneur
« le 26 Octobre 1744 et au second marché d'additions du
« 27 Février 1749 observant néanmoins que, si dans le
« cours de l'année à commencer du jour de la présente
« réception, il se trouve quelque chose à regréer ou à
« remplacer ou à perfectionner dans les ouvrages exéc-
« tés, il sera tenu de le faire à ses frais conformément
« à la clause portée par son bail (page 13 du devis impr-
« mé) et en outre de garantir tous les ouvrages pendant
« la dite année, de faire place nette partout, de dresser
« et régler les parties remblayées de ses ouvrages de
« manière que les pentes y soient bien observées et que
« les eaux ne séjournent nulle part, surtout du côté des
« murs et revêtements en foi de quoi, etc. . .

11 Novembre 1755.

Signé : MARESCHAL ET DARDALHION.

Ce procès-verbal de réception dressé hâtivement ne termina rien. Les Consuls invités n'avaient pas cru devoir assister à la réunion ! La rupture entre la communauté et le Directeur paraissait imminente.

D'un côté, observations, réclamations, récriminations, reproches, visant des résultats insuffisants lorsqu'on les comparait aux sacrifices d'argent consentis.

De l'autre côté, réponses dédaigneuses, ou bien silence hautain, refus de fournir les ordres et plans indispensables, rappel amer de promesses qui n'ont pas été tenues.

Lorsque la ville réclame l'entière perfection de ses

ouvrages les plans, et aussi le détail du toisé (le détail du mémoire vérifié par le Directeur) Mareschal répond : « que ces réclamations ne sont faites (et surtout celle relative au toisé) que pour le dégoûter, grossir inutilement son travail qui se manifeste assez clairement, etc. »

Pourtant si la ville y consent, on pourra tout arranger et lui donner satisfaction, mais à de certaines conditions

« Cet engagement auquel M. Mareschal souscrit et qu'il remplira avec exactitude exige que la communauté de Nîmes s'oblige de son côté et, dès à présent, par une délibération à indemniser M. Mareschal, tant pour le passé que pour les frais inséparables du travail qui lui reste à faire, s'en référant sur cela à la décision de M. l'Intendant »

Donnant donnant :

On traitera de puissance à puissance, on échangera des bons procédés ; heureux temps, hélas disparus pour toujours où un architecte pouvait ainsi discuter avec son client.

Naturellement la communauté n'accepte pas ces propositions. Elle a payé fort cher, elle a droit à être servie et elle insiste auprès de M. de St-Priest Intendant du Languedoc qui paraît être assez embarrassé sur la question d'approuver les légitimes doléances de la ville, ou de justifier la conduite de son ami Mareschal.

Il fait écrire à Mareschal par le lieutenant de Maire pour lui rappeler qu'il existe à Nîmes des travaux à terminer et qu'il serait urgent de s'en occuper.

Et Mareschal répond le 13 Avril 1757.

« Non certainement je n'ai point oublié les objets de la Fontaine de Nîmes et je les ai toujours très présents, mais je me rappelle aussi, Monsieur, que vos Messieurs ont sollicité la suppression des faibles honoraires qui m'étaient attribués pour le travail immense que j'ai fait pour ce même objet pendant nombre d'années.

« Vous ne trouverez pas naturel, Monsieur, que si mal récompensé de tous les soins que je me suis donné, de tous les voyages et séjours que j'y fait, ainsi que des

« dépenses considérables qui en ont résulté en dessina-
« teurs et en écritures, je m'exposasses encore à des
« frais semblables pour le seul plaisir d'obliger une
« ville qui n'a pas paru fort sensible, ni à tout l'attache-
« ment que je lui ai marqué, ni à des fatigues considéra-
« bles, ni à des services en différents genres que je crois
« très réels, ou du moins qui paraissent tels, à tous ceux
« qui, comme vous, Monsieur, savent penser avec quel-
« que dignité.

« On m'a obligé par des procédés semblables à m'en
« tenir à ce que j'ai fait et à ne pas chercher de nouvelles
« dépenses et de nouveaux travaux pour la seule et
« simple satisfaction de les faire.

« Cela ne diminue d'ailleurs en rien mon attachement
« pour la ville, ni le désir que j'aurais de lui être de
« quelque utilité si l'occasion s'en présentait.

« Mais faire la guerre à ses-dépens, serait quelque
« chose d'un peu trop fort.

« On ne peut au surplus rien ajouter, Monsieur, à tous
« les sentiments particuliers dont je suis rempli pour
« vous personnellement, non plus qu'à l'attachement et à
« la considération infinie avec lesquels je ne cesserai
« jamais d'être, Monsieur, etc. ».....

Mareschal ne revint plus à Nîmes, il ne donna plus d'ordres, il ne fournit plus de plans : plus d'argent, plus de Suisse !

Tous les toisés étant terminés, on put arrêter un total général. Ce total qui renferme 262 articles et une récapitulation, est daté du 6 Octobre 1756, il s'élève à la somme de 937.217 livres.

Vers la fin de 1757, la ville avait adressé un appel navré à M. de St-Priest en le priant d'insister auprès du Contrôleur Général et, au besoin, auprès du roi, pour obtenir de la mauvaise volonté ou de l'inertie du Directeur, les ordres et les dessins nécessaires à la terminaison des ouvrages.

Ce mémoire en dit long sur la désinvolture avec laquelle Mareschal conduisait les travaux depuis dix ans, il nous a paru intéressant de le citer en entier.

« La ville de Nismes, épuisée par les dépenses considé-
« rables des ouvrages qu'elle a fait faire à sa Fontaine,
« n'étant pas en état de poursuivre l'entière exécution du
« plan général, a été forcée de suspendre les travaux et
« de les réduire à ce qu'il y a de plus essentiel pour
« l'usage et la comodité de ses habitants.

« M. le Vicomte de St Priest, Intendant de la Pro-
« vince, touché des représentations que les Maire et
« Consuls eurent l'honneur de lui faire en 1755, voulut
« bien faire arrêter en leur présence et celle de M.
« Mareschal, Ingénieur, le mémoire des ouvrages
« qu'il convenait d'exécuter dans le moment présent pour
« la conservation de ceux qui ont déjà été faits ou des
« autres regardés comme indispensables (1).

« M. Mareschal en a dressé l'estat estimatif sur lequel
« il a été rendu un arrêté du conseil le 30 Décembre
« 1755, qui a approuvé et autorisé le mémoire dressé en
« présence de M. l'Intendant pour l'exécution des ouvra-
« ges mentionnés, ensemble le dit état estimatif.

« S. M. ordonne, en conséquence, qu'il sera procédé
« incessamment à l'adjudication au rabais et à forfait des
« dits ouvrages.

« L'arrêt dont on vient de rappeler les dispositions,
« renferme deux objets également pressants et utiles :

« L'un de prevenir toutes dégradations des ouvrages
« qui sont commencés et qui sont actuellement impar-
« faits, tels que la grande terrasse qui est au pied du
« rocher et qui domine la source de la Fontaine ; l'autre
« de rectifier, réparer et perfectionner ceux qui sont
« destinés à l'usage et aux besoins des habitants, tels
« que les lavoirs, l'abreuvoir et autres parties qui leur
« sont accessoires.

« Les administrateurs de la ville se flattaient que
« l'exécution d'un arrêt émané de la justice et de la
« bonté de S. M. obtenu par la protection de M. l'Inten-

(1) Voir état dressé par Mareschal 16 mars 1755 et réponse du
4 Novembre 1755,

« dant, ne souffrirait d'autre retardement que celui
« qu'exigeait le temps nécessaire pour la dresse du plan
« et du devis général des ouvrages déjà appréciés en
« détail dans les articles de l'état descriptif sur les plans
« particuliers qui en avaient été levés.

« Ils firent prier peu de temps après M. Mareschal de
« vouloir bien remettre le plan et le devis le plus tôt qu'il
« lui serait possible.

« Ils eurent l'honneur de lui écrire à ce sujet dans le
« courant du mois d'avril 1757.

« Il a été sollicité encore en dernier lieu au mois
« d'Août par M. Alizon, lieutenant de Maire et Cler
« premier consul, députés vers M. l'Intendant pour
« assister à l'adjudication des subventions de la ville.

« Ces différentes démarches de la part des adminis-
« trateurs ont été inutiles. On ajoutera même qu'ils ne
« peuvent pas se flatter d'obtenir un plan et un devis
« qu'ils sont fondés de demander et qu'aux termes de
« l'arrêt du conseil auraient dû être remis incessamment
« à M. l'Intendant afin que ce magistrat pût adjuger les
« ouvrages dont l'exécution a été ordonnée.

« Les ouvrages à faire à la Fontaine sous la direction
« de M. Mareschal, en conséquence des premiers arrêts
« du conseil qu'on a cités, étaient déjà commencés
« lorsqu'il fut trouvé à propos de pourvoir par un règle-
« ment général à la décoration des quais et des nouveaux
« cours.

« Relativement à ce projet et de l'ordre de M. Lenain,
« Intendant, M. Mareschal dressa un plan pour l'aligne-
« ment des rues des faubourgs aboutissant à la Fontaine
« et pour l'uniformité de la façade des maisons qui seront
« construites le long des quais et qui bordent le cours.

« Ce plan a été approuvé par délibération de la com-
« munauté le 28 Juin 1747 et autorisé par arrêt du conseil
« du 26 du mois d'Août suivant pour être exécuté sous
« la direction de M. Mareschal et suivant les dessins qu'il
« en donnerait, approuvés par M. l'Intendant.

« Le même arrêt enjoint aux maires et consuls con-
« jointement avec les autres commissaires qui seraient

« nommés par la ville de tenir la main à l'exécution du
« plan.

« M. Mareschal remit un mémoire contenant les ins-
« tructions nécessaires pour remplir cet objet qui a été
« approuvé par une autre délibération du 16 Novembre
« 1747 autorisée par l'ordonnance de M. l'Intendant du
« 21 du même mois.

« Cet ingénieur ne tarda pas d'être payé de l'honoraire
« qui lui était dû à raison de ce travail extraordinaire
« comme n'ayant rien de commun avec la direction des
« ouvrages de la Fontaine.

« M. le Contrôleur général le taxa à une somme de six
« cents livres dans la lettre que ce Ministre remit à
« M. Lenain le 18 Avril 1748, et qui fut payée à Madame
« Mareschal le 5 Juillet suivant sur l'ordre de M. l'Inten-
« dant pendant le séjour de M. Mareschal à Rome.

« Le plan de l'alignement de la nouvelle ville et les
« dessins particuliers pour la symétrie des maisons, des
« quays et du cours auraient dû, dans les règles, être
« remis dans ce temps-là aux administrateurs de la
« communauté.

« Ils n'ont obtenu néanmoins la remise du premier
« qu'après *sept années de sollicitation* c'est-à-dire au
« mois d'Octobre 1755.

« Il leur reste encore à désirer le dessin pour l'éléva-
« tion et la symétrie des façades des maisons.

« Leur empressement à cet égard est fondé sur les
« demandes et les instances qui leur sont faites de la part
« des propriétaires des terrains nouveaux et des quays,
« et des façades du cours dont les bâtiments sont suspen-
« dus depuis plusieurs années.

« Les particuliers se plaignent avec raison, de l'état
« indécis où on les laisse, de la perte qu'ils font du reve-
« nu de leurs fonds. Ces difficultés rebutent ceux qui
« auraient envie de bâtir et il est à craindre qu'un plus
« long délai pour la remise de ces dessins ne les dégoûte
« entièrement.

« La médiocrité des eaux de la Fontaine pendant la
« sécheresse de l'été faisant craindre que la fourniture

« ne serait pas suffisante dans ce temps là pour le service des teinturiers et des lavoirs du linge, M. Mareschal a cru indispensable de se ménager une réserve pour obvier à cette disette.

« Il a fait élever à cet effet des dez sur les deux réservoirs construits dans le grand canal pour y placer des vannes de bois, afin de rassembler dans le bassin et les canaux pendant la nuit et même pendant le jour, une plus grande quantité d'eau pour être distribuée avec économie à l'usage des teinturiers et des lavoirs de linges.

« Les habitants de la ville auraient retiré de cette sage précaution tous les avantages qui devaient en être le fruit, si les administrateurs munis des dessins de ces vannes, avaient pu les faire exécuter et les mettre en place.

« Ils sont persuadés que M. Mareschal voudra bien ne les priver pas plus longtemps de ce dessin et qu'ayant reconnu lui-même l'utilité et la nécessité de l'ouvrage, il mettra incessamment en état les administrateurs d'en faire jouir le public.

« Tels sont les objets des représentations que les administrateurs de la ville de Nismes ont l'honneur de faire à M. l'Intendant sur l'état actuel des ouvrages de la Fontaine. Ce digne magistrat les connaît tous en détail et il est convaincu de la nécessité de les conserver et de réparer ce qu'il y a d'imparfait.

« Ils le supplient très humblement de vouloir bien accorder à la ville sa protection auprès de S. M. et de M. le Contrôleur général pour les obtenir.

« Ces trois demandes sont justes et fondées sur des arrêtés du Conseil dont l'exécution n'aurait dû souffrir aucun retardement et dans le cas où M. Mareschal, pour des raisons que l'on ne peut prévoir, ou à cause des occupations continues que lui donne la direction générale dont il est chargé dans la province, n'aurait pas le loisir de remplir les objets qui lui ont été renvoyés par les arrêts des 26 Août 1747 et 30 Décembre 1755, les administrateurs supplient M. l'Intendant

« de vouloir bien faire subroger par S. M. telle autre
« personne qu'elle jugera à propos pour dresser le plan,
« le devis et le dessin dont il s'agit.

On appellerait aujourd'hui cette conclusion un appel à la révolution pure et simple du Directeur.

La réception définitive des ouvrages ne fut faite qu'en 1760 et Mareschal n'y assista point,

C'est Antoine Fabre, maître-maçon expert, verbalement nommé par le maire et les consuls, qui vérifia les ouvrages faits par le sieur Ricard devant M. Alizon Lieutenant de Maire, Cler et Serval, Consuls.

Le 10 Février 1757, Antoine Fabre avait fait un procès-verbal de constat où il relevait 16 chefs de réclamations contre Ricard.

Ricard mit assez longtemps à s'exécuter et en 1760 n'ayant enfin terminé, sur sa réquisition, les Consuls se transportent à la Fontaine pour en faire la réception définitive conformément aux 16 chefs de réclamation de Fabre qui sont examinés en détail.

On prend l'avis de Gabriel Dardalhion fils, qui avait été nommé Inspecteur le 5 mai 1750.

Dardalhion décide en dernière analyse que Ricard ayant rempli ses engagements, il convient de lui payer les sommes restant dues par la communauté, 7000 livres environ.

Le procès-verbal de réception définitive est daté du 4 Juin 1760.

Il est signé : Deydier, Couteau, Truchaud, Serval, Féline et Laval.

Cette pièce clôture la grande entreprise dont nous allons analyser très sommairement les divers éléments de la dépense qui s'élèvera à la somme de un million vingt mille deux-cent-soixante-dix livres.

Les Comptes et les Dépenses.

La nomenclature des travaux exécutés peut être résumée en plusieurs chapitres principaux qui comprendront :

1° Les travaux de déblais et fouilles résultant des recherches et études antérieures à l'exécution du projet.

2° les travaux proprement dits de maçonnerie et de terrassements fait pour achever l'ouvrage et suivant les trois marchés passés avec Ricard, Rey et Roux.

3° Les travaux d'embellissement et de décoration, statues et vases en marbre, vases décoratifs et groupe décoratif du Nymphée, Inscriptions, Cartouches et armes.

4° Les travaux de ferronnerie des clôtures ou claires voyes.

5° Les travaux d'aménagement des jardins et plantations d'arbres des cours et avenues.

6° Les travaux divers et la main d'œuvre d'ouvrages en régie ou faits par économie.

7° Les indemnités des fonds pris pour les ouvrages.

8° Enfin les honoraires d'architectes d'inspecteurs et de surveillants.

Chap. 1. — Travaux de déblais et fouilles résultant des recherches antérieures à l'exécution du projet :

En 1738 pour nettoyage de la Fontaine.. 2.006.00

En 1739 paiement des études à l'ingénieur
de Clapiès..... 1.200.00

— paiement à de Clapiès, Rollin et
Mathieu pour lever des plans
état actuels..... 720.00

— paiement au syndic des mar-
chands pour remboursement
des sommes avancées en 1738. 1.508.00

— journées de terrassiers employés
à creuser le bassin de la Fon-
taine pendant le mois de Mai,
Juin, Juillet, Août 1739..... 3.562.13
3.904.14
2.644.00

— à plusieurs particuliers pour
divers ouvrages faits à la
Fontaine..... 1.149.18

Report..... 16.693,45

	<i>A reporter</i>	16.693.45
En 1741 Journées d'ouvriers employés à la Fontaine		4.889.17. 3
Au S/ Donnadiou conducteur des tra- vaux de la Fontaine faits pour les études de M. Mareschal en 1741-42 et 43.....		7.211.16
Au même pour le même objet..		789: 4
<hr/>		
N° 1 Total des travaux faits avant le dressé du plan.....		29.088.07.09

Chap. 2. — Travaux de maçonnerie faits tant à la Fontaine de Nimes et aux parties qui en dépendent dans l'intérieur de la ville et dans les fossés, depuis la Porte de la Bouquerie jusqu'à celle de la Madeleine.

(26 Oct. 1744) 1 ^{er} Marché-Ouvrages faits par Ricard (Fontaine).....	1.	380.840:6:7
(26 Oct. 1744) 1 ^{re} Marché-Ouvrages faits par Ricard (Montagne).....		20.632:5:6
(28 Fév. 1749) 3 ^{me} Marché-Ouvrages faits par Ricard (bassin de l'Agau)		38106:6:10
(28 Fév. 1749) 2 ^{me} Marché-Ouvrages faits par Ricard (petite Agau).....		
Total des travaux de Ricard.....		447144:2:34

(5 Avr. 1747) 2 ^{me} Marché. — Ouvrages faits par Rey et Roux :		
Ouvrages faits à la Plate- forme et à la Fontaine...		109.776:7:5
Ouvrages fait à l'Agau.....		1.094:8:7
Total des Travaux de Rey et Roux..		110.870:16: 9

N° 2. Total des travaux de maçonnerie.. 558.014:18:12

Chap. 3. — Travaux d'embellissement — Statues, Termes, Vases, Groupes décoratifs du Nymphée, Cartouches des armes, Incriptions commémoratives et portes en fer.

Aucun de ces articles n'est prévu dans le devis descriptif de 1744.

A. — Les statues du château de La Mosson.

Dans l'un de ses mémoires en 1772, Mareschal se félicite du marché qu'il a fait en 1747 sur le désir de l'Intendant Lenain, avec les héritiers de Bonnier, de Lamosson fermier général sous Louis XIV.

Il s'agit de l'achat de dix vases en marbre sculptés, de quatre statues en marbre, et de quatre termes gainés également en marbre, dont l'inventaire est signé : Mareschal.

Il a été payé pour ces objets :

A Barmy Donnadiou, charpentier pour le transport des marbres.....	2.038:28:10
Aux héritiers de La Mosson (d'après l'inventaire).....	8.500: 2:..*
A Mathieu Cérens qui les mit en place....	601:08:..*
Aux ouvriers qui les transportèrent du Jardin des Récollets, où on les avait d'abord déposés, à la Fontaine.....	270:.. 2:..*
Au sieur Larchevêque sculpteur, pour les journées employées à restaurer vases et statues.....	49:06:..*
Au sieur Sigori, marbrier, Cérens jardinier et Archinard, qui reçurent pour les ouvrages en marbre, couvert des vases, socles et leur mise en place.....	486:15:..*
En 1755 au sieur Vignal, sculpteur, pour réparer les statues et les termes achetés au château de La Mosson.....	152:.. 2:..*
Au total.....	12.098:17:10

Un architecte n'aurait pas laissé établir ces beaux vases sculptés dignes de Versailles, sur des socles aussi pauvres et aussi étriqués dont la composition fut abandonnée aux soins du marbrier Sigori.

Les Termes également manquent de bases, ils ont été placés, puis déplacés un peu au hasard, leur place définitive date de 1884 ou 85.

B. — Le groupe de la Nymphé du stylobate de Dominique Raché, sculpteur.

Ce groupe qui a la place d'honneur, et qui aurait dû être la perle de la Fontaine, ne donna pas entière satisfaction aux Nimois. La critique ne fût pas absolument juste à cet égard.

Mareschal juge sévèrement l'œuvre et il regrette « qu'on l'ait confiée à un sculpteur assez ignorant : » Qui on ? si ce n'est le directeur des ouvrages ; il fera plus tard un voyage à Rome pour essayer de trouver mieux il en ramènera Larchevêque.

Par son traité de 1746, Raché travaillait à prix fait, la ville lui fournissant la pierre de Lens, les ouvriers pour épanneler et tailler cette pierre, la pose en œuvre, etc. Le groupe et son socle coûtèrent :

La pierre rendue on place à divers ouvriers et fournisseurs.....	3.239:	4:36
Au nommé La Douceur, compagnon tailleur de pierre.....	41:	20:..»
A Donnedieu pour installer un toit en appentis.....	30:	..:..»
A Bonneton, cavalier pour garder la statue.....	22:	..:..»
A Guibal, Blanchet et Castillon, pour l'entretien et la fourniture d'un chariot.....	440:	..:..»
A M ^{us} de Paul de Saint-Mamert, pour droit de carrière.....	69:	..:..»
A Durant 4 ^{me} Consul et à Dardalhion, architecte, pour 2 voyages à la carrière de Lens.....	36:	..:..»
A Dominique Raché pour voyage à la carrière de Lens.....	52:	10:..»
Enfin à Dominique Raché, sculpteur, pour la sculpture du groupe des figures, des consoles, du piédestal, des armoiries et ornements des deux parts	4.435:	10:..»
Au total.....	8.673 1.	04:36

Les vases décoratifs de Larchevêque, sculpteur

Comparant et appréciant les vases et groupes décoratifs placés aux quatre angles du stylobate, Mareschal écrivait :

« Qu'un sculpteur beaucoup plus habile que le précédent y travailla aux applaudissements du public.

Avec le dédain hautain du chef militaire pour tout subordonné, le Directeur ne désigne pas autrement son jeune, mais excellent collaborateur.

Pourtant les comptes nous renseignent ; il s'appelle Pierre Hubert Larchevêque et c'est un élève du grand Edme Bouchardon, le sculpteur auquel on doit entre autres chefs d'œuvre, la jolie Fontaine de la rue de Grenelle à Paris.

Né à Paris en 1721, mort le 26 sept. 1778, Larchevêque obtint le grand prix de Rome de sculpture, en 1745. Il fut choisi par Mareschal au cours de son voyage à Rome en 1748 sur la recommandation de J. François de Troy, alors directeur de la Villa Médicis (le traité est du 4 avril 1750).

C'était, à cette époque, un jeune homme, modeste ouvrier d'art parmi cette légion d'artistes presque inconnus, qui nous ont laissé des œuvres charmantes au cours du XVIII^{me} siècle

L'essai médiocre fait avec Dominique Raché ayant porté ses fruits, on décida d'employer Larchevêque, non plus à forfait, mais à l'année et à traitement fixe.

La ville devait lui fournir la pierre taillée et mise en place, elle lui payait ses outils et aussi son logement ; enfin elle devait lui servir un salaire annuel de 2.400 livres (ordonnance du 10 Mars 1750).

Notre jeune sculpteur, heureux de cette vie tranquille et facile, fit un peu durer le plaisir, il ne termina qu'à la fin de 1753.

On trouve aux archives une requête des consuls contre : le sieur Larchevêque, sculpteur à la Fontaine, qui est accusé de négligence et de paresse.

On dit que l'artiste un tantinet « lambin » avait un culte excessif pour le vin de nos costières.

Malgré ses démêlés avec les consuls et ses légers travers, Larchevêque resta l'enfant gâté des Nimois, à la fin de son travail il lui fut alloué par décision du 30 Décembre 1753, une somme de 400 livres pour gratification. Il est vrai d'ajouter qu'on lui en fit attendre le paiement assez longtemps.

Son œuvre admirée déjà en 1753, est devenue le temps et la patine aidant, un bouquet de chefs-d'œuvre qu'on a laissés malheureusement se détériorer faute d'entretien et de soins intelligents.

Voyons ce qu'ont coûté ces chefs-d'œuvre :

A Fouque, à Ricard et à divers tailleurs de pierre pour la fourniture, le transport et la mise en place des blocs de pierre de Lens.....	7.664: 07
A Larchevêque pour l'achat de ses outils	158: ..
A Faure pour fourniture d'outils à Larchevêque.....	37: ..
A Salle pour le logement du sculpteur (une année).....	180: ..
A Larchevêque pour son logement de deux années.....	360: ..
A Larchevêque pour ses appointements (3 ans et 8 mois).....	9.200: ..
Au même pour sa gratification.....	400: ..
Au total.....	17.999 l. 07

Les quatre groupes dont la valeur artistique est aujourd'hui consacrée ont contribué largement à la réputation générale de l'ensemble.

Toutes les vues, tous les dessins, toutes les photographies qui ont servi à l'établissement de cette réputation, mettent en première place les compositions de l'habile sculpteur.

Larchevêque résida en Suède où il fut appelé à succéder à Bouchardon de 1760 en 1776. Il y exécuta d'importants travaux, entre autres : la statue de Gustave Vasa, sur la place des nobles à Stockholm, puis le groupe

équestre érigé sur la place de l'Opéra représentant Gustave Adolphe à cheval et suivi par la Victoire.

La maquette de ce groupe donna lieu dit la chronique, à de nombreuses critiques. C'est qu'on craignait que le peuple ne fit des suppositions aussi inconvenantes qu'imprévues sur la dame à moitié vêtue que le sculpteur avait donné comme compagne au roi de Suède.

Sous la forme d'une victoire ailée, Larchevêque reprit son travail qui ne fut fondu et érigé qu'après sa mort.

Les cartouches décorés.

Les clefs des têtes de ponts devaient être ornées de cartouches décoratifs sur les cuirs desquels on projetait de sculpter les armes du Roi, du Maréchal de Richelieu des Intendants du Languedoc, et de la Ville de Nîmes.

Plusieurs sculpteurs collaborèrent à ces ouvrages. Ce furent d'abord Brissaud qui sculpta au pont de la Capitale (Pont du Cours Neuf) les armes du Roi et celles du Maréchal de Richelieu..... 300: »

Au même pour avoir sculpté les armes et Consoles du Pont antique..... 150: »

Au même pour avoir sculpté les armes de la Province et les consoles au Pont des armoiries joignant le mur de la Ville (square Antonin)..... 150: »

Puis Guilhaon pour avoir sculpté les armes de la ville dans le fond du Grand Canal, côté Plateforme (sous les ordres de Larchevêque)..... 700: »

Enfin encore à Brissaud pour avoir sculpté les armes accolées de MM. les Intendants Le Nain et St-Priest en 1755 (Pont de Vienne)..... 320: »

Il fut payé pour le prix de la pierre de Baruthel et le charroy et autres frais à l'occasion des sculpteurs des armes..... 127: »

Au nommé Lespérance, tailleur de pierre..... 56: »

Au total..... 1.803: »

Ces motifs décoratifs furent brisés par les énergumènes pendant la Révolution de 1789.

Les tables de marbre et les encadrements décoratifs entourant les inscriptions suivant les indications de Boze et Ménard membres de l'Académie de Nîmes.

Ces ouvrages entraînent une dépense totale de 5.184:25:., ainsi répartie :

A Paulhan, voiturier pour le charroy des blocs de marbre de l'inscription....	9:.. »
A Anselmi, marbrier, à compte du prix des tables de marbre des inscriptions et des façades de marbre qui les renferment 9 novembre 1751.....	2.867:.. »
A Ballivet, serrurier, pour les crampons et barres de fer pour porter les chambranles.....	12:.. »
Au sieur Mauric, sculpteur, et Fouque marbrier, pour le prix d'une table de marbre et pour avoir gravé les inscriptions placées à la Fontaine.....	490:.. »
Au sieur Sigori, marbrier pour avoir sculpté les têtes et les ornements placés aux cadres de l'inscription (14 Mars 1754)	600:.. »
Au sieur Sigori, pour avoir achevé de polir les tables des inscriptions et les cadres de marbre au lieu et place d'Anselmi marbrier, avec qui on avait traité....	234:.. »
A Donnedieu, pour l'emplacement des cadres de marbre et des inscriptions.....	470:.. »
A Froment, pour les bancs de pierre.....	50:.. »
Au total.....	5.186:.. »

Chap. 4. — Les clôtures en fer. — Claires voyes.

Un procès-verbal d'adjudication du milieu du XVIII^{es} siècle est chose assez curieuse, si la forme générale n'a pas changé de nos jours, le procédé s'est modifié relativement à la durée des opérations.

Le travail adjudgé à Leclair fut scrupuleusement
exécuté et payé..... 8.000 l.

Il fut ensuite payé à Mathieu Cérens, jar-
dinier, et aussi peintre en bâtiment, pour
avoir peint au vernis noir les trois claires
voyes de fer placées à la Fontaine..... 306: »
Total.... 8.366: »

Le procès-verbal s'appelle :

Verbaill des moins dites pour les trois clairevoyes
qui doivent être données à la Fontaine.

Et voici la copie textuelle de la pièce :

« Du lundi trentième août mil-sept-cinquante-un, par
« devant MM. les Maires et Consuls de la ville de Nîmes,
« heure de 9 h. du matin, dans l'hôtel de ville :

« S'est présenté le Sieur Leclair, serrurier, lequel
« ayant connaissance des dessins des clairevoyes qui
« doivent être placées à la Fontaine, dressées par M.
« Mareschal, directeur des ouvrages, a offert de fournir
« les trois clairevoyes conformément aux dits dessins
« et au devis et de les mettre en place, fournir à cet
« effet le plomb pour les sceller, les serrures avec leurs
« clefs, les grenouilles de bronze et généralement tout
« ce qui sera nécessaire pour et moyennant la somme de
« huit mille livres payables :

« Un tiers lorsque la moitié de l'ouvrage sera fait.

« Un autre tiers lorsque les trois clairevoyes seront
« prêtes à mettre en place, et le dernier tiers lorsqu'elles
« seront mises en place et que la réception en aura été
« faite.

« Offrant de donner bonne et suffisante caution et d'avoir
« parachevé le dit ouvrage dans huit mois à compter du
« jour de l'adjudication, et a signé : Leclair.

« Et après la dite offre, et le 4 septembre 1751, s'est
« présenté le sieur Ambroy Serrurier de la ville de
« Tarascon, qui, ayant pris connaissance du devis et des
« dessins des clairevoyes et de l'offre ci-dessus, a

« déclaré n'y rien prétendre parce que, suivant le compte
« qu'il a fait, il n'est pas en état de moindire cette offre
« étant déjà au-dessous de ce qu'il s'était proposé
« d'offrir.

« Nous, maire et consuls et commissaire, en consé-
« quence de la libération ci-dessus et attendu la qualité
« de l'ouvrage dont il s'agit, avons de l'avis de M. Mares-
« chal, Directeur général des Fortifications de la Pro-
« vince, adjugé au dit Pierre Leclair la façon des dites
« clairevoyes qui lui sera payée aux termes y énoncés et
« notamment à la charge de la réception de chacune des
« trois clairevoyes avant le paiement à peine de tous
« dépens dommages et intérêts envers la communauté
« et d'être même procédé à la folle enchère ou à un
« nouveau marché s'il n'exécute pas l'ouvrage conforme
« aux dessins.

Et pour l'assurance du contenu au présent traité, se
sont présentés :

Jean ARCHINARD	Maitres serruriers
Antoine BOIER	de
Jean AUDOYER	cette ville.

« qui se sont rendus tous cautions solidairement l'un
« pour l'autre et un seul pour le tout du dit Pierre
« Leclair, adjudicataire pour l'exécution de l'ouvrage qui
« lui est adjugé à Nîmes ce cinquième septembre mil-
« sept-cent-cinquante-un.

Ont signé : de Joubert, Desdier, Gevaudau, Alirande,
Boschier, Teissier, F. Aude, Cassagnas, Mareschal,
« Leclair, Archinard, Audoyer, Boier.

Chap. 5. — Les aménagements du jardin.

Les plantations d'arbres.

Le devis descriptif qui prévoyait des plantations
d'arbres dans les cours, avenues et parterre de l'île, ne
parlait pas de la création du jardin. Ce travail de
plantation devait être fait par les entrepreneurs de
maçonnerie.

Ces plantations réussirent fort mal ; plantés dans les
remblais et sans précautions, ces arbres ne résistèrent pas.

En Mai 1749, on se décida à charger un jardinier spécialiste, Mathieu Cérens, de la création du jardin, parterre de dentelles — ifs taillés — boulingrins et vertugadins qui n'existent plus aujourd'hui, mais dont nous avons pu voir quelques vestiges avant 1900.

Il ne reste que les quinconces, des palissades et charmilles, dont les débris ont résisté et qu'il serait bien nécessaire de restaurer pour souligner les passages des emmarchements et aussi pour cacher les tympans de maçonnerie accusant les pentes et différences de niveau.

Mathieu Cérens reçut 1200 livres par an, pour refaire les premières plantations, il resta en fonctions jusqu'à la fin de 1755.

Il aura reçu à cette époque.....	7.866:13
Il sera logé en attendant que le pavillon qu'on lui destine soit terminé.....	240:..»
Il fournit des tilleuls, des marronniers d'Inde, des ifs, des lauriers tins, pour....	2.607:16
Mais comme beaucoup de ces arbres périrent, il en coûta pour les renouveler... ..	1.541:..»
Pour replanter ifs et lauriers tins....	1.560:..»
Et l'on continua à renouveler jusqu'en 1755.. ..	248:..»
Enfin il fut employé à tous ces travaux pour la main d'œuvre d'ouvriers jardiniers.....	18.840:..»
La création du jardin coûta donc.....	32.902:29

Chap. 6. — Travaux divers.

Les travaux divers sont relatifs à la serrurerie, la peinture et la menuiserie, la main-d'œuvre de terrassiers travaillant en dehors de l'entreprise générale :

A Jean Louflet, traceur.....	264.04
A Faure menuisier.....	120:..»
Report.....	384.04

<i>A reporter ...</i>	384.04
A Reboul, serrurier pour ouvrages au temple de Diane	27:..»
A Ricard pour divers.....	84:..»
A Martin, pour journée de garde.....	46:40
A M. de Joubert, pour voyage à Montpellier (2 ^m marché).....	75:..»
A Rochard, pour imprimerie du devis A. M. de Joubert et Desdier : 1 ^{er} consul, (voyages à Montpellier).....	72:..»
Au sieur Laplaine à Alais, pour palastres en pierre noire.....	120:..»
A Dumas, serrurier, pour 4 grilles placées aux aqueducs.....	300:..»
A Roux, maçon pour journées et autres frais (angles des rues nouvelles)	166:..»
A Babaudy, fondeur.....	304: 40
A Bataille, terrassier, pour faire une cuvette dans le canal de l'Agau.....	17: 15
A Cérens, pour le ciment employé à poser les canaux de plomb conduite des eaux, au lavoir du linge.....	672: 18
A Pierre Delavaud, maître chaudronnier, pour la valeur du plomb qu'il a fourni pour les tuyaux qui conduisent l'eau au lavoir.....	55: 15
Aux Sieurs Lespérance et La Franchise, tailleurs de pierre pour les indemniser du charroy des parapets taillés en dehors du jardin.....	548: 12
A Pelourgeas, serrurier, pour la ferrure de la porte de manœuvre des lavoirs du linge... ..	36:..»
A Leinadier, serrurier, pour divers.....	140:..»
A Reymond Hand de Cette pour nettoyage du bassin de la Fontaine.....	50:..»
Au sieur Cabanel, maître d'École, pour	18:..»
<i>Report.....</i>	<hr/> 3.097.04

<i>A reporter.....</i>	3.907: 04
le loyer d'une pièce servant à loger le corps de garde.....	68: ..»
A Badauby, fondeur, pour l'indemniser de la perte qu'il a faite dans les essais de la fonte des palastres de bronze placées aux manœuvres de la Fontaine.....	500: ..»
A Cérens, pour les ouvrages qu'il a faits pour mettre en place les divers palastres de bronze des manœuvres de la Fontaine.	150: ..»
A Froment pour les bancs.....	504: ..»
On retrouve souvent le nom d'un surveillant des travaux qui est aussi charpentier, traceur, qui s'occupe de charrois et qui se charge de petites entreprises de terrassements'.....	
C'est un nommé Barmy Donnedieu qui reçut pour les divers travaux faits à la Fontaine	3.429: ..»
Pour les travaux de remblaiements	21.845: ..»
Pour le tracé des rues nouvelles.....	775: ..»
Le pavillon du corps de garde où ont été occupés tous les corps d'Etat coûte ..	6.270: ..»
Payés à Espanet, plâtrier, Delevaud, ferblantier, Leynadier, Bayle, Leclair serruriers, etc	
A Dardalhion, pour être distribué aux soldats du corps de garde (ordre de M. l'Intendant).....	220: ..»
Enfin il est payé pour le prix des journées des pauvres ouvriers employés pendant le courant de l'année 1751 à l'atelier municipal de terrassements	18.392: ..»
Pour ouvrages divers.....	5.565: 06
Total travaux divers..	60.816 00

Chap. 7. — Indemnités des fonds pris pour les ouvrages.

Les indemnités payées aux propriétaires riverains pour achat de terrains représentent un total de 159.005 l.

Chap. 8. — Les honoraires du Directeur et les frais de surveillance.

Le total des honoraires payés à Mareschal est de..... 21.500 l.

Il comprend le traitement du 1^{er} Avril 1745 au 31 Décembre 1755 soit 10 années à 2000 livres plus 1500 livres pour neuf mois de 1475.

Il a été ajouté à ce traitement :

Par ordonnance du 1^{er} janvier 1745 pour dresser des plans de la Fontaine et frais de voyages..... 4.000:.. »

Par ordonnance du 5 Mai 1747 pour dépenses occasionnées par l'exécution de la 3^{me} partie des ouvrages de la Fontaine 1.000:.. »

Par ordonnance du 11 Mai 1748 pour le dressé des plans de la nouvelle ville.... 600. »

Pour le logement du Sieur Mareschal payé au sieur Vierne pendant 9 années à 200..... 1.800:.. »

Par ordonnance du 28 juin 1773 dédommagement payé à Mareschal..... 7.000:.. »

Total..... 35900:.. » 35.900 l.

Le total des frais de surveillance payés à Esprit et à Gabriel Dardalhion.

Pour les honoraires du plan primitif qu'Esprit a fait pour la Fontaine..... 800:.. »

leurs appointements du 1^{er} avril 1745 au 31 décembre 1745... .. 1.125:.. »

Pendant les 4 années où le père travaille avec le fils $4 \times 1500 = 6000 - 375$ 5.625 livres..... 5.625:.. »

Pendant les 6 dernières années où le fils travaille seul 6×900 livres.... .. 5.400:.. »

Total..... 12.950:.. » 12.950

A reporter..... 48.850 l.

	<i>Report</i>	48.850.00
A la demoiselle Lambert, veuve du Sieur Mauric, architecte, pour les plans et autres travaux que son mari avait faits pour les ouvrages de la Fontaine.....		150: ..
Au sieur Darmin pour les copies des plans de la Fontaine ord. du 2 sep. 1744..		600: ..
Au sieur Dardalhion, inspecteur, pour les frais, voyages et séjour, faits à Mont- pellier à l'occasion du toisé des ouvrages de la Fontaine (27 Janvier 1751).....		566: ..
	Au total.....	50.166: ..

Il a donc été payé à Mareschal et à Dardalhion père et fils 47.500 livres pour environ 900000 livres de travaux exécutés, sous leur direction soit le 5 o/o du montant, des travaux ; si la valeur des travaux a notablement augmenté, le taux des honoraires est donc resté de nos jours sensiblement le même.

Résumé.

Chap. 1. Travaux antérieurs à 1744....	29 088 l.
Chap. 2. Travaux de maçonneries aux canaux, ponts, stylobate, terrasses, escaliers, halus- trades.....	558 014 »
Chap. 3. Travaux d'embellissement et de décoration :	
Acquisition des marbres de La Mosson.....	12 098 »
Groupe de la Diane.....	8 673 »
Groupes décoratifs des angles du stylobate.....	17 999 »
Cartouches décoratifs des ponts.....	1 803 »
Chap. 4. Portes en fer des clôtures....	8 366 »
Chap. 5. Création du jardin et planta- tion des quinconces.....	32 902 »
Chap. 6. Travaux divers et main d'œuvre en régie.....	60 816 »
	<i>Report</i> ... 729 759 »

	<i>A reporter.</i>	729.759. »
Chap. 7.	Indemnité pour acquisition de terrains.....	150 105 »
Chap. 8.	Honoraires et frais de surveillance.....	50 166 »
	Total.....	930 020 »
Chap. 9.	Travaux supplémentaires résultant du devis du 16 Mars 1755...	90 250 »
	Total général.	1.020 270 »

D'après Chéruef, la livre valait sous Louis XV, dans la période de 1726 à 1744, 1 fr. 66 de notre monnaie.

C'est donc $1.020.270 \times 1,66 = 1.693.626$ fr. que représente exprimée en francs l'entreprise totale de notre jardin public.

Mais il est bien évident qu'il ne serait pas possible d'exécuter ce travail de nos jours à si bon compte. Si l'on compare en effet quelques-uns des prix payés en 1914, la comparaison donne pour ces ouvrages une plus-value du triple environ.

Nous avons pris quelques exemples afin d'expliquer cette plus-value :

1 ^{er} Exemple. — La toise cube de maçonnerie fut payée 22 livres, exprimée en francs.....	36 56
Elle représente 7 mc. 471 qui, payés à 14 frs. donneraient un total de.....	104.59
2 ^o Exemple. — La toise cube de terrassement fut payée 3 livres 10, exprimée en francs	5 14
Elle représente 7 mc. 471 qui, payée à 3 fr. donneraient un total de... ..	22.41
3 ^o Exemple. — La toise cube de tuf arraché fut payée 10 livres, exprimée en francs	16 60
Elle représente 7 mc. 471 qui, payés à 3 fr. donneraient un total de... ..	37.35
4 ^o Exemple. — La toise linéaire de balustrade de pierre de Lens fut payée 45 livres, exprimée en francs	74.70

Elle représente 1 m. 94 qui, payés à 100 fr.
donneraient un total de..... 194.00

5^m Exemple. — La toise carrée de radier en
béton de cendrée pour les fonds des canaux de
0.30 d'épaisseur, enduit compris, fut payée 6
livres, exprimées en francs..... 9.96

Elle représente 3 mc. 797 qui, payés à 12 fr.
donneraient un total de..... 45.56

Ces exemples ont été pris parmi les articles les plus
importants ; ils permettent de dire, sans rien exagérer
que les travaux de la Fontaine auraient coûté en 1914,
soit à 160 ans de distance, cinq millions de notre
monnaie. (1)

Mareschal avait donc raison lorsqu'il prétendait avoir
opéré aux plus justes prix.

Les critiques -- Les réclamations de Mareschal

Nous savons que Ménard écrivit son dernier volume
à Paris et qu'il se servit, pour ce qui est relatif aux cri-
tiques de la Fontaine, des documents et mémoires qui lui
furent fournis par Guiraud et Mathieu, concurrents
évincés de Mareschal.

Nous reproduisons les parties essentielles de ces criti-
ques, telles qu'elles sont présentées dans Ménard et sans
tenir compte des observations d'ordre archéologique.

« Ce n'est pas tout, l'amour de la vérité et les lois de
« l'histoire m'obligent encore à rappeler ici les défauts
« qu'on a remarqués :

« 1^o On n'a pas donné assez de pente aux eaux, il
« fallait les tenir plus élevées.

« 2^o Le grand bassin qui sert à la distribution générale
« ne peut manquer d'être toujours rempli de bourbe
« parceque les eaux de la source qui entrent d'abord

(1) Et en 1920 au moment où ce travail est imprimé on peut
estimer la dépense à 15.000.000 de notre monnaie.

« dans ce bassin ne pouvant en sortir que par les côtés,
« celles qui couvriront l'espace entre deux y seront dor-
« mantes et y déposeront sans cesse la vase et le limon
« dont elles sont chargées.

« 3^e Il en sera de même des branches latérales et des
« deux bassins où elles aboutiront. Si l'on n'a une exacte
« et continuelle attention à enlever les boues, on n'aura
« que des eaux sales et troubles.

— On a expérimenté à l'usage que ces critiques
visaient justement un état de choses qui se réalise tous
les ans.

« 4^e On ne trouve pas dans les ouvrages, les ressources
« si essentielles pour avoir une quantité d'eau convena-
« ble pendant que la Fontaine se trouve moins abondante
« puisque la surface totale des bassins ou de la réserve
« depuis le bassin de distribution jusqu'au premier
« réservoir ne contient que *1590 toises cubes* d'eau, ce
« qui n'est pas à beaucoup près, suffisant pour les besoins
« publics.

— Nous verrons que ce chiffre n'est pas exact et que
le cube conservé est de 3.500 toises cubes.

« 5^e La largeur des canaux paraît trop grande, excès-
« sive même, relativement au volume d'eau qui doit y
« entrer.

« 6^e Le grand canal devrait avoir une autre direction
« que celle qu'on lui a donnée comme on le fait aboutir
« par une ligne droite à la grille ou ouverture de l'Agau,
« il arrivera qu'aux grandes crues, les eaux rapides et
« abondantes entreront avec force dans l'Agau, et cause-
« ront des dommages aux maisons bâties sur ses bords.

« 7^e On a cru de plus apercevoir des imperfections
« dans la structure des lavoirs.

« Tous ces ouvrages si dispendieux se réduisent quand
« à ce qui regarde l'utilité des habitants et l'avantage du
« commerce, à des lavoirs pour le linge et à des bassins
« pour les soies, deux objets qui, néanmoins, paraissent
« très imparfaitement remplis.

« Les lavoirs du linge sont trop petits puisqu'à peine
« 280 personnes peuvent s'y placer.

« Mal ordonnés ; les eaux ne pouvant y parvenir avec
« toute la clarté et la netteté nécessaire ; mal situés,
« parce que d'un côté ils se trouvent trop exposés aux
« vents et au froid du Nord et que de l'autre le terrain
« qui les accompagne le long des murailles de la ville
« destiné à l'étendage, ne saurait suffire à cet usage.

« Les bassins construits pour les lavages des soies et
« les laines sont aussi trop petits et placés dans un
« endroit trop resserré.

« Le canal de l'Agau où se fait le principal lavage de
« ce genre de marchandises, est trop éloigné de l'entrée
« des eaux et ne cessera d'être rempli de boues et d'im-
« mondices.

Ces critiques parurent avec la fin de l'histoire de
Ménard ; Mareschal, soit qu'il les dédaignât, soit qu'il
fût trop absorbé par ailleurs, ne répondit pas, et seule-
ment seize ans plus tard, en 1751, dans un mémoire
adressé au Ministre, où il sera surtout question de ses
intérêts particuliers, il justifie d'abord ses méthodes et
son travail, puis il réfute points par points tous « les
discours tenus à ce sujet par les « mal intentionnés »
qui avaient le désir de le tourmenter par tant de traits
de méchanceté et de jalousie. »

« D'abord il avait établi pour principe « qu'il fallait
« indispensablement ne point surcharger la source, et
« bien se garder de suivre quelques idées ridicules que
« le peu d'examen et d'attention avait fait naître, sui-
« vant lesquelles on prétendait soutenir dans le creux
« une grande élévation d'eau et même des cascades qui
« auraient indubitablement achevé d'anéantir cette belle
« source.

« En conséquence de ce principe, il se fixa sur la hau-
« teur du dessus d'un batardeau que les Romains avaient
« autrefois fait construire et qui existait comme il existe
« encore dans tout son entier.

« Le sommet de ce batardeau indiquait la hauteur pré-
« cise à laquelle les Romains avaient fixé autrefois la
« surface des eaux du bassin et ce point ayant été bien
« réfléchi M. Mareschal n'a jamais voulu s'en départir.

En cela il fit très bien, — ceci étant certainement le point essentiel de tout le système.

Relativement à la quantité d'eau, il ajoute :

« Ces eaux soutenues ensuite par différents réservoirs, « forment aujourd'hui un magasin d'eau fort considéra- « ble pour les vastes parties du grand canal qu'elles « remplissent et capable de fournir en tout temps aux « besoins des habitants pendant les plus grandes séche- « resses.

Sur ce point et malgré des vannes en bois qu'il avait imaginées et dont le dessin est aux archives, le temps et l'usage ont donné tort au directeur.

Il convient pourtant qu'il n'est pas « extraordinaire que « dans les temps critiques les eaux se trouvent moins « abondantes,

« C'est un mal de tous les pays, ajoute-t-il, il n'est « point de source qui ne s'affaiblisse en été.

« Certainement, mais n'est-ce pas là l'importante criti- « que des dispositions qu'il avait préconisées ?

Au reproche que ses canaux sont beaucoup trop profonds et trop grands, il réplique :

« Il n'est pas extraordinaire qu'en temps de sécheresse « on n'y trouve une diminution sensible et que le grand « canal qu'on a pratiqué depuis la source jusqu'à la « ville ne présente un plus grand vide que dans l'état des « eaux ordinaires.

« Mais, qu'une pluie un peu abondante survienne, ces « prétendus défauts disparaissent au point que le grand « canal n'a précisément que les dimensions qu'il lui faut « pour recevoir toute l'eau que la source fournit.

« Tout se remplit alors en peu de temps et les eaux « qui sortent à gros bouillons du fond même de la source, « deviennent si abondantes et s'élèvent tellement dans le « canal que, du haut de son quai, on touche presque à « la main leur surfacé.

« C'est un spectacle que les curieux de la ville ne « manquent point d'aller considérer plusieurs fois l'année. « Or, d'après une expérience si fréquente et qui, chan- « geant l'usage de la source, la convertit non en un ruis-

« seau ordinaire, mais en une rivière forte et même
« impétueuse, on jugera aisément si M. Mareschal a été
« fondé à donner à ce canal la largeur et la profondeur
« qu'on y remarque. C'est par un effet de sa prévoyance
« qu'il a établi un lit proportionné au volume d'eau que
« le canal devait contenir...

« Il n'était pas d'ailleurs moins indispensable de lui
« donner la profondeur qu'il a, puisqu'il fallait bien
« donner aux eaux de la source à la ville un écoulement
« permanent et une pente réglée.

Cette distribution des eaux n'avait pas été faite au hasard et Mareschal rapporte les expériences de jaugeage répétées, devant les consuls et notables le 12 Août 1745; expériences qui permirent de constater un débit de 160 pouces d'eau par minute ?, soit 320 pintes de Paris.

La pinte de Paris valant 0.93 l., c'est donc $320 \times 0,93 = 297$ litres à la minute que débitait la source. Ce débit fournit 17.820 litres à l'heure et 427.680 litres par 24 heures. Ménard indique un cube de 400 toises par 24 heures, correspondant à un débit de 150 pouces d'eau (d'après de Clapiès et Mareschal).

La toise cube produit en mètres cubes 7 mc. 4713.

400 toises cubes donnent donc : $400 \times 7,4513 = 2,988$ mc. 52.

Le mémoire de Mareschal, ou son copiste, lui ont donc fait commettre deux fois la même erreur; c'est 320 pintes à la seconde qu'il aurait dû dire et non à la minute.

Le calcul rectifié produit en effet : $297 \times 60 \times 60 \times 24 = 2,566$ mc. 08 total, qui se rapproche des 400 toises cubes, indiquées par Ménard.

Il résulte des expériences récentes faites à la Fontaine par M. Louis Dumas (1), que ce débit est de 3.600 mc. par jour en moyenne.

(1) Bulletin Soc. des Sc. Naturelles de Nîmes. La Fontaine a débité du 1^{er} janvier au 31 décembre 1894..... 10.667.673 mc.
du 1^{er} janvier au 31 décembre 1895..... 24.829.472 mc.

En effet il ne peut être question que d'un débit moyen.

La quantité d'eau contenue dans les canaux est de 26.037 mètres cubes. D'après la critique de Ménard 1500 toises cubes produiraient 11.206 mc. 500.

$1.500 \times 7.47 = 11.206.50$ correspondrait à la contenance totale des canaux.

Mais le mémoire des travaux nous permet de rectifier ce chiffre :

1° La surface des pavements du fond des canaux et bassin exécutés par Ricard est de 2268 toises carrées	2268
2° La surface des pavements du fond des canaux et bassin exécutés par Rey et Roux, est de 1167 toises carrées	1167
Au total... ..	3435 t.c.

La toise carrée valant 3 m. 797, c'est donc au minimum une surface totale de : $3.435 \times 3.797 = 13.018$ m. carrés $\times 2.00$ de haut, moyenne = 26.037 m. cubes.

La quantité d'eau contenue dans la totalité des bassins peut donc être évaluée à 25000 m.c. en chiffre rond, et l'on peut en se rappelant ce cube, avoir une idée du débit extraordinaire de la source lorsqu'après leur vidange complète, ces canaux et bassins se remplissent en moins de douze heures après un orage.

Théoriquement, Mareschal avait donc eu raison de croire à un débit plus que suffisant pour assurer les besoins des habitants ; mais il y a souvent bien loin de la théorie à la pratique, et la pratique n'a pas donné raison aux hypothèses de Mareschal. Celui-ci n'avait pas fait la part assez grande aux aléas des époques de sécheresse, il n'avait pas songé aux précautions à prendre pour conserver l'eau, il semble avoir oublié que des canaux construits à ciel ouvert et recevant les poussières et les feuilles mortes ne pouvaient être assimilés à des réservoirs couverts et fermés. De là sa déconvenue, l'eau ne pouvait être que courante, aussitôt que, par suite d'un débit insuffisant elle devenait stagnante, elle s'abîmait et les végétaux s'y développaient rapidement.

Le système de retenue au moyen de vannes en bois imaginé par Mareschal, fut-il jamais exécuté ? Le dessin en est conservé aux archives, mais il ne constitua pas un moyen bien efficace, et ce dispositif dût être abandonné.

Les lavoirs également furent d'abord modifiés, puis changés d'emplacement et définitivement supprimés (1).

Quelques septuagénaires peuvent encore se souvenir des abreuvoirs placés sous le socle de la statue d'Antonin et de l'Agau (2).

Et voilà pour l'utile ; parlant de l'agréable, le mémoire de Mareschal analysant les critiques faites au sujet de l'aspect général de l'ensemble, les faits précéder des copies des lettres de hauts personnages dont il oppose le goût sûr, à celui de ses contradicteurs les « mal intentionnés ».

Ce sont d'abord les témoignages de MM. de Séchelles, de la Houssaye, et de Courtelle.

Celui de M. le Maréchal de Richelieu (3) dont le goût est si reconnu, et qui, revenant de visiter les ouvrages eut la bonté de dire publiquement et en présence de ce qu'il y avait de plus considérable à Nîmes :

« Que ces ouvrages étaient parfaitement beaux et qu'ils
« le seraient également à Versailles.

Puis la lettre de M. le Chevalier du Muy, lieutenant général, qui écrit le 20 octobre 1768, dans un style très académique à Mareschal :

« J'ai admiré vos plans exécutés pour l'ornement de la
« Fontaine de Nîmes.

« Heureux qui, comme vous, peut indiquer également
« les travaux utiles et agréables.

« Il défend sa patrie, il l'embellit, il varie en même
« temps ses occupations plaisir unique de l'homme qui

(1) Vers 1826 ils furent transférés au centre de la Place d'Assas où ils furent remplacés en 1880 par le square actuel.

(2) Ainsi cent trente ans plus tard il ne restait plus rien des ouvrages d'utilité de la grande entreprise.

(3) Le Maréchal Duc de Richelieu gouverneur Général du Languedoc visita la Fontaine en 1747.

« connaît le prix du temps et les malheurs de l'oisiveté ?

Enfin M. de St-Priest qui, en 1755, écrit :

« Si M. le Contrôleur général me fait l'honneur de me
« consulter, je ne pourrai que donner aux ouvrages de la
« Fontaine de Nîmes les éloges qu'ils méritent et que je
« leur ai donné en toute occasion.

Mareschal ajoute :

« Après des témoignages aussi flatteurs et aussi hono-
« rables, il n'est pas nécessaire d'en produire un plus
« grand nombre qui ne ferait que confirmer ce qui a été
« dit précédemment.

Mais, voici un sujet épineux ; il s'agit des critiques relatives à la grande dépense, dans le but de déprécier ces ouvrages, soit pour en affaiblir le mérite par de fausses clameurs, c'est dans cette vue que les « mal intentionnés » ont affecté de le faire monter fort au-dessus de la vérité.

Et Mareschal renvoie aux plans primitifs, ainsi qu'au devis imprimé qui ne fixe pas le chiffre de cette dépense ; et il souligne en 16 articles, que tout l'argent n'a pas été employé aux travaux de la Fontaine et que l'on a bâti des écorcheoirs (l'abattoir actuel) qui ont coûté 70.000 livres, et que l'on a fait des travaux de déblai et de tranchées à l'époque de de Clapiès, et un parterre et des plantations d'arbres, et des belles grilles de fermeture, et un corps de garde, et des nouveaux cours et rues, et des revêtements d'aqueducs.

Enfin qu'il a fallu payer des indemnités aux riverains...

Dans cette partie de sa défense, Mareschal est plutôt faible ; il parle d'articles qu'il aurait dû prévoir, il ne justifie aucun des reproches qu'on lui a adressés et qu'une appréciation plus précise, qu'un devis estimatif plus exact, lui aurait permis d'entrevoir en temps utile.

Au surplus les treize pages de mémoire doivent naturellement se terminer par une conclusion, et cette conclusion, c'est qu'il n'a pas été assez payé, et qu'on lui a promis de lui donner un terrain et des matériaux pour bâtir sa maison, et qu'on n'a pas tenu cette promesse.

Alors il supplie très humblement Monseigneur le

Contrôleur Général d'avoir la bonté de donner ses ordres
« pour que la ville de Nîmes fasse à M. Mareschal un
« remboursement tel qu'il plaira à ce Ministre de lui
« assigner, au moyen de quoi le Directeur s'engage de
« fournir tous les plans et dessins nécessaires pour
« achever ce qui reste à faire surtout à la partie de la
« montagne d'où dépend la plus grande beauté et le plus
« beau coup d'œil de tout l'ouvrage.

Et Mareschal fait suivre cette supplique d'une nouvelle
série de lettres datées de 1745 à 1753 dont nous avons
déjà copié des extraits dans la première partie de ce
travail — l'une de ces lettres est du Marquis de Paulmy
(1) à M. de Séchelles, Contrôleur Général, c'est une jolie
recommandation.

« J'ai vu la Fontaine de Nîmes dont il est question.
« Je peux vous assurer que c'est en ce genre un très bel
« ouvrage, mais ce que je suis encore mieux en état de
« vous justifier, c'est que M. Mareschal est un officier fort
« distingué par ses services et par ses talents.

« Je m'intéresse même particulièrement à ce qui le
« regarde, aussi je vous serai très obligé des bons offices
« que vous voudrez bien lui rendre dans cette occasion.

La réponse au mémoire, qui fut communiqué par ordre
du Ministre à la Ville, ne se fit point attendre.

Depuis longtemps à Nîmes il n'était plus question
des critiques de la Fontaine ; l'affaire avait été classée,
et les Nîmois semblaient en avoir pris leur parti ; ce
mémoire réveilla leurs anciens ressentiments.

Cette réponse fut courte, mais énergique et même un
peu brutale. On répliquait en substance :

« La demande de M. Mareschal vient 17 ans après sa
« retraite et la cessation des ouvrages de la Fontaine.

« Tous les ouvrages d'utilité manquent.

« Les lavoirs sont horribles, ils sont mal situés.

« Il n'y a qu'une prise d'eau qu'on devait bien aperce-
« voir n'être pas suffisante.

(Paulmy d'Argenson, Ministre de la Guerre, visita Nîmes et la
Fontaine le 17 août 1752.

- « Il en coûtera des sommes pour les refaire.
 - « Il faudra même abandonner ceux-là et en faire d'autres ailleurs.
 - « Toutes les parties imaginées pour nos différentes fabriques ne servent et ne peuvent servir à rien.
 - « On a fait beaucoup de fortifications et de promenades, mais on n'a pas donné un pouce d'eau de plus.
 - « On a fait enlever une grande quantité de terres et aujourd'hui les arbres ne trouvent que le tuf.
 - « Nous avons des sommes dans la caisse lorsqu'on a commencé les travaux et nous devions huit cent mille livres quand M. Mareschal s'est retiré.
 - « M. Mareschal ne peut ignorer les cris qui s'élevèrent dans la ville sur ces dépenses.
 - « On ne sait point si les anciens administrateurs avaient promis une gratification, mais il est certain qu'on ne fixa que les honoraires annuels qui ont été régulièrement payés.
 - « M. Mareschal les a même touchés pendant les trois dernières années quoiqu'il ne parut qu'en passant dans cette ville, puisqu'on ne faisait presque plus rien....
 - « On ne trouve nulle part aucune trace de la promesse d'une gratification, les officiers municipaux ne peuvent faire des promesses pareilles et les promesses verbales ne peuvent sans doute pas engager une communauté, il faut des délibérations et que celles-ci soient autorisées par M. l'Intendant....
- Le 25 Novembre 1771, Mareschal écrivait à M. de St-Priest :
- « Vous avez bien voulu me témoigner tant de bonté et d'intérêt à ce qui peut améliorer mon sort, après la ruine de ma famille que mon malheureux procès a occasionné, que je prends la liberté de vous le rappeler avec la plus grande confiance.
 - « Comme nous touchons, Monsieur, à la fin des Etats et que MM. les Consuls de Nismes sont encore présents, puis-je me flatter que vous voudrez bien leur dire un mot sur ce que vous jugez vous-même m'être légitimement dû par la ville.

« Votre suffrage sera plus pondérant que tout ce que je pourrai dire et faire... »

L'influence de M. de St-Priest ne fut hélas que fort peu « pondérante ».

La dure réponse de la Ville ayant été communiquée à Mareschal, celui-ci reprenait dans un nouveau mémoire (le 22 Mai 1772) la défense de ses intérêts et la réfutation nouvelle des critiques, mais il perd sa belle assurance, et se défend d'une façon assez embarrassée renvoyant les fautes sur les tiers :

— Les chefs de corps de métier des soieries, qui l'avaient mal renseigné,...

— Les spécialistes qui lui avaient conseillé la pierre de Baruthel (pierre gélive) pour les lavoirs, et qui se délitait et cassait à chaque hiver rigoureux ; et ça n'est pas sa faute s'il a employé cette pierre et non une autre.

Au sujet des plantations des jardins :

« C'est bien dommage que M. Mareschal n'ait pas eu les yeux assez perçants pour découvrir sous terre la nature de celles qui étaient cachées aux yeux du public, ceci est la faute du jardinier.

Mais on a comparé ses ouvrages à des fortifications ?

« Est-ce pour badiner s'écrie-t-il, que l'on introduit ici le terme de fortifications qui est toujours respectable pour les critiques ?

« Cette assertion est d'ailleurs peu conforme à ce qui est sous les yeux. Il y a donc lieu de croire qu'un pareil trait part d'une humeur chagrine et qui ne sait à quoi s'accrocher.

« M. Mareschal ne connaît point les prétendues fortifications ; dont il est ici parlé, il sait les faire où il convient, et n'en place point si ridiculement.

« A l'égard des promenades, ça été un des premiers objets des administrateurs d'alors et on leur a présenté dans le temps les plans.

« Tout y a été approuvé et ce n'est pas après 17 ans qu'on devrait y trouver à redire.

« Comment donc peut-on mépriser aujourd'hui ce qui a occasionné tant d'éloges ?

Mais pour ce qui est relatif à la promesse de la gratification, voici notre directeur qui s'échauffe :

« Il y a ici, dit-il, quelque chose de plus que des cris
« et l'on croit y apercevoir du mauvais dessein.

« On verra bientôt ce qui en est, par des preuves
« incontestables et il est de mauvaise grâce de faire des
« assertions si hasardées. Ce qui est certain et très cer-
« tain, c'est que MM. les anciens Administrateurs ne
« manquèrent jamais ni à la décence, ni à la recon-
« naissance qu'ils ne cessaient de témoigner à cet officier
« dans toutes leurs lettres.

« Ils n'auraient pas certainement reproché à cet offi-
« cier de n'avoir vu qu'en passant pendant les trois
« dernières années les ouvrages qu'on y faisait puisque
« selon les critiques d'aujourd'hui, on n'y faisait alors
« presque plus rien.

« M. Mareschal ne faisait-il rien quand il poursuivait
« tous les ouvrages ? et que l'on commençait ceux de la
« montagne, ainsi que le bel escalier qui se trouve à
« l'extrémité du grand canal ?

« Ce travail qui a mérité les éloges de tous les connais-
« seurs se faisait-il tout seul et sans guide, ni dessins
« préparatoires.

« Ne faisait-il rien quand il en faisait le toisé général
« qui est un ouvrage immense ?

« Et ne faisait-il rien encore lorsqu'il travaillait dès
« lors aux projets de ceux qui restaient à faire ?

« Lui faisait-on un reproche semblable lorsque, dans
« le temps que l'on faisait les fondations de tous les
« ouvrages et leurs premiers établissements, il allait y
« passer des 3 ou 4 mois consécutifs ?

« Doit-on d'ailleurs compter pour rien la dépense d'un
« dessinateur qui n'a cessé pendant tout le cours des
« ouvrages, de travailler sous M. Mareschal à tous les
« dessins de détails ?

« Cette dépense seule en appointements emportait la
« moitié des 2.000 livres qui lui étaient attribuées *provi-*
« *soirement* par l'arrêt du Conseil.

« On a donc aujourd'hui la vue bien courte ; mais on

« en croira peut-être aux preuves qu'on va bientôt rap-
« porter du contraire et qui ne sont pas verbales. On est
« fâché d'y être obligé, mais on y est forcé d'autant plus
« qu'il ne s'agit dans tout ceci que d'une simple délibéra-
« tion de la communauté sur laquelle M. l'Intendant sera
« prié de vouloir bien donner son avis.

Et, paraissant s'excuser, voici donc Mareschal qui sort des « petits papiers ».

« M. Mareschal voulant éviter des contestations tou-
« jours désagréables, s'était borné à présenter à M. le
« Contrôleur général un mémoire relatif aux demandes
« qu'il se croyait autorisé de faire, mais puisqu'on lui
« fait des objections, il a cru devoir rapporter encore
« quelques pièces qui prouvent que MM. les administra-
« teurs actuels sont ou très mal renseignés, sur l'objet
« dont il s'agit, ou extrêmement prévenus par des idées
« étrangères.

« Ces messieurs voudront bien permettre qu'on les
« éclaire sur plusieurs choses dont ils n'ont pas été
« témoins...

« Or il est plus naturel d'en croire à MM. les anciens
« administrateurs qui ont été témoins de tout ce qui s'est
« passé et avaient par conséquent la mémoire plus
« fraîche sur tous les objets qu'on met aujourd'hui en
« contestation....

« Cependant puisque M. Mareschal essuie encore
« des espèces de reproches, si déplacés, il croit devoir
« faire usage de ces pièces qui font toujours connaître
« de plus en plus la différence qu'il y a entre la manière
« de penser d'alors et celle de Messieurs les Administra-
« teurs actuels.

« Suivent de nouveau les copies accompagnées de
« commentaires des lettres déjà citées de 1750 à 1751.

« Et Mareschal termine sur une sorte de menace. J'ai
« en mon pouvoir, dit-il, les originaux de toutes ces
« lettres.

Puis il revient avec cette remarque générale sur un ton amer et attristé :

« Il est fâcheux que des ouvrages tels que ceux de la

« Fontaine de Nimes, dont les connaisseurs font tous les
« jours tant d'éloges, soient aujourd'hui sujets à des
« contradictions de la part des administrateurs actuels.

« M. Mareschal espérait, d'après ce que les anciens lui
« avaient écrit, que les nouveaux voudraient bien
« adopter les mêmes sentiments, mais le silence qui
« a été gardé à son égard depuis 1750, c'est-à-dire
« depuis plus de vingt ans, lui donnait lieu de croire
« qu'on a totalement oublié les services qu'il a rendus à
« la Ville et tout ce qui lui avait été promis si authenti-
« quement par motifs d'une reconnaissance qui paraissait
« si juste.

« Ce silence l'a obligé de recourir à M. le Contrôleur
« Général de qui il a lieu d'espérer plus d'équité.

Après cette dernière pièce nous ne retrouverons plus
le paraphe décoratif du Colonel Directeur.

Naturellement Mareschal avait omis de reproduire la
lettre des consuls datée du 13 Mars 1751 qui avait ouvert
pour lui l'ère des ennuis, des mécomptes, et où il n'était
pas tout à fait question de compliments.

Le 2 Juin 1772, l'Intendant M. de St-Priest écrivait à
M. Alizon, lieutenant de Maire, Conseiller au Conseil
supérieur à Nimes, au sujet des honoraires de M. Mares-
chal :

« Je suis, Monsieur, sollicité par le Ministre de lui
« envoyer mon avis sur le mémoire présenté par M.
« Mareschal pour demander la récompense des soins
« qu'il s'est donné pour la Fontaine de Nimes ; je suis
« persuadé que vous avez disposé les esprits de manière
« à déterminer la ville à prendre une délibération, du
« moins j'en juge par l'intervale qui s'est écoulé depuis
« la lettre que j'ai écrite à ces Messieurs et dont vous
« avez bien voulu vous charger aux Etats derniers.

« M. Mareschal, à qui l'on a fait part des objections
« que l'on pourrait faire à sa demande, les a combattues
« par le mémoire cy-joint ; et suivant la lecture que j'en
« ai faite il paraît qu'il a retrouvé des lettres des anciens
« administrateurs qui, non seulement, détruisent les
« objections qu'on lui a faites, mais qui même constatent

« les propositions de reconnaissance qui lui ont été faites.
« Ces nouveaux titres méritent d'être pesés dans la déli-
« bération qui sera prise, et je vous prie de les commu-
« niquer à la ville, en vous renouvelant l'attention que
« je vous ai demandée pour cette affaire.

« J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur,
« votre très humble et très obéissant serviteur.

DE SAINT-PRIEST.

Et le 14 Juin 1772, voici Alizon qui répond à l'Intendant une longue lettre qu'il faut citer en entier car elle paraît simplement mais nettement mettre les choses au point :

Alizon lieutenant de maire à M. l'Intendant de Saint-Priest.

14 Juin 1772.

« Mon zèle et mon empressement à remplir tout ce
« qui peut vous plaire sont également excités par la
« vénération et la reconnaissance.

« J'ai assemblé plusieurs fois les notables du conseil et
« je leur ai parlé encore plus souvent en particulier sur
« la demande de M. Mareschal. J'ai fait valoir les lettres
« des anciens administrateurs et j'y ai ajouté toutes les
« raisons que l'imagination la plus remplie du désir de
« persuader a su me suggérer. J'ay mis tout en usage
« pour dissiper les impressions profondes du public et
« pour rendre les commissaires favorables. Je n'ay
« jamais mis autant de chaleur dans aucune affaire, je
« ne dis pas publique mais personnelle.

« Les dépenses immenses auxquelles les ouvrages de
« la Fontaine ont jeté la communauté et le peu de succès
« de ces ouvrages, ont si fort monté les esprits que l'on
« n'a cessé de me répondre que mon honneur s'opposait
« lui-même à l'opiniâtreté que je mettais à la réussite de
« la demande de M. Mareschal.

« Ces discours dans lesquels j'étais obligé de reconnat-
« tre le vray patriotisme, ne m'ont ny rebuté, ny ralenti,
« et j'ay imaginé un moyen de concilier les intérêts de
« M. Marechal avec les vues de l'administration municipi-

« pale, de procurer une somme à Monsieur Mareschal en
« présentant un prétexte de la lui offrir.

« Ce moyen est que M. Mareschal remette le plan
« général de tous les ouvrages de la Fontaine et de tous
« les accessoires tels qu'ils ont été exécutés, le plan des
« ouvrages de la Gau, tous les plans généraux et parti-
« culiers de tous les ouvrages qui restent à exécuter
« avec leurs coupes profils, pour toutes les terrasses sur
« la montagne autour du bassin de la source et ceux du
« mur de la ville à l'entrée de la Gau, que M. Mareschal
« remette en outre le toisé général et bien détaillé dont il
« n'a donné que le sommaire.

« Ces pièces sont inutiles à M. Mareschal — elles
appartiennent à la communauté, et la remise me mettra à
même de le servir avec succès. Ce moyen est décent
« pour Monsieur Mareschal, et il lui assurera un avan-
« tage auquel il ne pouvait ny ne devait s'attendre.

» Je dis, Monsieur, que ces pièces appartiennent à la
« communauté, car les 2.000 fr. d'appointement qu'elle a
« payé à Monsieur Mareschal avaient sans contredit pour
« objet et les plans des ouvrages et les soins de leur
« exécution ; et une ville est sans difficulté en droit de
« se faire délivrer des plans qu'elle a aussi bien payés.
« On ne peut qu'être surpris du peu d'attention que les
« anciens administrateurs ont eu à faire déposer les plans
« au moment même qu'ils étaient dressés, et avant que l'on
« entreprit de les exécuter tandis que, pour ces mêmes
« plans, il fut payé à M. Mareschal une première gratifi-
« cation de 4.000 fr. une seconde gratification de 1.000 fr.
« une troisième gratification de 600 fr., et tandis que le
« toisé général fut pour la majeure partie le propre
« ouvrage du Sieur Dardalhion, inspecteur, payé par
« la ville, et qui resta, à Montpellier pendant huit mois
« pour dresser ce toisé général (1).

« On soutient, Monsieur, que dans l'exacte justice, ny
« dans l'ordre de la générosité, M. Mareschal ne saurait

(1) Il s'agit du fils Gabriel Dardalhion.

« rien demander à la ville. En fait d'ouvrages publics, le
« prix fait est la règle de l'obligation de la Communauté,
« et M. Mareschal s'étant contenté des appointements
« de 2.000 fr. n'ayant pas obtenu au-delà par l'arrêt du
« conseil qui autorise les ouvrages et luy en confie la
« direction, il ne peut demander davantage, s'il croit
« avoir apprécié alors trop peu ses soins, c'est sa faute,
« il ne pouvait ignorer que ces sortes de traités sont irré-
« vocables et ne sont pas sujets aux regrets pour lésion,
« surtout vis-à-vis de celui qui ne fournit point de
« matériaux et n'y est que pour son temps ou son travail.
« Les principes et les arrêts qui les ont consacrés sont
« ramenés dans tous les auteurs.

« Des lettres écrites par des administrateurs postérieu-
« rement à l'ordre qui fixait les engagements de la ville,
« ne pouvait aggraver ny augmenter ces engagements :
« des administrateurs ne peuvent lier la communauté que
« par une délibération autorisée.

« L'exacte justice regrette donc la démarche de
« M. Mareschal, et la générosité ne lui est pas plus favo-
« rable, *elle récompense les succès mais ne paye pas les*
« *fautes.* M. Mareschal invoque ici les éloges qui luy
« ont été prodigués dans le temps où les ouvrages se
« firent et que quelques passagers purent répéter ; mais
« ce qui échappe à l'enthousiasme d'un premier moment
« où un ouvrage désiré s'exécute, ou au coup d'œil
« rapide d'une personne indifférente et peu attentive, ne
« conclut rien contre des faits que l'expérience a trop
« démontrés.

« On ne parle pas de la largeur et de la profondeur
« excessive des canaux propres à servir de fossés de
« fortifications, qui masquent l'eau au point *que l'on est*
« *au milieu de la Fontaine sans l'apercevoir.*

« On laisse à l'écart la partie des embellissements
« qui pour être la seule louée n'en est pas pour cela
« louable ny à beaucoup près.

« L'on se plaint de ce que le principal et le plus essen-
« tiel objet qui engagea dans les dépenses a été totale-
« ment négligé ; l'on avait en vue de faire déblayer la

« source de la Fontaine pour augmenter le volume d'eau
« dont une partie est écartée par le tas de décombres qui
« en gêne la sursion ; et au lieu de travailler à ce déblay,
« de nouvelles ruines ont été entassées dans la source
« lors des pétardements des rochers qui l'entourent.

« L'on se plaint que les lavoirs sont impraticables, non
« seulement parce que les pierres de l'assise supérieures
« sont dégradées, ce qui provient de la nature même
« de la pierre que M. Mareschal aurait pu connaître,
« mais parce que les lavoirs n'ont qu'une seule prise
« d'eau qui n'a elle-même qu'un seul débouché à pente
« insensible, ce qui est cause qu'ils conservent la crasse
« avec le savon que l'expression des linges dégorge, et
« ne forment qu'un cloaque qui salit le linge plutôt que
« de le laver : ce qui met dans la nécessité de laisser
« laver à la source même de la Fontaine.

« L'on se plaint de ce que, pour le besoin de toutes
« nos fabriques, l'on n'a ménagé que quatre petits
« bassins, où à peine cinq à six personnes peuvent laver
« à la fois, ce qui est proprement ne servir à rien —
« l'eau communique de l'un à l'autre et on devait bien
« comprendre que l'eau qui servait à laver les laines
« grasses ne pouvait que gâter les soies teintes en cou-
« leur fine.

« L'on se plaint de ce que l'on a fait faire des dépenses
« pour enlever une quantité de terre prodigieuse du
« même local où l'on a planté des arbres qui dépérissent
« maintenant faute de terre, ne pouvant être garantis par
« celle que l'on a fait transporter, il y a quelques années
« et qui fut l'objet d'une dépense de 3.000 fr.

« A tout cela M. Mareschal dira qu'il n'était ny laveuse,
« ny fabricant, ny jardinier, qu'il consulta tout le monde,
« mais, il s'était offert, il avait obtenu des appointements
« pour diriger tout le monde comme ayant les connais-
« sances relatives à tous ces objets d'utilité. S'il ne les
« avait pas, ce n'est pas une raison pour être payé extra-
« ordinairement des préjudices que la ville en a souffert.

« L'on ajoute, Monsieur, que la nouvelle demande de
« M. Mareschal est d'autant moins favorable qu'il a

« touché 2.000 fr. d'appointement chaque année dont il
« n'accordait que trois mois à la ville, qui ne luy occasion-
« naient aucunes dépenses, étant logé à Nîmes, quoyque
« cela n'eût pas été convenu, vivant à meilleur compte
« qu'à Montpellier, et pouvant également vaquer aux
« fonctions de sa place à raison de laquelle il ne souffrait
« rien, qu'il a de plus touché ces mêmes appointements
« de 2.000 fr. pendant les deux années qu'il a resté, soit
« à Paris, soit à Rome, qu'il a reçu, en outre, les sommes
« de 4.000 fr., de 1.000 fr., de 600 fr., et que les ouvrages
« ne sont pas parachevés.

« M. Mareschal prétend qu'il a donné cent pistoles à un
« dessinateur pour les travaux de la Fontaine, mais on
« désirerait d'en connaître le nom.

« M. Mareschal a un dessinateur pour le travail attaché
« à sa place, le Sieur Dardalhion, inspecteur a fait la
« plus grande partie des dessins, et si M. Mareschal a
« employé quelques fois son dessinateur à des plans
« concernant la Fontaine, il a pu le gratifier sur les
« paiements qui lui ont été faits de ces mêmes plans.

« Les anciens administrateurs avaient offert à
« M. Mareschal la propriété d'un terrain pour y faire
« bâtir un pavillon, mais les administrateurs n'avaient
« pas été autorisés à faire cette offre ; mais le don de ce
« terrain aurait procuré à la ville le double avantage
« d'avoir une construction qui aurait servi de modèle, et
« d'acquérir un citoyen tel que M. Mareschal.

« Je n'expose, Monsieur, qu'une faible partie des rai-
« sons qu'on m'a opposées et sur lesquelles sont fondées
« les plaintes, je ne dis pas du public, mais de ce que
« nous avons de personnes qualifiées et des gens sensés.

M^r l'Evêque ne l'a pas même laissé ignorer à M. de
Montbrison, gendre de M. Mareschal.

« Le seul moyen qui puisse nous faciliter une compo-
« sition, c'est que M. Mareschal remette les plans et le
« toisé général. S'il s'exécute sur cet acte de justice, je
« me flatte que mon zèle sera suivi du succès : il sera
« toujours animé par ce désir qui règlera toutes mes
« démarches, celui de mériter votre bienveillance, à qui

« je suis déjà si redevable et qui fera sans cesse l'objet
« de mon ambition.

« Je suis avec un profond respect. »

Une dernière lettre de M. de St-Priest à Allizon, reproduit les protestations de Mareschal :

2 Juillet 1772.

« J'ai, Monsieur, communiqué, à M. Mareschal la
« lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire
« le 14 Juin dernier ; il a paru pénétré de reconaissance
« de vos dispositions favorables pour lui faire rendre
« justice par la ville de Nimes, mais il m'a témoigné en
« même temps la plus grande sensibilité sur l'insistance
« des administrateurs actuels à ne point reconnaître les
« services qu'il a rendus à la ville quoiqu'il ait en sa
« faveur les témoignages de satisfaction de la part des
« administrateurs qui étaient en place lors de la confec-
« tion des ouvrages de la Fontaine et autres, dont il a
« fourni les projets et qu'il a fait exécuter à leur sollici-
« tation ; il se flattait aussi que cette prévention aurait
« cessé au moyen de la réponse qu'il a faite à leur pre-
« mier mémoire.

« Il se récrie surtout sur ce que l'on veut attribuer au
« sieur Dardalhion le mérite d'une partie des opérations
« qu'il a créées et dirigées lui-même tandis qu'il n'a
« jamais fait que les fonctions d'un simple inspecteur,
« c'est-à-dire de contrôler les ouvriers et de vérifier la
« qualité des matériaux qu'on employait. Il lui rend
« la justice qu'il s'est bien acquitté de ces fonctions,
« mais elles se sont bornées à ces seuls deux objets, et
« il cite pour témoin le sieur Ricard, entrepreneur, à qui
« il a toujours envoyé les dessins des projets, en y
« désignant et cõtant jusqu'aux moindres dimensions ;
« il ajoute que cet inspecteur n'a eu aucune part au
« toisé général, qu'il s'est rendu à Nimes avec son dessi-
« nateur pour prendre les mesures des ouvrages, ce
« qui n'a pas été l'affaire d'un jour, et lorsqu'il a eu

« besoin des registres pour prendre les attachements des
« fondations il a à la vérité appelé le sieur Dardalhion pour
« les lui remettre et prendre de luy les éclaircissements
« nécessaires pour régler son toisé, qu'il est *supposé* que
« le sieur Dardalhion ait fait un séjour de huit mois à
« Montpellier, enfin, Monsieur, il n'est pas moins surpris
« qu'on ait fait entendre aux administrateurs actuels que
« les ouvrages ont été adjugés en bloc, tandis que ce
« fait est démenti par l'adjudication et les toisés qui
« déterminent les prix de chaque nature d'ouvrage.

« Il assure avoir déjà remis le toisé général dans le
« détail qu'on peut désirer, et il m'a démontré que,
« s'il était question de faire des plans particuliers, profils,
« élévations tels qu'il les a fournis aux entrepreneurs
« lors de l'exécution des ouvrages, il serait question
« d'un travail de deux ou trois ans. Tout ce qu'il peut
« promettre, est de remettre à ces Messieurs un plan
« général de tous les ouvrages de la Fontaine, dans
« lequel seront compris les accessoires tels qu'ils ont
« été exécutés et il y comprendra les ouvrages de la Gau
« et ceux qui restent à faire tant à la Montagne qu'aux
« extrémités du grand canal, et y joindra même un
« second toisé général.

« Je vous avoue, Monsieur, que cette proposition me
« paraît raisonnable et sans m'expliquer avec lui sur les
« avantages qu'il peut tirer des lettres qu'il a par devers
« luy des anciens administrateurs, on aura de la peine à
« se persuader qu'ils ayent pris sur eux de faire des
« promesses et même des propositions de cession
« de terrains construits en partie au dépens de la
« ville sans en avoir eu son consentement ou plutôt
« qu'ils n'avaient pas porté la parole au nom de la ville.
« Il me semble que cette affaire a reçu aujourd'hui toutes
« les explications qu'elle pouvait avoir et je vous prie,
« Monsieur, d'engager la ville à en délibérer de manière
« ou d'autre.

« Je ne perds pas de vue ce que je vous ai recom-
« mandé et vous me ferez plaisir de continuer vos soins

« pour faire prendre à cette affaire la tournure qu'elle
« doit légitimement avoir — vous connaissez ma façon
« de penser.

« J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement,
« Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

DE SAINT-PRIEST ».

Ce réquisitoire d'Alizon et la réponse que lui fit M. de St-Priest, clôturèrent la série des documents des archives à l'hôtel de ville.

La conduite d'Alizon était désormais tracée — le Conseil politique ne pouvait lutter contre l'influence des hauts personnages qui patronnaient Mareschal ; il était préférable de biaiser.

Il résolut donc de solutionner l'affaire en douceur.

Le Vendredi 5 Mars 1773 (1) sur la proposition du lieutenant de maire, une délibération fut prise où il était exposé :

« que M. Mareschal, ayant pris le parti de se pourvoir
« devant Monseigneur le Contrôleur Général, portait ses
« prétentions très haut ; que M. l'Intendant dont la solli-
« citude paternelle veillait sans cesse pour le bien
« des communautés, avait daigné honorer Nîmes de sa
« protection particulière, qu'il avait bien voulu lui accor-
« der son appui dans cette occasion, amener M. Mares-
« chal à réduire ses prétentions des deux tiers et à se
« contenter pour toute récompense d'une somme de
« 7.000 livres moyennant quoi il s'engageait à fournir
« tous les plans et dessins et devis nécessaires pour
« achever ce qui restait à faire à la Fontaine.

Il fut stipulé cependant que la somme ne serait comptée qu'après la remise des documents et que M. Mareschal renoncerait à toutes ses prétentions relatives au terrain et à la construction du Pavillon particulier.

(1) Extrait des registres de délibérations de la Maison Consulaire à Nîmes — Archives départementales.

Le texte de cette délibération communiqué à Mareschal, motiva de nouvelles plaintes à l'Intendant.

« Accoutumé comme je le suis depuis quelque temps, « disait-il, à recevoir de MM. les nouveaux administra-
« teurs de Nîmes les marques de leur peu de bonne
« volonté et de leur peu de reconnaissance.....

« je ne cesse d'être étonné de leurs constances dans des
« sentiments qu'ils poussent même jusqu'à l'indécence
« pour ne rien dire de plus....

« On affecte au surplus dans cette délibération de trai-
« ter de récompense ce qui doit être regardé comme
« un simple dédommagement.....

Simple querelle de mots après tout ce qui avait été écrit ; sous cette réserve, la transaction fut pourtant acceptée par le Directeur.

« On supprima dans la rédaction le mot « récompense »,
« et il n'y fut pas question de « dédommagement ».

Une ordonnance du 28 Juin 1773 (1) vint clôturer le débat après vingt années de discussions.

Mareschal fournit les dessins qui correspondent aux dernières propositions de M. de St-Priest. Ces dessins furent sans doute volés à la communauté pendant la tourmente révolutionnaire.

Retrouvés seulement en 1888 chez M. Roy, propriétaire de l'hôtel du Cheval Blanc, ils furent achetés par la ville sur la proposition de M. Maruéjol et placés d'abord au Musée de Peinture, ils sont exposés aujourd'hui à la Bibliothèque Municipale et comprennent sept feuilles.

1° L'une le plan d'ensemble de la ville est joliment présenté, il est dédié à S. M. Royale Monsieur frère du Roi (1 planche).

Les autres planches sont des études et n'ont pas l'aspect de dessins terminés et définitifs, elles sont toutes datées de 1774 portent la signature de Mareschal et sont relatives :

(1) Extrait du registre du greffe de l'Intendance du Languedoc.
— Archives départementales.

2° à l'étude du jardin parterre projeté pour la Plateforme qui devait fermer la Fontaine à l'ouest, et au centre duquel on devait placer la statue de Louis XV (1 planche)

3° au dispositif des lavoirs du linge (1 planche).

4° à l'étude comprenant deux élévations et deux coupes transversales, des ouvrages projetés pour la décoration de la Montagne (ébauches et rendus) (4 planches).

Aucun de ces dessins ne répond aux demandes pressantes des consuls au moment où ils sollicitèrent du Roi le remplacement de Mareschal.

Ils ne constituent pas un travail aussi immense qu'avait bien voulu le dire le Directeur, et pourraient facilement être composés et dessinés par un bon élève de 2^me classe de l'Ecole des Beaux-Arts qui y consacrerait un ou deux mois de travail au maximum.

Leur composition n'est, ni surhumaine, ni géniale, et en les étudiant avec soin nous n'avons pu apercevoir les raisons qui en firent différer la remise.

Mais nous avons pu remarquer que Mareschal savait « faire valoir » son travail, s'il ne voulut pas fournir le détail des toisés et se contenta seulement d'en remettre le résumé général qui représente vingt deux feuillets manuscrits, c'est sans doute parce qu'il redoutait le contrôle du détail qui aurait pu souvent le placer en mauvaise posture.

Dans le commentaire de ce résumé il parle de 7379 articles, ceci est visiblement pour en imposer.

Le résumé comporte 137 articles et le détail n'atteignit pas 2.000 lignes.

La partie des travaux, relative à la Plateforme reçut un commencement d'exécution, on construisit les rampes et les escaliers, il ne fut plus question de l'érection de la statue du Roi, ni de l'édification du grand mur décoré qui devait clôturer le jardin le long du Cadereau.

Les terrassements et les escaliers furent démolis en 1871. Ils étaient exactement placés à l'endroit où débouche l'Avenue de la Plateforme.

Nous avons déjà exprimé notre opinion au sujet de la

superposition des terrasses projetées pour masquer la nudité du rocher de la Tourmagne.

La hauteur totale, du sol du jardin au pied du Mas Rouge, (la Maison de Ménard) était divisée en cinq terrasses auxquelles on accédait par 4, 6 ou 8 emmarchements, et c'était un développement énorme d'escaliers et de rampes, des centaines de mètres de balustrades des quantités de vases, de statues et d'amortissements, enfin des surfaces considérables de murs de soutènements ornés de colonnes, de pilastres, de chaînes et de cordons.

Tout cela fut heureusement épargné aux finances municipales.

Mareschal voyait aussi grand et somptueux qu'il se préoccupait peu des devis estimatif et de la dépense. . . . Ceci « était l'affaire de l'inspecteur !! »

Nous avons eu la curiosité d'évaluer seulement au mètre carré la dépense qui aurait résulté de cette débauche de pierre taillée ? Il aurait fallu y consacrer une demi douzaine de millions et cela. . . . sans les imprévus.

Ce projet inspiré par les Jardins de la Villa d'Este à Tivoli est une manifestation déjà curieuse à cette époque de ce qu'on a appelé « la mégalomanie architecturale » qui sévira à la fin du règne de Louis XVI et pendant la Révolution avec Louis Boullée, Bellanger, et quelques autres, comme protagonistes. (1)

Une plus juste appréciation du Conseil politique de 1755 supprima d'un trait de plume cet amoncellement d'ouvrages d'art.

Devons-nous le regretter ? Certes non.

Le jardin à l'italienne créé vers 1825 par Cavalier, d'Haussez, et continué plus tard par Girard, maire de Nîmes, constitue le fond de décor le plus prestigieux que l'on ait pu souhaiter pour mettre en valeur la belle ordonnance de la promenade et faire briller comme il

(1) Cette école s'était formée sous l'influence du graveur Italien Piranesi, décorateur d'une imagination originale et souvent « plus grande que nature » qui venait de faire paraître ses compositions dont le succès fut très grand entre 1760 et 1770.

convient le soubassement de la grande terrasse et ses escaliers.

Aucun dispositif architectural n'aurait produit un tel effet. A cet égard il est certain que la nature a puissamment contribué à la beauté de l'ensemble ; tout ce que ces murs neufs blancs et uniformes avaient de sec et de froid a été modelé adouci et estompé.

La couleur a arrangé et corrigé bien des sécheresses, la patine dorée, les jolis gris des calquaires durs, les verts et les rouilles qui colorent une végétation luxuriante du printemps à l'automne ont très heureusement amélioré ce joli coin de Nîmes si harmonieusement pittoresque.

Si l'on supprime par la pensée, les nobles masses de verdure formées par les quinconces, on s'explique fort bien les critiques des contemporains de Mareschal alors que les ouvrages étaient encore tout neufs et tout nus.

Malgré sa défense indignée et les appréciations flatteuses des « gens de cour », ces critiques tiennent encore. Autour du parterre de l'île, le colonel a trop composé avec des murs et des fossés de fortifications, il ne manque que des échauguettes à chaque saillant de ses bassins, et l'on ne serait pas autrement surpris d'y rencontrer la gueule d'un canon sortant d'une meurtrière.

Un architecte du XVIII^m siècle aurait tiré un meilleur parti de cette eau vive et transparente qui baigne les murs du jardin.

A ce tracé d'irrigation rigide et froid, à ces hauts parements de moellons, il eut opposé sur toute la rive de l'île, des talus gazonnés, des rampes douces, des vertugadins, aboutissant au niveau des plus hautes crues et bordés de balustrades ajourées.

Ainsi l'ensemble aurait perdu ce caractère par trop « génie militaire » que le colonel n'avait pu éviter.

Si l'on y réfléchit, on voit quel nouvel élément de grandeur et de gaieté il eût été ainsi ajouté à la composition générale,

Ainsi l'on aurait pu voir l'eau en se promenant, et,

c'est ce que réclamait naïvement M. le Lieutenant de Maire d'Alizon en 1772.

Ceci est au surplus la seule critique architecturale que l'on puisse risquer encore aujourd'hui.

Les canaux, les ponts, les entourages de la source et du stylobate, le beau mur de la grande terrasse et ses escaliers, la soudure et l'adaptation du style Louis XV à l'antique, sont autant de très heureux arrangements dignes de Versailles, de Marly et de Saint-Germain.

Pourquoi donc nous attarder à rechercher à quelle collaboration rigoureusement exacte nous devons les embellissements de ce beau coin de nature berceau de Nîmes ?

Ainsi que dans toutes les œuvres des hommes, le hasard et le talent s'y trouvent et s'y mêlent à l'imprévoyance et à l'erreur.

La silhouette hautaine de l'officier ingénieur Jacques Philippe Mareschal s'y rencontre avec celles des modestes artisans du tire ligne et de l'ébauchoir : le bon maître d'œuvres, Esprit Dardalhion, les sculpteurs Dominique Raché et Hubert Larchevêque, et aussi le patron jardinier Mathieu Cérens, qui a bien quelque mérite.

Leurs noms tirés pour quelques instants de l'oubli, vont y retourner dans le placard aux archives poudreuses.

Mais qu'importe si leur peine a été réelle et si leur œuvre efficace subsiste.

Les Termes en marbre et les vases sculptés pour le parc d'un grand seigneur (1), fermier général de Louis XIV, transplantés dans un jardin public, ne détonnent pas à côté des arrangements composés sous Louis XV pour la conservation d'une ruine Romaine anonyme.

Tous ces éléments disparates d'époques et d'origines

(1) Bonnier de la Mosson fermier général de Louis XIV.

si diverses, admirablement encadrés par les feuillages rutilants des marronniers et des tilleuls, se détachent à l'automne sur le rideau toujours vert sombre des pins d'Alep, des cistes et des lauriers tins.

Alors toute cette végétation enluminée de cadmium, de rouille, et d'or, respandit au soleil en un brillant concert à peine atténué par les gris bleutés des pierres et des marbres.....

Un fataliste dirait : « C'était écrit ».

De toute cette entreprise utilitaire au début, et pour l'exécution de laquelle on avait eu recours à un ingénieur fameux, il reste une œuvre de beauté que beaucoup de grands artistes voudraient avoir signée.

L'abreuvoir, les bassins des teinturiers, les lavoirs des fabriques, tant désirés par le commerce nimois, en 1738, tout cela semble avoir disparu pour faire la place plus grande au charme du magnifique jardin.

Cependant la source de Nemausus n'a pas donné une goutte d'eau de plus aux nimois !

« L'Aygo de Nimes » est à jamais inutilisée..... qu'elle s'écoule à pleins bords, ou qu'elle dorme paisible, elle continue à recevoir les poussières de la route et les feuilles desséchées, et après trois cascades successives, elle se perd dans un égout.

L'agréable a définitivement remplacé l'utile, les fraîches verdure printanières et les belles frondaisons de l'automne règnent désormais en maîtresses dans l'admirable cadre, payé par les économies de nos anciens pour notre grande joie, et le seul plaisir de nos yeux.

MAX RAPHEL.

Architecte du Département,
membre de l'Académie de Nimes.

LA JOURNÉE DU 10 AOUT

et ses conséquences religieuses

DANS LE

Département du Gard

PAR

M. le Chanoine Albert DURAND

Membre résidant.

Le soir de la fête de l'Assomption de 1792, à neuf heures et demie, arriva à Nîmes un courrier extraordinaire de l'Assemblée Nationale apportant, entre autres dépêches officielles, une loi du 10 Août relative à la suspension du Roi. Quatre jours après, à 11 heures du matin, un autre courrier annonçait la convocation d'une Convention Nationale et la formation des assemblées primaires (1). Entre temps, on apprenait des détails plus complets sur la fameuse journée du 10 Août, sur le triomphe de la Commune de Paris, la chute du trône, la captivité de Louis XVI. Ces graves nouvelles provoquèrent dans la ville des sentiments bien divers : une vive allégresse à la « Société Populaire », du trouble, de l'inquiétude au Conseil Administratif, au Directoire du département, chez tous les partisans de la Constitution de 1791 ; navrés et consternés furent les catholiques fidèles à Dieu et au Roi. La suspension du monarque ne

(1) Archives départementales du Gard, 1 L 3, 6.

marquait-elle pas une première étape vers l'échafaud ? Les fureurs révolutionnaires contre le pieux et débonnaire descendant de saint Louis n'avaient-elles pas été exaspérées par le veto qu'il avait opposé, avec une constance irréductible, aux décrets législatifs du 29 novembre et du 27 mai contre le clergé insermenté ?

Désormais, décimée par la peur, asservie à la Commune de Paris et aux clubs, la Législative, pendant les quelques jours qui lui restent à vivre, n'aura plus qu'à jouer le rôle de chambre d'enregistrement. Dès ce moment les votes contre l'Église vont se multiplier. Dans la séance même du 10 août, elle décide que les décrets frappés d'opposition par le veto royal auront d'ores et déjà force de loi. Le roi étant suspendu, elle croit nécessaire de modifier la formule du serment civique. Ses membres devront « au nom de la Nation, jurer de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste. » Le 14 août, elle décrète que tout Français recevant traitement ou pension de l'État sera censé y avoir renoncé irrévocablement si, dans la huitaine qui suivra la promulgation de ce décret, il ne justifie d'avoir prêté le nouveau serment en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. »

Puis elle supprime toutes les congrégations séculières, interdit le port des costumes religieux et ecclésiastiques, ordonne l'aliénation du patrimoine des fabriques, la vente des immeubles des couvents. Enfin, le 26 août, elle vote la proscription générale de tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics insermentés.

Voyons l'application de ces lois persécutrices dans le département du Gard.

Serment de Liberté-Égalité (1)

Le serment de liberté-égalité, imposé le 14 août à tous les pensionnés de l'État, fut rendu obligatoire, le 15 pour tous les fonctionnaires publics, le 18 pour les religieux qui voudraient toucher leur pension, le 3 septembre pour tous les citoyens, sous cette formule : « Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés ou de mourir s'il le faut pour l'exécution de la loi. » (2) Ces divers décrets assujettissaient au nouveau serment tous les ecclésiastiques, constitutionnels ou réfractaires, fonctionnaires publics ou simples retraités, séculiers ou réguliers. Ils y étaient astreints soit comme citoyens, soit comme pensionnés de l'État. Les nouveaux décrets atteignaient les prêtres qui n'étaient pas tenus au serment du 26 décembre, comme les chanoines, les religieux, les évêques et les curés dont les titres étaient supprimés. En privant de tout secours les ecclésiastiques qui ne se soumettraient pas à cette nouvelle injonction, ils les condamnaient à la famine et violaient des engagements solennellement contractés par l'Assemblée Constituante comme dédommagement à la nationalisation des biens de l'Église.

Le clergé constitutionnel n'hésita pas devant le nouveau serment. A Nîmes, le 22 septembre, Dumouchel

(1) Cf. Pisani, *L'Église de Paris et la Révolution*, tome I, p. 270-282 — Sicard, *L'Ancien clergé de France*, tome III, p. 274-294 ; — Melloc, *Les serments pendant la Révolution*, publié par l'abbé Urureau ; — Manganot, *L'intervention de Pie VI au sujet du serment de la liberté et de l'égalité dans la Revue pratique d'Apologétique*, n^{os} 275, 276, 277, 279, 282, 288.

(2) Cette formule ne tardera pas à être mise de côté et remplacée par celle du 14 août, citée plus haut.

le prêtre avec ses quatorze vicaires épiscopaux, les curés et les vicaires intrus de la ville, au nombre de huit, et les quatre professeurs du collège alors présents dans la cité (1). Cet exemple fut suivi par tout les prêtres schismatique du département, mais n'obtint pas la même unanimité chez les prêtres appelés réfractaires.

La conscience de ceux-ci se trouva en proie à la plus cruelle perplexité ; tandis que le plus grand nombre d'entre eux prenait le chemin de l'exil ou de la prison, les autres que la loi n'avait pas astreints au serment à la Constitution Civile se demandaient avec la plus grande anxiété si le nouveau serment était licite. Ce nouveau serment ne contenait-il pas quelque venin doctrinal qui le rendait aussi mauvais sinon pire que le serment constitutionnel ? Cas de conscience des plus délicats que nous avons de la peine à comprendre aujourd'hui, qui posait en réalité le problème de l'attitude du clergé en face de l'État moderne et des principes qui lui servent de base.

Liberté ! Égalité ! En 89, ces mots avaient fait tressaillir la France entière, le clergé s'était associé au mouvement général de la nation, les curés s'étaient joints au Tiers-État pour hâter la fusion des trois ordres ; les ecclésiastiques députés avaient applaudi à la nuit du 4 août ; le *Te Deum* avait retenti dans toutes les églises pour célébrer les principales dates de la Révolution ; les évêques de l'Assemblée Nationale avaient approuvé la constitution de 1791 qui établissait la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité comme les fondements du droit nouveau. Mais à la fin de la Législative et sous la Convention, la liberté et l'égalité n'excitent plus le même enthousiasme chez le clergé ! Que de folies et de crimes ont été commis au nom de ces deux idoles des temps modernes ! Le nouveau serment a été imposé au lendemain de la chute de la monarchie, au moment de la chasse aux prêtres, à la veille du bannissement de tout le

(1) Goiffon, *Les évêques de Nîmes au XVIII^e siècle*, p. 223.

clergé insermenté et des massacres de septembre. Circonstances troublantes qui devaient faire hésiter les ecclésiastiques. Aussi la question du nouveau serment donna-t-elle lieu à des controverses passionnées et reçut-elle deux solutions opposées, également inspirées par le souci de l'orthodoxie religieuse, par l'amour de l'Église et de l'autorité spirituelle. Deux camps se formèrent : celui des intransigeants, pour la plupart adversaires irréconciliables de la Révolution, partisans convaincus de la royauté, plus attachés aux principes qu'aux habiletés de la politique, considérait le serment comme une faute ; l'autre que l'on pourrait appeler le camp des opportunistes, comprenant des théologiens savants, mais plus attentifs aux exigences modernes, sachant mieux adapter les principes immuables aux contingences du temps, craignant surtout de voir disparaître tout culte public et tout ministère ecclésiastique, regardait la soumission à la nouvelle loi comme un acte licite et une nécessité imposée par les circonstances.

A la tête de ceux-ci se placèrent tout de suite M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, et M. de Bausset, évêque d'Alais. Ces deux personnages, avec l'autorité de leur situation, de leur science théologique et de leurs vertus, se déclarèrent hautement pour la légitimité du serment nouveau et engagèrent le clergé à le prêter. L'insoumission à la loi leur faisait appréhender l'anéantissement du catholicisme en France. Le serment demandé, disaient-ils, ne se rapportait qu'à l'ordre civil : liberté signifiait seulement exclusion de tout despotisme, un état politique où l'on dépend uniquement de la loi, où l'on n'est point gouverné par des volontés arbitraires ; égalité représentait, à leurs yeux, abolition des privilèges, juste répartition des impôts, admissibilité de tout citoyen aux emplois et dignités, selon ses mérites et ses services. M. de Bausset soutint son opinion avec son talent habituel, dans diverses publications ; son interprétation du serment fut approuvée par Genoué, rapporteur de la loi, et plus tard (14 décembre 1794) par

Durand de Maillane, membre du Comité de Législation (1).

L'avis de M. Emery et de M. de Bausset fut partagé par les sept évêques restés en France, par M. de la Luzerne, évêque de Langres, qui écrivit en faveur du nouveau serment et dont la brochure fut approuvée par les cinq évêques retirés, comme lui, à Constance (2) et entre autres par l'évêque de Nîmes, Cortois de Balore. Mais le plus grand nombre des prélats émigrés le combattit. Pour les adversaires du serment, la liberté qu'il fallait jurer de maintenir n'était pas exclusivement la liberté civile et politique, mais la liberté sans bornes, le droit prétendu pour l'homme de tout penser, de tout croire ou tout nier, tout enseigner, tout écrire, l'indépendance à l'égard de la vérité objective, des règles de la morale et des nécessités sociales, la licence sans frein, incompatible avec toute religion, subversive de la cité et de l'ordre public, réprouvée à la fois par la conscience et le bon sens. L'égalité n'agréait pas davantage aux intransigeants : pour eux, il ne s'agissait pas seulement de l'égalité des citoyens devant la loi, mais d'une égalité absolue qui consacrait le renversement de la monarchie, l'abolition de la hiérarchie ecclésiastique, des vœux religieux, lamentable chimère qui aurait anéanti toute autorité et même la propriété individuelle.

Dans cette divergence d'opinions, la question du nouveau serment fut portée à Rome. Mais Rome étudia l'affaire avec prudence et une sage lenteur. Craignit-elle de trouver de la résistance ou de contrister une importante partie du clergé français dévoué au Saint-Siège ? elle n'en

(1) De Bausset, *Exposé des principes sur le serment de Liberté et d'Égalité*, p. 147-148. — Pisani, *L'Église de Paris et la Révolution*, I. p. 272.

(2) La brochure de M. de la Luzerne a pour titre : *Opinions sur le serment de la liberté et de l'égalité*. — Ces cinq évêques sont : de Julgné (Paris), de Barral (Troyes), Cortois de Pressigny (Saint-Malo), Cortois de Balore, frère du précédent, (Nîmes), d'Osmond (Comminges).

vint jamais à dirimer la controverse par un jugement solennel. Interrogée par les intransigeants sur la conduite à tenir à l'égard de ceux « qui avaient souillé leurs lèvres par le serment de liberté et d'égalité », elle se contenta de leur adresser, à plusieurs reprises, cette décision pratique : « ceux qui ont prêté ce serment doivent se mettre en règle avec leur conscience, car dans le doute, il n'est pas permis de jurer. *Iti qui præstiterunt juramentum æqualitatis et libertatis consulant conscientie suæ, cum in dubio jurare non licet (1)* ».

Cette réponse ne tranchait pas la question de principe : en réalité, ni elle n'approuvait ni elle ne condamnait le nouveau serment ; elle obligeait seulement les jureurs à aviser à leur conscience, dans le cas où ils auraient prêté serment en doutant s'il était permis de le faire. Cette décision n'infligeait aux jureurs ni peine canonique ni rétractation, et s'appliquait seulement à un doute purement subjectif.

Faut-il s'étonner si, sur cette question épineuse, le clergé du département du Gard se divisa comme tout le clergé de France ? L'évêque d'Alais, partisan convaincu, comme nous l'avons déjà dit, de la légitimité et de la nécessité du nouveau serment, fit connaître son sentiment à ses diocésains et la ligne de conduite qu'il recommandait fut suivie par la presque unanimité de ses prêtres. A en croire un opposant, l'abbé Laborie, deux seulement auraient refusé de suivre son opinion : lui-même et l'abbé Payzac. Mais les évêques de Nîmes et d'Uzès, alors sur les chemins de l'exil, ne purent dès le début donner des instructions à ce sujet et le manque de direction causa dans le clergé une grande divergence d'opinions et de conduite. A Nîmes, un prêtre vénérable, vicaire général de l'évêque, premier archidiacre, celui qui va devenir pendant toute la Révolution le guide du clergé fidèle, Joseph-Pierre de Rochemore refusa le ser-

(1) Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790 à 1800*, Paris, 1857, tome I, p. 173. *Questio XII.*

ment. D'autre part, des prêtres également recommandables, ayant joui précédemment d'une haute position, crurent pouvoir le prêter : tels Henri d'Ornac de Saint-Marcel, vicaire général et ancien prévôt du chapitre, de Bérage, ancien syndic, Antoine-Hercule d'Esponchez, second archidiaque, les chanoines Lenoir, Verot, Tempié. Il en fut de même dans les collégiales de Beaucaire, Saint-Gilles, Villeneuve, Roquemaure et dans le chapitre de la cathédrale d'Uzès (1). Malgré l'impossibilité d'établir une statistique rigoureuse, il est permis d'affirmer que, dans les diocèses de Nîmes et d'Uzès, les prêtres fidèles qui refusèrent le nouveau serment furent les plus nombreux, à l'inverse du diocèse d'Alais où ils constituèrent une infime minorité (2).

Une pareille divergence se manifesta parmi les communautés religieuses. Exemptées tout d'abord du serment de liberté-égalité, elles y furent astreintes par

(1) A Beaucaire, le serment est refusé par les chanoines Pillet, Tourniaire, Doré, Moureau, Sautel, par le bénéficiaire Derbez, par l'abbé Chirouze, ancien assermenté rétracté, par de Saint-Montant, ex-chanoine d'Arles, mais le chanoine Philip et le bénéficiaire Elzéar Gombert sont soumissionnaires. — A Saint-Gilles, les chanoines Jean Viollier, La Fargue, Henri Aubert; à Uzès, le capiscol de Roche, les chanoines de Bournet, Henri Dulac, l'abbé Jean-Alexandre La Tour Dupin; — à Villeneuve, les bénéficiaires Joseph Anestai, Jean-Baptiste Lhermite, Augustin Charmasson, Bruncau, Paulin Malosse; — à Roquemaure, les chanoines Claude Soubéran, André Villiers, Ponz-Mathieu Guiraud prêtent le serment de liberté-égalité. — D'après une supplique pour obtenir de Rome des pouvoirs extraordinaires, les grands vicaires d'Uzès René de Chervin, André Vachier, de la Brunière, déclarent qu'ils n'ont plus de relations avec leur évêque depuis l'invasion de la Belgique (début de novembre 1792) et qu'ils ne savent pas même le lieu où il s'est retiré.

(2) N'ayant pas trouvé dans les Archives départementales le tableau complet des prestataires de ce serment, nous avons consulté divers états de paiement où sont indiqués les serments déjà émis. Mais ces états ne peuvent fournir qu'une approximation, vu que beaucoup de prêtres et de religieux quittèrent leurs domiciles précédents, soit pour éviter la persécution, soit pour se rendre dans leur lieu d'origine.

les décrets de la Convention des 3 octobre et 29 décembre 1793. Tandis que les sœurs hospitalières de Nîmes-les sœurs du Verbe-Incarné de Roquemaure et d'autres encore refusèrent le serment de liberté-égalité, quelques-unes se décidèrent à le prêter. Les familles les plus chrétiennes sont aussi divisées sur cette question troublante. Ainsi chez les Rochemore, les deux frères, le vicaire général de Nîmes et le chanoine d'Alais, suivent une ligne de conduite opposée. Dans la famille de Villeperdrix, dame Henriette-Rosalie Plantin de Villeperdrix (1), veuve Leblanc, le vicaire général Henri d'Ornac de Saint-Marcel, le chanoine Lenoir n'hésitent pas à jurer de maintenir la liberté et l'égalité. Mais l'oncle du vicaire général, Louis-Balthazard de Bruneau d'Ornac, ci-devant chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, aime mieux affronter la misère que de prêter le serment. Privé de toute pension, il se voit obligé, pour rester fidèle au dictamen de sa conscience, à recourir plusieurs fois à la charité de sa nièce, Madame Charles de Villeperdrix, née Bruneau d'Ornac de Saint-Marcel (2).

Le refus de serment avait en effet pour conséquence la perte de toute allocation et un peu plus tard la peine de la déportation. Un décret du 21 avril 1793 ordonna que tout ecclésiastique qui n'avait pas prêté ou avait rétracté le serment de maintenir la liberté et l'égalité serait embarqué sans délai et transféré à la Guyane française.

Pour s'exposer à cette pénalité et à la misère, il fallait que les prêtres fussent empêchés par des scrupules de conscience bien impérieux de se soumettre aux décrets des 14 et 15 août. Leurs sentiments et leurs idées ont trouvé un interprète fidèle dans l'abbé Laborie, ancien prieur de Blandas, au diocèse d'Alais, qui les a exprimés avec force et conviction dans des écrits restés inédits. Le 2 septembre 1792, il adresse une lettre à

(1) Arch. du Gard t. L. 3. 213.

(2) Archives de Monseigneur de Villeperdrix.

l'Assemblée Nationale ; il y déclare vouloir jurer fidélité au gouvernement et à la loi, si tel est le sens du nouveau serment. « Mais si la formule proposée emporte la moindre adhésion aux principes politiques de la constitution ou autre gouvernement quelconque, il ne peut se résoudre de jurer d'en maintenir aucun, parce que chacun a ses vices comme ses avantages et que son opinion sur chacun d'eux ne saurait influencer aucunement sur leur bonté respective ». « Dans la simplicité de son cœur, ajoute-t-il, il subira la rigueur de l'exportation, quittera sa patrie avec regret et douleur, mais sans fiel et sans colère et ne cessera de prier pour la paix et son bonheur. » Ce qui éloigne Laborie de la prestation demandée c'est qu'il la considère comme une adhésion à des principes politiques qu'il juge mauvais. Il le dit expressément dans un écrit du 7 octobre suivant : « Voyons, déclare-t-il, la véritable signification des termes *liberté et égalité*. C'est une assemblée politique qui les emploie dans le moment où elle s'occupe d'un gouvernement à établir ou à corriger, dans un moment où elle vient de prononcer la déchéance du Roi, après avoir proscrit noblesse, distinctions, etc. Ces mots ne peuvent donc être pris qu'en opposition avec la Royauté et l'existence de trois Chambres. C'est le sens naturel, *sensus obvius*. » Le prieur de Blandas n'admet pas qu'il s'agisse seulement de la liberté et de l'égalité civiles. « Il n'est pas possible de se faire illusion, continue-t-il, jusqu'au point de vouloir leur donner le sens général et indéterminé qui emporte pour chaque individu la prérogative ou le pouvoir de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi et d'avoir un égal accès aux charges et à la justice.... Donner à ces deux termes le sens indéfini qu'emporte le droit de tout faire et de ne connaître personne au dessus de la loi, c'est le comble du délire.... Pour prêter le nouveau serment avec *vérité, jugement et justice* (1), il faut adhérer de cœur ou au moins d'esprit

(1) Jérémie, IV, 2.

à ces principes ainsi qu'aux différentes opérations des assemblées, les reconnaître justes et légitimes. Mais je les tiens pour contraires à la justice autant qu'à la bonne politique, ne pouvant conduire l'État qu'à une dissolution complète ou à un despotisme (1) ».

Les scrupules de conscience qui éloignèrent du serment de liberté-égalité l'abbé Laborie et tant d'autres prêtres tourmentèrent plusieurs ecclésiastiques qui avaient pensé tout d'abord pouvoir le prêter et qui se crurent obligés de le rétracter. Ainsi Pierre-Louis Bouscarle, prêtre originaire d'Avignon, se présentant pour cette rétractation devant la municipalité de Pont-Saint-Esprit, déclare que « descendu en lui-même, il a trouvé son âme ulcérée de remords » (2). Un chartreux de Valbonne, Joseph Sage, en religion frère Bruno, va pour ainsi dire se livrer entre les mains du bourreau en écrivant au Directoire du département : « Citoyens, j'avais eu le malheur de faire le serment de la liberté et de l'égalité ; mais aujourd'hui je reconnais que ce serment abominable conduit les hommes à l'impiété et au paganisme. Je vous déclare que je l'improûve très fort et je m'en rétracte devant Dieu et devant les hommes (2 février 1794) (3) ».

Un autre futur martyr, l'abbé Pélerin, du diocèse d'Alais, est torturé par les mêmes angoisses pour avoir prêté ce fameux serment. Il croit avoir promis de tenir la main à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte non à une liberté et à une égalité vagues et indéterminées, mais « à l'organisation du nouveau clergé, à la publicité et au nivellement de tous les cultes hors le culte catholique romain, à l'abrogation des conseils évangéliques, de l'indissolubilité du lien conjugal et le reste. » Sur les conseils de l'abbé Laborie qu'il a consulté, il renonce à

(1) Archives privées, *Papiers Laborie*.

(2) Archives départementales du Gard, 5 L. 4, 30.

(3) Fajon, *Pièces et documents pour servir à l'histoire de la Terreur à Nîmes*. p. 106.

la pension viagère promise par l'État et, dans un écrit privé, il rétracte son serment de liberté-égalité : « Je le regarde, dit-il, comme irréligieux, destructif de l'ordre social et renfermant un venin détestable. » (1).

D'autres prêtres et des religieuses sont en proie à de cruels remords pour avoir prêté le serment de liberté-égalité et ces remords ne pouvaient que s'envenimer par les relations avec le clergé hanni de France.

Hors de la frontière, la question du serment soulevait aussi des discussions. Elle faisait l'objet des conférences où les prêtres français étudiaient les problèmes ecclésiastiques à l'ordre du jour. Ce sont probablement les conclusions de ces conférences que nous trouvons, sous le titre : *Instructions et décisions*, dans les papiers d'un prêtre de Nîmes, l'abbé Bouquet, ancien membre du bas-chœur, de la cathédrale, alors réfugié à Ferrare. En voici l'analyse :

C'est être parjure que de jurer en donnant à ses paroles un sens opposé à celui de la personne qui demande le serment. Or l'assemblée qui demandait ce serment, « sous le nom de liberté, entendait l'indépendance absolue de toute autre puissance que celle de la nation, l'affranchissement de l'autorité du Pape et des évêques, de l'Église, de Dieu même, le droit indéfini de parler, d'écrire et de blasphémer, la dissolubilité de tous les liens que le droit naturel et divin rendent indissolubles. Sous le nom d'égalité, l'Assemblée entendait le nivellement général des conditions et des personnes, au mépris des lois éternelles de la justice, des règles de la hiérarchie ecclésiastique et des principes fondamentaux de l'ordre social. » Prêter serment dans ce sens notoirement connu de l'Assemblée, c'est se lier à tout ce qu'il y a de plus immoral et de plus impie. Prêter serment dans un sens différent de celui voulu par l'autorité qui l'exige, c'est joindre le parjure au scandale, c'est tromper ceux à qui on fait ce serment et en même temps, c'est

(1) Archives privées, *Papiers Laborie*.

dissimuler sa foi. De là, pour tous ceux qui ont prêté le nouveau serment obligation de le rétracter ; de plus, la prestation de ce serment étant la condition nécessaire pour toucher la pension votée par la Constituante, il n'est pas permis de retirer cette pension (1).

Ainsi la loi des 14 et 15 août 1792 souleva, hors de France comme au sein de la patrie, de vives controverses parmi les prêtres catholiques. Elle prépara, — nous le verrons plus tard, — de nouvelles victimes à la Terreur. La polémique dura longtemps vive et ardente, se renouvela à l'occasion des nouveaux serments ou promesses que les gouvernements exigèrent du clergé, car l'équivoque persistait toujours aussi troublante. La nécessité de maintenir en France l'exercice du culte catholique inclinera les uns à la soumission ; les crimes commis au nom de la liberté et de l'égalité, l'injustice de tant de lois révolutionnaires inspireront aux autres une répugnance invincible. Soumissionnaires et non-soumissionnaires, opportunistes et intransigeants manquèrent peut-être aux lois de la charité, mais restèrent toujours en communion, sans rompre les liens de l'unité.

II.

Fermeture des couvents.

Extinction des Congrégations religieuses.

L'Assemblée Constituante avait prohibé les vœux monastiques, supprimé les ordres religieux, mais elle avait conservé provisoirement les congrégations hospitalières et enseignantes, maintenu les couvents de femmes, relégué dans quelques maisons, par groupes de vingt, les hommes fidèles à leurs vœux qui avaient opté pour la vie commune. Pendant une quinzaine de mois,

(1) Archives départementales du Gard, 1 L. 8, 212.

ces divers asiles subsistèrent ; au milieu de quel trouble, de quelle inquiétude, on le conçoit. Ils sont sous la surveillance de la police municipale qui peut leur infliger la peine de l'amende et de la prison. Souvent les calomnies jacobines dénoncèrent les moines comme perturbateurs du repos public ou fauteurs du fanatisme ; parfois, mais très rarement, les idées nouvelles viennent souffler la mésintelligence parmi les vierges consacrées à Dieu. Au couvent du Pont-Saint-Esprit, dès le mois de mai (1792), un des capucins les plus zélés, le P. Chrysostome, est obligé de fuir la fureur du club (1). A Nîmes, au couvent des Saintes-Maries, sœur Marie-Victoire Boissier et Marie-Xavier Ainard, éprouvant une exaltation mystique, pour la Révolution, s'attirent les traits aigus de leurs compagnes, sortent de leur monastère, empruntent une plume étrangère pour réclamer leur pension et exhaler leurs plaintes (2).

Cette situation précaire ne dura pas longtemps ; la Législative avait à cœur d'achever l'œuvre de destruction de la Constituante. Par ses lois et décrets des 6, 7, 16, 18 août 1792, elle abolit entièrement les congrégations. Sous le prétexte ironique, « de faire jouir les religieux et religieuses de la liberté qui leur est accordée par les lois précédemment faites », elle les chasse de leur maisons, qui devront être évacuées avant le 1^{er} octobre, leur interdit ainsi la vie commune qu'ils ont librement choisie. D'un trait, elle supprime tous les instituts épargnés jusqu'alors, toutes les corporations et congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, quelles que soient leurs fonctions et dénominations. Dans son horreur pour ce qu'elle appelle « les restes du fanatisme », elle abolit même les

(1) Albert Durand, *Un capucin, le P. Chrysostome de Barjac*, p. 30.

(2) Archives départementales du Gard. 4, L. 4, 69.

confréries de pénitents, les associations de piété et de charité, interdit le costume religieux des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe. Ce décret éteignit donc dans le Gard les Joséphites, les Doctrinaires, les frères des Écoles chrétiennes, les Sœurs Régentes subsistant encore et ferma tous les couvents d'hommes et de femmes.

Cette œuvre de tyrannie s'accompagne d'une œuvre de spoliation. Diverses lois ordonnent l'aliénation du patrimoine des fabriques, des communautés étrangères, des biens de l'ordre de Malte, le dépouillement des églises supprimées, la fonte des cloches, l'envoi de l'argenterie aux hôtels de la Monnaie. « Considérant que les terrains vastes et précieux occupés par les religieux et religieuses présentent de grandes ressources à la Nation, dans un moment où de grandes dépenses lui font une loi de ne négliger aucune de ses ressources », l'Assemblée Législative décrète que leurs maisons seront mises en vente ; les biens mobiliers, l'argenterie soit des congrégations soit des confréries devront être d'abord inventoriés, recelés, enfin aliénés. Mue cependant par un sentiment de pitié, elle abandonne aux membres des congrégations supprimées le mobilier de leurs chambres, les effets qu'ils prouveront avoir été à leur usage exclusif et personnel ; elle accorde aux religieuses une pension alimentaire de 500 livres, si elles sont âgées de 40 ans et au dessous ; de 600 livres, de 40 ans jusqu'à 60 ; de 700 au dessus de 60 ans.

Dès la promulgation du texte législatif, le Conseil d'administration du département du Gard, « arrête que pour la prompte exécution de cette dernière loi (contre les congrégations) et en attendant qu'elle soit achevée d'imprimer, les directoires des districts en feront extraire les articles les plus urgents et spécialement ceux qui ont rapport à l'argenterie, effets précieux et mobiliers des maisons religieuses, qu'ils les feront notifier sans délai aux supérieures des dites maisons et veilleront soigneusement à ce qu'ils soient exécutés (8 sept.) (1). »

(1) Archives départementales du Gard, 1 L, 3,6.

Aussitôt les directoires des districts entrent en campagne et ordonnent aux municipalités de leur ressort de notifier la loi aux communautés qui sont sur leur territoire et d'accomplir toutes les formalités prescrites. D'où nouveaux inventaires, recolement des objets précédemment déclarés, descente des cloches, envoi à la Monnaie des métaux précieux, vente et liquidation complète de tout l'avoir des congrégations, confréries, couvents, monastères, de leurs effets mobiliers, objets du culte etc. (1).

Les supérieurs des Congrégations d'hommes et de filles eurent l'obligation de fournir des états signés et certifiés contenant le nom, l'âge de chaque personne de leur maison, avec la date de leur admission dans la communauté. Ces états furent fournis en effet, ils nous permettent de constater que le personnel des maisons religieuses, en septembre 1792, est sensiblement le même que celui de 1791, sauf les vides causés par la mort. Les défections avaient été une minorité tout à fait infime (2).

Les directoires de district eurent à liquider la pension de chaque congréganiste conformément à la loi ; le directoire du département prononçait en dernier ressort sur chaque cas particulier. Le législateur, pour encourager l'infraction des vœux monastiques, avait déclaré que le mariage ne ferait pas perdre le bénéfice de la

(1) Voici, à titre d'exemples, le résultat des ventes des maisons religieuses de Nîmes : *Mobilier des Ursulines du Grand-Couvent*, 960 livr. 15 sols ; *mobilier des Ursulines du second Monastère* 1,382 livres 7 sols ; *mobilier de la Visitation* 616 livres 16 sols ; celui des *Écoles chrétiennes de la Calade* 787 livres 7 sols ; celui des *sœurs de la Providence* 801 livres 1 sol. — *L'immeuble du Grand-Couvent avec ses jardins et dépendances* 97,272 livres ; — *l'immeuble du Petit-Couvent des Ursulines*, 105,500 livres, le couvent de la *Visitation* 1.507,650 livres. Il faut observer que la majeure partie de cet immeuble fut vendue le 21 germinal an VI, à une époque où la dépréciation des assignats était très grande. — Rouvière, *L'aliénation des biens nationaux dans le Gard*, passim.

(2) Arch. dép. du Gard. 5. L. 4. 31.

pension. Cette clause n'empêcha pas la grande majorité des religieux de rester fidèles à leurs obligations librement contractées.

La somme allouée par la Législative parut à beaucoup insuffisante : les sœurs du second couvent de Sainte-Ursule adressent une pétition aux Directoires du district de Nîmes et du département pour obtenir en faveur de chacune d'elles un secours de 300 livres, destiné au transport de ses meubles et effets personnels, à l'achat, façon, fournitures d'un nouveau vestiaire. D'après leur exposé, par une première loi, la Nation s'était emparée de leurs biens, immeubles et capitaux ; la pension de 250 livres précédemment accordée à chaque religieuse de chœur, et celle de 150 allouée à chaque converse avaient suffi à peine à leur nourriture, surtout dans un temps où les comestibles en tout genre avaient plus que doublé. Leur vœu était de vivre selon les règles de leur ordre et de mourir dans la maison qu'elles avaient adoptée pour demeure, de porter pendant toute leur vie et jusque dans la tombe le costume désigné par leur fondateur. La loi nouvelle les force à abandonner leur monastère, à porter le costume des personnes du monde ; elle les expose ainsi à faire des dépenses considérables. Les règles de l'équité exigent que quiconque cause un dommage soit tenu de le réparer, que celui qui occasionne un changement de demeure indemnise ceux qui y sont contraints avant le terme convenu. En conséquence, elles demandent à être traitées comme les religieuses d'autres maisons qui ont obtenu une juste indemnité. Leur réclamation reçut un avis défavorable du district (20 septembre) et fut rejetée par le Département (27 septembre 1792) (1).

La pétition des Ursulines de Nîmes nous fait entrevoir leur misère, mais elle laisse à peine soupçonner la souffrance morale que leur imposait la loi en les forçant de quitter leur monastère, de renoncer au costume religieux, à la vie commune, à l'observance de leurs

(1) Archives départementales du Gard, 4 L. 4, 69.

règles et constitutions. Pour se soustraire à ce sacrifice trop dur à leur cœur, huit Ursulines du Pont-Saint-Esprit se retirèrent chez leurs sœurs de Bollène, dans le Comtat où les décrets contre les congrégations n'étaient pas encore exécutés. Ce furent les sœurs Marie-Madeleine de Justamond, Jeanne-Marie de Romillon, d'Albarède, Cartier, Roussin, la converse Françoise Bastet, Anne Thune ou Thurme, la supérieure, Mère Saint-Régis, dans le monde Marie Fort, âgée de 73 ans. Elles furent plus tard toutes arrêtées et emprisonnées à Orange : les quatre premières furent condamnées à mort par la *Commission populaire* et guillotonnées, les deux suivantes condamnées à la prison et délivrées après le 9 thermidor, les deux dernières ne furent pas jugées, mais restèrent incarcérées jusqu'après la chute de Robespierre (1).

Aux termes de la loi, toutes les maisons occupées par les religieux et les religieuses devaient être entièrement évacuées avant le 1^{er} octobre suivant et elles le furent en effet. Les municipalités en donnèrent avis aux administrateurs de district. Le Maire de Roquemaure, en annonçant l'exécution de la loi, déclare qu'aucune religieuse, à l'exception d'une seule, n'a prêté le serment exigé des pensionnaires de l'État. Le Maire de Bagnols, en faisant part à son district de la sortie des Religieuses de l'Abbaye et des Ursulines, demande les ornements de ces dernières pour l'église des Pénitents supprimés, « dont on ne peut nous refuser, dit-il, de faire une succursale, vu notre population » (25 septembre 1792) (2). Les maires faisaient savoir en même temps l'envoi de l'argenterie, la mise sous scellés des divers effets et objets précieux. Griolot, le procureur général syndic, malgré le zèle des autorités administratives, crut devoir rappeler aux districts les dispositions qui étaient le complément et la suite de la loi du 18 août (5 octobre

(1) Abbé Redon, *Les 32 religieuses guillotonnées à Orange*, pages 56, 87, 131-134, 139, 173, 174.

(2) Archives départementales 5 L. 4, 30.

1792) (1). Les couvents et les biens mobiliers des congrégations furent ensuite vendus à des dates différentes, à la convenance des corps administratifs.

L'article III de la loi du 17 août exceptait formellement, de l'article 1^{er} qui prescrivait l'évacuation des couvents, « les religieuses consacrées au service des hôpitaux et autres établissements de charité à l'égard desquelles il n'est rien innové. » Ces derniers mots nous paraissent ambigus : en réalité, il se produisit une très grave innovation dans les établissements hospitaliers. Les congrégations dévouées au soulagement des pauvres et des malades étaient supprimées comme les autres ; les religieuses y étaient conservées non comme congréganistes, mais comme des personnes laïques et séculières, comme de simples particuliers, à la condition de renoncer à leur costume de règle ; la loi les obligeait à continuer leur service à titre privé et individuel, sous la surveillance des corps administratifs.

Malgré le vif chagrin de quitter leurs chères livrées, les hospitalières se soumirent aux injonctions de la loi, heureuses de pouvoir consacrer encore leurs soins aux déshérités et aux malades, qu'elles considéraient comme les membres souffrants de Jésus-Christ, joyeuses de ne point se séparer de leurs compagnes, espérant pouvoir encore pratiquer diverses observances de leurs constitutions et bénéficier malgré tout des avantages de la vie commune. A Nîmes, les religieuses de Saint-Joseph desservant l'Hôtel-Dieu, appelé plus tard Hôpital civil et militaire, les sœurs de Nevers attachées à l'Hôpital Général, les Filles de la Charité vouées au service des diverses misères humaines purent, en acceptant le sacrifice qui leur était imposé, continuer leur œuvre de dévouement. Il en fut de même de diverses religieuses hospitalières, des sœurs de Saint-Vincent de Paul qui desservaient les hospices de Saint-Gilles et d'Alais, jusqu'au jour où celles-ci furent remplacées par des citoyennes patriotes et républicaines.

(1) Archives départementales du Gard, 4. L. 4, 71.

C'est probablement avant cette époque qu'avait eu lieu à Nîmes la scène suivante :

Les religieuses de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu sont un jour mandées à la Maison commune pour y prêter un serment, le serment schismatique, dit l'Annaliste du couvent. Les sœurs quittent l'hôpital, vêtues du costume séculier, voilées de crêpe de la tête aux pieds. Elles traversent les rues de la ville, deux à deux, en ordre parfait, les yeux baissés. Plusieurs d'entre elles, entre autres la sœur Murjas, avaient sur le parcours leur maison paternelle ; les parents, les amis s'étaient réunis sur le seuil de leur porte, dans l'espoir que leurs chères hospitalières les salueraient d'au moins un regard. Mais à la grande édification de tous, celles-ci, conservant en pleine rue la modestie du cloître, ne levèrent pas une seule fois les yeux.

Arrivées à la Mairie, le cœur palpitant d'émotion, elles comparaissent devant le Conseil municipal assemblé. L'interrogatoire, commence aussitôt. Le premier conseiller s'adressant à la Mère Marguerite Vincent et à deux sœurs converses, leur dit : « Citoyenne, il faut, toi et tes compagnes, prêter le serment à la constitution civique, prescrit par la loi. » — Mère Vincent, avec calme et d'un ton ferme, assez élevé pour être entendue par toute l'assistance, répond : « Citoyen, depuis que nous avons fait à Dieu le serment de servir l'humanité souffrante, il ne nous est plus permis d'en faire d'autres aux hommes ; mais en nous dévouant pour les malades, nous servons ainsi la Nation. Considère-le bien ». — Le premier conseiller municipal paraît réfléchir, lorsque M. Razous, second conseiller, médecin de la communauté de Saint-Joseph et frère d'une religieuse décédée, prend la parole d'un ton indigné et dit : « Citoyens, condamnons-les à une prison perpétuelle dans leur propre couvent. » — « Oui, répond le premier conseiller, à cause des services qu'elles rendent à l'humanité souffrante, nous ne pouvons les éloigner de l'hôpital. » Puis s'adressant aux religieuses : « En ces considérations, ajoute-t-il avec feu, vous êtes condamnées toutes à une

prison perpétuelle. Entendez-le bien, on vous défend de sortir de votre couvent de l'Hôtel-Dieu, dans lequel vous serez soumises aux visites domiciliaires prescrites par la loi. » Puis les inscrivant comme prisonnières, on les congédie. Douce condamnation qui, fixant les religieuses dans leur monastère et les attachant à leur œuvre d'humanité, comble tous leurs désirs. Elles retournent à l'Hôtel-Dieu, toutes joyeuses, mais comme à l'aller avec une modestie aussi édifiante qu'impertubable (1). Elles traverseront toute la Révolution, se livrant tour à tour à la prière, au service des malades, à quelques petites industries nécessaires à leur entretien, mais toujours fidèles à leur vocation. Elles surent se concilier la bienveillance de l'Administration et du directoire du département qui accueillit favorablement leurs requêtes.

Il en fut de même des sœurs de l'Instruction chrétienne de Nevers qui desservaient l'Hôpital-Général. Les administrateurs de cet hospice, en apostillant une de leurs demandes, attestent que depuis la loi du 18 août, elles ont continué leurs services auprès des pauvres de cette maison avec le même zèle et le même succès qui leur ont mérité l'estime et la confiance du public et des administrateurs (18 novembre 1792) (2).

III.

La Déportation du Clergé Inscrupulé.

Dès le 10 Août, en donnant force de loi aux décrets frappés d'opposition par le veto royal, la Législative avait abandonné le sort du clergé à la merci des révolutionnaires. Le décret du 29 novembre 1791 déclarait suspects les prêtres inscrupulés, les privait de toute pension et les rendait responsables des troubles survenus dans leurs communes à l'occasion ou sous le prétexte d'opinions religieuses. Le décret du 27 mai 1792 confé-

(1) Archives privées des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph.

(2) Archives départementales du Gard, 4 L. 4, 69.

rait aux départements la faculté de déporter tout ecclésiastique insermenté, sur la demande de vingt citoyens actifs. Mais ces rigueurs ne suffisaient pas aux fureurs jacobines. Le 26 août, la Législative vota une loi générale de proscription, dont voici les dispositions principales : Les prêtres assujettis au serment prescrit par les lois du 26 décembre 1790 et 17 avril 1791 qui ne l'ont pas prêté ou qui, après l'avoir prêté, l'ont révoqué sont tenus de sortir, sous huit jours, des limites du district et du département de leur résidence, et dans quinzaine, hors du royaume ; chacun d'eux se présentera devant le directoire du district ou la municipalité de sa résidence pour déclarer dans quel pays étranger il entend se retirer; il recevra un secours de route et un passeport. Passé le délai de quinze jours, le prêtre qui n'aura pas fait de déclaration sera déporté à la Guyane française. Tout ecclésiastique qui serait resté dans le royaume, après sa déclaration ou qui rentrerait après être sorti, sera condamné à la détention pendant dix ans. Tous les autres ecclésiastiques insermentés, séculiers et réguliers, simples clercs ou frère laïcs, sans exception ni distinction, quoique n'étant pas assujettis au serment par les lois du 26 décembre 1790 et 17 avril 1791, seront soumis aux dispositions précédentes lorsque, par des actes extérieurs, ils auront occasionné des troubles ou que leur éloignement sera demandé par six citoyens domiciliés dans le même département. Cependant par un sentiment d'humanité relative, le législateur excepte des dispositions précédentes les infirmes et les sexagénaires et ordonne de les réunir au chef-lieu du département, dans une maison commune dont la municipalité aura l'inspection et la police (1).

On n'avait pas attendu cette loi pour incarcérer de nombreuses victimes. Dans la soirée même du 10 août, la municipalité de Paris envoya aux Sections la liste des évêques et des prêtres suspects, avec l'ordre de les arrêter et de les écrouer au couvent des Carmes, au

(1) Archives Départementales du Gard 5. L. 4. 30.

Séminaire Saint-Firmin ou à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Parmi les nobles martyrs qui allaient être égorgés par le fer des assassins, aux massacres de septembre, il convient de signaler ceux qui appartiennent à notre département par les liens de la naissance ou de la juridiction. Le premier, c'est M. Dulau d'Allemans, qui, en sa qualité d'Archevêque d'Arles, exerçait l'autorité spirituelle sur Beaucaire et les sept paroisses de la terre d'Argence. Il fut arrêté le 11 Août, avec ses grands vicaires Pierre-François Pagery de Thorane et Foucauld de Pontbriand. Envoyés à la prison des Carmes, ils périrent le dimanche, 2 septembre. Le même jour, dans la même prison, fut massacré un officier de Nîmes, d'une des plus illustres familles de notre contrée. C'est Charles-Régis-Mathieu de la Calmette, comte de Valfons, capitaine au régiment de cavalerie de Royal-Champagne (1). Ayant donné sa démission en 1791, il se mit sous la direction spirituelle d'un prêtre du clergé de Saint-Roch, l'abbé Jean-Antoine Guilleminet, originaire de Bédarieux (Hérault). Dès lors, le disciple cohabita avec son maître, vécut de la même vie que lui, se livrant, à son exemple, aux pratiques de la piété, de la pénitence et de la charité. En août 1792, lorsque l'abbé Guilleminet fut arrêté comme prêtre insermenté, de Valfons ne voulut pas le quitter ; conduit à la section du Luxembourg, il donna son nom de baptême, déclara n'avoir d'autre profession que celle d'être catholique, apostolique et romain. Pendant son incarcération, il édifia ses codétenus par son assiduité à la prière, par sa charité et sa mortification :

(1) Fils de Louis-Mathieu de la Calmette, lieutenant particulier au présidial de Nîmes, et de Charlotte de Pézat, il était né à Nîmes, le 7 février 1747, avait été baptisé le 11 du même mois dans l'église de Saint-Castor. Il avait été successivement enseigne au régiment provincial d'Albi (1774) capitaine au régiment de cavalerie de Royal-Champagne (1777), capitaine commandant en 1788, démissionnaire en 1791. Étant en garnison à Labourne en 1780, il avait perdu au jeu une somme de 100 louis, ce qui lui attira de méchantes querelles de son père et de son oncle, auxquelles il répondit avec un filial respect et un touchant repentir.

« Sa prière était moins d'un homme que d'un ange, » dit un témoin survivant. Ses discours trahissaient son ardeur pour le martyre. C'est dans ces dispositions qu'il se prépara à la mort. Le 2 septembre, quand il entendit appeler le nom de l'abbé Guilleminet, il se leva pour aller avec lui, tous les deux marchèrent d'un pas égal, l'un à côté de l'autre, comme à la promenade. M. Guilleminet récitant son bréviaire, M. de Valfons lisant l'Écriture Sainte. Ils furent immolés l'un après l'autre et, à côté du prêtre de l'Hérault, l'officier de Nîmes cueillit la palme du martyre, dans ce jardin des Carmes arrosé par le sang du clergé français (2 septembre 1792 (1)).

Une semaine après la boucherie de septembre, le Gard allait fournir un autre martyr. C'était Jean-Arnaud de Castellane, évêque de Mende. Ce prélat né à Pont-Saint-Esprit, le 11 septembre 1733, sacré évêque le 14 février 1768, se distingua, par son zèle à ranimer l'esprit ecclésiastique dans son diocèse, par la largesse de ses aumônes qui lui avaient conquis l'admiration des fidèles, par sa fermeté dans la foi qui avait préservé du schisme la presque totalité de son clergé, et ainsi il encourut la haine du parti jacobin. L'Assemblée Législative le décréta d'accusation et ordonna de l'arrêter pour le transférer sous bonne et sûre garde à Orléans (28 mars 1792 (2)). Ses amis l'obligèrent à fuir, mais on l'arrêta à Dormans, en Champagne, et on le conduisit à Orléans pour y être traduit devant la Haute-Cour. La haine révolutionnaire trouvait trop lentes les formalités judiciaires ; des bandits enfoncèrent les portes de la prison d'Orléans, en arrachèrent soixante-trois prisonniers, sous prétexte de les transférer à Paris. Dix-neuf de ces prisonniers parvinrent à s'échapper, mais les quarante-quatre restants furent

(1) Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, Londres, 1801, tome II, p. 102 ; — Guillon, *Les Martyrs de la foi* IV, 675 ; — *Bulletin de l'Institut catholique de Paris*, 25 novembre 1913. — L'abbé Granfer, *Jean-Antoine Guilleminet*, Montpellier, 1918 ; — De La Gorce, *Histoire Religieuse de la Révolution française*, II, pp. 256, 275.

(2) Arch. dép. du Gard, I. L. 8. 74.

impitoyablement massacrés à Versailles, en face du château royal. L'évêque de Mende attendit ses bourreaux avec fermeté. Il vit venir la mort debout et la reçut sans avoir proféré une seule parole (9 septembre 1792) (1).

Pendant que se perpétrèrent ces carnages, l'exode du clergé insermenté avait déjà commencé. Pour lui plus de sécurité : dans nombre d'endroits, la situation tout à fait intolérable l'exposait sans cesse à des avanies, à des injures, à la perte de la liberté et de la vie ; les massacres des Vans et de l'abbé Tourtoulon montraient trop cruellement ce que l'on pouvait craindre des passions révolutionnaires. Aussi, même avant le vote et la promulgation de la loi du 26 août, divers convois de prêtres partirent du Grau-du-Roi pour Nice et l'Italie. Aiguemortes était le rendez-vous de ces nobles proscrits ; ils y reçurent protection de la Municipalité et l'hospitalité la plus cordiale chez les habitants qui leur procurèrent des logements, les déroberent à toutes poursuites et facilitèrent leur embarquement. Dès le 5 août, cinq prêtres partirent du Grau-du-Roi sur le bateau « La Ville d'Aiguemortes », commandé par le capitaine Adrien Carbonel d'Agde ; c'étaient Jacques-Louis Tourette, curé d'Aiguemortes, qui, après avoir prêté le serment schismatique, l'avait rétracté avec tant de courage et d'humilité ; Louis Chamontin, curé de Vergèze, obligé de quitter sa paroisse, dès le 19 janvier 1791 ; Gabriel Moreau, capucin, en-religion, P. Alexis de Beaucaire, son confrère François Olivier, en religion P. Cosme de Jonquières, et Antoine Marie-Joseph Ménard de Lunel.

L'Hérault était en ce moment plus avancé que le Gard dans la voie de la persécution. Le 28 Juillet, le Conseil administratif de ce département voisin avait voté le bannissement des prêtres insermentés et l'obligation du serment du 26 décembre 1790 pour les ecclésiastiques qui

(1) Barruel, *opere citato*, II, 170-172. — Parmi les victimes de Versailles, il faut signaler l'ancien ministre de l'intérieur Delessart, que nous avons vu diriger l'organisation de l'Église constitutionnelle.

n'y étaient pas assujettis (1). L'exode des proscrits commença aussitôt. Le 4 août, une soixantaine de prêtres de l'Hérault se rendirent à Aiguemortes pour s'embarquer à destination de l'Italie. Trois jours après, quarante-cinq ecclésiastiques fugitifs, dont plusieurs appartiennent au Gard, montent une tartane du sieur Naud et on lève l'ancre. Mais à l'entrée du Grau-du Roi, voici deux bateaux de pêche de la ville d'Agde qui arrivent du côté de la mer. Des personnes amies des prêtres se trouvaient alors sur le rivage : elles avaient appris que ces pêcheurs voulaient dévaliser les malheureux passagers ; elles essayèrent de retenir ces bateliers dans le port, déchargèrent sur eux plusieurs coups de fusil, forcèrent le poste des Invalides qui gardaient la batterie du Grau et tirèrent quatre coups de canon sur les pillards. Ce menu fait prit une grande importance aux yeux des autorités. Les prêtres craignant d'être poursuivis par les pêcheurs Agathois si leur barque quittait le port rentrèrent à Aiguemortes et ne partirent que le lendemain matin. Ils arrivèrent à Nice, encore émus par cette aventure et surtout par la bourrasque qui les assaillit pendant la nuit et la journée suivantes (2).

Le 17 août, la tartane la Saint-André, commandée par le capitaine Clément Cassi d'Agde, emportait d'Aiguemortes pour l'Italie 17 prêtres, et 53 le 26 du même mois.

Mais après le vote de la loi de proscription du 26 août, c'est en masse que les prêtres insermentés prirent le chemin de l'exil. Les clubs et les autorités administrative hâtèrent l'exécution de cette loi qui assouvissait leurs passions anti-religieuses. A Nîmes, plusieurs citoyens adressent une pétition au Conseil administratif du Gard pour demander « que les moyens les plus prompts et les plus efficaces soient employés pour faire déporter les prêtres non assermentés qui troublent le département. » Bien aise de faire sa cour aux partis avancés, dont il partage d'ailleurs les sentiments sectaires, le Conseil

(1) Chanoine Sauret, *Histoire religieuse du dép. de l'Hérault pendant la Révolution*, II, 253 ; IV, 325.

(2) Arch. dép. du Gard, 1 L. 8, 78 ; 1 L. 7, 4 ; n° 3, 4.

administratif, sans avoir encore reçu la loi du 26 août, arrête, après la lecture de la pétition, qu'il sera écrit aux Conseils de district pour les charger de former sans délai un tableau contenant les noms et surnoms des prêtres non sermentés de leur ressort, leur âge, les fonctions qu'ils exerçaient et des observations sur la conduite générale qu'ils ont tenue (1^{er} septembre 1792). Au moment où cet arrêté était porté à l'impression, arrive le texte de la loi du 26 août. Le procureur général syndic le fait imprimer sur-le-champ et propose au Conseil d'en adresser à l'instant un exemplaire certifié à la municipalité de Nîmes et de la charger, de concert avec l'administration du district, de s'occuper du choix d'une maison propre à recevoir les prêtres non-sermentés infirmes ou sexagénaires qui doivent être rassemblés dans le chef-lieu du département, d'après l'article 8 de la loi du 26 août (3 septembre) (1).

Notons en passant que le zèle anti-religieux du Conseil d'administration du département ne l'empêcha pas de devenir suspect à son tour. L'assemblée électorale réunie à Beaucaire, le 2 septembre, pour nommer les députés à la Convention, décida « à une unanimité absolue que le directoire du département du Gard et le procureur général syndic avaient perdu la confiance des administrés pour avoir, entre autres, pris des arrêtés improuvant les événements arrivés à Paris le 20 juin et le 10 août derniers. »

Les districts et les municipalités s'empressèrent de faire exécuter les prescriptions de la loi et les injonctions du Directoire. Dès lors les prêtres insermentés quittent les retraites où ils étaient allés chercher la sécurité ; ils sont exposés, en route, aux outrages, aux mauvais traitements des soi-disants patriotes, souvent accueillis par des injures et chargés parfois des malédictions de leurs héritiers présomptifs, qui redoutent pour plus tard la confiscation de leurs biens. Pour pouvoir partir pour la terre étrangère, ils sont obligés de se présenter devant la municipalité ou le district de leur domicile ou du lieu

(1) Arch. dép. du Gard, 1 L. 3, 0 ; p. 165, 169.

de leur naissance et de s'en faire délivrer un passeport (1). Cette pièce qui leur est indispensable et qui doit assurer leur protection, indiquant leur qualité de prêtre et le but de leur voyage, les désigne en réalité à la malveillance des pouvoirs locaux, en si grand nombre hostiles au clergé. La plupart des prêtres insermentés se soumirent à la loi de déportation et choisirent Aiguemortes comme port d'embarquement. Dès le 14 septembre, la tartane *Saint-Joseph*, commandée par le capitaine Maraval, d'Adge, emportait vers l'Italie soixante-un prêtres. Parmi les principaux déportés de ce convoi, citons Jean-Thomas-Basile Ferrand de Missol, ci-devant précenteur du chapitre de Nîmes, futur curé de la cathédrale de cette ville, Jean-Antime-Denis Ferrand, chanoine du même chapitre, Benoit-Mathon, futur curé de Saint-Baudile, Étienne-Antoine-François Pignol, ex-professeur de rhétorique et plusieurs autres régents du collège d'Alais.

Quatre jours après, c'étaient cinquante-huit prêtres qui partaient sur la tartane la *Sainte-Jeanne*, commandée

(1) Voici : à titre d'exemple, la déclaration de M. Bonhomme devant le district de Pont-Saint-Esprit : « L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 4^e de la Liberté et le quatorzième jour du mois de septembre, présents, MM. Andruéjol, Barrière, Soubeyran et David Jonquier, membres du Directoire, et M. Tortilla, procureur syndic, s'est présenté sieur Joseph-François Bonhomme, ex-doctrinaire, ci-devant supérieur du Collège de Carpentras, domicilié à Saint-Laurent-des-Arbres, qui nous a dit qu'instruit de la publication de la loi du 26 août dernier relative à la déportation des ecclésiastiques non sermentés, il se présente devant nous pour nous déclarer qu'il entend se rendre à Aiguemortes, s'y embarquer pour Rome, nous priant de lui délivrer le passeport qui doit lui être remis en conformité de la loi ci-dessus citée et a signé : Bonhomme, signé. » Nous membres du directoire et procureur-syndic susdit avons donné acte au dit sieur Bonhomme de sa présentation et de sa déclaration qu'il fait de vouloir s'embarquer à Aiguemortes pour se rendre à Rome, avons arrêté qu'il lui sera délivré, à la suite de notre verbal, un passeport contenant sa déclaration, son signalement, la route qu'il doit tenir et le délai dans lequel il doit être sorti du royaume, qui ne peut être moindre de quinze jours, aux termes de l'article 1^{er} de la susdite loi. Signés : Andruéjol, Barrière, Soubeyran; sieur David Jonquier, Tortilla, procureur-syndic.

par le capitaine Philip Pesquy de Grossan. Parmi eux, les deux frères Denis-Antoine et Pierre Rafin, de Cornillon, curés l'un de Saint-Maximin, l'autre de Sanilhac, leur neveu Joseph Privat, curé de Collias, Joseph-Louis-Silvestre Liotard, curé de Saint-Laurent-des-Arbres et son vicaire Laurent, Joseph-Firmin Deleuze, curé de Tavel. Ces prêtres avaient payé chacun 140 livres et devaient être transportés à Nice. Pendant la traversée, vers 11 heures du soir, la tartane est assaillie et arrêtée par une bande de douze voleurs, montés sur deux barques, armés de fusils, de sabres et de tridents. Ils accablent les passagers d'outrages, d'injures et de menaces. Les pauvres prêtres croient leur dernier moment arrivé et se préparent à la mort en se donnant mutuellement l'absolution. Plus hardi, de Pagès de Lavernède, prieur de Cornillon, harangue les pirates, s'efforce de les apaiser et obtient la vie sauve pour ses confrères à la condition qu'ils livreront tout leur argent. Aussitôt les bandits se mettent à fouiller, à refouiller jusqu'à trois fois les habits des passagers, s'emparent de leurs malles, de leurs effets, de tout leur avoir, leur laissant à peine quelques hardes pour se couvrir. Ce pillage ne leur suffit pas, le lendemain au lever du soleil, des coups de hache retentissent contre la tartane. Ce sont les pirates de la nuit qui travaillent à la couler : sans pitié pour leur victimes, ils voulaient les précipiter au fond de la mer ; mais ils cédèrent aux supplications du capitaine, qui les conjura de ne pas le ruiner par la perte de son bateau. Échappés à la mort, les pauvres déportés furent, deux jours après, sur le point d'être arrêtés par deux croiseurs français qui donnèrent la chasse à la *Sainte-Jeanne*. (1) Ils arrivèrent à Nice

(1) Papiers Teissonnier : — Barracl, *opere citato*, II, 181 ; Gouffon, *Monographies, Beaucaire*, p. 270. Le curé de Tavel, M. Deleuze, put sauver la somme qu'il avait emportée ; on fouilla ses poches, mais les louis se trouvaient cachés dans les semelles de sa chaussure. Grâce à ce stratagème, il put, à son arrivée sur la terre d'exil, écrire à sa famille : « Mes soulers ont échappé au pillage. » — Quatre des pirates qui avaient volé les prêtres furent arrêtés à Pérols (Hérault), un cinquième à Aiguemortes, leur chef à Port-Vendre. Arch. Dép. du Gard, 1 L. 8, 78.

dans le dénûment le plus complet ; l'évêque de cette ville fit faire une quête en leur faveur et les habitants ainsi que les émigrés français les secoururent avec la plus grande générosité.

Le 21 septembre, la tartane la *Saint-Théotiste*, capitaine Pierre Perben, d'Agde, mettait à la voile, emportant d'Aiguesmortes vers les rivages d'Italie 78 prêtres. Parmi ces nouveaux déportés, citons seulement l'abbé Bonhomme, le futur curé de Saint-Charles, Jean Simil, étudiant, futur curé de Sainte-Perpétue, Jean Espérandieu, curé de Saint-Florent, Jean Murjas, curé de Saint-Julien-de-Valgagne. A la date du 21 septembre, le jour où la Convention Nationale, constituée dès la veille, inaugurait ses séances publiques, la plupart des prêtres appelés réfractaires avaient pris le chemin de l'exil. Mais il restait les sexagénaires et les infirmes, les ci-devant chanoines, religieux, titulaires de paroisses supprimées qui, n'étant pas fonctionnaires publics, n'avaient pas été assujettis au serment du 26 décembre. Leur sort avait fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration du département et fut réglé provisoirement par la décision suivante : « Le Conseil, après avoir mûrement examiné la loi du 26 août dernier, le procureur général syndic entendu, distinguant les prêtres ci-devant fonctionnaires publics qui ont refusé de prêter le serment et ceux qui n'étant pas fonctionnaires publics n'y ont pas été appelés par la loi, déclare que les prêtres ci-devant fonctionnaires publics qui se sont refusés au serment jusqu'à la publication de la loi du 26 août dernier ne peuvent être admis à le prêter postérieurement à cette publication ; et quant aux prêtres non fonctionnaires qui n'étaient pas appelés au serment, le Conseil arrête que l'Assemblée Nationale et le ministre seront consultés sur la conduite qu'il faut tenir à cet égard (12 septembre 1792). » Le Ministre de l'intérieur répondit en approuvant cette distinction ; selon lui, les prêtres non fonctionnaires ne peuvent être regardés comme réfractaires à la loi puisqu'elle n'a rien exigé d'eux ; on doit les considérer comme de simples citoyens et rien ne s'oppose à ce qu'ils jouis-

sent des mêmes droits en remplissant les mêmes devoirs. (1)

Mais l'article VI de la loi du 26 août avait cauteusement indiqué le moyen de se débarrasser de ces prêtres : pour les faire condamner à la déportation, il suffisait d'invoquer des troubles occasionnés par leur présence ou de la dénonciation de six citoyens du même département. Grâce à la délation de six habitants d'Aramon, agissant à l'instigation de Savoye, le curé constitutionnel, un ordre d'exil fut lancé contre l'ancien curé insermenté Vincent, âgé de 76 ans, et plusieurs autres prêtres de cette localité : François-Xavier de Clumann, ci-devant chapelain, Claude Achard, ci-devant aumônier de l'hôpital de Beaucaire ; Jean Seveyrac, ancien doctrinaire, prêtre, Jean Gerbaud, clerc tonsuré. On leur reproche d'avoir « tenu des propos et fait des actes tendant à troubler le repos des habitants. » (17 septembre). Ils arrivèrent à Aiguesmortes le 21 septembre ; ils en partirent le 11 octobre, sur une tartane commandée par le patron Aignan. Débarqués à San Remo, ils furent ensuite transportés à Gênes par un autre bateau. Brisé de fatigue et de douleur, le vénérable septuagénaire M. Vincent, mourut un mois après, dans l'hôpital de cette ville (18 novembre) (2).

A Roquemaure, des citoyens avaient, l'année précédente (20 septembre 1791), demandé l'exportation de Hugues, clerc tonsuré, coupable de s'être opposé à la confession de sa tante par Brémond, prêtre constitutionnel. Après la promulgation de la loi de bannissement du clergé insermenté, les sans-culottes de cette ville ne purent supporter la présence de divers religieux et de chanoines de l'ancienne collégiale ; ils adressèrent à la municipalité la dénonciation et pétition suivantes (21 septembre 1792) :

« Les citoyens actifs soussignés vous représentent avec sollicitude que des prêtres séditieux continuent dans

(1) Arch. dép. du Gard, 1 L. 3, 6 ; 5 L. 4, 30.

(2) Gouffon, *Monographies. Beaucaire*, p.155.— Valla, *Aramon*, 504-506, 006.

cette commune à allarmer (sic) les consciences, troubler la paix des ménages et la tranquillité publique, que le départ de quelques uns de ces conspirateurs sert principalement de prétexte à ceux qui restent pour exciter la pitié des personnes faibles et augmenter en elles la haine qu'ils leur ont déjà inspirée contre une révolution sainte qu'eux seuls ont prolongée et rendue quelques fois cruelle.

« C'est pourquoy les soussignés vous demandent, en exécution de la loi du 26 août dernier et autres y relatives, de purger par toutes les voyes de droit cette commune des prêtres et des moines qui l'infestent et qui sont : Péliissier, autrefois recollet, Deleuze, ex-bénédictin, Lasonne, ci-devant chanoine, Bigonnet et Michel, ex-bénéficiaires d'un ci-devant chapitre de cette ville, le P. Hebray, ci-devant dominicain, et le P. Jacques, ci-devant recollet, habitants du dit Roquemaure, tous insermentés et fanatisants. Par cette sage mesure, vous remplirez les vœux de la loi et de tous les amis de la liberté (1). »

Ces farouches amis de la liberté préféraient la calomnie perfide à l'information exacte : ce Hyacinthe Deleuze, dénoncé comme perturbateur, n'était pas bénédictin, mais chanoine de la collégiale de Roquemaure. Perclus d'une partie de ses membres et sexagénaire, il aurait pu demander la réclusion, il aima mieux partir avec ses confrères et aller chercher en Italie la possibilité de servir son Dieu selon sa conscience (2).

(1) Ach. dép. du Gard. 5 L. 4, 30.

(2) Son neveu Placide Deleuze, alors simple diacre, tint à l'accompagner en exil et lui prodigua les soins les plus affectueux. Ils furent tant bien que mal accueillis dans certains couvents. Les infirmités de l'oncle augmentèrent au point qu'il perdit complètement l'usage de ses membres et en fut réduit à boire au moyen d'un chalumeau. L'oncle et le neveu furent admirables de patience et de résignation et purent rentrer en France en 1801. L'oncle mourut un mois après son arrivée dans sa patrie. Le neveu, ordonné prêtre à Rome, occupa divers petits postes dans le diocèse de Nîmes. Nommé plus tard chanoine par Mgr. de Chaffoy, il dit ce mot plaisant : « On m'a donné du pain lorsque les dents m'ont manqué pour le mâcher. » (Récit de M. Janin, curé de Saint-Laurent-des-Arbres).

Les Jacobins de Pont-Saint-Esprit ne montrèrent pas moins d'animosité que ceux de Roquemaure contre les religieux, les chanoines et autres ecclésiastiques insermentés. Vingt-six citoyens dressent une liste de douze prêtres, la présentent au directoire, sans être bien fixés sur leurs antécédents, lui demandant de porter à l'exécution de la loi du 26 août toute son activité déjà reconnue. Aussitôt le directoire, serviteur fidèle des dénonciateurs, fait notifier par huissier la loi du 26 août aux ecclésiastiques non sermentés de la commune, avec sommation d'y obéir et de s'y conformer. Capucins, clunistes, prêtres séculiers viennent devant le directoire du district : Mathieu-Joseph Chaix, Michel-Christophe Pascal, Jean-François Langlade, Mathieu-Théodore Issartel, Antoine-Camille Bisombe déclarent vouloir se rendre à Cette et s'y embarquer pour l'Espagne (22 septembre). Le lendemain, même déclaration du capucin Esprit-Cyrille Goirand. Les bénédictins clunistes François-Jérôme Deure et Balthazar Codure-Deglun expriment le désir de partir pour Antibes et de là pour Nice ; leur confrère Marc-Antoine Pinière Clavin préfère Barcelone ; Antoine Marseille et le Chartreux de Bonpas, Jean-Baptiste Lambert demandent un passeport pour Aiguesmortes et iront à Rome. Le 26 septembre, le bénédictin Alexis-François Prat-Labaume vient à son tour faire sa déclaration, mais préalablement il tient à rétracter le serment de liberté-égalité qu'il a prêté six jours auparavant. Ébloui par le bien public auquel il pensait concourir, en prêtant le serment, dit-il, il avait cru pouvoir le faire sans compromettre sa tranquillité. Mais depuis le jour où il le prêta, les cris de sa conscience ont si fort retenti au fond de son cœur que son âme est depuis lors en proie aux remords les plus amers. Comme le serment ferait le tourment de sa vie et semble même lui en préparer de plus affreux, il déclare qu'il rétracte et révoque le serment qu'il prêta le 20^e du présent mois devant la municipalité de Pont-Saint-Esprit ; il veut que ce serment soit regardé comme arraché à un premier mouvement de pusillanimité et de faiblesse dont l'humanité n'est pas

exempte et qu'en conséquence il demeure comme non avenu (1).

Voilà les hommes d'une si scrupuleuse délicatesse de conscience que la rage révolutionnaire dénonçait, ça et là, comme un danger pour la patrie et forçait à prendre le chemin de la terre étrangère, quoique non assujettis au fameux serment schismatique. La plupart des prêtres assujettis par la loi à ce serment s'étaient présentés d'eux-mêmes devant les municipalités ou les districts et partirent pour l'exil. Ceux qui s'embarquèrent à Aiguemortes furent, d'après les documents officiels, au nombre de 432. Plusieurs quittèrent le territoire français sans faire de déclaration : tels, au dire du district de Pont-Saint-Esprit, les Chartreux de Valbonne, au nombre de 22, qui se seraient retirés en Italie ou en Espagne. Il y eut enfin de véritables héros qui, ne voulant pas se résoudre à abandonner les fidèles, à les laisser sans culte et sans sacrements, s'exposèrent à toutes les privations, bravèrent tous les dangers et la mort même, afin de leur procurer le secours de leur saint ministère.

Malgré ces exceptions, dont il est impossible de fixer le nombre, dès la fin septembre, la loi du 26 août avait reçu son exécution dans l'ensemble du département. Il n'entre pas dans notre plan de suivre nos prêtres sur la terre d'exil. Disons seulement en quels pays ils se retirèrent. L'évêque de Nîmes fut à Constance, l'évêque d'Uzès à Londres. En Espagne, se rendirent le P. Michel-Christophe Pascal, gardien des Capucins de Nîmes, Alexis Gauthier, curé de Notre-Dame de Beaucaire, Guillaume Cavalier, curé du Vigan, et Antoine-Guillaume Cavalier, frères l'un et l'autre de M. Cavalier, futur maire de Nîmes, etc. La très grande majorité avait choisi la terre d'Italie ; les passagers de la *Sainte-Jeanne*, du convoi du 18 septembre, se dirigèrent sur Nice. Ils en furent bientôt chassés par les troupes françaises et obligés de se réfugier dans diverses villes de la péninsule. Beaucoup furent

(1) Arch. dép. du Gard, 5 L. 4, 30.

(2) Arch. dép. du Gard, 5 L. 4, 30.

chercher un abri dans les États Pontificaux. Pie VI montra la plus grande générosité à leur égard. « Il désigna quatre villes principales où les ecclésiastiques devaient se rendre pour être distribués ensuite dans les évêchés et les arrondissements qui en dépendaient ; ces villes étaient Rome, Pérouse, Bologne et Ferrare. Les archevêques ou évêques de ces villes étaient chargés de la distribution des émigrés arrivés dans leurs départements respectifs ; chacun avait dans son ressort un certain nombre d'évêques qui correspondaient avec lui et lui envoyaient la liste des places que le clergé ou les couvents offraient aux prêtres français. Une lettre circulaire fut adressée par le Pape à tous les évêques, pour leur recommander les malheureux exilés. Elle était dictée par le cœur de Pie VI ; on y trouvait l'intérêt le plus vif, l'onction la plus touchante et la charité la plus tendre. Les vœux du Pontife furent remplis au-delà de toute expression. Les deux mille prêtres ainsi distribués trouvèrent partout amitié, accueil bienveillant et furent vêtus, nourris sans qu'il en coûtât rien au peuple romain. » (1)

La générosité de Pie VI fut imitée par les évêques d'Italie, surtout par le cardinal-légat de Bologne, Mgr Archetti, et par le cardinal Mathei, archevêque de Ferrare. Celui-ci ne se borna pas à pourvoir aux besoins matériels du clergé français, il veilla à entretenir en lui la flamme de la piété et de la science ecclésiastique. Dès le mois de Janvier 1793, il établit à Ferrare deux conférences par semaine, auxquelles nos prêtres émigrés devaient assister et où l'on discutait une question de discipline et un cas de conscience. Il leur procura aussi les avantages si précieux pour l'âme des exercices d'une retraite spirituelle. (2). Nos prêtres puisaient ainsi le réconfort nécessaire pour trouver moins amer le pain de l'exil et supporter l'éloignement de leur chère patrie.

(1) Jager, *Histoire de l'Eglise de France pendant la révolution française*, tome III p. 531.

(2) Arch. dép. du Gard, 1 L. 8, 212.— Theiner, *opere citato*, II p. 568, donne le règlement de ces conférences, et dans les archives du Gard, *loco citato*, on trouve la lettre d'invitation à la retraite.

PENSEES

PAR

M. E. GRANIER.

(Suite)

Le plaisir de médire est tellement répandu qu'on est dénigré par des inconnus presque aussi souvent que par ses propres amis.

Que de gens ont pour principe : mal faire et laisser dire !

Avant d'énoncer une vérité... évidente, il est bon de remarquer si le contraire n'est pas indiscutable.

Il n'est rien pour modérer une folle ambition comme une promenade dans un cimetière.

Les nations en décadence favorisent l'ascension des intrigants et des médiocres. Elles font comme les soleils couchants qui donnent aux nains des formes géantes.

L'indécision est la prudence des poltrons.

La vie en société serait impossible si nos amis connaissent la dixième partie du mal que nous disons d'eux.

Faire du bien autour de soi, c'est acquérir le droit à l'ingratitude.

Rien ne sert de courir après le bonheur, si on ne connaît pas les sentiers qu'il fréquente.

On pourrait classer les ingrats dans la catégorie des mauvais débiteurs.

Je me suis toujours méfié du savoir d'un homme qui a une réponse prête pour toutes les questions.

Surveille tes paroles dans la colère comme tes pas dans l'obscurité.

SOUVENIRS DE LA GUERRE

1^{re} Partie. — LA MOBILISATION.

PAR

M. Ch. TERRIN,

Lieutenant du 240^e.

Chevalier de la Légion d'honneur.

I. — L'ordre de Mobilisation.

Le 27 Juillet, ayant besoin de me rendre à Paris, j'allai trouver le Colonel après l'exercice du matin et je lui demandai l'autorisation de partir. — « Malheureux, me répondit-il, que ne me l'avez-vous demandée hier : je vous l'aurai accordée aussitôt. Aujourd'hui c'est impossible : j'ai reçu l'ordre de rappeler tous les Officiers permissionnaires. » J'étais furieux, Encore un ordre malencontreux qui dérangeait mes projets. Je pestais contre le régime militaire. Le Colonel ajouta : « Si dans huit jours nous allons nous faire casser la figure, que vous importe un voyage à Paris ? En serez-vous plus avancé dans l'autre monde ? » Pourtant, comme j'avais des affaires pressantes, j'insistai. Mon commandant vint à la rescousse. Finalement j'obtins l'autorisation de partir pour 24 heures. Mes camarades me blaguaient « Ne prenez pas la peine d'aller à la gare, me dit l'un ; on vous refusera le billet » — « Avant d'y arriver, dit un autre, vous entendrez crier la déclaration de guerre ». Un troisième m'assura qu'en gare d'Avignon des trains de chemin de fer étaient prêts à enlever les troupes. Ils plaisantaient avec raison. La situation politique était tendue, misa

rien, même dans les journaux, ne présageait une issue fâcheuse : La paix semblait assurée. Le calme régnait en ville. Comment croire à la guerre, en plein été, à l'époque du grand repos, quand l'excès de la chaleur nous rend volontiers paresseux et égoïstes ? Je partis plein de confiance. En gare d'Avignon je ne remarquai pas les convois de troupes qu'on m'avait signalés. Bien que je n'eusse qu'une courte permission, j'emportais de quoi suffire à un long séjour, espérant qu'à Paris, où l'on était mieux renseigné, j'obtiendrais l'autorisation de rester pour vaquer à mes affaires. Paris avait sa mine des vacances : les rues vides, peu de bruit, tout le monde à la campagne. Sur la rue de la Paix des Américaines promenaient à dix heures du matin leurs toilettes somptueuses. Mais ce n'étaient là que des dehors trompeurs. Autour du Ministère de la Guerre la police veillait. La rue Saint-Dominique était comme en état de siège. Le Directeur de l'Enseignement Supérieur et d'autres personnalités ne me cachèrent pas leur appréhensions : officiellement on était pessimiste. Dans l'après-midi je parcourus les Boulevards ; il s'y vendait des kilomètres de journaux ; les trotteurs lisaient l'*Intransigeant* avec passion. Devant le *Matin* les groupes discutaient gravement : je n'ai jamais vu ce peuple si inquiet et si calme. Il se disposait en silence à prendre des résolutions héroïques. Soudain la situation m'apparut très grave : Paris croyait à la guerre ; je me mis à y croire aussi.

Contrairement à mes prévisions, je dus regagner ma garnison le soir même. A dix-neuf heures j'appris qu'on redoutait de très mauvaises nouvelles, même la déclaration de guerre pour la nuit suivante. En gare d'Avignon, le matin j'éprouvai une vive émotion : une foule de troupiers et de réservistes en civil se pressaient autour du train. Je hélai un de mes sergents qui s'embarquait « Est-ce la mobilisation générale ? — Non mon Lieutenant c'est une convocation de territoriaux qui coïncide avec le rappel des permissionnaires ». En somme rien de nouveau. Mais le branle était donné et l'air vicié par l'idée de la guerre.

De retour à Nîmes, je fus accablé de questions. Je rapportai ce que j'avais vu : l'attente des Parisiens, les voies ferrées gardées, la Banque de France rappelant ses employés. A Nîmes, en deux jours l'idée d'un conflit possible avait fait d'énormes progrès. La ville était dans le marasme. Des bruits couraient : en pareil cas ils s'exagèrent vite. On disait que la cavalerie stationnée dans la 15^e Région était partie vers le Nord et que nos troupes de l'Est occupaient la frontière. Au quartier deux clans se formaient ; les uns désiraient la guerre, les autres gardaient quelque espoir : j'étais de ceux-ci. Nous ne savions rien de précis. Aucun ordre ne nous arrivait. Nous étions pris entre l'incertitude de l'avenir et la nécessité de continuer à vivre normalement : d'où un grand trouble.

La soirée se passa dans l'énerverment. A l'heure où les dépêches arrivent, ce fut une ruée vers les halls des journaux : on discuta jusqu'à la nuit très avancée. En l'absence de renseignements, nous nous efforcions d'étayer nos opinions sur nos connaissances historiques. Longtemps, comme beaucoup de français, j'ai jugé Guillaume II pacifique. Je restais sous l'influence du mot d'Edouard VII qualifiant son neveu de « valeureux poltron ». Je pensais ; il fait encore le croquemitaine ; et pour soutenir mes dires je rappelais les alertes précédentes, Tanger, Algésiras, Agadir, la guerre des Balkans. Il arrive ainsi qu'on se recommande de notions fausses uniquement pour se rassurer. La nuit fut tranquille.

Le 30 au matin nous allâmes à l'exercice comme à l'ordinaire. Point de nouvelles. On nous avait tant menacés d'une attaque brusquée que je crus la guerre définitivement écartée parce que l'attaque attendue ne s'était pas produite. Voici ce que je retrouve dans mes notes à cette date « Puisque la situation se prolonge sans changement, elle ne s'aggraverà pas. La crise est conjurée. Le moment critique est arrivé mardi dernier, lors de mon séjour à Paris. A présent les troupiers commencent à plaisanter sur la guerre. C'est bon signe. Une de leurs

facéties les plus courantes est celle-ci : « Nous irons à Berlin, disent-ils, manger des Berlin...gots. » Ils sont presque consolés d'avoir perdu la plus grande partie de leur permission ». Combien de Français se rassuraient alors comme moi, qui, après la guerre prétendront l'avoir annoncée ?

L'après-midi je reçus l'ordre d'aller reconnaître dans le beau quartier de la Fontaine les locaux destinés en cas de mobilisation au 117^e Territorial. Je visitai les cantonnements des hommes, le logement des officiers. J'en dressai un état rigoureusement exact pour le cas où nous aurions à nous en servir, persuadé qu'on n'en ferait jamais usage. J'opérais en tunique blanche, pantalon blanc, gants blancs, en tenue de villégiature comme c'est l'usage à cette époque de l'année, rassurant les habitants inquiets et doutant de plus en plus de la guerre. La soirée du 30 fut aussi incertaine que la précédente.

Le 31, je vis à l'exercice du matin ce que jamais encore je n'avais vu : un capitaine déployant son journal sur le terrain de manœuvres pour nous lire les nouvelles. C'était un signe des temps : seul un cataclysme peut expliquer une pareille dérogation aux convenances. Nous autres Lieutenants nous émettions des opinions diverses. Bressoux, qui depuis s'est fait tuer bravement le 20 août, nous démontrait la nécessité de la guerre. Reboul, sorti depuis 8 jours à peine de l'École des Minés, Lucas qui avait grande confiance dans mes connaissances, me consultaient, l'un regrettant sa jeunesse, l'autre pensant à sa famille. Je me rappellerai toujours le mot de Lucas, « J'aimerais mieux me dit-il n'avoir jamais connu ma femme et mes enfants. » Et pourtant, quel grand cœur, quel brave soldat, cité à l'ordre du jour de l'armée ? J'approuve sa franchise. Même un soldat de carrière peut condamner la guerre comme contraire à tous les droits de l'homme civilisé. Le Commandant intervint pour modérer nos discussions : « La guerre ne doit pas nous empêcher de faire l'École de bataillon » ce fut notre dernier exercice. Les destinées les plus diverses se trouvaient rassemblées ce jour-là : le commandant et 3 capi-

taines tués ; trois citations à l'ordre du jour ; aucun de nous n'est revenu sans blessure.

Cependant le quartier prenait une physionomie anormale. La discipline s'exerçait régulièrement. Mais bien qu'on prit soin de cacher la situation aux hommes de troupe, ils en savaient autant que nous, en l'absence de nouvelles exactes. Ils se réunissaient en conciliabules dans les cours ; quelques-uns d'entre-eux remaniaient déjà la carte de l'Europe.

L'après-midi en ma présence mon Capitaine chargea le Lieutenant en premier de s'assurer que la cantine à vivres était au complet. Aguerri par trois années de campagne au Maroc, il avait accoutumé de préparer une expédition avec sang froid. Il s'appelait Ordioni, était corse, petit, têtu, mais généreux et plein de feu ; il réservait toutes ses forces et toute son énergie pour la guerre. Son ordre m'alla au cœur. Jusqu'alors nous parlions de la guerre comme d'un événement lointain et figuré, la cantine à vivres me la montra soudain. Je me vis obligé d'assurer ma nourriture en vue du plus grand risque qui soit dévolu à l'homme, le combat. Je sentis alors comme la parole exprime mal la vie. Quand nous nommions la guerre, nous nous faisons une idée de l'un des multiples aspects que revêt cette forme étonnante de l'activité humaine. Or, il faut que cette idée soit abstraite puisque l'apparition de nos ustensiles de cuisine m'ouvre un horizon nouveau. Ainsi la guerre va commencer ; elle commence. Est-ce possible ?

Mon Capitaine ajouta quelques indications confidentielles qui nous firent prévoir des événements graves pour le lendemain. La mobilisation générale s'annonçait. Quel français y avait jamais pensé sérieusement ? Nous-mêmes, à part quelques opérations prévues d'avance, nous ne la connaissions que par une revue annuelle que les hommes tournaient volontiers en dérision. On s'en amusait comme d'un mythe. Mon capitaine au contraire y songeait très souvent. Je me souviens qu'un jour, au retour d'une marche pénible, il me demanda : « que feriez-vous si vous appreniez maintenant la mobilisation

générale ? — Je me mettrais au travail malgré la fatigue », lui répondis-je. Et quand vint l'époque de la revue d'armes au mois de mars il se montra d'une extrême sévérité disant que si la guerre éclatait cette année il nous faudrait de bons fusils. Cet homme ne vivait que pour se battre. La mobilisation ne l'étonnait pas.

Il n'en était pas de même de la ville. La foule s'agitait ; on discutait, on se bousculait, on se pressait chez les fournisseurs, on achetait qui des souliers, qui du linge, qui des conserves. Les commerçants annonçaient sur de grandes enseignes des articles destinés exclusivement aux militaires, qui n'étaient autres que leurs produits ordinaires adaptés aux circonstances. Tous les articles renchérisaient. Les hommes ouvraient leur livret militaire et se demandaient mutuellement quel était le premier jour de mobilisation, quand et comment ils devraient partir. Je rencontrai un officier de réserve d'un bataillon de chasseurs revenu précipitamment de voyage pour faire ses préparatifs de campagne. Il ne savait rien ; je n'en savais pas davantage. L'énervement était général.

Est-ce logique, est-ce entêtement ou ignorance ; je me sentais dépasser par les événements et je ne voulais pas en convenir. Un esprit comme le mien, plus civil que militaire par l'éducation sinon par la pratique, ne se dispose à la guerre qu'avec un peu de retard. Je gardais de l'espoir fondé plutôt sur des considérations de droit et d'équité que sur la connaissance exacte de la situation. Et comment l'aurais-je connue ? Nous n'étions renseignés que par l'agitation de la foule. Le soir du 31 Juillet l'animation des rues faisait de Nîmes une capitale.

Le 1^{er} août, quand j'arrivai au quartier à 4 heures du matin pour emmener la Compagnie à l'exercice, je trouvai la cour vide, les faisceaux formés et les hommes dans les chambres. Sur la situation politique rien de nouveau. En revanche les gardes des Voies de communication (G. V. C.) étaient convoqués. On nous dit qu'ils venaient accomplir une période normale. Les premiers arrivèrent à 6 heures. La matinée se passa à les équiper. Il y en avait de toutes les corpulences : l'étrangeté de

leurs proportions nous fit oublier momentanément nos soucis. L'un deux était si gros qu'il fallut 2 ceinturons au lieu d'un pour faire le tour de son ventre. On sortit des magasins les armes qui leur étaient réservées, les fusils Gras transformés et les revolvers de l'ancien modèle. Je m'initialai rapidement à leur mécanisme. Le chef-armurier avait revêtu l'uniforme des grands jours. Des fourragères emportèrent les lots d'armes et de munitions destinés aux postes de la voie ferrée. Ce fut pour la ville la première manifestation de la guerre. Cette révélation me décilla les yeux. Les réserves de la France paraissaient : d'un côté les hommes, de l'autre les armes. Les armes étaient plus troublantes que les hommes. Ceux-ci étaient débonnaires : on voyait de bonnes grosses figures, des rentiers, des commerçants demander craintivement à un officier la permission d'aller déjeuner dans leur famille ; on les laissa sortir de 11 heures à 13 heures. Les armes m'émuèrent davantage : leur âge, leur mécanisme insolite en faisaient comme des inconnues tirées subitement des magasins, d'où elles semblaient ne devoir jamais sortir pour répondre à l'appel du pays en danger. Les voilà alignées contre les murs, étiquetées, graissées, prêtes à faire feu. Certaines familles possèdent ainsi de vieux ustensiles démodés dont on remet sans cesse l'emploi à une échéance indéterminée. L'échéance serait-elle arrivée ? Par une rencontre étrange, quoique prévue, la France dressait d'abord ses hommes les plus vieux et ses armes les plus vieilles. Tant que les jeunes n'intervenaient pas, on pouvait espérer. J'espérais.

Quand je rentrai chez moi, mon voisin, capitaine d'artillerie m'assura que le télégramme officiel annonçant la mobilisation serait rendu public le soir à 5 heures. Je n'en fus pas surpris. Depuis qu'on en parlait, je m'étais accoutumé, insensiblement à l'idée de la guerre. A 13 heures je revins au quartier. Nous continuâmes les opérations de la matinée. On s'entretenait des bruits qui couraient. Bressoux triomphait. « Je vous dis que c'est pour ce soir à 5 heures ». Je ne répondis pas. Je m'observai sans parti pris. Mon espoir n'était plus que de l'attente.

Il me sembla que la soirée serait décisive. A 4 heures 1/2 on nous prévint que le Colonel nous attendait à la salle d'honneur. Nous y montâmes. La réunion fut grave : personne ne disait mot. Le Colonel se leva déplia un papier blanc et lut : « Oordre de mobilisation générale. La mobilisation générale est décrétée. Le 2 Août est le premier jour de la mobilisation. » Un silence suivit ses paroles. « Messieurs reprit-il d'une voix forte, le jour que nous attendions tous est arrivé. Nous subirons des pertes, mais la France avait besoin d'être fouettée. Je compte que chacun fera son devoir ». Bressoux vint à moi ; il exultait « Le croyez-vous à présent ? — C'est vrai, fis-je mais je le regrette ». Nous descendîmes. La musique était rassemblée dans la cour. Les portes de la caserne s'ouvrirent. Sur un signe du Colonel, la musique joua la Marseillaise, puis la marche du régiment. Spectacle unique : de toutes parts les troupiers quittaient leur soupe pour venir écouter de plus près et formaient le cercle. Les têtes se découvraient ; quelques-uns pleuraient. Des officiers s'approchèrent. Il me fut impossible d'avancer. Debout sous l'horloge, à la place que j'occupais quand éclatèrent les premières mesures je restai fiché au sol, tous les nerfs tendus, le cœur froid. Je sentis mon insuffisance. Il faut être soldat de carrière pour goûter dans sa pureté la joie de l'entrée en guerre. Mon esprit ne séparait pas les ruines à venir de l'enthousiasme présent. Dans le concert des élus, il fallait bien une note dolente : je la donnai.

Le soir nous sortîmes en civil pour la dernière fois. Nous étions allégés d'un grand poids : rien ne pèse plus en pareil cas que l'incertitude. Je n'étais pas plus joyeux ; mais qu'il y eut guerre ou non je savais à quoi m'en tenir. En ville l'agitation était portée à son comble. A 5 heures on avait sonné les cloches. Les afficheurs municipaux s'empressaient sur les murs, et la population s'attroupaît autour du papier blanc marqué de deux drapeaux entrecroisés. Il y eut des manifestations. Chose étrange dans ce midi si prompt à l'exagération, on s'encourageait mutuellement à ne pas proférer le cri fatidique de 1870

« à Berlin ». On se modérait : on criait : Vive l'Armée » sur les avenues noires de monde. Les bureaux des journaux étaient clos. Ce soir-là la foule de promeneurs commença de s'acheminer vers la préfecture ou sur des tableaux noirs on inscrivait à la craie les dépêches officielles. La gare regorgeait de voyageurs revenus de partout, portant des valises, des cannes à pêche, des provisions, quelques-uns de vrais déménagements. Les familles rentraient des baigns de mer. La campagne affluait à la ville.

Dimanche 2 Août. — A 4 heures du matin je prends la garde au quartier. Jusqu'à 6 heures rien de nouveau : la demi obscurité puis le jour levant compagnons ordinaire des rassemblements matinaux ; le clairon sonnait le réveil, les cloches sonnait l'Angélus, les troupiers traversant les cours pour aller se laver aux fontaines. Rien n'altère le mouvement ordinaire de la caserne si ce n'est le sentiment vague qu'aujourd'hui est dimanche et que je fais un service anormal.

A 6 heures commence le remue ménage. En premier lieu arrivent les voitures et les chevaux de réquisition, d'abord un à un, puis par petits groupes. Les chevaux sont tenus en main par des soldats. Dans la ville encore mal éveillée et solitaire il jettent l'appel traînant et réguliers de leurs fers battant le dur pavé. Sur les carrioles les soldats le fouet haut, fiers comme Phaéton, se signalent joyeusement à l'attention de leurs camarades : ils se donnent l'allure de propriétaires. Rapidement tout s'ordonne. Avec des cordes et des balles de foin autour de l'Eglise des Carmes on forme le parc, les chevaux en dedans des grilles, les voitures attelées au dehors. Le vieux Riffaud, le maître d'armes promu chef des voitures, s'installe sur l'une d'elles à l'abri du soleil et satisfait aux réquisitions qui lui sont présentées. La chaleur du jour s'annonce torride.

Les curieux s'approchent à leur tour. D'abord ceux du quartier qui descendus de bonne heure dans la rue pour acheter leur journal jettent un coup d'œil complaisant sur la caserne ; puis ceux de la ville les profession-

nels prennent positions sur les deux trottoirs de chaque côté de l'entrée. Ils ne céderaient pas leur place pour un empire. Avec eux les gamins s'attroupent.

Enfin voici les réservistes. Ils entrent décidés, pour la plupart contents d'eux-mêmes, les ouvriers familiers et blagueurs, les bourgeois corrects et graves. Quelques-uns d'entre eux apportent des provisions. Le plus grand nombre ont les mains vides, conscients de commencer une vie nouvelle et de renoncer pour longtemps à leurs aises passés. Ils nous saluent poliment, abdiquant leur indépendance civile pour se replacer sous l'autorité bienveillante de l'armée. Pour les recevoir on a disposé dans la cour des petites tables, une par unité. A mesure qu'ils se présentent ils se font inscrire ; on les habille et on les incorpore. Dans les compagnies les hommes s'empres- sent : les uns rangent les vêtements en service, les bourgerons, les cuirs usagés ; les autres distribuent les équipements neufs, les collections de guerre. Des magasins on tire les harnais, les voitures les coffres à munitions. Tout s'ouvre, tout travaille, tout se déploie. Au dehors la foule des curieux se presse aux portes. Sur le passage des soldats c'est un remous incessant : la haie s'ouvre et se ferme. Les parents éplorés se renseignent, demandent à voir leur fils : je n'ose pas les écarter. Le quartier devient un capharnaüm : toutes sortes d'hommes s'y mêlent, les capotés de guerre, les bourgerons, les réservistes à demi-habillés, les auxiliaires en civil porteurs d'un brassard jaune. Quelques-uns s'en retournent pour être venus trop tôt. Un groupe d'égarés surnagent : ce sont des élèves médecins de l'École de Bordeaux venus pour accomplir deux mois de service et surpris par la guerre ; ils ne sont, ni soldats, ni officiers ; nul ne s'occupe d'eux. Ils se serrent sur un banc comme des oiseaux perdus. Malgré le brouhaha, tout se fait en ordre : chacun est à son poste.

Vers 10 heures la cour se remplit de brillants uniformes : voici la réserve, les médecins, des officiers à cheveux blancs de la territoriale. L'un d'eux, encore vert, de journaliste devenu guerrier, s'incline avec grâce,

envoie à tous la même phrase banale « cette fois c'est pour de bon », salue et passe, imposant comme une déclaration de principes. On se présente, on se reconnaît. Dans un coin le député retombé au rang d'adjudant fait grise mine à ses camarades. Les convocations officielles sont annoncées. On se communique les ordres. L'égalité ne s'établit pas immédiatement entre les nouveaux venus et nous. Il faut s'accoutumer à sa fonction. Quelques-uns sont timides : un lieutenant de réserve, mon égal m'appelle « mon Lieutenant ». D'autres qui ont fait leur carrière militaire prennent un air bourru. La discipline du feu rétablira la camaraderie traditionnelle.

La matinée s'achève dans un travail fébrile. Le Général vient s'assurer que tout va bien. La théorie des familles s'allonge à la porte. Je les laisse entrer par groupes et quand elles séjournent trop longtemps au parloir, je les éconduis vivement.

A 16 heures les compagnies ayant terminé leurs travaux quittent le quartier pour occuper les locaux qui leur sont réservés en ville. Dans la rue d'où les rassemblements s'aperçoivent, le bruit se répand qu'elles vont sortir. On accourt : la population veut voir ses soldats devenus des combattants. Au passage des compagnies je fais présenter les armes. Quand la première colonne franchit la porte les applaudissements éclatent. Nous en sommes tous retournés. Voici la 12^e avec Bressoux, la 9^e avec Lucas et un moment plus tard la mienne, la 10^e, conduite par M. Bernard depuis 10 mois mon ami et mon collègue. Il est ému. Mon adjudant a les larmes aux yeux. Nous les suivons du regard. Ils défilent la tête haute le regard droit, plus fiers qu'à la parade. Quand après eux les mitrailleurs sortent, ils ont déjà disparu. Tout le bataillon est passé. Ceux que j'étais habitué à commander, à regarder comme mes camarades se sont éloignés. Ils ont évacué notre domicile commun. La tristesse me prend. Seuls devant la caserne que nos compagnons viennent de nous quitter nous avons l'air de ne plus garder que des murs vides.

Vers 19 heures, la chaleur s'étant apaisée je m'assieds

sur la porte. Le boulevard m'envoie les rumeurs de la ville. Je perçois un enthousiasme bruyant, une foule affectueuse et je goûte le repos du soir dans l'isolement de la caserne devenue silencieuse. Quel contraste avec le tumulte de la journée. Plus de cris, plus d'allées et venues, plus d'affairement. Etrange solitude ? La cour n'est plus troublée que par le sabot des chevaux qu'on mène enfin à l'abreuvoir. Autour de l'Eglise, le sol est jonché de foin. Les voitures de réquisition ont été rendues pour la nuit à leurs propriétaires. Quelques chevaux oubliés sont remisés dans la caserne ; leurs gardiens improvisés, 2 auxiliaires s'étendent en plein air auprès d'eux pour la nuit, sur une couverture.

A 21 heures, les réservistes, les auxiliaires, tous les hommes incorporés rentrent pour l'appel du soir. Quel changement dans cette caserne, construite pour les dragons de Villars et qui abrite aujourd'hui les combattants de 1914. Pour la 1^{re} fois depuis 1870, depuis toujours peut-être, l'appel du soir est impossible, faute de listes. Car il n'est même pas permis de croire que la mobilisation fantaisiste de l'Empire ait produit un bouleversement des usages immémoriaux comparable au nôtre. Ni la brusque déclaration de guerre, ni le mauvais état de notre préparation, ni le désordre des services n'ont dû empêcher le 18 juillet 1870 le sous-officier de semaine de s'assurer dans la forme prescrite que tous ses hommes étaient présents. Je vois les beaux grenadiers rigides, debout au pied du lit, répondant à l'appel de leur nom. Inutile routine ? Le gouvernement qui comptait les boutons de guêtre fit ce soir-là le dénombrement accoutumé de ses troupes et s'endormit satisfait. Aujourd'hui on dort moins, on se compte moins, mais on travaille davantage. Une ère nouvelle de volonté et d'action surgit. Et j'ai l'extraordinaire honneur de garder la caserne dans ce jour exceptionnel.

Les hommes se couchent à l'aventure : tous les escaliers sont bons, la première chambre venue leur convient. Ils occupent les lits laissés par les compagnies actives. Peu à peu les lumières s'éteignent, — les portes se fer-

ment, — toute vie disparaît. J'en profite pour aller visiter mes sentinelles : l'une devant le parc aux voitures houpille des gamins endormis sur les balles de foin ; une autre garde les coffres à munitions en face d'un café ; sous le viaduc de la gare un jeune soldat de l'active voisine avec un vieux territorial. La bonne humeur règne partout ; le service se fait simplement et avec vigilance.

Je rentre au quartier. Devant les portes closes, jusqu'aux environs de minuit les curieux attendent désespérément. Vers 10 heures une troupe se présente. Sont-ce des retardataires ? Non, mais des boulangers qui ont terminé leur journée à la manutention militaire. Voici une nouvelle image de la guerre : après les armes, les hommes ; après les hommes, le pain. Je vois se dresser les cheminées des fours de campagne : un monde nouveau surgit qui excite notre curiosité. Comme leur chef prend l'engagement de les rassembler le lendemain dès 6 heures, je laisse ceux de la ville rentrer dans leur famille ; les autres se couchent au quartier.

Soudain j'aperçois de la lumière dans les anciens locaux de ma compagnie ; j'y monte. Mon fourrier promu sergent-major et un sergent déménagent le bureau. Des papiers épars jonchent le sol : les cahiers précieux sont rangés à part, le reste vole en morceaux : affiches, contrôles, titres de permission. A présent c'est la grande permission, c'est la classe. Nous plaisantons. Comme il fait encore chaud, malgré l'heure tardive, j'envoie chercher de la bière ; nous trinquons à la santé du capitaine, au bonheur de la compagnie, à la victoire prochaine. Ainsi ce bureau où depuis 44 ans se résume la vie de la compagnie, ce bureau que des milliers d'hommes ont regardé avec respect sans oser y rentrer dans l'attente d'une récompense ou d'une punition, se vide en un clin d'œil. C'est une tristesse délicieuse. Je goûte le charme des murs dépouillés, d'une tradition qui disparaît ; d'une vie qui s'éteint pour renaître sous une autre forme, la promesse d'un avenir réservé aux bataillés et au retour triomphal.

Je redescends dans la cour solitaire où j'ai vu se faire

tant de rassemblements de jour et de nuit. La lune rafraîchit les murs blancs. J'évoque le temps lointain où, soldat, à travers des cours semblables je regagnais la chambrée au retour d'une permission de 24 heures. Je me réjouis de ce qui me paraissait alors lugubre. La vie militaire avec toutes ses exigences se justifie aujourd'hui aux yeux de tous les Français réfléchis. A minuit ma journée est finie. Je m'étends sur un matelas dans la salle de service.

Lundi 3 Août. — Debout à 4 heures je fais ma toilette dans une chambre abandonnée de sous-officier. Les nouveaux soldats errent dans les cours et dans les escaliers à la recherche des bassins, des robinets d'eau, des mille objets nécessaires à la vie domestique. Ils s'étonnent de ne pas les trouver. Leur déception m'amuse. Ils ont l'air de voyageurs ignorants faisant l'inventaire d'une hôtellerie déserte.

Sur la porte, dans l'air encore léger du matin, nous lisons les journaux et nous apprenons la joie répandue dans toute la France. Je vois arriver un de mes jeunes camarades de l'École Normale Supérieure en tenue d'aspirant, les mains vides, ne sachant où aller. Combien sont-ils qui, comme lui, nommés Sous-Lieutenants à la mobilisation, sont partis au feu n'ayant pour toute expérience que leur enthousiasme, et se sont fait tuer au premier assaut. Je le mets au courant de ses fonctions nouvelles. Successivement arrivent tous les chefs de service. A 6 heures, quand on nous relève, la journée bat son plein.

II. — Le 240^e.

Lundi 3 Août. — A 8 heures, j'apprends que je passe au régiment de réserve. Le Colonel réunit les officiers présents et leur donne ses premières instructions. Nous disposons de 5 jours en tout pour organiser cette unité nouvelle. Nous commençons par enlever du magasin du corps les effets destinés à nos hommes pour les trans-

porter au Lycée de garçons transformé en caserne. Nous nous précipitons. Je fais amener des voitures de réquisition ; je ramasse tous les hommes qui me tombent sous la main. Si grande est la presse que, malgré les nombreux auxiliaires incorporés, les ouvriers manquent. C'est affaire au plus débrouillard. De toutes parts les convois et les corvées vont et viennent incessamment. On charrie le fourrage, les vêtements, les armes, les munitions. Pour faire vite, nous jetons le matériel par les fenêtres : tout y passe : vêtements, linge, souliers, havresacs, tout jusqu'aux brosses, aux boucles de ceinturon et aux sachets à vivres. Nous chargeons et nous partons, voituriers d'occasion, excitant avec peine des chevaux habitués à traîner de moindres fardeaux. Juchés sur le siège du conducteur, nous nous interpellons, nous nous saluons au passage. Des artilleurs que je rencontre s'amuse de mon inexpérience à diriger des chevaux de trait. Mais qu'importe : tant bien que mal la besogne s'accomplit. Nous arrivons au Lycée. Aucune salle ne nous a été réservée ; on nous oublie. J'occupe le parloir, grâce à l'amitié du proviseur. Venu le dernier je suis mieux partagé que mes camarades.

A peine déchargé, nous repartons, et ainsi toute la matinée. A mesure que les magasins se vident, je contemple les trésors que les années y ont accumulés. Les salles ordinaires ne sont pas les plus étonnantes ; là tout est rangé par espèce, étiqueté, épousseté : les vêtements par longueur, les souliers par pointures, les képis par grandeur. Mon admiration va aux petits détails à ces menus objets nécessaires auxquels rien ne supplée. Le capitaine d'habillement fait merveille. Tout a été prévu « Que demandez-vous ? Du fil, des aiguilles, des lacets, des courroies, des écussons, des insignes ? Tenez et prenez ». Les coffres sont pleins. Que de richesses ! Que de sommes dépensées pour équiper nos hommes et mettre sur pied la nation armée ! Cette fois, on peut affirmer qu'il ne nous manque pas un bouton de guêtres ».

Je suis si occupé que les bruits de la ville ne me parviennent que par intervalles. Entre 2 rues je vois arriver

le bataillon d'Uzès déjà couvert de poussières. Des amis mobilisés se serrent la main à la hâte : on se souhaite bonne chance. Il faut faire vite. Pourvu qu'on gagne du temps tous les véhicules sont convenables : tramways, autos, camions. On se heurte, on se gare et on passe. La chaleur est rude, la fatigue grande. Vers 14 heures nous pouvons enfin déjeuner.

L'après-midi continue la matinée. Autour de moi on commence à parler des méfaits de l'avant-guerre et de l'espionnage : « Les affiches du bouillon Kub servent de repère aux espions, des officiers allemands ont été arrêtés en ville, l'un d'eux déguisé en femme. » On signale des tentatives criminelles dirigées contre la voie ferrée. L'exagération aidant, d'honnêtes habitants dont le nom sonne mal, deviennent l'objet de la suspicion publique.

Nous rangeons nos effets, mais la main d'œuvre manque. Faute de soldats, j'embauche des civils de bonne volonté, des curieux immobilisés sur la rue, des jeunes gens, des gamins à la fois étonnés et fiers de concourir à la défense nationale. Tous ces ouvriers sont pleins d'ardeur. Ils enlèvent leur veston pour travailler à l'aise. Dans le parloir du lycée ils disposent les vêtements, font les ballots, garnissent les musettes, préparent tout pour la prochaine distribution aux réservistes. Quand ils sont fatigués ils s'en vont et d'autres les remplacent. Toute la ville travaille à équiper ses soldats.

Mardi 4 août. — Le Colonel nous rassemble à 5 heures, fait l'appel des officiers et dicte des ordres.

Nous recevons les réservistes, au bureau de la Compagnie. Et quel bureau ! Le sergent-major et son fourrier font leurs écritures derrière un formidable remblai de boîtes de conserve, de livrets matricules, de plaques d'identité, de paquets de pansement, de papiers de toutes sortes. A leur droite des files de sacs ; tout autour des bidons, des marmîtes, des pelles-bêches entassés ; on parle aux comptables de loin, par dessus cette ceinture inviolable et leur autorité en est accrue. Pourtant comme ils occupent la seule table de la salle, nous nous approchons d'elle pour écrire. Chacun de nous en emprunte un

bout. A mesure que le travail s'avance la place disponible diminue sur le bureau officiel. Les crayons se perdent. Le fourrier se fâche. Nous nous écartons à regret. Nous écrivons où nous pouvons, sur un couvercle de gamelle, contre un mur, sur le dos d'un soldat. Cependant les hommes s'équipent, mêlent capotes, souliers et pantalons et soulèvent la poussière. A côté d'eux le tailleur impassible fait les réparations urgentes, raccourcit des manches, coud des galons.

Nos futurs troupiers ne sont pas des « bleus ». Agés de 26 à 30 ans ils connaissent la vie militaire ; ils ne craignent pas de se fatiguer pour s'assurer la possession d'un bidon étanche ou d'une courroie souple. C'est à l'idée de la guerre qu'ils sont le moins habitués. La plupart d'entre eux sont mariés, quelques-uns engraisés par une vie facile. Qu'est-ce qui leur offrirait l'image des combats dans le midi joyeux, riches en vignobles, où l'aisance s'acquiert rapidement. Ils parlent et pensent comme à la veille de manœuvres. Ils doutent encore s'ils feront campagne « Ou si nous partons, disent-ils nous serons de retour bientôt » A la haine de l'Allemand, qui n'existe pas ici, se substitue une espèce de mépris dû à la certitude d'un succès rapide. Un homme du commun s'est écrié dans la rue « On la tuera pas cette sale Allemagne ? » Tous nos soldats sont prêts à la tuer, mais ils n'en prévoient pas encore les difficultés. Ils ne ressentent que l'enthousiasme présent, que l'animation qui met la ville en fête : ils font leur partie dans le chœur social qui célèbre des beaux sentiments et des idées généreuses. Ils ne comprennent pas la portée, il ne prévoient pas la durée de la terrible lutte qui s'engage.

Naturellement je connais mieux qu'eux la situation. Je n'en suis pas troublé. Autour de moi tout m'inspire le calme : la tranquillité des chefs, la précision des ordres, la régularité des opérations ; chez ceux qui commandent, je ne remarque pas d'enthousiasme vain, mais beaucoup de sérieux : tout se fait à propos et à temps. La confiance règne.

A vrai dire, je suis heureux. Peut-on faire la guerre à

un plus bel âge qu'à 25 ans ? Je me souviens qu'étant tout jeune je rêvais de me battre ; les enfants sont ainsi faits ; ils n'envisagent que le jeu de l'organisme : les massacres leur importent peu. Quand je m'étais exalté par la lecture des récits de guerre, je revivais les exploits les plus héroïques en m'attribuant le rôle du vainqueur. Il y avait particulièrement un coin de mon terroir qui me passionnait : je me voyais là livrant des batailles acharnées contre des ennemis imaginaires, Anglais, Allemands ou Italiens, selon les vicissitudes de la politique. Ainsi je me familiarisais inconsciemment avec l'idée qu'un jour viendrait où je serais dans la nécessité de combattre, jusqu'à ce que, prenant contact avec la vie sociale, je me rendis compte que l'Allemagne essaierait de nous écraser. Quand ma mère inquiète exprimait devant moi son horreur de la guerre, je lui répondais « Rassure-toi, ma pauvre mère ; tôt ou tard j'y participerai. Je dois le service jusqu'à 45 ans ». J'aime mieux me battre à 25 ans qu'à 45. Mais qui m'aurait dit que la guerre éclaterait si tôt ? On a beau en parler, la prévoir, on n'y croit pas, on en écarte l'idée. La voici : je l'accepte avec calme.

Pourtant je me demande si le moment venu, les nerfs ne me trahiront pas. Mon courage physique est-il aussi assuré que mon courage moral ? A coup sûr il y a une différence entre l'Officier de carrière et moi. L'officier de carrière a la vocation ; il sait ce que vaut son métier et les risques qu'il comporte. Il vit pour la guerre, il la fait par goût. Je la fais par nécessité. Voilà ce qui nous distingue. C'est essentiel. De lui à moi il y a la différence de l'homme qui doit se sacrifier dès l'entrée dans la vie avec celui qui ne se sacrifie que quand la patrie l'exige. C'est énorme. Au total, mon sacrifice vaut le sien. Il est considérable : j'abandonne ma situation, 10 ans de travail, mon avenir. Ma volonté est délibérée. Mais est-elle exempte d'inquiétude ? Mes nerfs ne failliront-ils pas ? Je n'ai pas comme l'officier de carrière l'habitude du sacrifice. En tous cas mon courage moral est certain. A défaut d'autres un motif d'ordre purement intellectuel

suffirait à me déterminer. J'ai toujours regretté que les hommes de la 1^{re} République et après eux Napoléon 1^{er} n'aient pas eu l'habileté de nous conserver la frontière du Rhin. Le jeu désintéressé de mon sens historique m'interdit de repousser aujourd'hui l'occasion qui m'est offerte de la reconquérir. Longtemps je me suis refusé à croire que la guerre éclaterait. Dans la mesure de mes moyens, en me la niant à moi-même, il me semblait que je la retardais. Mais à présent qu'elle a éclaté je travaille de toutes mes forces à la faire, pour me conformer à la logique de l'histoire et à la logique de mon esprit. Renoncer à la victoire prochaine ne se comprendrait pas d'un homme qui regrette qu'on ait gaspillé des victoires acquises. Qui sait si dans quelques années les chances, qui nous sont aujourd'hui favorables, ne se retourneront pas contre nous ? Sous le règne d'Edouard VII, l'Allemagne fut encerclée. La voici devenue un objet de dégoût pour l'Europe entière : c'est le moment où jamais de la vaincre. Pareille réflexion rassure mon intelligence. Si je n'ai pas la bravoure d'un militaire de carrière, j'ai du moins la certitude nécessaire à l'intellectuel qui une fois pour toutes adopte une décision.

Si j'étais resté au régiment actif, peut-être aurais-je craint de paraître moins courageux que mes camarades ; dans le régiment de réserve, où d'ailleurs je n'ai pas demandé d'aller, je ne redoute aucune comparaison : ici je puis faire œuvre bonne et donner l'exemple. Je ne provoquerai pas la critique qui fait trembler. Quant au spectacle de la guerre, il ne me surprendra pas. Nos préparatifs quotidiens m'y accoutument peu à peu. Quand nous arriverons sur le champ de bataille, je n'aurai plus que l'émotion des balles. Mon esprit, déjà éduqué, sera, je l'espère, aussi calme que lorsque j'entendis prononcer le télégramme de mobilisation. D'ailleurs j'ai de quoi m'occuper. J'ai été chargé, sans le demander, du service de la téléphonie et de la télégraphie optique. Je dirige un groupe agréable à commander : Je jouis presque de l'indépendance. Je suis servi à souhait. Je garde ma

liberté d'esprit et j'aurai assez de travail pour que mon corps ne tremble pas.

Mercredi 5 Août. — J'admire comme les choses s'adaptent aisément à l'usage qu'on en fait. En deux jours le lycée est devenu une vraie caserne. La répartition est rigoureusement faite. Chaque bataillon a sa cour, chaque compagnie son quartier. Les plus heureux occupent le rez-de-chaussée, les autres les étages. Mes hommes sont logés dans une mansarde où du moins ils dorment en paix loin du vacarme. Le bâtiment se prête à ces transformations ; on dirait qu'il vient seulement de trouver sa destination véritable.

Au fait rien ne ressemble plus aux écoliers que les soldats : ils se querellent et se poursuivent dans les escaliers en faisant du tapage. Mais voici de quoi nous surprendre. Dans les classes, le tableau noir au lieu de chiffres et de figures géométriques indique l'effectif des présents, les malades, les détails du service. Par terre, de la paille ; contre les murs des fusils, des sacs, des équipements ; des gamelles sont accrochées aux becs de gaz, le pain gît un peu partout. Les plus adroits dévisent les tables restées en place. Quelques-uns remuent la paille et s'y préparent une couche voluptueuse avec une capote pour couverture et un sac pour oreiller. Certains l'essaient avec une satisfaction visible.

Le mouvement normal de la caserne s'accroît ici. A travers les corridors nouveaux les hommes s'égarer. Ils vont et reviennent avec une patience inlassable, moqueurs et ébahis. Ils perdent leur caporal ; le sergent qui confond les visages ne reconnaît pas ses hommes. J'entends crier « qu'est devenue ma corvée » ? Dix fois par jour on se cherche et on se retrouve. L'odeur des cuisines facilite les rassemblements.

Les arbustes, les fleurs rouges du jardin et le soleil égalaient notre logis. Nous nous reposons sur un banc avant de reprendre la besogne. Les cyclistes au retour d'une course en ville jettent leurs bicyclettes sur le gazon et fument la pipe en cercle.

A l'écart dans une salle fraîche aux fenêtres hautes

le Colonel travaille sans bruit sur un banc entre le drapeau et les caisses de cartouches. Les mitrailleuses sur leurs affûts semblent être pointées et prêtes à faire feu au commandement de la sentinelle qui les garde. Les bancs servent de tout : de bureau pour les capitaines, de barrière là où on ne doit pas passer, de siège pour les soldats fatigués, de tables pour manger la soupe.

Voici l'heure du repas. Les troupiers accourent la gamelle à la main. Au milieu de la cour, sur 4 pierres, comme en campagne, le cuisinier a dressé ses marmites. Un parfum délicieux s'élève, mêlé à la fumée des tisons calcinés. Le cuisinier n'a pas de préférence ; il donne à chacun son dû : aux mécontents il ajoute une bourrade. Les privilégiés, ceux qui croient qu'on doit respecter leur nom ou leur état demandent à déjeuner en ville. Ils ne manquent pas de prétextes : celui-ci habite en face du lycée ; celui-là doit retrouver sa famille. A la porte les femmes réclament leurs maris. Le sergent de garde se démène, refuse, se montre impitoyable aux yeux du concierge étonné de se voir si bien suppléé dans ses fonctions académiques.

Vers 10 heures je rends visite à mon ancienne compagnie active. Le spectacle change. Au lycée, on s'organise, on s'adapte, on achève de se connaître. Ici on est prêt. Le régiment partira dans la soirée. Mon capitaine est heureux. La guerre réalise l'idéal de sa vie ; je le félicite. Les troupiers prennent les dernières précautions : l'un ajuste une courroie, l'autre assujettit ses vivres de réserve. Les cartouches sont distribuées, les faisceaux formés. Le sol est parsemé de boîtes de conserve vides. On dirait une grand'halte en pays étranger au bord d'un terrain vague. Ces hommes là n'ont plus l'esprit présent : les nerfs tendus, le regard brillant, déjà ils écoutent la bataille.

A l'autre bout de la ville, parmi les territoriaux je constate un autre état d'âme. Aussi bien ces soldats sont-ils d'une autre génération. Les barbes grises commencent à poindre. « Nous sommes tranquilles, disent-ils et trop âgés pour aller nous battre. On n'aura pas besoin

de nous ». Certains regrettent l'interruption de leurs affaires. La plupart se trouvent rajeunis par l'uniforme et fument la pipe en devisant. Un loustic, prophète sans le savoir, plaisante : « C'est nous, les vieux, qui acheverons la victoire ». Au fond nul d'entre eux n'est inquiet. Ils savourent la soupe et les pommes de terre en gémissant sur le malheur présent.

III. — Le départ du 40^e.

Mercredi 5 Août — 19 heures. — Mon ancien bataillon le 3^e du régiment actif va partir. Les Compagnies sont rangées en colonnes de compagnie, les faisceaux formés, les hommes au repos. On attend. Derrière les soldats, l'avenue est noire de monde.

Ils sont là plus de 1.000 hommes avec leurs chevaux, leurs mulets, leurs voitures, leurs conducteurs et leurs bagages. C'est une force inouïe, tout le ban de la jeunesse française, le premier espoir du pays, ceux qui auront l'honneur de porter les premiers coups.

Sous le manteau noir des marronniers, les lignes bleues des fantassins prennent un coloris intense. Le soleil ne luit pas, la lumière ne joue pas. Seul le lustre des draps neufs remplit l'avenue d'un fourmillement bleu et grave. Ce ne sont que capotes et vareuses. Les visages eux-mêmes sont brunis par les manchons bleus des képis. La tâche rouge des pantalons s'assombrit. Je n'ai jamais vu une infanterie si bleue, si dense, si chaude, si douce aux yeux.

Derrière les faisceaux les hommes attendent impatiemment, sac à terre, quelques officiers, sac au dos. L'admiration de la foule s'exerce. On détaille l'équipement de chacun, les quarts brunis, les marmites noircies, les fourreaux bronzés des sabres. Le bourdonnement puissant des conversations recueillies monte jusqu'aux arbres.

Nous causons. A peine est-il question de la guerre. Des camarades mariés ont fui, pour ne pas s'attendrir, les derniers embrassements de leurs femmes. Le capi-

taine de la 12^e Compagnie fume son cigare ordinaire et déploie sa grosse barbe de vieux zouave. Il dit : « c'est un départ après tant d'autres ». Des femmes, par habitude, lancent un sourire où le troupiier entrevoit déjà la joie du retour.

La sueur perle sur les fronts et sous les oreilles : il fait chaud dans les vêtements neufs. Et que d'efforts exige la mise au point d'une troupe nombreuse partant pour des mois de combat. 4 jours de tension continuelle ont amaigri les visages et creusé les traits. Une odeur de travail et de fatigue circule entre les rangs. Pour tous, le départ annonce le repos.

Soudain un remous se produit, avec un grand bruit de voix sonores. Une foule, 2.000 personnes peut être, venues en colonne je ne sais d'où envahit l'avenue entre les compagnies inquiètes. On ne voit plus que têtes et bras qui s'agitent au milieu des acclamations. Surpris par cette irruption le Colonel, le Lieutenant-Colonel et le Commandant s'avancent à cheval avec d'innombrables précautions au milieu des manifestants. A leur vue les cris redoublent. On acclame le régiment. Les officiers saluent du sabre : c'est du délire. Puis le silence s'établit autour d'eux. Nous entendons une voix qui récite un discours. On apporte des fleurs. Le Colonel les prend en mains et les élève, pour montrer à tout le bataillon l'hommage de la population. A son tour il prend la parole. Le tumulte des applaudissements nous empêche de l'entendre. Dominant la foule du haut de son cheval, le regard fier, ce beau visage à fortes moustaches blanches rayonne de la joie qui réchauffe à ce moment tous les soldats. C'est bien le même homme qui nous a dit : « Le jour que nous attendions tous est arrivé ». Il est heureux. A ses côtés le Lieutenant-colonel aux gestes doux, petit, noiraud, les yeux pleins de feu derrière le lorgnon à cordon noir, répand la confiance. Ils vont et viennent au pas des chevaux à travers la foule qui s'écarte, écoute et applaudit. Un peu plus loin, le Commandant, les yeux pleins de larmes, garde son sourire dominateur des jours de parade. Mais déjà la vie l'a fui :

il songe aux sacrifices nécessaires et à ses enfants orphelins. Quelle différence entre ces 3 hommes. Le Colonel dit sa joie simplement et franchement à la vieille manière française ; le lieutenant-Colonel brûle d'un feu discret qui jaillit malgré son air timide ; le Commandant a parcouru sa carrière : il se sent mourir.

Soudain des clairons sonnent. C'est la musique qui s'approche. Un instant d'émotion rend le peuple attentif. C'est le drapeau qui arrive encadré par la compagnie de jour. On l'attendait ; lui présent, le bataillon pourra partir. Rentré pour un instant dans mon ancienne Compagnie, je reprends ma place à côté du capitaine ; nous sommes tous de la famille. Au commandement les armes se lèvent ; nous rendons les honneurs. Illustres honneurs : la nation salue avant de l'envoyer aux combats l'étoffe tricolore qui résume son histoire glorieuse. Pour la première fois depuis 44 ans tous les cœurs battent avec confiance. Ceci n'est plus une cérémonie vaine : c'est la voix unanime d'un peuple qui part en guerre pour défendre sa liberté. Heureux qui jouit d'un pareil spectacle, car il purifie les cœurs et active les volontés. Mon ancien sergent-major, malade, et jugé inapte à faire campagne, pleure comme un enfant. Mon capitaine invective des femmes parce qu'elles versent des larmes : « Vous auriez donc peur de partir avec nous ? ». L'énergie est à son comble. Les armes claquent, les corps se raidissent. Il est des émotions trop fortes même pour un soldat.

La musique retentit de nouveau. C'est le départ. Le peuple crie et applaudit ; on lance des fleurs. Entre les curieux émus dont la haie se resserre, les troupiers avancent à peine. Des civils les escortent de part et d'autre. La 10^e Compagnie ouvre la marche. Au passage, mes soldats m'appellent par mon nom et me tendent joyeusement la main. Que ne ferait-on pas pour des hommes si affectueux, si reconnaissants. Pour qu'ils ne m'accusent pas de les abandonner je crie bien haut à certains d'entre eux : « Au revoir, à bientôt dans 4 jours nous vous rejoindrons ». Voici Fauque le hutin, Roux

l'algérien, Piolle le railleur, Rivière le coq de Saint-Césaire, et Poussière qui étudiait à ses moments perdus ; tous bons soldats pleins de cœur dont il faut garder la mémoire. Au revoir, mes amis.

Les compagnies se succèdent, le pas vif, les armes fleuries, pendant qu'au dessus d'elles les oiseaux, habitants des marronniers, dépossédés de leur logis par le tumulte de la fête s'envolent en troupes inquiètes et semblent crier leur gloire dans les cieux. Je revois Lucas et Reboul, l'âme fière malgré leurs chagrins et la tête haute. Combien je les préfère à ces brutaux que leurs nerfs dominant et qui repoussent les baisers de leur famille parce qu'ils vont au combat. Bravo, héros futurs ! Ce n'est pas assez des flatteries populaires. Vous méritez ce que chacun espère sans oser se le promettre : le retour au foyer pour y jouir d'une affection fidèle et guider vos enfants dans la voie d'honneur que vous tracez.

Le train de combat vient par derrière. On a beau les connaître : il faut voir les 18 voitures attelées, chargées, conduites et vivantes ; elles vont aussi à la victoire. Les chevaux luisants et hauts sur pattes sont harnachés de neuf. Nous crions d'admiration. Ils brillent comme pour un mariage. La France généreuse a donné ses plus riches trésors pour mieux combattre. Tant de sacrifices ne seront pas perdus.

La foule se disperse. J'évoque le 14 Juillet précédent lorsque nous défilâmes épaulettes et plumets au vent, défilé désormais célèbre où l'armée française parut pour la dernière fois dans tous ses atours avant d'aller au feu. A la même place elle est passée aujourd'hui. Les vêtements de travail ont remplacé le luxe de la parade. L'uniforme a changé mais les cœurs sont restés. La France doit être fière d'elle-même.

IV. — Derniers préparatifs.

Jeudi 6 Août. — La constitution d'une unité nouvelle comporte de grandes difficultés dont la principale est

d'assujettir la volonté des soldats à l'autorité de leurs officiers. Nos réservistes n'ont quitté la caserne que depuis 5 ou 6 ans ; mais ce temps a suffi pour faire perdre à quelques uns d'entre eux le sentiment de la discipline, sur laquelle repose toute œuvre militaire. Le respect automatique des chefs, l'obéissance passive ont disparu chez des hommes dont la vie civile a fait soit des ouvriers, soit des chefs d'entreprise, en tous cas des individualistes. Ces soldats sont devenus autonomes. Ils veulent être persuadés plutôt que commandés. Leur éducation morale est à refaire.

En temps normal on gagne facilement la confiance du soldat, soit par la compétence professionnelle qu'il sait fort bien discerner, soit en agissant sur chacun par les moyens appropriés à son tempérament. Avec les doux on emploie la douceur ; avec les brutaux la force ; avec tous la bienveillance et la fermeté. Mais aujourd'hui les moyens ordinaires sont-ils applicables ? Jusqu'ici ma compétence professionnelle n'a pu se montrer que par la rapidité avec laquelle j'ai habillé et équipé mes hommes. Ce n'est pas assez pour gagner des cœurs. Par ailleurs nous travaillons trop et surtout trop vite pour nous bien juger. Faute de loisirs nous vivons en étrangers les uns près des autres. On ne se pénètre pas. Reste l'autorité appliquée pour elle-même ; mais elle ne crée pas la confiance. Après 4 jours de fréquentation je commence à connaître mes troupiers. Je les vois presque tous dévoués et animés d'un bon esprit, mais un peu lents. S'ils n'étaient pas énervés par le bouleversement du pays et par l'idée de se battre, ils se laisseraient aller à la négligence. Ils ont besoin d'être guidés, soutenus, aiguillonnés. A moi de trouver l'aiguillon capable d'exciter et de maintenir à la même allure des hommes différents d'esprit et qui ne se sont pas encore liés entre eux.

Deux marseillais m'inquiètent particulièrement. Je peux l'écrire sans partialité, étant marseillais moi-même : ils ont l'air d'être de fortes têtes. L'un deux, noir et grossier comme un homme des îles, mêlé de sang levantin ou maltais sans profession définie, parle d'une voix cavo.

L'autre au contraire, un visage de grec imberbe, flegmatique et la voix trainante avec des accents très doux, semble un éphèbe déchu. Au milieu de leurs camarades, ils vivent ensemble, à l'écart.

Voilà donc d'une part un groupe d'hommes un peu mous, mais qui reprendront facilement le goût de l'obéissance, d'autre part deux hommes apparemment dénués de sens moral et qui semblent n'avoir de respect que pour la force. Comment m'imposerai-je à eux ? Comment leur ferai-je avouer ma supériorité ?

Je leur parle de l'obéissance. Je leur montre l'officier à la tête de sa troupe, assurant son logement, sa nourriture, sa santé, sa sécurité sous le feu de l'ennemi, assumant toutes les responsabilités et donnant l'exemple de la discipline. J'explique qu'en échange de toutes ces charges, il a le droit d'exiger l'exécution immédiate des ordres donnés. La plupart de mes soldats approuvent ce raisonnement simple ; mais les deux marseillais ne me paraissent pas convaincus.

Je reviens à la charge. J'insiste sur le rôle décisif du commandement dans la guerre moderne. L'officier sait mieux que personne ce qu'il faut faire, s'il doit marcher ou s'arrêter, se dissimuler ou attaquer, tirer ou se taire. Il choisit l'heure et les moyens. Et quand il a décidé, ses ordres doivent être exécutés à la lettre. Tous les combattants sont camarades, mais la discipline du feu est absolue. Mon discours n'obtient qu'un succès médiocre chaque fois que je prononce le mot discipline, mes marseillais prennent un air malin. Ce mot semble choquer leur amour propre. Leur vanité en est blessée. Je désespère de les convaincre autrement que par des actes.

A vrai dire les actes valent mieux. Je donne des ordres précis ; j'exige des rassemblements rapides, une tenue irréprochable, une discipline exacte. En même temps que je tâche d'assouplir les volontés, j'exagère ma courtoisie à l'égard des gradés pour leur donner plus d'ascendant sur la troupe. Les marseillais subissent mon autorité ; Mais je ne remarque pas en eux la spontanéité qui est le signe de l'obéissance consentie. Je sens que leur esprit

proteste. Leur résistance n'est pas encore vaincue. Pourtant je dois en venir à bout.

J'essais alors d'un procédé ingénieux. Un matin, j'apporte à mes hommes rassemblés un paquet de pansement, et j'entreprends de leur exposer comment on soigne les blessures de guerre. Je défais le paquet : je déploie son contenu, la compresse, la gaze, la bande et les épingles : première et parfois suprême ressource du blessé. Je parle d'abord des contusions, des fractures, des plaies superficielles, de tous les accidents légers qui ne mettent pas la vie en danger et parfois même ne font pas couler le sang. Puis je décris les hémorragies depuis les faibles jusqu'aux fortes. Je nomme les parties du corps où les blessures sont les plus graves, l'artère fémorale, la carotide, la saignée du bras, le poignet, la tempe, en indiquant chaque fois comment on peut étancher le sang. J'explique la différence du sang noir et du sang rouge et les déductions qu'il faut en tirer sur l'importance de la blessure. Je montre comme on fait un garrot, comme on utilise ce qu'on a sous la main, un ceinturon, une cravate, une bande molletière. Dans le feu du discours je me déchausse et sur ma jambe nue je fais l'application de la théorie. Je place la compresse puis la gaze et j'enroule la bande de toile plus ou moins haut selon que je suppose le sang noir ou rouge, plus ou moins fort selon que l'hémorragie est censée plus ou moins grave.

Tout en parlant j'observe mes hommes. L'étonnement se lit sur leurs visages. Il semble qu'à me voir soigner des blessures fictives, la mort se soit rapprochée d'eux. Ils se demandent comment on peut parler si posément de dangers qu'ils jugent si graves. Ils me regardent avec stupeur. Quelques-uns suivent machinalement le va-et-vient de la bande autour de ma jambe. Les deux marseillais sont atterrés. L'un d'eux m'écoute la bouche ouverte en rond. L'autre, le flegmatique, est ému et des larmes mouillent le coin de ses yeux. Je manque à pousser un cri de triomphe. Enfin j'ai vaincu la résistance de ces deux hommes. Je les ai forcés de montrer leur âme et,

par là même d'avouer leur infériorité. J'ai fait sauter le masque qui les cachait. Sous un air sceptique et indépendant ces deux hommes sont faibles : ils ont peur de souffrir ; l'idée d'une blessure les épouvante. Ils valent mieux que je pensais puisqu'ils sont capables d'une émotion forte, mais ils s'estiment trop haut, puisque cette émotion est vulgaire. Ils pleurent quand je reste impassible ; ils craignent de mourir quand je ne tremble pas. Ils manquent de sang froid. Leur attitude le prouve et déclare ma force.

Eux aussi ils comprennent leur faiblesse, et tandis que je les regarde intensément, ils baissent les yeux, honteux d'être surpris en état d'infériorité. Ils se reprennent. Mais un instant a suffi : ils ont trouvé leur maître. A leur tour, ils découvrent dans l'officier une moralité supérieure. Ils le voient à l'abri des troubles communs. Ils admirent une nature assez forte à leurs yeux pour supporter sans émoi l'idée des blessures et pour s'assurer d'avance le moyen de les soigner. Ils devinent une maîtrise de soi qui ne leur est pas coutumière. Devant cette puissance ils s'inclinent. Leur amour propre cède. La défiance fait place au respect. Ils aiment la volonté du chef. Il ne leur reste plus qu'à obéir puisqu'ils avouent leur faiblesse. Mieux que tous les discours le calme dont j'ai fait preuve en soignant des prétendues blessures a conquis mes deux réfractaires. Désormais je suis tranquille : l'obéissance de tous mes hommes m'est assurée.

Jeudi 6 Août. — Nos préparatifs sont à peu près terminés. Les hommes équipés, encadrés, commencent à s'habituer à leurs chefs. Dans quelques compagnies on leur commande des exercices de discipline : nos troupiers mettent l'arme sur l'épaule droite comme aux plus beaux jours de leur service militaire. Dans les cours au milieu du brouhaha, par dessus les marmites alignées et les sections passées en revue, je lance mes fils téléphoniques et je vérifie la résistance de mes appareils. Un banc me sert d'obstacle ; une perche dressée repré-

sente un arbre ; nous imaginons un franchissement de rivière sur le caniveau d'une fontaine. Plus loin j'essaie les lanternes de télégraphie optique. Avec le rayon de soleil que nous renvoie une lucarne, je transmets des bulletins de victoire en allemand et en français. Sur 22 télégraphistes 20 appliquent bien l'alphabet morse ; les 2 autres l'apprennent. La situation spéciale de mes hommes comporte des arrangements particuliers : comme ils ne portent pas de havresac, je leur attribue 2 musettes au lieu d'une. Nous inventons une nouvelle suspension de la gamelle et des ustensiles de campement.

Si un menu objet nous manque, je cours les chercher à notre ancienne caserne. Là je ne reconnais plus aucun visage. La garde est assurée par des territoriaux. Tous mes amis sont partis. Il ne me reste que le trésorier, le capitaine d'habillement et le vieux maître d'armes. Celui-ci me tire à part et nous causons ensemble dans un coin. Comme moi il était de la classe. Après 23 ans de services, il n'attendait que 5 ou 6 mois pour prendre sa retraite. Il n'ira point au feu, mais ses projets sont dérangés : son fils est parti et il déplore sa vieillesse inutile. Nous sommes les représentants d'une tradition familière. Moi parti, il restera seul, étranger dans sa propre maison.

Je comprends aujourd'hui seulement pourquoi tant d'automobiles sillonnent les rues : elles sont aussi mobilisées. Autour de la caserne, devant le bureau de la place, elles foisonnent. Il y en a pour le régiment de réserve, pour le régiment territorial, pour le parc, pour l'intendance, pour le service de santé, pour tous les services. Jamais l'administration militaire ne fut aussi rapide. Jamais on ne vit tant de fantassins véhiculés aux frais de l'état. Ils vont en automobile au bureau de tabac, ils font de la vitesse sur les boulevards arrosés de frais : ils éprouvent des impressions délicieuses.

Dans la rue se heurtent les uniformes les plus bigarrés. Ici un artilleur porte un dolman à brandebourgs ; là un fantassin arbore une antique tunique à jupe et collet jaune. Je vois un officier portant les anciens galons en V ; un autre avec les galons plus anciens encore à torsades.

La France de Napoléon III ressuscite pour prendre sa revanche. Il n'est que temps.

A la mairie c'est une cohue. On se bouscule dans les salles, dans les corridors obscurs, dans les cours mal-propres. Des femmes de mobilisés font valoir leurs droits aux allocations ; des étrangers sollicitent l'autorisation de résidence exigée par la loi ; des quémandeurs suspects essaient de donner le change sur leur véritable identité ; des campagnards inquiets sur le sort d'un cheval ou d'une voiture qui n'ont pas été réquisitionnés par l'autorité militaire s'efforce de les vendre au plus haut prix. Des curieux attendent le défilé des allemands et des autrichiens dont l'arrestation est annoncée. Voici enfin la misère normale, les clients accoutumés du bureau de bienfaisance, les retraités, les infirmes, tous les loqueteux que la guerre affolle et qui craignent de voir leurs modestes secours supprimés.

De retour au lycée, j'y trouve M. Bourguet, mon ancien professeur de la Sorbonne en conversation avec la Proviseur M. Maluski, son camarade de promotion. Je me joins à eux. Quel contraste entre nous trois normaliens et l'appareil militaire qui nous entoure ! Et cependant quel accord ! La guerre a fait du beau travail en mettant toutes les volontés d'un pays au service de la défense nationale. M. Bourguet déteste les Allemands. Il eut l'honneur de les combattre en pleine paix alors qu'ils tentaient de nous voler les statues et les inscriptions déterrées par nos savants dans les îles de la Grèce antique. Aujourd'hui, quoique réformé, il sollicite du Ministère la faveur d'être employé au remue-ménage commun. Retenu loin de Paris il attend l'occasion de se glisser dans un train militaire pour rejoindre son domicile. A nous trois nous sommes à coup sûr plus instruits que mon vieux maître d'armes. Pourtant nos propos diffèrent peu des siens. Nous éprouvons le même enthousiasme que lui, les mêmes désirs, les mêmes craintes. La France est unanime. Nous ne faisons qu'un corps et qu'une intelligence au profit de la nation.

Vers 16 heures, grand tumulte dans la rue. La Com-

pagnie de jour du régiment territorial emmène le drapeau pour le présenter à la troupe. Malgré leur lenteur naturelle, les territoriaux excités par les acclamations populaires, ont belle allure. La fonction militaire élève l'homme. Les territoriaux en uniforme, l'arme sur l'épaule droite, valent mieux que les civils qu'ils remplacent. Ils s'honorent de garder le drapeau qu'on leur a confié. Ils participent de sa dignité et acquièrent une énergie nouvelle. Je pense qu'à cette heure, la France entière, comme les territoriaux que je vois défilier, est grandie à ses propres yeux par la conscience du devoir commun. Je me reporte alors vers ceux qui, depuis des années, ont permis aux forces nationales de s'exercer utilement aujourd'hui, en préparant d'avance la mobilisation générale, et je leur exprime secrètement ma reconnaissance. Que n'a t'on pas reproché aux états-majors ? Qui n'a pas vu dans leur modeste silence une preuve de routine et de mesquinerie ? Nous autres intellectuels, nous avons trop souvent considéré les militaires comme des hommes d'action, incapables de penser finement. Au nom de tous mes contemporains je fais amende honorable. Les militaires ont prévu et organisé. Ils ont préparé les armes, les hommes et le matériel. La marche des chemins de fer n'est pas troublée. La mobilisation révèle un travail énorme, puissant, réfléchi, délicat qui ne le cède en rien à aucun autre. A nous d'exécuter ce que nos prédécesseurs ont préparé.

Vendredi 7 août. — Nous faisons notre testament sous la forme de délégations de solde consenties à nos familles, et nous percevons l'indemnité d'entrée en campagne. Chaque nouvelle formalité administrative, en nous rapprochant du départ, nous rend plus familière l'idée du combat et de la mort. Je continue mon éducation morale.

En soi, la délégation de solde n'est qu'une procuration. Mais par ses conséquences elle a une grande portée. Pourquoi déléguer ? Est-ce seulement pour payer le pain de nos familles pendant notre absence ? C'est surtout pour l'assurer après notre mort, dans le cas où elles seraient réduites à ne plus recevoir de nous aucun autre

service. C'est pour perpétuer notre assistance à ceux qui resteront, pour contribuer à l'œuvre commune de la famille par delà les limites de la destinée, pour qu'un peu de notre personnalité subsiste auprès des nôtres et que nos efforts passés leur rendent le profit qui leur est dû. Financièrement la délégation n'est qu'un transfert de pouvoirs. Moralement elle est un testament. Elle essaie de créer une continuité de droit alors que la continuité de fait est interrompue. Mais allons plus loin. A qui consentirai-je ma délégation ? Est-ce à mon père ou à ma mère ? Mon père est plus âgé. Mais ma mère a plus de chances de survivre. Pour que ma délégation soit profitable, je dois la destiner à celui des deux qui peut durer le plus. Après avoir prévu ma mort, je dois supputer celle de mes parents qui m'est plus cruelle. Mettons que j'aie des frères ou des sœurs : il me faudrait choisir entre eux, établir la hiérarchie de mes affections. En somme la délégation est pire qu'un testament : celui-ci est l'œuvre d'une conscience calme et lucide, tandis que je suis contraint de lutter contre l'inquiétude de mon esprit et de mon cœur.

Peut-être ne suis-je si ému par la délégation que parce qu'elle m'est nouvelle ? Mon capitaine, un colonial, fait la sienne sans sourciller. Habitué à commettre cet acte avant chacune de ses campagnes, il en prend vite son parti. Il inscrit un nom, une somme et signe : ce n'est qu'une signature après tant d'autres qu'il a déjà données. J'admire son égalité d'âme sans la partager. Est-ce courage ou habitude ? En lui il y a des deux. Le séjour des camps, où il s'est endurci, lui donne de la vie une autre idée qu'à moi. Je réfléchis et il agit : l'action est plus belle. Je m'attarde à des considérations personnelles qu'il n'a peut-être jamais faites ou qu'il a dépassées. Depuis longtemps il a réglé son sort ; il a choisi son héritier ; il sait qui doit recueillir ses traditions au foyer familial. Il est l'homme qui ayant fait son testament une fois pour toutes, n'a plus qu'à le reproduire dans les formes prescrites aussi souvent qu'on le lui demande. Il est, comme le sage, toujours prêt à partir. Ce qui me

soucie lui aide. Ma peine se réduit en lui à une signature. Il économise son émotion : il peut donc rendre plus de services. Ainsi reparait la supériorité de l'officier de carrière sur l'autre ; de l'homme qui a fait systématiquement le sacrifice de sa vie sur celui qui ne le fait que par rencontre. J'en suis encore à me tracer des règles de conduite tandis que mon capitaine applique déjà les siennes. Moralement il est en avance sur moi, car toute morale doit tendre à la pratique.

Muni de ces réflexions, je reviens sur mon émotion première. Qu'ai-je fait en signant ma délégation ? Un acte douloureux, mais nécessaire. J'ai éprouvé une émotion violente en dressant le bilan de mes affections, mais je me suis débarrassé d'un souci : Au fond, c'est tout bénéfice. J'ai assuré l'avenir de ceux qui me sont chers. Bien plus, j'ai réfléchi sur la mort. Que puis-je désirer de mieux ? J'ai fait le bien et j'ai accru ma moralité. Je rends grâce à mon capitaine de la leçon qu'il m'a donnée sans le savoir. Aujourd'hui que tout conspire à développer l'énergie humaine, mon émotion, si juste soit elle, m'empêcherait d'agir. Au contraire, une vue objective des faits me prépare à l'action. Entre les deux, mon choix est fait. Je ne veux plus voir dans ma délégation qu'une formalité utile, une précaution indispensable pour me mettre en règle avec l'avenir.

Vendredi 7 Août. — L'après-midi se passe en revues et en préliminaires du départ. L'appel du soir, à 20 heures est particulièrement laborieux. Les réservistes prolongent leurs adieux à la ville et à leurs familles. Attroupés devant le lycée, dans le tumulte des rires et des conversations, ils attendent comme des collégiens la dernière minute pour entrer. Leur état d'esprit est à la fois celui d'un père de famille et celui d'un conscrit. Ils font leurs recommandations à ceux qui restent et blâment le commandement d'avoir avancé l'heure de l'appel en prévision du départ matinal. Quel que soit son âge, le soldat français ne change pas : il tient plus compte des privations qu'on lui impose que du bien qu'on lui veut. Au premier coup de clairon les embrassades com-

mencent. Les plus dociles ou les isolés, ceux que leur famille ne relie pas jusqu'à la dernière minute montent les degrés du porche et entrent. Les autres trouvent dans l'encombrement de la porte obstruée par leurs camarades, un prétexte commode, pour renouveler leurs embrassements. Inertie légitime, car de tous ceux qui à cette heure espèrent se revoir, combien se reverront ? A leur tour, ceux qui sont entrés, jaloux de ce retard, veulent sortir. Les deux courants se contrarient. Le conflit devient original. A travers la barrière des opposants, les mains se tendent, les familles s'interpellent, les conversations se renouent. Le sergent de garde est débordé. Nous intervenons. Le capitaine de service gronde d'une voix paternelle et la circulation se rétablit. Les hommes rentrent au bercail. Mais ils n'ont pas sommeil. Au lieu de gagner leurs chambres, ils s'attardent dans les corridors, sur les bancs du jardin. Ils se font leurs confidences, se montrent leurs provisions de bouche. On se croirait au réveil. Nous en profitons pour travailler. Nous déclouons des caisses et nous distribuons des pains de guerre. Tout à coup l'électricité s'éteint. Les hommes privés de lumière vont enfin se coucher.

A notre tour de nous préparer. Je fais porter ma cantine au lycée. Mais soit erreur de ma part, soit contre ordre on me renvoie aux Arènes où les voitures sont parquées. En route nous rencontrons une musique civile qui sonne la retraite. Une foule bruyante la suit portant des drapeaux et des torches. Pour la première fois depuis le début de la mobilisation quelques voix isolées crient : « A Berlin ». Nous nous dégageons avec peine. Autour des Arènes, je cherche vainement les voitures, qu'on a emmenées pour une corvée de fourrage ; leur charge git par terre, en tas, gardée par une sentinelle. J'entre aux Arènes pour me renseigner. Là encore, dans la nuit, des bagages sont entassés. Un mulet de réquisition échappe au maréchal qui le ferre. Il galope, sur le sable. D'autres à la lueur d'un fanal, se laissent tant bien que mal, ajuster le bât. Perdus, dans le majestueux entonnoir de l'édifice habitué à porter vingt-mille specta-

teurs, ces hommes mal éclairés, absorbés par leur modeste travail, prennent une gravité émouvante. Enfin ma cantine est placée.

Au café, où je m'assieds un moment, je jette un regard sur l'esplanade et les boulevards. La ville est déserte. Toute la garnison, 10.000 hommes sont partis. Nous partirons demain. Les hommes du dépôt ne sont pas encore arrivés. De l'énorme population militaire rassemblée par la mobilisation, il ne reste personne à cette heure. La vie passe et ne séjourne nulle part. Des coups de sifflet venus de la gare nous signalent les convois du 16^e corps, qui rejoignent leur place sur la ligne de feu. Demain cette ville, un instant capitale, reprendra sa tranquillité provinciale. Il n'y aura qu'un peu plus de cœurs affligés.

V. — Le Départ.

Samedi 8 Août, 7^e jour de la mobilisation, nous partons à pied à trois heures. Nos réservistes, déshabitués du sac et de la marche sont éprouvés par le chargement réglementaire, auquel s'ajoutent les cartouches et les vivres de réserve. Mais la bonne humeur générale atténue le mal. Malgré l'heure matinale la population s'est levée pour nous escorter. Une musique nous précède ; on nous fleurit. Nos troupiers traversent la ville avec entrain au pas cadencé. Le long de la voie ferrée des convois d'artilleurs et de fantassins nous dépassent. Ils raillent notre lenteur. Ceux-là ont quitté leur pays, tandis que nos soldats foulent encore le sol natal : aussi l'esprit des nôtres est-il moins belliqueux. Ils ont la gaité bruyante des manœuvres. Je vois encore l'un d'eux empoignant avidement au passage une bouteille de vin qu'un ami lui tend. Le dicton « in vino voluptas », est vrai de nos soldats comme de tous les autres. Mais qui leur en voudrait ? Ils ne changeront que trop tôt leurs habitudes.

En deux étapes nous atteignons Avignon ou notre

division se concentre et nous prenons les cantonnements au Palais des Papes.

VI. — En Avignon.

Avignon. — Le malheur des temps voudrait-il que par nous le Palais-des-Papes redevint la caserne qu'il était autrefois ? De nouveau, les cours retentissent des appels du clairon, du pas lourd des soldats et du bruit des armes. Verrons-nous sous les voutes ogivales renaître les chambrées hideuses dont la maçonnerie souille encore de ses vestiges les murailles de granite ? Les fresques de la chapelle Saint-Jean subiront-elles encore les dégradations et les réflexions grossières du troupiér ignorant, alors que depuis quelques années elles n'entendent plus que le murmure flatteur de l'artiste venu pour les admirer ? Heureusement il n'en est rien. Il semble plutôt que, revenu au moyen-âge le château reprenne sa destination primitive de forteresse, comme à l'époque où Pierre de Lune repoussait l'assaut du maréchal de Boucicaut. Qui ne le croirait, à voir du haut de la Tour des Anges, le grouillement des fantasins rouges enquis dans les cours, et, sur le rempart, mes hommes communiquant par la télégraphie optique avec un poste établi sur l'autre rive du Rhône à Ville-neuve-les-Avignon ? Le château a pris la tenue de guerre. A l'entrée sous la poterne, derrière la grille soigneusement tirée, la garde veille ; un réduit obscur entr'ouvert comme une embuscade, laisse mal reconnaître les mitrailleuses. Au pied des gigantesques murailles au-dessus desquelles on n'aperçoit que le ciel bleu, des hommes puisent l'eau tour à tour dans une fontaine, comme à la seule source dont un siège leur eût laissé l'usage. Quelques uns lavent du linge au bord du bassin, les pieds dans une boue jaunâtre. D'autres font la cuisine, et la fumée qui monte des foyers rappelle le temps, ou, dans la forteresse, on fondait la poix et le plomb pour étouffer les assaillants. Comme à la veille

d'une attaque, tous les locaux disponibles regorgent de troupes. Dans la salle Brulée, dans la chapelle de Clément VI, dans la salle de l'Audience, partout sous les Arcs d'Ogive, sous les immenses fenêtres, sur les dalles historiques, les faisceaux sont formés, la paille jetée, les équipements groupés. Les mercantis, aux vêtements bigarrés, pareils à des réfugiés civils au milieu des soldats, vendent à profusion du raisin, des melons et des pêches : les altérés sucent le fruit avec délices. 1.000 hommes vivent ainsi comme dans une citadelle, n'ayant du réveil à la sortie du soir de contact avec la vie civile que par l'étroite poterne où ils lancent un coup d'œil avide, et par la cheminée des cours qui regarde le ciel.

Mes soldats sont logés dans la salle de l'Audience. Curieux mélange d'art et d'utilité ! Devant la fameuse cloche d'argent qui sonnait les offices pontificaux, le sergent-major assis à une table de fortune, paie la solde des caporaux. Des capotes noires de transpiration se séchent sur l'énorme entablement des immenses fenêtres blanches. Le long d'un escalier secret les troupiers montent et descendent en files ininterrompues comme des chenilles. Par le contraste, l'art s'anime et ne s'avilit pas. L'édifice grandit le soldat, sans que celui-ci le modifie plus que de rendre aux voutes un peu du bruit et du mouvement qui leur étaient coutumiers. A l'entrée, sur des planches, le boucher découpe la viande. C'est là que chaque jour à 14 heures l'officier de service de la Compagnie préside à la distribution. Sur les mêmes sacs servant de nappes, sont répartis en tas successifs, les pâtes, les haricots, le riz, le sucre et le sel. Quand l'attribution est faite les corvées viennent et enlèvent les denrées avec des seaux, des musettes, des marmites, des gamelles, des képis. L'ancienne salle de justice, le tribunal suprême de la chrétienté voit défile les porteurs de vivres et entend les objurgations des cuisiniers reprochant aux maladroits de semer leurs provisions en route. La distribution terminée, les sacs sont secoués et les derniers débris vont se mêler aux pous-

sières de l'air papal, ou rejoignent quelques pommes de terre égarées contre le socle des piliers à colonnettes, car le soldat réproouve tout travail improductif.

Nous 5 officiers couchons sur la paille dans la chambre du vice-légat, dont les portes bouchées et les murs retaillés au siècle dernier n'ont pas détruit la majesté. Nos cantines posées sur des tréteaux font l'office de garde robe ; une cuvette sur un billot nous tient lieu d'évier, tandis que deux seaux de toile recueillent alternativement l'eau claire et l'eau savonneuse. C'est là que chaque jour nous recevons Vassel, le gardien du château l'ami de Mistral, qui brille d'un rayon de sa gloire. C'est là que nous dormons des nuits tièdes et calmes, à demi habillés entre deux couvertures, et des siestes profondes pendant la chaleur accablante du milieu du jour. Le matin, au réveil, par les énormes fenêtres du levant, le soleil rougeoyant nous arrive des plaines du Comtat, tandis, qu'au couchant, par la lucarne qui s'ouvre sur la troupe, le clairon nous rappelle au travail. Après la sieste, quand nos yeux encore gonflés de sommeil errent au plafond sans but, ils y voient reluire au milieu des poutres de chêne les blasons cardinalices et les pourpres assombries par la moisissure de l'oubli. O majesté des souvenirs venaisins ! Ineffable séjour où nous connaissons la joie de nous préparer aux combats sous les simultanées caresses du soleil, de l'histoire et de l'art. Nous avons là des parrains immortels : mais, hélas ! ils ne nous garantissent point la vie éternelle.

Au dehors, notre présence se révèle par une activité guerrière. Devant le château, sur l'esplanade qui gravit l'illustre Roque des Doms, sont rangées les 30 voitures régimentaires, tandis que les mulets alignés à l'ombre, rongent l'écorce des platanes. On dirait une caravane de bohémiens venue comme au moyen-âge pour demander la bénédiction pontificale. Du château à la ville, c'est un va-et-vient continu de plantons, de corvées, de cyclistes. Des ordres nous arrivent on ne sait d'où, de la brigade, de la division, du corps d'armée ? Que sommes-nous ? Qu'attendons-nous ? Où devons-nous faire

campagne ? Les jours passent lentement dans l'impatience du départ.

Avignon. — Outre les couchettes de paille, nous avons adopté l'alimentation de campagne, pour nous entraîner. Selon l'usage, nous percevons les vivres de l'ordinaire, au taux d'une ration et demie par Lieutenant : à cinq cela fait huit rations. Un réserviste cuisinier de profession, nous accommode la viande et les légumes, et nous vivons en famille. Notre popote est établie chez un particulier sur la place des Trois Pilats. Quel joli nom ! Mais quel plus joli quartier encore avec ses rues tortueuses entrecoupées de places minuscules où la Renaissance dresse les façades de palais endormis ! C'est là dans une petite salle aux contrevents demi-clos que, loin du bruit, nous apprenons à nous connaître.

Thomas, l'officier payeur dirige la conversation. C'est un alsacien de race, courtaud, la tête carrée sur les épaules trappues, avec les cheveux drus, les dents de loup, le nez fortement planté, le teint frais et rouge malgré ses 40 ans bien sonnés, et des yeux bleus moqueurs qui remuent sans cesse. Il raconte volontiers des anedoctes amusantes tirées de ses nombreux voyages ; il en rit le premier d'un rire fusant et vite réprimé, qui secoue ses épaules. Ancien adjudant devenu secrétaire de Sous-préfecture, il est assez cultivé pour paraître un officier de carrière. Il emporte ses lignes pour pêcher dans la Moselle, pendant que nous assiègerons Metz, ainsi que le bruit s'en accrédite peu à peu. Il vante plaisamment son cheval Pompon, un laboureur promu par la réquisition à la dignité de monture, son « carburant » c'est-à-dire l'eau-de-vie dont il est le dispensateur officiel et nous promet pour les nuits d'hiver une place à l'Hôtel du « fourgon » dans ses voitures.

Près de lui, le porte-drapeau préside la table avec une timidité excessive à notre gré, car il est meilleur causeur et plus amusant que son voisin. Ozy, est un vieux zouave aux yeux très doux, discipliné jusqu'aux mouelles, la peau tannée, le front et le cou coupés de grosses rides, la barbe en queue de vache ; 52 ans ont amaigri son

corps sans épuiser sa volonté. Il y a deux hommes en lui : l'ancien sergent-major barbu qui rossait en plein café d'Alger un riche allemand assez présomptueux pour s'exprimer trop librement sur son compte ; — et l'adulte affaibli, rendu timide par l'âge et redoutant la sévérité de l'auditoire qu'il juge délicat. Il se fait prier pour parler. Flatté de vivre en notre compagnie, il est respectueux des formes polies et plus encore de notre jeunesse. A son âge on se lie difficilement : Thomas et lui sont d'anciens amis ; nous nous appliquons à lui donner confiance.

A eux deux ces hommes représentent dans des genres différents un passé de fatigues, d'espoir, et de dévouement obscur qui reçoit aujourd'hui sa récompense glorieuse. Thomas nous raconte la mobilisation de Belfort lors de l'affaire Schnoebelé, le réveil dans la nuit, les rassemblements, l'attente sous les armes, puis au bout de quelques heures, la dislocation et le découragement des soldats. Il était alors jeune conscrit, à l'âge où les souvenirs se gravent éternellement dans l'esprit, Ozy, lui, évoque le monde africain, les longues marches dans le désert, la terrible discipline des convois de prisonniers civils, l'endurance d'un français sous un climat excessif. A nos yeux de jeunes gens respectueux, ces deux vieux soldats composent une énergie et une moralité supérieures. Ils sont la génération qui a travaillé et souffert pour préparer la revanche, les fidèles d'une foi patriotique trop longtemps restée vaine, les tenants d'une tradition militaire et nationale que la lutte des partis a failli nous rendre incompréhensible. Ils ont semé ce que nous récolterons. Aussi nous les honorons comme des directeurs de conscience. Auprès d'eux nous nous sentons plus forts et plus guerriers ; nous prenons conscience de notre destinée qui est de nous battre ; leur présence m'est une sauvegarde et un encouragement. Mon camarade Varin d'Ainvelle, garde général des eaux et forêts, et aristocrate accompli s'ingénie à provoquer chez Ozy les sentiments d'une fierté légitime. Nous rendons à l'ancien zouave l'hommage de notre jeunesse admirative et reconnaissante. Nous l'élevons sur un piedestal malgré

sa modestie. Ozy justifie notre respect, étant mort capitaine et chevalier de la Légion d'honneur.

Les deux officiers mitrailleurs et moi, nous faisons le chœur des jeunes gens en face des deux protagonistes. Nous sommes plus intellectuels, partant plus sceptiques, mais l'action nous séduit. Pour la première fois une carrière est ouverte où notre intelligence, notre activité, nos facultés d'observation et d'adaptation, notre amour du commandement s'exercent en vue d'une fin généreuse et grandiose. Le désir de la gloire précise notre patriotisme. Nous marchons joyeusement au combat. Mais ce trait commun n'altère pas la diversité de nos tempéraments.

Varin est méticuleux et doux comme une jeune fille. Il s'inquiète de ses balivaux, de ses devis de reboisement, de la situation que la guerre fait à ses subordonnés ordinaires. Il parle de préférence à son tour, selon le rang d'âge et emploie toute sa délicatesse, qui est extrême, à faire ressortir les mérites de ses amis. C'est un type exquis de gentilhomme terrien, soignant les forêts de l'Etat avec le même amour caressant que son propre domaine. Le voici avec sa démarche trainante de forestier, les genoux en avant, légèrement vouté, la sacoche à l'épaule, le veston vert et les cuirs jaunes, ganté de gris au plus fort de la chaleur.

Girard aime le bruit. Sa puissante vitalité réclame l'air et la lumière. Toujours à bicyclette, dans la rue il nous précède et décrit des cercles autour de nous tandis que nous marchons. Il est très fier de ses biceps qui lui ont valu un championnat de natation en Angleterre. Bien campé sur des jambes nerveuses il mène de front l'amour et la guerre ; c'est un fier luron comtandin. Il a beaucoup de fantaisie. Aucune discussion ne lui résiste quand il veut l'interrompre. A un mot, à une intonation il accroche des moqueries, des propos saugrenus, des digressions interminables qui nous jettent à l'opposé du but poursuivi. La culture anglaise a décuplé son énergie sans altérer aucune de ses qualités bien françaises. Je n'ai jamais vu un cœur plus ouvert, un ami plus franc, un esprit plus assuré contre les exagérations de son siècle.

Instituteur distingué, cherchant à pénétrer dans l'enseignement secondaire, il mérite une place à part dans le martyrologe de l'Université. Pauvre Girard ! Rappelé par la guerre à la veille de se marier il se promet de parcourir en voyage de noces après la victoire les champs où nous nous serons battus. Et demain il sera tué au premier combat après avoir fait preuve d'une bravoure exceptionnelle. La guerre est ingrate quand elle frappe ceux qui l'acceptent le plus volontiers.

Les conversations roulent sur nous, sur notre rôle et notre destination. Les bruits les plus étranges courent à ce sujet. L'un nous met à la disposition du général d'Amade ; un autre nous envoie rejoindre nos camarades de l'active. Comme on nous a distribué des cartes de Suisse et d'Italie, nous espérons former l'armée des Alpes. Un capitaine d'Etat-major de la division suppose que nous marcherons en flanc-garde d'extrême droite par le duché de Bâde. L'opinion la plus répandue nous destine au siège de Metz. A la place des 3 Pilats nous discutons ces projets dans l'impartialité du silence.

Pourtant ce lieu discret n'est pas dépourvu d'aventures. Un soir, par le contrevent entr'ouvert nous entendons une voix nous adresser des paroles indistinctes. Nous continuons de dîner. Mais la voix reprend et cette fois nous entendons « Bon appétit M'si » c'est un turco de passage avec son régiment qui nous interpelle. Vexé de ne recevoir aucune réponse, l'Arbi répète fortement « Bon appétit, M'si et décroche le contrevent pour nous agonir de sottises. Mais son mouvement éclaire nos galons, et voilà le « nègre » stupéfait qui se plante au garde à vous devant la fenêtre la main rivée au bonnet, balbutiant « Ah ! bonsoir M'si, » sans demander son reste. Ainsi, même à l'écart, nous participons à la vie locale. Le matin, nous passons 2 heures en ville, et le soir nous rentrons au château à 21 heures pour nous coucher sur la paille dans la chambre du Vice-légat.

Avignon. — Nous restons 12 jours en Avignon, sous prétexte qu'une formation de réserve doit être entraînée avant qu'utilisée ; et malgré une alerte qui nous fait

espérer le 14 août soit un transfert provisoire à Saint-Saturnin, soit le départ définitif, nous faisons l'exercice chaque jour. Tantôt au plateau des Angles, avec le régiment, tantôt seul aux allées de l'Oulle, sous les remparts de Villeneuve, sur les bords sableux de la Durance, au milieu des ajoncs, je dresse mes appareils et je lance des télégrammes. Mes hommes s'instruisent. Les Compagnies font de même. Mais aujourd'hui l'exercice quotidien n'intéresse plus personne. Le soldat ne se contente pas du tir à blanc, de l'ennemi figuré, des combats fictifs ; il veut tirer, frapper, tuer pour de bon. Nous perdons notre temps et la troupe s'énerve sur le champ de manœuvres.

De la guerre nous ne savons rien que d'officiel. Matin et soir à l'heure du communiqué, nous nous pressons autour du télégramme jaune affiché contre la préfecture, et l'un de nous le lit à haute voix. Là nous apprenons nos succès, la première marche sur Mulhouse, et la résistance de Liège, nous nous enthousiasmons pour nos alliés les Belges. Emotions profondes et inutiles ; nous aspirons à la victoire et nous restons éloignés des combats. Dans l'impuissance où nous sommes réduits, nous éprouvons l'énervement et les désirs inertes du peuple. Nous enflons les moindres incidents et nous ignorons la vérité. Mais qu'importe, si l'enthousiasme nous domine ? L'illusion est féconde quand on ne peut agir. Nous frémissons au bruit que ma brigade active a subi de grosses pertes. La première mort parvenue à notre connaissance s'entoure à nos yeux d'une auréole de gloire : nous exaltons en Vincent Falque, tué pour obéir aux ordres de son père, la tradition romaine et provençale, mise au service de la patrie moderne. Nous ressentons à son égard l'admiration d'un civil, condamnés que nous sommes à l'inaction et à l'attente. La guerre nous apparaît lointaine, étrangère, réservée à de plus fortunés que nous.

En ville, tout est calme jusqu'à 6 heures du soir. Tout d'un coup les rues s'emplissent, les cafés regorgent de soldats en liberté. Tous les hommes sont soldats, et les

hommes sont foule. Sur le Boulevard de la République on ne circule plus ; les trottoirs sont couverts, tous les uniformes se heurtent.

Les officiers, polis, se saluent entre eux et sont salués par leurs propres hommes, et au hasard par d'autres ; mais les gradés s'oublient et se confondent. La culotte bleue des « tirailleurs » achève de donner à la ville grouillante un air de caravansérail. Presque chaque femme est venue rejoindre son mari, de sorte qu'on n'a jamais vu tant de soldats au bras de leur femme. Le régiment fait place à la famille, retrouvée après la sortie du quartier. A 6 heures on redevient père et mari. C'est à la fois grave, touchant et gai. Nos troupiers ont conscience de leur mission guerrière ; mais ils jouissent de leur famille jusqu'à la dernière minute. Au milieu du brouhaha, des convois défilent, un bataillon de tirailleurs regagne la gare, des sapeurs chargent leurs outils de parc sur les voitures. L'armée travaille dans la fête. A 9 heures chacun est rentré chez soi. Dans les rues vides, seules les patrouilles circulent.

PENSÉES

PAR

M. E. GRANIER.

(Suite)

Si vous avez un rendez-vous où l'on dira du mal du prochain, réglez votre montre à l'heure ancienne.

La propreté est l'honneur du corps comme l'honneur est la propreté de l'âme.

Les douleurs et les maladies sont les flèches du Parthe des années qui s'enfuient.

Le vrai pauvre est celui qui n'a que son or pour toute affection.

Rien ne ressemble plus à un rayon de soleil qu'un sourire de femme. Tempêtes célestes et colères humaines s'apaisent souvent devant leur clarté.

Dans la vie, nos illusions sont les chevaux de renfort sans lesquels certaines montées seraient bien pénibles à gravir.

On n'est pas tout à fait malheureux dans l'infortune tant que toutes les illusions ne se sont pas envolées.

Le vice et la vertu sont si voisins l'un de l'autre que les violations de frontière ne sont pas rares.

Un écrivain digne de ce nom ne demande pas à son cerveau ce que son cœur seul peut lui dicter.

LE GARD ET LES RÉGIONS ÉCONOMIQUES

par Monsieur Paul GIRAN,

membre résidant.

Beaucoup de bons esprits, frappés, des inconvénients multiples que présente la division administrative de la France, pensaient déjà avant la guerre, que le moment était venu d'apporter à cet état de choses des modifications profondes et de mettre notre administration en harmonie avec l'organisation moderne de la vie.

Les manifestations décentralisatrices devenaient nombreuses ; la presse, les revues traitaient la question, de nombreux orateurs la portaient devant le grand public, une proposition de loi était même déposée le 9 mai 1913 sur le bureau de la chambre des Députés tendant à substituer aux divisions Départementales actuelles des divisions nouvelles plus vastes et plus judicieusement établies : « Les régions ».

Le Département qui reste après 128 ans l'unité administrative Française ne répond évidemment plus aux besoins actuels et à l'idée qui a présidé à sa création. Les hommes de la Constituante qui résolurent de préparer la refonte de notre système administratif partaient de ce principe que les nouvelles divisions devaient être telles que l'administrateur ne devait pas être placé à plus d'une journée de marche du plus éloigné de ses ressortissants. Deux projets furent présentés à l'assemblée ; l'un par l'abbé Siyès qui, sans se préoccuper des accidents du terrain ou des aspirations locales, divisait la France en carrés réguliers de 20 lieues de côté ; l'autre par Bureaux de

Pussy qui s'aidant au contraire du relief du sol, du cours des rivières, des besoins locaux proposa 83 divisions nouvelles adoptées par la constituante dans sa séance du 15 janvier 1790.

Le Département était créé. Il fut d'abord administré par un comité de 8 membres nommé Directoire Départemental et choisi parmi les membres du Conseil Général, puis placé en 1800 sous l'autorité d'un Préfet, émanation directe du Pouvoir Central.

C'est cette organisation qui allait être un merveilleux instrument de gouvernement personnel placé entre les mains de Napoléon qu'il s'agit aujourd'hui de remplacer par un organisme nouveau, plus souple, plus moderne plus en harmonie avec les aspirations nouvelles, nées des facilités toujours plus grandes de communication.

Nous sommes loin, en effet, du principe qui a présidé à la formation Départementale. La journée de marche est heureusement remplacée par quelques heures de Chemin de fer, demain peut-être par quelques minutes d'une locomotion nouvelle. Le pays entier est doté d'innombrables fils téléphoniques ou télégraphiques formant au-dessus de son sol merveilleux comme les mailles d'une chaîne légère qui, réunissant les uns aux autres les moindres de ses hameaux, semble suspendre le cours du temps et supprimer la distance.

Rien ne s'oppose donc plus à ce que le cadre administratif devenu beaucoup trop étroit soit considérablement élargi et que le département fasse place à la Région.

Tel était l'état de la question à la veille de la formidable conflagration qui a bouleversé le monde. La guerre, en rendant nécessaire l'intensification de la production nationale a mis en évidence l'obligation de grouper les efforts et de coordonner les énergies. Le pouvoir Civil, fréquemment subordonné au Pouvoir Militaire, a vu dans bien des cas ses circonscriptions politiques fondues dans la plus vaste division territoriale que représente le corps d'armée. Des comités économiques ont été créés siégeant au chef-lieu même de l'arrondissement militaire

et étendant leur action sur l'ensemble des Départements qui le composent.

C'était un premier et timide essai de Régionalisme et voici qu'aujourd'hui le Ministre du Commerce et de l'Industrie s'inspirant des mêmes idées vient, après consultations des Chambres de Commerce, d'élaborer un projet de décret tendant à diviser la France en régions économiques.

On peut s'étonner tout d'abord, puisqu'il s'agit toujours de grouper les forces éparses et de coordonner les efforts qu'une entente entre les Départements de la guerre et du Commerce, n'ait pas été à la base du projet nouveau. Créer une région économique à côté d'une région militaire paraît être une conception malheureuse, c'est à coup sur un témoignage nouveau de cette étanchéité fâcheuse des divers compartiments ministériels ; c'est disperser encore au lieu de concentrer. Qui nous dit, d'ailleurs que demain le Ministère de l'Agriculture, entrant dans la même voie, ne proposera pas la formation de nouvelles divisions Agricoles ?

Cette réserve faite — et elle ne pouvait pas ne pas l'être — il convient de se rappeler que nous vivons une époque terriblement difficile et qu'il est du devoir de tous de faire confiance aux hommes qui, ayant assumé la lourde tâche du gouvernement, recherchent les moyens les meilleurs de provoquer les initiatives et de tendre tous les efforts vers la meilleure utilisation des ressources du Pays.

Nous devons leur apporter un concours sans réserve, exempt de toutes préoccupations purement locales et les aider à tenter une expérience qui permettra, après la victoire, d'établir enfin, sur des bases solides, les fondements d'un Régionalisme complet, administratif, militaire, politique et économique qui contribuera, dans la plus large mesure au relèvement de la France meurtrie.

La question nettement posée, examinons maintenant à quelle région Nîmes et le Département du Gard doivent être rattachés.

La Chambre de Commerce, consultée par le Ministre, a longuement étudié les projets qui lui étaient soumis, elle en a fait l'objet de discussions approfondies et, s'élevant bien au-dessus des seuls intérêts de ses ressortissants, elle n'a cessé de regarder l'intérêt Général du Département. C'est en tenant compte de tous les éléments de la question qu'elle s'est résolument prononcée pour le rattachement à la 9^e Région qui vient d'être inaugurée à Marseille par le délégué du Ministre, Région qui comprend les Départements du Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Je n'ignore pas qu'en prenant cette décision la Chambre a pu froisser les sentiments d'un certain nombre de nos concitoyens qui se sentent attirés vers la région Montpelliéraine. Je devais plutôt dire vers la région Languedocienne dont le Gard fait historiquement partie. Montpellier est un foyer intellectuel puissant ; avec ses facultés, ses laboratoires, sa vieille école de Médecine où professent des praticiens illustres dont le nom rayonne sur le pays tout entier. La ville exerce, à bon droit, une influence légitime sur tous ceux qui pensent que le Génie de la Race est fait d'autre chose que de développement Industriel ou Commercial. Les agriculteurs, ou plutôt les viticulteurs se sentent également attirés vers ces terres heureuses où la vigne produit en abondance les grappes noires ou dorées qui vont bientôt emplir les cuves et renouvellent chaque année la prospérité des campagnes ; mais quelques prenantes que soient toutes ces raisons il en est d'autres, plus fortes encore, tirées de l'Intérêt Général qui nous poussent toutes vers la Vallée du Rhône.

Voici tout d'abord quelques chiffres, puisés dans la statistique officielle publiée en 1912 pour le Ministère du Commerce, faisant connaître par catégories, les productions respectives des Départements du Gard et de l'Hérault :

	Vins	Autres cultures	Industrie
Gard	— 105.293.000	78.381.000	125.286.000 = 309 millions
Hérault	413.830.800	46.951.000	80.340.000 = 540 »

Ce qui frappe immédiatement à la lecture de ce tableau c'est que les vins représentent pour l'Hérault 78 % de sa production totale tandis qu'ils ne représentent guère que 34 % pour le département du Gard ; si poursuivant cet examen nous ramenons, pour plus de clarté, tous ces chiffres à l'unité et que nous étendions la comparaison aux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, nous arrivons aux résultats suivants :

Proportions entre les diverses productions.

(Chiffres établis par Départements)

	Vins	Autres cultures	Industrie
Gard —	5	4	7
Hérault —	10	1	2
Aude —	5	3	1
Pyr.-Orientales	6.5	5	1

Ces chiffres tracent clairement notre devoir. Il est hors de doute que, dans l'Hérault, on a l'étroite obligation de tout sacrifier au vin qui représente à lui seul plus de 3/4 de la richesse du département ; la même obligation, moins rigoureuse cependant, s'impose encore à l'Aude et aux Pyrénées-Orientales, mais il ne saurait en être de même pour notre département où l'Industrie occupe la première place et où les autres cultures sont presque aussi productives que la culture de la vigne.

D'ailleurs les intérêts viticoles du Gard ne sauraient être mis en péril par son rattachement à la région économique de Marseille. La France reste heureusement la France Une et indivisible, les régions ne forment pas des compartiments étanches, ne se pénétrant pas ; rien n'empêchera les viticulteurs de se concerter avec leurs collègues de la 8^e région quant ils auront à sauvegarder leurs intérêts professionnels ; et d'ailleurs ne pourront-ils pas le faire aussi bien et mieux encore avec les viticulteurs de leur propre région ?... Ils y sont déjà tous portés puisque, au lieu de faire partie de la Confédération Générale des Vignerons dont le siège est à Narbonne, ils ont trouvé préférable de créer un syndicat nouveau. La Confédération des Vignerons du Sud-Est présidée par notre concitoyen M. Sambucy et au sein duquel notre

distingué confrère M. Coste occupe une place éminente. Cette Confédération comprend les viticulteurs du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Var.

Il ressort donc très nettement de ce qui précède, que sans sacrifier les intérêts agricoles qui concourent pour une large part à la prospérité du département, nous devons cependant les subordonner aux intérêts industriels et commerciaux, et dès lors le rattachement du Gard à la région économique de Marseille s'impose avec la dernière évidence.

Les plus vastes problèmes y seront posés : Aménagement du Rhône, utilisation plus complète et plus concentrée des forces hydrauliques de son bassin, perfectionnement du port de Marseille, amélioration des transports par voie ferrée.

Toutes ces questions ne peuvent ici nous laisser indifférents. De leur heureuse et prompt solution, auxquelles le Département du Gard doit apporter une collaboration active, dépend son essor vers des destinées meilleures que l'on peut déjà facilement entrevoir.

Le Rhône, qui pouvait autrefois être une barrière, est devenu aujourd'hui le lien qui nous rattache à la Provence. Une partie importante du Département, bordée par ses eaux, voit ses intérêts se confondre avec ceux de Vaucluse et même des Bouches-du-Rhône. L'aménagement du fleuve exerce sur ces populations, comme sur celles du Gard tout entier, un attrait puissant. Mais pour rendre son plein effet et servir utilement tous les intérêts engagés, il faut que cet aménagement soit complet et que tous les bienfaits qu'on doit retirer de la parfaite utilisation du fleuve soient exclusivement réservés aux seuls habitants de son bassin. Grande voie de communication entre la Mer, le centre et le Nord de la France, il doit être la route naturelle que prendront toutes les marchandises pondéreuses en provenance ou à destination de Marseille, de nos colonies africaines et de l'Orient. Il doit encore alimenter de ses eaux bienfaisantes les canaux d'irrigation depuis si longtemps pro-

jetés : canaux qui iront mettre en valeur tant d'hectares de terres trop maigrement cultivés aujourd'hui.

Le grand fleuve et ses affluents nous doteront encore de richesses nouvelles. Des milliers de chevaux vapeur dorment, encore inutilisés, dans les torrents et les rivières qui grossissant son cours et jamais plus qu'aujourd'hui ne s'est révélé l'intérêt urgent qu'il y aurait à les asservir. De nombreuses réunions, composées de hautes notabilités, provoquées par M. Tavernier inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, ont eu lieu à Marseille. Elles ont conclu à la création d'un office régional de répartition d'énergie hydro-électrique réunissant toute l'énergie produite dans la région.

Le Port de Marseille exerce enfin sur nous son influence attractive. Longtemps on a pu croire que c'était vers celui de Cette situé seulement à 77 kilom. de Nîmes, tandis que Marseille en est distant de 126 kilom. que devraient pratiquement être dirigées les marchandises du département à destination d'outre-mer. Il n'en est rien et l'expérience a démontré le contraire. Il paraît aujourd'hui certain que le port de Cette, trop pauvrement outillé, doté de bassins insuffisants et sans profondeur dépourvus ou à peu près de hangards et de grues de haute puissance, restera le port d'embarquement et de réception des vins pour la manipulation desquels il paraît surtout disposé ; tandis que Marseille avec ses kilomètres de quai, ses hangards nombreux, son outillage puissant ses vastes bassins qui pourront recevoir bientôt les paquebots géants de 13 m. de tirant d'eau réalise le type à peu près parfait du grand port moderne tel que l'exigent les progrès incessants de la science et les exigences toujours nouvelles de la concurrence commerciale.

Mais à un port de cette importance, il faut des voies d'accès considérables, et ce ne sera pas trop demander à la C^{ie} P.-L.-M, qui donne depuis le début de la guerre de si belles preuves de puissance, que d'améliorer encore ses moyens de transports et de rapprocher, par la rapidité et la fréquence de ses convois, toutes les populations de la région. Nîmes, qui est déjà un nœud important de

voies ferrées, doit prendre, à ce point de vue, une importance nouvelle. Tête de ligne pour Paris par le Bourbonnais, elle aspire à voir améliorer les rapports directs avec la Capitale et à devenir la route naturelle que prendront toutes les marchandises du plateau Central en provenance ou à destination de la Mer.

Une région ainsi formée, heureusement complétée par le bassin houiller d'Alais et par la grosse industrie qui s'est groupée autour de Nîmes, apparaît comme la région type pouvant se suffire à elle-même, capable d'envisager et d'apporter des solutions rationnelles aux vastes problèmes économiques qui vont se poser après la guerre. Elle se placera ainsi sans conteste, à la tête d'une France nouvelle, grandie par le travail, régénérée par l'épreuve et reprenant au lendemain d'une paix victorieuse, son ascension séculaire vers des destinées supérieures.

Il serait coupable de laisser Nîmes et le département du Gard renoncer aux perspectives brillantes qui s'ouvrent à leur activité ; c'est l'ensemble des considérations que je viens d'exposer ici qui a dicté à la Chambre de Commerce la décision de se rattacher à la 9^e Région, elle a cru fermement en prenant cette résolution répondre au sentiment public et servir utilement les intérêts qui lui sont confiés. Elle serait heureuse que son avis fut aussi celui de votre Compagnie.

Je m'excuse, en terminant d'avoir trop longtemps retenu votre bienveillante attention ; je m'étais tout d'abord proposé de me borner à exposer devant vous quelques raisons fondamentales et à citer quelques chiffres, mais en les jetant sur le papier je n'ai pas pu me défendre du désir de les commenter trop longuement oubliant ainsi les recommandations du Poète :

- « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
- « Polissez-le sans cesse et le repolissez,
- « Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

C'est de ce dernier et sage conseil dont pour votre agrément, Messieurs, je n'ai pas su me souvenir.

Les Pupilles de la Nation

par M. Michel JOUVE.

Dans une séance du début de Mars 1915, au cours de la première des quatre années terribles, j'appelai l'attention de l'Académie de Nîmes (1) sur la malheureuse situation des orphelins laissés par nos héros morts pour la patrie. L'Académie émit le vœu (2) que des dispositions législatives assurassent plus « complètement la tutelle des orphelins de la guerre, rendissent obligatoire l'intervention judiciaire en leur faveur... » Ce vœu qui fait honneur à notre compagnie, a été réalisé. Nous n'oserions dire qu'il a pu hâter l'œuvre législative de la protection des enfants de nos glorieux soldats, mais il atteste certainement que le cœur de notre académie s'est toujours associé au soutien des causes généreuses. La cause des orphelins de la guerre, est aujourd'hui, gagnée ; je vous devais de compléter mes notes de 1915 (3) en consacrant une rapide étude à la législation qui a fait d'eux *Les Pupilles de la Nation*.

Peu de semaines après notre séance du 8 Mars, le 22 Avril 1915, M. le sénateur Léon Bourgeois en son nom et au nom de quarante de ses collègues, déposait

(1) *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, volume 1914-1915, pages 97 à 102.

(2) *Bulletin des séances de l'Académie de Nîmes*, 1914-1915, sur la proposition de M. Elie Peyron, pages 149, 150, 167.

(3) Elles ont été reproduites par la *Revue des Tribunaux pour enfants* dirigée par M. Paul Kahn, avocat à la cour de Paris, fils d'un de nos confrères — Paris-Alcan, 15 Juillet 1915.

au Sénat un projet de loi qui affirmait le devoir de la République de prendre à l'égard « des orphelins de la guerre la place des pères tombés au champ d'honneur ». L'exposé des motifs indiquait que la patrie avait, à l'égard de ces innocentes victimes de notre barbare ennemi d'Outre-Rhin, une dette que la solidarité nationale doit « acquitter, dette sacrée à laquelle le pays tout entier doit participer, et pour le paiement de laquelle il ne peut ni ne doit se reposer uniquement sur la charité privée ». Se joignant à l'initiative parlementaire, le gouvernement déposa, à son tour, une seconde proposition sur le même objet. C'est de la fusion des deux textes soumis au Sénat qu'est sortie la grande institution protectrice des orphelins de la guerre.

La discussion ne commença que dans les premiers mois de 1916, et la rédaction sénatoriale ne fut transmise qu'en Juillet à la Chambre des députés, où, après rapport et avis des commissions, il fallut attendre encore une année avant de voir s'ouvrir, en Juillet 1917, les débats définitifs.

A la chambre comme au Sénat, des oppositions violentes furent soulevées par l'appréhension d'une mainmise de l'Etat sur le million d'enfants que la guerre allait livrer à la tutelle nationale. Par qui serait formée l'âme de cette génération nouvelle, âme qui devait être la plus noble, la plus fière de notre histoire, puisqu'elle était confiée à la France par la mort des plus sublimes défenseurs du pays ? Allait-on enseigner aux fils des héros le mépris des croyances et des traditions de leurs pères ? Les écoles de l'Etat sauraient-elles respecter l'idéal pour lequel tant de soldats martyrs avaient fait le magnifique sacrifice de leur vie ?

Il ne faut pas oublier que la guerre nous avait surpris au lendemain de querelles politiques et religieuses où les partis avaient trop souvent manifesté une odieuse intolérance, où certains représentants de l'Etat avaient pu faire craindre de révoltantes atteintes à la liberté, aux principes les plus sacrés de la République, même à l'idée de Patrie et de Défense nationale.

Ces craintes légitimes, venant de convictions à qui nous devons le respect, furent peu à peu dissipées par les déclarations répétées des promoteurs de la loi au cours de son élaboration. On vit clairement qu'ils poursuivaient non pas une coupable entreprise de sectarisme, mais une œuvre vraiment nationale où les droits de la famille ne seraient pas subordonnés à l'arbitraire de l'État. Il n'y aurait pas d'empiétement sur les volontés de la mère survivante, ses fils, les fils du héros, ne lui seraient pas confisqués, on ne l'exproprierait pas de ce trésor si précieux pour elle : la conscience de ses enfants.

« Notre discussion, dit au Sénat, en Février 1916, M. Painlevé ministre de l'instruction publique, aboutira, non pas au vote d'une majorité imposant sa loi à une minorité, mais à un vote unanime qui fera éclater, une fois de plus, aux yeux du monde, l'étroite solidarité des cœurs français ». M. Viviani, ministre de la Justice déclare qu'il faudra faire vivre à côté de l'enseignement de l'État, l'éducation familiale, et guider les enfants par la parole et l'exemple de leurs pères.

A la Chambre des Députés, en Juillet 1917. M. le rapporteur Léon Bérard, assure que la pensée dont il s'inspire « est d'associer les enfants à l'œuvre héroïque de leurs pères qu'ils auront à prolonger et à continuer dans la paix. C'est cette pensée qui devra diriger leur éducation et leur instruction ». M. Steeg, ayant succédé à M. Painlevé comme ministre de l'instruction publique proclame éloquemment la loi déjà votée par l'unanimité du Sénat : « loi de gratitude, de solidarité, de concorde, d'union de tous les Français dans l'amour de la Patrie et le culte de la Liberté, glorieuse clé de voûte de la fraternité nationale. ... à quelque parti que nous appartenions, quelles que soient les doctrines philosophiques ou religieuses qui puissent être les nôtres, nous nous pencherons d'un même cœur sur les enfants de nos soldats tombés ; nous leur remettrons le titre de noblesse que leur aura valu l'héroïsme de leurs pères ».

Sous l'influence de ces déclarations, c'est à l'unanimité de 479 suffrages exprimés que la loi instituant les

Pupilles de la Nation est votée par la Chambre des députés. Elle est promulguée au *Journal Officiel* du 29 Juillet 1917 (1).

L'article 1^{er} de la loi définit sa portée générale : « la France adopte les orphelins dont le père, la mère ou le soutien de famille a péri au cours de la guerre de 1914, victime militaire ou civile de l'ennemi.

Le tribunal de première instance, après avoir vérifié si l'enfant réunit bien les conditions légales, lui confère le titre de pupille national par cette formule : « la nation adopte ». L'article 7 interdit d'énoncer les motifs de l'adoption. Il serait souhaitable, quand l'acte de décès du père porte qu'il est mort pour la patrie, de voir reproduire ce motif mémorable dans l'acte d'adoption. La loi charge le Procureur de la République de requérir l'adoption au profit de l'orphelin abandonné pour lequel personne ne la demanderait. La décision du tribunal peut être déférée à la cour d'appel ; elle est notifiée sans frais aux représentants de l'orphelin et inscrite en marge de son acte de naissance.

D'autre part, le juge de paix doit, obligatoirement, réunir le conseil de famille en vue de la désignation d'un tuteur ou d'une tutrice, et, s'il n'y a pas d'ascendants, d'un conseiller de tutelle qui assistera le tuteur et veillera sur l'orphelin. On fera appel, pour ces fonctions de conseiller aux personnes bienfaisantes qui considéreront comme un devoir patriotique d'accorder leur appui aux pupilles de la nation. Les règles du Code civil ont été libéralement élargies en faveur de ces tutelles nationales. Afin que leur bénéfice aille jusqu'à l'enfant du plus pauvre soldat mort pour la patrie, l'article 31 de la loi stipule que les actes auxquels elles donneront lieu seront absolument gratuits. Une circulaire du Ministre de la Justice du 7 Janvier 1918 (1) convie la magistrature à les seconder de tout son pouvoir.

(1) *Revue des lois nouvelles* 1 décembre 1917.

(1) *Revue des lois nouvelles* 1 Mars 1918, 3, 159.

Ce n'est point, cependant, au ministère de la Justice que sont rattachés les organismes, créés par la loi du 27 Juillet 1917, pour gérer la nouvelle institution tutélaire. Le Parlement discuta vivement à cet égard. Beaucoup, parmi ses membres, redoutant l'ingérence politique, auraient voulu placer les orphelins de la guerre sous la sereine protection du pouvoir judiciaire. Ils rappelaient qu'en nos Palais de Justice furent toujours les défenseurs de la veuve et de l'orphelin. De hauts magistrats auraient dirigé les délibérations des grands conseils de la tutelle nationale. La majorité parlementaire donna la préférence à l'autorité administrative ; au chef-lieu de chaque département est créé un établissement public appelé *Office départemental des Pupilles de la Nation* ; M. le Préfet en est le président.

L'*Office Départemental* comporte une nombreuse assemblée de représentants de l'état, du département, et de ce que la loi appelle « les groupements sociaux ». Beaucoup de complications électorales pour le choix de ces représentants, dont l'action serait singulièrement difficile s'ils n'avaient une *section permanente* où le législateur, tenant compte des aspirations féministes, a réservé une place aux dames.

A l'office départemental sont attribuées les ressources qui permettront de secourir les orphelins, de subvenir à leur entretien, aux frais d'éducation et d'apprentissages : subventions, dons et legs. C'est lui qui a l'important mandat social de veiller au fonctionnement du régime tutélaire.

Pour étendre son action dans tout le département et entrer en contact avec les orphelins jusqu'aux hameaux les plus lointains, jusqu'à ces campagnes d'où partirent tant de soldats paysans qui ne reviendront plus, l'office départemental crée dans chaque canton une *section cantonale*. Ici encore la politique va, peut-être, jouer un rôle fâcheux, car nous y trouvons, membres de droit, les élus de l'étroit suffrage majoritaire actuel que l'on suspecte quelquefois, à tort sans doute, de favoriser plus spécialement les familles de leurs électeurs. Mais leur

prépondérance sera neutralisée, si l'office départemental, comme le veut la loi, fait entrer dans la section cantonale une majorité de citoyens indépendants, dégagés de toute dette électorale, uniquement préoccupés de réelle solidarité nationale, sachant que tous les orphelins de la guerre ont droit à l'égalité de la bienfaisance comme leurs pères furent égaux dans la mort pour la patrie.

De la valeur des sections cantonales dépendra la pleine réalisation du but de la législation tutélaire, car, seuls, leurs membres répandus sur toute la surface du département, vivant au milieu des familles éprouvées par la guerre, connaîtront exactement les orphelins, leurs aptitudes, la situation pécuniaire et morale de leurs parents, les personnes capables de se dévouer comme conseillers de tutelle ; seuls ils pourront surveiller les pupilles dispersés dans les fermes isolées et leur assurer, comme à ceux placés dans les écoles et les établissements professionnels, une paternelle protection.

* *

Bien loin, au-dessus des sections cantonales et des offices départementaux, à Paris, siège l'*Office national* présidé par le ministre de l'instruction publique et composé de 99 membres : sénateurs, députés, directeurs et délégués des ministères, des administrations centrales, des syndicats, des coopératives, des associations exerçant le patronage des orphelins. La loi a soin d'édicter que l'office s'adjoindra un certain nombre de femmes s'étant signalées pour leur dévouement aux œuvres protectrices de l'enfance.

L'*Office national* a pour attributions principales de prendre ou de provoquer toutes mesures générales jugées opportunes en faveur des pupilles et de répartir les subventions de l'Etat ou les produits des dons et legs entre les offices départementaux. Il émet des avis, il statue sur les recours formés contre les décisions des offices départementaux. Il est administré par un conseil supérieur lequel délègue à une section permanente les actes d'exécution.

Les rouages multiples de cette immense organisation tutélaire embrassant la France entière dans le réseau de ses offices ont été règlementés par un décret du 15 novembre 1917 (1).



Que va devenir au pied du superbe édifice de l'orphelinat national, dans l'humble atelier, dans la chaumière, l'enfant de l'ouvrier, du paysan morts pour la patrie ? Le tribunal l'a déclaré pupille de la nation ; le juge de paix a constitué sa tutelle. Il s'agit maintenant de faire de lui un bon citoyen, utile à son pays. La loi laisse toute liberté à la mère survivante, à défaut, au tuteur désigné, de placer l'enfant en vue soit de son éducation soit de son apprentissage dans l'établissement privé ou public de leur choix. Nulle contrainte à cet égard. Des bourses, des secours seront accordés, sans aucun privilège confessionnel ou politique d'après le vœu du législateur. On assure que l'administration des offices sera peu coûteuse et n'absorbera pas une trop grande part des crédits votés au profit des pupilles.



Sans attendre la protection officielle trop lente à l'action, d'admirables sociétés privées se sont formées pour l'aide immédiate aux orphelins de la guerre. Parmi elles se distinguent deux associations américaines : « *La fraternité Franco-Américaine* », et la « *Société américaine de secours aux orphelins français de la guerre* », qui, à elles seules, ont secouru plus de 50.000 orphelins. Chaque enfant est adopté par un généreux américain qui ne se contente pas de lui faire adresser un secours mensuel, mais, le plus souvent, se met en rapports personnels avec son pupille par des lettres dont j'ai pu lire des pages touchantes.

(1) *Revue des lois nouvelles*. 1 Mars 1918, 3, 137.

La bienfaisance française n'est point restée en retard. *L'Association nationale française des orphelins de la guerre* dont le siège est à Paris, a un orphelinat à Etretat, une pouponnière à Nice, une colonie agricole en Algérie. *L'orphelinat des armées*, *l'Union des familles françaises et alliées*, les *Frères et sœurs de guerre* ont pris sous leur patronage des milliers et des milliers d'orphelins. Les diocèses catholiques, les consistoires protestants et israélites se sont dévoués avec une ardente solidarité à l'œuvre tutélaire. Les œuvres privées du Gard ont secouru 1.400 orphelins.

La loi prévoit ce concours des particuliers et des groupements demandant à s'intéresser aux pupilles de la nation. Un décret du 3 Juillet 1918 (1) en a réglementé les conditions suivant des prescriptions où percent fâcheusement les tendances méticuleuses et formalistes des bureaux ministériels. En 26 articles, il exige tant de démarches et de pièces à produire qu'il semble tenir pour suspect tout citoyen, non fonctionnaire, offrant son zèle charitable aux orphelins. Les associations libres ont protesté contre ces exigences, contre les retards qu'elles imposent au secours. Le journal *Le Temps* (2) donnait récemment l'écho de ces protestations. Le représentant de deux grandes associations françaises y faisait ressortir l'activité de leurs services comparée à l'inertie de certains groupes officiels qu'il qualifiait durement de « papillons bureaucratiques non encore sortis de leur chrysalide. »

Pareilles épithètes ne sont, certes, pas méritées par notre *Office Départemental du Gard* qui a la bonne fortune de posséder comme président de la section permanente notre confrère et secrétaire perpétuel M. Emile Reinaud. Dès son entrée en fonctions notre organisme tutélaire reçoit de lui une vive impulsion. Des circulaires

(1) *Revue des lois nouvelles*, 1 Novembre 1918, 3, 602.

(2) *Le Temps* du 8 Décembre 1918.

sont adressées à tous les maires afin de stimuler leur zèle, des subventions sont demandées aux communes. Notre confrère, qui est aussi un des maîtres du barreau, rédige lui-même et publie un commentaire pratique de la loi du 27 Juillet 1917, guide précis et clair, que toutes les familles, tous les amis des pupilles de la nation pourront consulter sur les moyens d'obtenir rapidement le bénéfice de la loi. Il y fait ressortir la portée sociale de l'institution et les buts essentiels vers lesquels elle doit tendre : éducation, enseignement technique, maintien des orphelins dans leur milieu natal. Grâce à la haute protection nationale ils devront devenir, dans la région où ils auront grandi, une élite de travailleurs dont le labeur fécond magnifiera l'avenir de la patrie.

Au 1^{er} Octobre de cette année 1918, l'office départemental du Gard avait inscrit sur ses registres plus de 3.500 orphelins de la guerre, dont près de 500 appartenant à Nîmes. Il est regrettable que certaines exigences de procédure aient retardé l'action judiciaire pour l'adoption légale de ces enfants. Quelques centaines seulement ont reçu des tribunaux le noble titre de pupilles de la nation : 291 pour l'arrondissement de Nîmes, 177 pour celui d'Alais. Une loi est en préparation pour corriger ce que celle de 1917 a de défectueux à ce point de vue.

Depuis son installation en Avril 1918, l'office du Gard a obtenu, en subventions applicables à 1918-1919, 400.000 fr. du département, 12.000 fr. des communes et 8.000 fr. de la bienfaisance privée. Son budget évalue les frais de fonctionnement, pour 1918 à 10.400 fr., pour 1919 à 8.095 (1). Notre académie a eu comme trésorier M. Emile Reinaud. Elle sait donc qu'il veillera jalousement à garder pour les orphelins toutes les ressources de l'office, et n'en fera point une œuvre d'apparat où le luxe coûteux du tuteur épuiserait le patrimoine des pupilles.

Mais notre secrétaire perpétuel, qui fut trésorier économe de nos deniers, est poète prodigue des trésors de

(1) Renseignements fournis par M. Emile Reinaud.

sa muse. Diriger l'office tutélaire ne suffisait point à son zèle ; il voulut couronner de poésie le front de ses orphelins. Le 14 Juillet 1918, une grande manifestation emplissait les bosquets de l'illustre Fontaine de Nîmes. M. Emile Reinaud nous y fit applaudir cette *Ode aux pupilles de la nation* qui donna à notre fête son caractère original et enrichira nos *Mémoires* d'un document purement nîmois.

Nous entendons encore vibrer avec notre poète :

- « Le cri d'immanente justice
- « Qui commande le sacrifice
- « Et le devoir national. . .

Ce commandement, nos pupilles l'auront toujours présent à l'esprit. Leurs pères combattirent, ils sont morts pour le suprême devoir de défendre la mère-patrie contre ses agresseurs. Grâce à leur héroïsme la France, et, avec elle, la Justice, triomphent aujourd'hui. Il faut que ce triomphe ne soit pas éphémère. Les pupilles de la nation sauront que, pour le rendre durable, pour préserver notre pays de nouvelles épreuves, ils doivent poursuivre l'effort rédempteur, et envisager, l'avenir non point dans un lâche abandon aux faiblesses de la paix mais dans une volonté de travail, de prévoyance et de force.

EN SOUVENIR
DE
Jules CANONGE

PAR
M. Michel JOUVE.

Deux admirables bronzes de Pradier placés, l'un près de l'autre, dans le musée qu'édifia notre confrère Raphel, rappellent à nos souvenirs deux frères en poésie, orgueil de Nîmes au milieu du siècle dernier : Jean Reboul, Jules Canonge. Mais, tandis qu'au dehors de ce musée, Reboul vit, en plein soleil, dans le marbre des monuments consacrés à sa gloire, — sa statue aux jardins de la Fontaine, son mausolée devant la chapelle des morts, — un aveugle et injuste destin semble avoir condamné Canonge au double néant du sépulcre et de l'oubli.

Notre académie a paru vouloir réparer cette iniquité, quand elle a offert une de ses récompenses à l'œuvre qui, réveillant l'indifférence de générations nouvelles trop oubliées, ferait revivre parmi nous la figure littéraire de Jules Canonge, de l'ancien confrère, du bon poète nîmois, chante inspiré de la beauté de notre ciel, de notre race, de nos reliques latines. Cette première manifestation de notre justice académique, cet hommage posthume à un des meilleurs enfants de Nîmes, suffisent-ils ? Vous ne le penserez sans doute point, vous voudrez donner une autre preuve de votre attachement à celui qui jeta quelque lustre sur notre compagnie, si vous

me suivez un instant dans les sentiers mélancoliques du cimetière de la route d'Avignon.

..

C'était un jour de pèlerinage au champ des morts pour la patrie. L'armistice, annonciateur de la paix victorieuse, permettait de songer de nouveau au passé d'avant-guerre, cinq ans obscurois par les orages enfin apaisés des batailles. En un coin désert de la nécropole, pavé de très anciennes dalles tumulaires, entre deux monuments où se révèlent les soins de parents attentifs, une tombe lamentable offre au passant égaré dans ce dédale funèbre le mystère de sa désolation. Une barrière de fonte rongée par la lèpre du temps l'entoure, des végétations parasites, des troncs noueux d'arbres mutilés ont envahi l'enceinte et soulevé la pierre sépulcrale, ouvrant une plaie béante vers le caveau. Des rebuts de couronnes, des vases brisés sont jetés là par les fossoyeurs comme aux gémonies. On dirait la tombe maudite que décrit la dernière page des *Misérables* : « l'herbe cache et la pluie efface ».

On s'approche, on cherche un nom sur l'humble stèle où fléchit une croix rouillée prête à choir, et on lit sous la moisissure, à travers les broussailles, — mais on lit avec une sorte de remords, — la brève inscription qui semble protester contre notre oubli. Car le misérable délaissé qui gît là sous ces buissons, dans l'ignominie de ces débris, fut parmi les illustres de notre famille académique, et nos prédécesseurs vinrent ici pour magnifier ses funérailles.

Ci-git
le poète
Jules CANONGE.

Le poète ! Oh ! combien touchante cette lapidaire affirmation de poésie, surgie inopinément du milieu de ce grossier prosaïsme des choses, cette revendication, venant d'outre-tombe, d'un titre de noblesse idéale qui n'est plus guère porté aujourd'hui ! — Sur l'un des côtés

de la stèle, la date de la naissance ; Nîmes 20 Mars 1812, sur l'autre, la date de la mort : 14 Mars 1870. L'Académie de Nîmes, protectrice des inscriptions latines, laissera-t-elle s'effacer l'épithaphe du poète de *Térentia*, et s'effondrer en poussière le cippe qui la porte ! Déjà vers la fin de 1912, un journaliste fervent nîmois, dans le *Petit Méridional*, se plaignait du délaissement de cette tombe qu'il avait trouvée « couverte d'herbes folles et de feuilles mortes ». L'outrage du temps et de l'abandon s'est, depuis, tellement aggravé, qu'il est devenu urgent d'y remédier.

..

Nous ne devons pas oublier que notre poète fut de ceux à qui Nîmes et notre Académie, durent, quelque temps, un renouveau de gloire ; j'entends bien, de gloire provinciale. Mais ne devons-nous pas avoir la fierté de notre province ? ne devons-nous pas honorer ceux qui aimèrent, glorifièrent leur pays natal, leur ville, leur villlage et résistèrent victorieusement à l'attrait décevant des capitales tentaculaires ?

Jules Canonge fut en relations avec Chateaubriand, avec Madame Récamier, avec Lamartine, avec Alexandre Dumas père, avec George Sand ; il en reçut des témoignages flatteurs qui auraient pu lui faire concevoir l'ambition d'une fortune littéraire à Paris. Il eut le mérite, trop rare, de dédaigner la renommée parisienne, et de rester fidèle à sa petite patrie ; grand homme de province, en province ! Ernest Daudet disait de lui, en 1857, à propos d'une de ses œuvres, *Le Tasse à Sorrente*, quatre fois réimprimée, et célèbre jusqu'en Italie où elle rencontra un traducteur enthousiaste : « M. Canonge « porte haut le drapeau de l'art dont il est l'un des plus « nobles représentants, et l'on ne doit pas le confondre « dans cette multitude de poètes qui battent le pavé de la « capitale, en quête d'un millionnaire parvenu qui veuille « bien en échange d'un autographe ou d'une dédicace, « les inviter à un festin splendide, à une fête brillante,

« où leur amphytrion les métamorphosera en bête
« curieuse, pour la satisfaction des rois de la finance
« réunis chez lui. A l'exemple de Reboul, son compa-
« triote, Jules Canonge a compris la sainteté de sa
« mission. Il n'a pas quitté sa ville natale, et cherchant
« le calme et l'inspiration, tantôt dans les richesses artis-
« tiques qui l'environnent, tantôt dans les ruines d'Arles,
« cette vieille Rome du Midi qu'il a souvent chantée,
« il s'occupe moins à recueillir de la gloire qu'à accom-
« plir consciencieusement sa tâche. Aussi ses œuvres
« sont-elles remplies de sentiments généreux qui élèvent
« l'âme (1). »

Il n'entre point dans le cadre de ces pages, simple rappel d'un nom et d'un tombeau, de décrire la carrière de Canonge, d'énumérer les ouvrages en vers ou en prose qui, pendant près d'un demi-siècle le firent connaître dans le monde des lettres. Le *Larousse* consacre deux colonnes à Reboul dont la profession première de clerc d'avoué, puis de boulanger avait plus particulièrement excité la curiosité publique et retenu l'attention de Lamartine. Canonge, lui, n'est mentionné, à cette encyclopédie, qu'en quelques lignes, où, avec un dédaigneux laconisme, on le désigne simplement comme membre de plusieurs sociétés littéraires, — sans citer l'Académie de Nîmes, — et comme ayant collaboré à divers recueils de province.

Ceux d'entre nous à qui les annales de notre compagnie ne sont point indifférentes pourront trouver les principaux éléments de sa biographie dans le volume de nos *Mémoires* de 1872. La guerre de 1870 qui suivit de près sa mort fit momentanément le silence autour de son nom. Mais dès le lendemain des désastres, aujourd'hui réparés par la victoire, un membre résidant de l'académie, Irénée Ginoux, lut à nos prédécesseurs une élo-

(1) *Bulletin Italien de la Faculté des Lettres de Bordeaux*. — Janvier-Mars 1913, p. 14, citation de M. le professeur Pitoulet, dans « *Quelques notes sur Reboul et l'Italie* ».

gieuse notice dans laquelle il résuma l'œuvre du confrère regretté. Depuis, on le constate avec peine, nous avons cédé à des écrivains hors de nos rangs l'honneur de remplir nos devoirs confraternels vis-à-vis de celui qui fut l'émule de Reboul.

C'est dans des revues parisiennes, Montpelliéraines, girondines, mêmes allemandes, qu'il faut aller chercher la survivance la plus durable des souvenirs laissés par notre poète, ces notes biographiques, ces circonstances de milieu, ces traits particuliers avec lesquels l'érudition contemporaine fait mieux comprendre l'âme et réapparaître la physionomie des disparus. Le *Mercur de France* de 1912 a biographié Canonge à propos de la publication de sa correspondance avec un Aubanel nimois ; en 1913, la *Revue des langues romanes* (1) le cite comme « une des gloires littéraires de Nîmes », le *Bulletin Italien* (2) des universités du Midi publie une remarquable étude de M. le Professeur Pitollet dans laquelle, à propos de Reboul, sont rapportés sur Canonge des détails d'un très vif intérêt ; ce travail est dédié à M. le Docteur Mazel qui fut notre doyen et qui avait pu connaître tant le Docteur Canonge, père du poète, que le poète lui-même. A la veille de la guerre un recueil documentaire édité à Berlin contient également sur Canonge, à propos de ses relations et de celles de Reboul avec Lamartine et Alexandre Dumas père, des indications et des pièces essentielles à l'histoire académique de Nîmes.

Toutefois, je n'ai point rencontré dans ces diverses publications un document qui aurait pu nous éclairer sur les causes de l'abandon où s'anéantit peu à peu le tombeau du poète. Pour vous renseigner à cet égard, j'ai dû me livrer à des recherches qui ont fini par aboutir. Il résulte d'un acte de notoriété du 24 Mars 1870, déposé aux minutes de Maître Chassaret, notaire à Nîmes (3), que Canonge est mort célibataire, sans descendants, ni ascen-

(1) Janvier-Mars, p. 24.

(2) Janvier-Mars, p. 3.

(3) Etude Gelly actuelle.

dants. Notons, comme témoignage du légitime renom de notre compagnie, que dans l'acte, on ajoute à la qualité d'homme de lettres donnée au défunt son titre de « membre de l'Académie du Gard ». Le testament déposé le 26 Mars 1870, aux mêmes minutes, instituait comme légataire universel un lointain cousin, archiviste dans un département du sud-ouest. Il n'est donc point surprenant qu'après s'être rapidement acquitté de ses devoirs et pressé de rejoindre son poste, l'héritier sans doute décédé à son tour depuis le demi-siècle écoulé, n'ait pu songer à l'entretien de la sépulture (1).

*
*
*

Canonge avait rassemblé dans sa maison, au n° 35 de la rue Colbert (2), une magnifique collection d'antiquités grecques et romaines, de dessins, de peintures, de faïences, d'autographes, dont il aurait sans doute, enrichi notre ville si elle avait, à son époque, possédé le musée que nous admirons aujourd'hui. Divers legs la dispersèrent. La société archéologique de Montpellier eut les marbres antiques, le musée de la même ville les dessins, le musée du Louvre un dessin double de Raphaël : « *Jupiter embrassant l'amour* », le musée de Narbonne les faïences, enfin la bibliothèque de Nîmes les autographes et les manuscrits ; c'était ce que le mourant avait eu de plus cher au monde.

Deux bronzes signés de noms célèbres reproduisaient, avec ses cheveux bouclés et ses lignes élégantes, la figure de Canonge : un buste de Pradier, un médaillon d'Étex. Aux deux villes dont il avait aimé la beauté le poète les légua : à Nîmes le buste que nous voyons au musée, à Arles le médaillon. Il ne resta plus ni marbre, ni bronze pour le tombeau. Que notre souvenir veille sur l'humble stèle oubliée !

A la suite de cette lecture, l'Académie charge son auteur de faire exécuter à la sépulture du poète les réparations nécessaires. Il y a été procédé en mars 1919.

(1) Elle figure sur le registre du concierge du cimetière, année 1870, au nom de Canonge, comme concession datant de 1843.

(2) C'est l'adresse indiquée dans l'acte de décès du 15 Mars 1870.

POÉSIES

PAR

M. Jean Bosc.

membre résidant.

1° Versailles de guerre.

J'ai voulu revoir, oh Versailles,
Par ce beau jour clair de printemps,
Tes fiers jets d'eaux et tes rocailles,
Tes falbalas, tes pretintailles,
Douxement fânés par le temps.

Et j'ai cherché, sous tes verdure,
Près de tes palais somptueux
Et de tes pierres en guipures,
Cela seul qui persiste et dure,
L'âme immortelle des aïeux.

J'ai retrouvé le peuple immense,
Des déesses et des statues,
Gestes à la noble cadence,
Tunique qui flotte ou qui danse,
Fantômes de beauté vêtus :

Mélant leurs écailleuses croupes,
L'entrelacement des tritons,
Des amours l'enfantine troupe,
Ganymède emplissant sa coupe,
Phébus triomphant de Python,

Daphné qu'envahit le feuillage
Du laurier qui sera son corps,
Narcisse au décevant mirage,
Hercule las, au fier visage,
Griffé par l'ongle de la mort ;

Cette pompe mythologique
Qui plaisait aux yeux du grand Roi,
Et les perspectives magiques
Des allées et des grands portiques
Où vit la France d'autrefois.

Et j'ai retrouvé, sous tes feuilles,
Au grand Canal, à Trianon,
L'âme éparse qui se recueille
Et dont le parfum nous accueille :
L'âme de qui « France » est le nom.

Parfums délicats d'Antoinette,
Grands paniers aux longs plis soyeux,
Doux refrains des vieilles musettes,
Ronds de jambe, hochements de tête,
Vous tournoyez devant mes yeux,

Et les gloires impériales
Du robuste conquistador,
Joséphine aux longues mains pâles,
Maréchaux d'allures royales
Et le Versailles d'hier, aussi, qui vit encor !

Versailles ! souviens-toi des lents après-midi
Quand tes feuilles, rougies aux pinceaux de l'automne,
Croulaient languissamment au miroir monotone
De tes mornes canaux verdis.

Souviens-toi quand, les soirs, parmi la pourpre et l'ombre,
Tes oiseaux s'éploraient en longs roucoulements,
Quand tes fleurs, dont la nuit faisait l'éclat plus sombre,
Tristes, se mouraient doucement.

Souviens-toi des amants, par les allées ombreuses,
Promenant enlacés leur fièvre ou leur ferveur,
Des baisers recueillis sur des lèvres rieuses,
Souviens-toi des jeunes ardeurs.

Quand, par les mois d'été, la lune ronde et jaune
Mirait nonchalamment sa face sur les eaux,
Souriait, ironique, aux lèvres de tes faunes
Ou se jouait dans tes roseaux.

Ton parc magicien, en une trame obscure,
Mélait l'amour d'hier à l'amour d'aujourd'hui
Et l'amant retrouvait, sous tes vieilles ramures,
Des soupirs échappés aux lèvres de Louis.

.
Ce temps n'est plus, noble Versailles,
Le temps d'aimer s'en est allé,
Et les longues robes de faille
Ne balayent plus tes allées.

Tes dieux dorment sous des fascines,
Tes jets d'eau ne murmurent pas
Et de l'écho la voix divine
Ne répercute plus les pas

Des amants et des amoureuses,
Nul ne s'assied languissamment,
Sous le dôme de tes grands yeuses
Ils sont là-bas tous les amants.

D'autres pensers prennent leurs âmes
D'autres soucis crispent leurs cœurs,
Que de voir les beaux yeux des femmes
Mourir d'amoureuse langueur.

Leurs bras qui caressaient les tailles,
Pressent les crosses des Lebel
Et leurs voix, au fort des batailles,
Font entendre d'autres appels.

Et ton majestueux silence
N'est plus troublé que par l'essor,
D'un grand avion qui balance
Dans ton ciel bleu ses ailes d'or.



Et tu songes, sur tes terrasses,
Versailles, en qui vit la race
Dont nous sortons,
Tu songes qu'après tant de fêtes,
Nous eûmes nos jours de tempête,
Et que le vent de la défaite
Parfois, hélas, courba nos fronts.

Tu retrouves, dans la pénombre,
Majestueuse, la grande ombre
De ton grand Roi,
Qui voit s'envoler la Victoire
En un bruit d'ailes dérisoire
Et, dans le déclin de sa gloire,
S'efforce seul de rester droit.

Tu te rappelles qu'hier encore,
Dans tes grands salons que décore
Le goût français,
Des éperons égratignèrent
Tes parquets où dort la lumière,
Et que tes glaces reflétèrent
Quels vainqueurs, hélas, tu le sais !

Et tu sais qu'elle est solennelle,
Cette heure où le destin rebelle
Hésite encor,
Et tu sais que nous voulons vivre,
Et tu sais que nous luttons, ivres,
Pour la victoire que délivre
Notre vertigineux effort.

Tenir toujours, tenir encore
Dans les plaines où s'élabore
Le destin du monde futur,
Tenir jusqu'à l'heure sublime
Où le jour divin, sur les cimes,
Enfin dissipera le grand nuage obscur.



Et ce jour, qui viendra, Versailles,
Déchainera, sur tes rocailles,
L'envol tumultueux de tes sveltes jets d'eau,
Et leur voix, aujourd'hui muette,
Elèvera, joyeuse et nette,
Leur concert, orchestré par tes mille roseaux.

Et nous verrons enfin, après ces jours d'alarmes
Où sonne sans répit le cliquetis des armes,
Cité des Eaux, dans tes portiques de cristal,
Le grand soleil français, rouge encor des carnages,
Dessiner, à nos yeux, la glorieuse image
D'un vaste drapeau national.

Paris, printemps 1918.

2° A un jeune homme qui revient de la Guerre.

Ami, tes yeux ont vu les horribles batailles,
Les corps déchiquetés par l'horrible tuerie,
L'éclair sombre et sanglant des canons en furie
Et les jeunes héros fauchés par les mitrailles.

Ton oreille a perçu le murmure confus
Qui s'élève, le soir, des grandes plaines rouges
Et le silence lourd des charniers où ne bouge
Que le vol tournoyant des corbeaux éperdus.

Ton cœur qui s'est empli de haine et de colère,
Fier, a su résister à tous les désespoirs
Et tu t'es affermi, dans les jours les plus noirs,
En l'attente des lendemains, clairs et prospères.

Il est enfin venu, le matin triomphal,
Le jour splendide et pur de repos et de gloire,
Les sublimes horreurs sont entrées en l'histoire,
La robe de la Paix frissonne au ciel natal.

Et maintenant, tu peux, sans remords et sans crainte
Savourer la douceur de vivre, oh, mon ami,
Puisqu'il ne monte plus dans le ciel ennemi,
Le lugubre concert des râles et des plaintes.

Cette rose, qui meurt d'extase au clair soleil,
A distillé pour toi son parfum le plus tendre ;
Laisse sa volupté dans tes veines s'épandre,
Plus grisante que le bouquet d'un vin vermeil.

Cette femme, là-bas, t'apporte en un sourire
Tous les rêves confus qui charment les vingt ans,
Laisse-toi caresser aux souffles du printemps,
Ecoute les conseils que la brise soupire.

N'est-ce pas que le ciel est plus profond qu'avant,
Les fruits plus parfumés et l'heure plus clémente
Et que la vie est bonne à vivre, dans l'attente
D'un bonheur imprécis que l'on forge en rêvant.

Je suis tranquille, ami, car je sais que le rêve
Ne saurait amollir l'acier clair de ton cœur.
Toi qui n'as pas connu la honte de la peur,
Jouis donc sans remords, à présent, de la trêve.

Tu fus, et précieux en est le souvenir,
Le héros vigoureux, au courage inflexible,
Demain, à ton vouloir présente une autre cible,
Tu forgeas le présent, prépare l'avenir.

Demain, tu reprendras ton outil ou ton livre,
Débonnaire artisan de paix et de progrès,
Tu forgeras, sans défaillance et sans regret,
L'avenir du pays, que le destin te livre.

Car, tu n'es pas, ami, le stupide guerrier,
Dont l'unique idéal est un champ de carnage
Et le monde, qu'hier emplissait ton courage,
Etonné, te verra, doux et patient ouvrier,

Entrelacer gaiement, pour la double couronne
Qui parera le front de la France, demain,
Ouvrage d'un seul cœur guidant la même main,
L'olivier de Minerve au laurier de Bellone.

PENSÉES

PAR

M. E. GRANIER.

(Suite)

La beauté physique n'a jamais fait contrepoids à la laideur morale.

Un secret confié à un ami est un oiseau posé sur une branche.

Il faut se méfier des présomptueux comme des remèdes qui guérissent tous les maux.

L'injustice règne.... où nos intérêts sont lésés.

Réfléchis avant d'agir, sauf si ton frère se noie.

Les désœuvrés sont généralement des importuns qui ont de l'horreur pour leur propre solitude et de la compassion pour celle de leurs amis.

Contraindre à la simplicité un orgueilleux parvenu, serait lui voler toute sa fortune.

Celui qui passe sa jeunesse dans l'ignorance cherche en vain, plus tard et dans l'obscurité, la lampe qui doit l'éclairer.

L'homme irrésolu qui laisse les occasions s'enfuir est comme le chasseur qui perdrait son temps à viser sans tirer jamais.

LA FÊTE DES FOUS A NIMES ⁽¹⁾

par M. E. REINAUD,

secrétaire perpétuel.

La vieille Cathédrale, au cœur de la Cité,
Contre une grande tour campe sa majesté ;
Sa façade offre encor, monument historique,
Des fragments d'art romain, du roman, du gothique,
Qui s'y sont patinés d'une belle couleur.
Charlemagne s'en déclara le protecteur ;
La vierge et Saint Baudile y reçurent l'hommage
De croyants animés d'une foi sans partage.
Que de crises depuis ! Quels rudes attentats !
Combien souvent sonna-t-elle son propre glas !
Ses pierres ont été tour à tour ébranlées
Par le flux, le reflux des affreuses mêlées
Où se heurtaient les deux partis religieux.
Ainsi, deux et trois fois, de leurs mains, nos aïeux
En frères ennemis et d'une ardeur égale
Ont-ils rasé puis reconstruit la cathédrale !

Elle connut aussi des profanations
Dont les écarts tenaient à d'autres passions :
C'était l'antiquité des jours de bacchanales,
Décembre avec la liberté des saturnales,

(1) Le 3^e livre de l'histoire de Nîmes par Ménard s'ouvre sur une gravure représentant « les réjouissances de la Fête des Fous dans l'Eglise cathédrale de Nîmes ».

Toute chose à l'envers ou sens dessus dessous.
Salomon affirmait que le nombre des fous
Est infini ; quant aux pauvres d'esprit la Bible
A fait luire à leurs yeux un bonheur infailible.

A Nîmes, comme dans toute la chrétienté,
Et des siècles durant, les lieux saints ont été
Les témoins des excès et des bouffonneries
D'une foule en liesse ; en longues théories,
Populace et bourgeois, pour paraître fêter
La naissance du Christ, ne savaient qu'insulter
Aux cultes consacrés, que narguer Dieu lui-même.
Le sacrifice est lourd, monstrueux le blasphème.
C'est la fête des Fous... Le grand jour de Noël
S'épanouit dans un vacarme universel ;
Vers l'Eglise d'abord, cornemuses, cymbales
Et tambours d'éclater en subites rafales ;
Voix humaines aussi. Sur le portail des coups
Sont frappés violents. — « De quel droit voulez-vous
Qu'on vous ouvre ? » — « Du droit de l'abbé vénérable
Qui veut se prosterner devant le saint retable,
Du droit du prêtre à qui tous doivent obéir ;
Nous briserons plutôt la porte. » On vient ouvrir
Enfin, et le portier de fuir en diligence
Crainte d'être emporté par le flot qui s'avance.

De ce monde grouillant, tourbe de carnaval,
Emerge un grand gaillard, à tête de cheval,
Donnant des coups avec sa queue, à droite, à gauche,
Toujours en mouvement, véritable débauche
De ruades, écarts, cabrioles, faux pas.
Sous les traits d'un dragon sifflant, un fier à bras
Fait mille efforts, la gueule ouverte, ailes dorées
Pour saisir un enfant aux mines atterrées,
Tandis qu'un martial Saint Georges, par moments,
Sait arracher la proie à ses attouchements ;
D'une broche il s'est fait une lance fantasque,
Une ample casserole a remplacé le casque.
Plus loin un ours, un loup et d'autres animaux
Se livrent dans la nef de comiques assauts...

« C'est moi, dit un lion, qui suis chargé du rôle ;
Lion ne suis ; vous danseriez la farandole
De tout autre façon, si j'étais bien lion. »
Que d'autres qui n'ont pas tant de discrétion !
Des hommes sont vêtus de costumes de femmes,
Les femmes ont changé leurs robes et leurs âmes ;
Des enfants font les vieux, béguilles à la main,
Tandis que des vieillards miment l'air enfantin.
Du rouge sur le front coule d'une blessure,
D'autres ont mis du noir sur leur pâle figure.
Papiers bariolés et bizarres faveurs
Sont le déguisement de minables buveurs.
Un nain s'est affublé d'un gros ventre postiche,
Un géant, à côté, fait risette ou pleurniche ;
D'aucuns ont leurs pourpoints retournés à l'envers.
Aux accents enrayés de prétendus concerts
On crie, on saute, on danse en des gambades telles
Que du pavé l'on voit jaillir des étincelles.

... La fête va recommencer le lendemain ;
Le jour de Saint Etienne, un peuple souverain
Désigne son évêque et parfois nomme un pape.
Mitre et crosse sont là, le fier élu se drape
Sans sourciller, dans ses habits pontificaux
Et bénit gravement le moins doux des troupeaux,
Pape des fous ! En ces modernes lupercales,
Quelques enfants de chœur se carrent dans les stalles
Des chanoines, les yeux fixés sur l'encensoir
Où des déchets de cuir s'exhale un ruban noir.
Un aumônier trapu répand des indulgences
En les assaisonnant de burlesques sentences :

« De par Messenhor l'Evéqué
Que Dieou-vous doné mal as besclé. (foite)

Aves una plena banasta dé perdos
Et dos dés de rascha de sol lo mento.
(deux doigts de telgne).

Messenhor, qu'es cissi présen,
Vos dona XX banastas de mal de dens,
Et à tos vos autrés aoussi
Dona ma coa de Roussi.

Une procession déroule dans le chœur
Ses bannières sous l'œil du pontife moqueur
Que douze amis, devant les foules accourues
Vont promener sur un brancard, le long des rues
Au bruit des instruments, des cloches dont l'airain
Sonne sans trêve au gré d'un joyeux sacristain.
... Le jour suivant, ce sont encor, toujours, des danses
En l'honneur de Saint Jean : mêmes extravagances,
Mascarades et jeux de gens pris de boissons
Qui remplissent les airs de profanes chansons,
Se dépensent en quolibets de comédie,
En gestes goguenards d'ignoble parodie.

... Aussi coule, comme un impétueux torrent
Jusqu'à l'Épiphanie, un règne délirant.
Colifichets d'étain et fausses broderies
S'étalent à l'envi sur un fond de scories.
Le pape va siéger pontificalement,
Orgueilleux d'assister au service infamant.
Au dessous de la chaire, un autre fou s'écrie :
« Amis, votre existence est assez assombrie,
Elle est trop courte pour qu'on n'en jouisse pas !
Ce jour, tout à la joie ! à demain les tracas.
Roulez, battez tambours ; en avant cornemuses
Flûtes et violons ! Qu'on lache les écluses !
Rugis lion, trotte cheval, siffle dragon !
Et toi, commère, va, crache leur ton jargon !
Vous tous, femmes, enfants, criez, chantez ensemble
Et que sous vos pieds lourds la Cathédrale tremble !
Et les groupes par deux étroitement liés,
Aux paroles du fou se sont associés
Par plus d'un entrechat et plus d'une incartade.
Un instant de repos : on chante une ballade
D'un ton harmonieux, satirique et gaulois
Dont le refrain s'accompagne de mille voix :

Le pape voulait nous instruire ;
Nous lui répondons aujourd'hui :
L'aveugle se fait-il conduire
Par un aveugle comme lui.

Non, moquons-nous de la censure,
Rions, chantons, sous la verdure.

L'abbé prêchait la continence,
Caressant nos jeunes tendrons ;
Le moine en temps de pénitence
A son croc pendait nos chapons.
Moquons-nous bien de la censure,
Rions, chantons sous la verdure.

Ils mangeaient, la chose est certaine,
Chair à l'huile les samedis
Et jeûnaient toute la semaine
Quand elle avait deux vendredis.
Moquons-nous donc de la censure,
Rions, chantons sous la verdure.

Ils ne rompaient point l'abstinence ;
A table dès le grand matin,
Jusqu'au souper faisant bombance
Et soupant jusqu'au lendemain.
Moquons-nous donc de la censure,
Rions, chantons sur la verdure. »

Telle, avec ses abus, fut la fête des fous.
Qu'elle ait dû s'attirer le blâme, le courroux
Des papes et des rois, la crise est naturelle.
Du moins, avouons-le, l'Eglise ne prit-elle
Que peu de part à ces grasses joyusetés.
Mais quelle surpitude en nombre de cités !
A Sens, on se souvient de la fête de l'âne
Qui couvert d'une chape, à l'autel se pavane :
On connaît la musique et tout le rituel,
Saucisses et jambon entassés sur l'autel.
Là, quelques assistants, mentons tâchés de lie
Débraillés, travestis, cèdent à la folie
Ou laissent le champ libre aux pires malfaiteurs,
Leurs complices souvent ou leurs instigateurs,
Et comme eux, pour un temps, en vrais énergomènes
Mangent, boivent, chantant les airs les plus obscènes.
Partout souffle et s'étend le même tourbillon,
Voici le mandement de Philippe le Bon.

(Le duc voudrait entretenir
La dite fête sans faillir).
« Veillons, consentons, accordons
Pour nous et pour nos successeurs
Des lieux ci-dessus dits seigneurs,
Que cette fête célébrée
Soit à jamais un jour l'année,
Le premier du mois de janvier,
Et que joyeux fous sans danger
De l'habit de notre chapelle
Fassent la fête bonne et belle
Sans outrage ou dérision,
Et n'y soit contradiction
Mise par aucun des plus saiges,
Mais la feront les fous volaiges
Doucelement tant qu'argent leur dure,
Un jour ou deux, car chose dure
Serait de plus continuer
Ne les frais plus avant bouter. » (1)

Ainsi s'explique la légende recueillie
Aux estampes du temps figurant la folie :
« Le monde est plein de fous et qui n'en veut pas voir
Doit se tenir tout seul et casser son miroir ;
Ou « que de curieux empressés à me voir
Pourront en me voyant, se passer de miroir. »

Au quatorzième siècle, à Nîmes, l'ordonnance,
De Gilles Vivien prohiba l'observance
De la fête des Fous. Au dire de Ménard
Les chanoines d'abord ont levé l'étendard
De la rébellion ; leurs plaintes, leurs murmures
Se transforment bientôt en longues procédures ;
Les consuls doivent même en appeler au Roi.
La ville tout entière est en plein désarroi.
Des protestations nous connaissons la lettre :
« L'Eglise n'a jamais, dit-on, laissé commettre

Cette pièce est scellée du sceau du Duc Philippe le Bon en 1454,
en cire verte avec lacs et soye rouge, verte et clinquant.

De crime, pour fêter la crèche du Seigneur ;
Le peuple, tous les ans, réclame la faveur
De danser dans la nef, avec ordre et décence ;
Les chanoines de qui le Fou tient sa puissance
Se mêlent à l'essaim des femmes des nimois,
Aux prévôts, aux marchands, aux nobles, aux bourgeois.
Où peut-on célébrer cette pieuse fête
Mieux que dans une Eglise où chaque mur reflète
L'image du divin enfant de Nazareth ?
Ces divertissements, le clergé les admet
Ou les couvre de sa constante tolérance ;
Ils se sont déroulés naguère en la présence
Du roi Jean, de prélats, d'illustres cardinaux
Et l'on y vit souvent danser des sénéchaux. »

L'auteur du règlement nouveau n'eut pas de peine
A réduire au néant cette thèse païenne :
« La maison de Dieu n'est qu'une maison de paix
Et de recueillement, Babylone jamais !
Le corps de Jésus-Christ est dans le tabernacle :
Comment, à quelques pas, tolérer un spectacle
Dissolu, sacrilège et fait d'impiétés ?
L'Eglise transformée en lieu de voluptés ? »
Jules Vivien s'est dressé devant ces crimes ;
Plus de fêtes de fous dans la ville de Nîmes,
Et quarante ans plus tard, grondent d'autres censeurs :
Un concile a chassé du Temple les danseurs.

TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD (*disposition statutaire*).

BUREAU DE 1918

<i>Président</i>	M. Armand COULON, ✱, président de Chambre honoraire.
<i>Vice-Président</i>	M. Jules PUECH, ✱, docteur en médecine.
<i>Secrétaire perpétuel</i> .	M. Emile REINAUD, ✱ I. Ⓞ, avocat, anc. bâtonnier.
<i>Secrétaire adjoint</i> ...	M. Eugène MARGIER, vice-président du Tribunal civil.
<i>Trésorier</i>	M. de SORBIER DE POUGNADRESSE.
<i>Biblioth.-Archiviste</i> .	M. Félix MAZAURIC, conservateur du Musée archéologique.

BUREAU DE 1919

<i>Président</i>	M. de SORBIER DE POUGNADRESSE.
<i>Vice-Président</i>	M. le Pasteur TRIAL.
<i>Secrétaire perpétuel</i> .	M. Emile REINAUD, ✱, I. Ⓞ, avocat, anc. bâtonnier.
<i>Secrétaire adjoint</i> ...	M. de VALLAVIELLE, avocat, ancien bâtonnier.
<i>Trésorier</i>	M. Eugène MARGIER, vice-président du Tribunal civil.
<i>Biblioth.-Archiviste</i> .	M. Félix MAZAURIC, I. Ⓞ, conservateur du Musée archéologique.

BUREAU DE 1920.

<i>Président</i>	M. le Pasteur TRIAL.
<i>Vice-Président</i>	M. Jean BOSCH, ✱, I. Ⓞ, avocat, anc. bâtonnier.
<i>Secrétaire perpétuel</i> .	M. Emile REINAUD, O, ✱, I. Ⓞ, avocat, anc. bâtonnier.
<i>Secrétaire adjoint</i> ..	M. de VALLAVIELLE, avocat, ancien bâtonnier.
<i>Trésorier</i>	M. Eugène MARGIER, vice-président du Tribunal civil.
<i>Biblioth.-Archiviste</i> .	M. Max RAPHEL, I. Ⓞ, architecte.

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 1^{er} octobre 1920.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait
dans la ville de Nimes.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		<i>Messieurs</i>	<i>MM.</i>
1	2 mai 1885.....	Gustave Fabre, I. ☞, pasteur.	Ernest Roussel.
2	10 février 1894...	Emile Reinaud, O. ✱, I. ☞, av., anc. bâtonnier.	Eugène Bolze.
3	29 février 1896....	Pierre Delamaré, docteur en médecine.	E. Falgoutelle.
4	15 mars 1897.....	Gérard Lavergne, ingénieur.	A. Bigot.
5	19 mars 1898.....	Michel Jouve, ✱, ☞, docteur en droit, conseiller à la Cour d'appel.	Ch. Lenthéric.
6	2 décembre 1905.	Chanoine Joseph Bonnefoi, supérieur de Saint-Stanislas, à Nimes.	Général Bertrand.
7	30 décembre 1905.	Armand Coulon, ✱, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Nimes.	E. Bondurand.
8	30 décembre 1905.	Jules Puech, ✱, docteur en médecine.	L. de Castelnaud.
9	9 mars 1907.....	Max Rappet, I. ☞, architecte.	Alexandre Ducros.
10	21 novembre 1908	Louis Trial, pasteur, président de l'Association culturelle de Nimes.	Jules Gal.
11	20 mars 1909....	Jean Bosc, I. ☞, avocat, conseiller général.	F. Daudet.
12	11 mars 1911....	Chanoine Albert Durand, aumônier à l'Institut Notre-Dame (1).	C. Ferry.
13	6 mai 1911.....	Elie Peyron, avocat.	A. Donnedieu de Vabres
14	18 novembre 1914.	Eugène Margier, vice-président au tribunal de 1 ^{re} instance de Nimes.	P. Bérenguier.
15	—	Salomon Kahn, I. ☞, rabbin de Nimes et de Montpellier.	G. Fabre.
16	1 mars 1915.....	Maurice Beynaud, docteur en médecine.	Chanoine Delfour.
17	7 juillet 1915.....	Fernand Roux, avocat, ancien bâtonnier.	Melchior Doze.

(1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1903.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
18	2 février 1914	Gustave Coste, président de la Société d'Agriculture.	Fernand Bruneton.
19	29 juin 1914	Fernand de Vallevicille, avocat, anc. bâtonnier.	Comte de Balincourt.
20	10 mai 1915	Chanoine Bascol Louis.	Chanoine Nicolas.
21	15 octobre 1917	Eloy Vincent, I. \odot , directeur de l'École des Beaux arts (1).	Chanoine Bouisson.
22	11 février 1918	Général d'Estraigues, O. \ast .	Chanoine Contestin.
23	—	Gustave Cabanès, I. \odot , directeur du Muséum.	Clavel.
24	—	Paul Giran, membre de la Chambre de commerce.	Maluski.
25	—	Ferdinand Portal, I. \odot , conseil. de préfecture.	G. Maurin.
26	—	Fortuné Mazel, docteur en médecine.	E. Mazel.
27	15 janvier 1919	Charles Terrin, professeur au Lycée.	Guérin.
28	15 juin 1919	de Villeperdrix, commandant.	Allard.
29	—	Henri Bauquier, publiciste.	
30	—	Albert Delon, docteur en médecine.	Mazauric.
31	14 juillet 1919	Françoise Greif, conseiller à la Cour.	L'hospital.
32	1 décembre 1919	Espérandieu, commandant.	Barral.
33	17 décembre 1919	Pierre Costier, avocat.	Sorb. de Pougnaudorew ^d
34	—	Romieu, ingénieur.	Gouvergee.
35	4 février 1920	Chanoine Brunel.	Falgueryotte.
36	12 juillet 1920	de Loye, conservateur de la Bibliothèque.	Riboulet.

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS.

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

Messieurs			
1	4 juillet 1874.	Edmond Hugues, préfet honoraire à Anduze.	—
2	30 avril 1881	Louis Michel-Jaffard, O. \ast , I. \odot , conseiller à la Cour de cassation, avenue de Suffren, 160, Paris (2).	—
3	25 juillet 1881	Prosper Falgairolle, \odot , à Vauvert, archiviste.	
4	17 janvier 1891	Albert Marignan, Puech du Teil Nîmes (3).	Comte de Pontmartin.
5	4 janvier 1896	Edmond Falgairolle, I. \odot , avocat général, à Montpellier, rue Mareschal, 6, (4).	E. Bosc.
6	18 janvier 1896	Fernand Desfours-Durie, \odot , receveur de l'enregistrement à Châlon-sur-Saône.	H. Roussellet.
7	24 avril 1897	Raymond Février, I. \odot , pasteur, rue d'Embouque d'or, 7, à Montpellier (5).	A. Jeanjean.
8	1 ^{er} juin 1901	Odile Pannet, \odot , O. N. A., docteur en droit, Le Reynard par Quissac (Gard) (6).	J. Rocafort.
9	2 décembre 1905	Paul Faucher, rue Pelleport, 90 (20 ^e) Paris.	Abbé Albran.
10	30 décembre 1905	Numa Julian, I. \odot , d ^r en médecine, à Beaucaire.	Hugues.
	juillet 1906	Ernest Dossaux, I. \odot , proviseur du Lycée d'Avignon (7).	Siméon Lbermite.

- (1) Entré dans la Compagnie au titre de membre non résidant en 1916.
 (2) id. id. membre résidant en 1878.
 (3) id. id. correspondant en 1888.
 (4) id. id. de correspondant en 1886.
 (5) id. id. membre résidant en 1893.
 (6) id. id. de correspondant en 1891.
 (7) id. id. id. en 1897.
 (7) id. id. membre résidant en 1901.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		<i>Messieurs</i>	<i>MM.</i>
11	28 décembre 1907..	Amédée Varin d'Ainvelle, à Servas, par Alais	Torcapel.
12	24 octobre 1908..	Jules Gal, \otimes , I. \odot , inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (1).	Abbé Nicolas.
13	22 décembre 1909.	Phébus Jouve, juge de paix à St-Gilles (Gard).	Lombard-Dumas.
14	31 décembre 1910.	Jules Poinso, \odot , professeur au Lycée de Mar- seille, 48, rue Barbaroux (2).	Bruguier-Roure.
15	7 février 1916....	Arcide Blavet, avoué à Alais.	Abbé Bascoul.
16	3 avril 1916.....	Abbé Bouïsson, curé de Saint-Gilles (3).	Abbé Bouïsson.
17	8 mai 1916.....	François de Ramel, député du Gard.	Lugol.
18	26 février 1917....	Valère Pagès, notaire honoraire à Beaucaire.	Marsaud.
19	9 juillet 1917....	De Cabissolle, président du Tribunal civil hono- raire à Alais	H. de Pontmartin.
20	12 novembre 1917.	Emile Granier, homme de lettres à Vauvert.	Lacroix.
21	19 mars 1918.....	P. E. Bogot, I. \odot , professeur au Lycée d'Alais (4).	De Laville.
22	—	Pierre Guérin, I. \odot , professeur à Milhaud (5).	Eloy Vincent.
25	17 décembre 1919..	Maitre de Varenne, \otimes , ancien Préfet à Roque- maure.	d'Albioussc.

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

- 25 avril 1874..... Le cardinal Anat. de Cabrières, évêque de Montpellier.
- 16 décembre 1876... Osw. Dauphiné, prof. de rhétorique au Lycée Con-
dorcet, Paris, 19, rue Faraday.
- 23 février 1878..... Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris,
68, avenue Klébor.
- 31 janvier 1891..... Bory, ancien député du Cantal, président à la Cour
d'appel d'Amiens (6).
- 2 décembre 1893... Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.
- 12 janvier 1895..... Baptiste Bonnet, homme de lettres, à Nîmes.
- 19 novembre 1898... E.-A. Martel, à Paris, rue Méunier (7).
- 22 avril 1899..... Ernest Daudet, I. \odot , homme de lettres, à Paris, 34,
rue Hamelin.

(1) Entré dans la Compagnie au titre de membre résidant en 1900.
 (2) id. id. id. en 1906.
 (3) id. id. id. en 1914.
 (4) id. id. de correspondant en 1908.
 (5) id. id. membre résidant en 1911.
 (6) id. id. id. en 1889.
 (7) id. id. de correspondant en 1889.

- 18 novembre 1899... Gaston Griolet, C. ✻, vice-président de la Compagnie du Nord, à Paris, 97, avenue Henri-Martin.
- 28 juillet 1900..... Camille Jullian, O. ✻, de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris, rue du Luxembourg.
- 1^{er} décembre 1900.. Jacques Rocafort, I. ☽, docteur ès-lettres, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris, rue Clovis (1).
- 18 novembre 1905... Ed. Bondurand, I. ☽, archiviste du département du Gard, Nîmes (2).
- 30 décembre 1905... L. Enjalbert, pasteur de l'Eglise réformée, rue de l'Aspic (3).
- Eugène Fermaud, O. ✻, premier président de la Cour d'appel de Nîmes, boulevard Talabot.
- 9 février 1907..... E. Benoit-Germain, ✻, ☽, à Nîmes (4).
- 21 novembre 1908... Gustave Coste, G. O. ✻, général de division en retraite, à Paris.
- 6 février 1909..... Fernand Daudet, avocat, ancien bâtonnier (5).
- 15 mai 1909..... Jean Aicard, O. ✻, de l'Académie française, 40, rue du Luxembourg, Paris.
- 5 novembre 1910... Robert Michel, de l'Ecole française de Rome.
- 11 mars 1911..... Abbé Th. Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges (Cher).
- 10 juillet 1914..... Maluskî, I. ☽, professeur au Lycée de Marseille (6).
- 16 novembre 1914... Chanoine François Durand, à Nîmes (7).
- 15 avril 1918..... Abbé Chaillan, curé de Septème.
- 3 novembre 1919... Gustave Barral, docteur en médecine à Nîmes.

(1) Entré dans la compagnie au titre de membre résidant en 1894.
 id. id. membre non résidant en 1899.
 (2) id. id. correspondant en 1872.
 id. id. devenu membre résidant en 1881.
 (3) id. id. id. en 1893.
 (4) id. id. membre résidant en 1891.
 (5) id. id. id. en 1894.
 (6) id. id. id. en 1913.
 (7) id. id. id. en 1894.

CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

- 15 avril 1874..... P. Cazalis de Fondouce, I. $\text{\textcircled{P}}$, ing. civil, château de Reys, par Salat-André-de-Majencoules.
- 31 mai 1890..... Henri Mazel, $\text{\textcircled{P}}$, attaché au ministère de la marine, à Paris, ex-directeur de la revue *l'Ermitage*.
- 31 décembre 1892.. Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna (Italie).
- 17 décembre 1898.. M^{me} Marthe Boucoiran-Dubos, $\text{\textcircled{P}}$, à Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard).
- 25 mars 1899..... Antonio de Portugal de Paris, à Paris.
- 4 janvier 1902... Pier Luigi Calore, à Pesco Salsonesco, province de Teramo (Italie).
- 13 juin 1903..... Albert Roux, I. $\text{\textcircled{P}}$, célibataire, à Sanilhac (Gard).
- 11 juillet 1903.... Mlle Elise Mouriès, à Boisson par St-Julien-de-Cas-sagnas.
- 2 décembre 1905.. Gaston Darboux, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, 30, boulevard Perrier.
- 2 mai 1908..... Pierre Farel, pasteur à Congéniès (Gard).
— Henry Nègre, compositeur de musique, à Nîmes, quai de la Fontaine.
- 30 mai 1908..... Jean Renouard, homme de lettres, à Paris, 47, rue Vaugirard.
- 11 juillet 1908.... Abbé Henri Grange, docteur en droit canon, curé de Saint-Maximin (Gard).
- 11 décembre 1909. Tardy de Montravel, château de Tourris, Le Revest (Var).
- 11 décembre 1909. Gros Long (Devoluy), chef du génie.
- 17 janvier 1911... Léon Maury, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Montpellier.
- 14 mars 1911..... Henry Baragnon, à Alais (Gard).
- 14 mars 1911..... Ferdinand Gache, I. $\text{\textcircled{P}}$, professeur au Lycée de Montpellier.
- 20 mai 1911..... Marcel Fabre, avocat, docteur en droit, à Uzès (Gard).

- 2 décembre 1911. Madame la baronne de Charnisay, femme de lettres,
Courbessac (Gard).
- 19 février 1912..... Marcel Coulon, Procureur de la République, à La
Chatre (Indre).
- 7 février 1916..... Henri Tuffier, Crédit Lyonnais, à Macon.
— Albin Palatan, architecte à Paris.
- 8 mai 1916..... Abbé Rédier, curé d'Anduze.
- 14 janvier 1917.... Léon Coutil. I. , archéologue à St-Pierre-de-Vau-
vray (Eure).
- 11 février 1918..... André Corbier, administrateur des Colonies, à
Aubais.
- 19 mars 1918..... Paul Baudouin-Salze, archéologue à Gigean (Hérault).
- 1^{er} décembre 1920.. Rouché, directeur de l'Académie nat. de Musique.
1, rue d'Offémont Paris.
- 7 janvier 1920 ... Mlle Mouraille à Gatières (Alpes-Maritimes).
- 5 mai 1920,..... Pierre Edmond-Hugues, avocat à Montpellier.
- 12 Juillet 1920.... Auphan François, avocat à Alais.
— Loiret, ingénieur des mines à Alais.
-